

mai 18

Programme Communal de Développement Rural Dans l'esprit Agenda 21 Local

Description des caractéristiques socio-économiques de la commune
(partie I)



AMENAGEMENT
sc/cv



Partner of Clerbaux-Pinon in ACPgroup

Chaussée de La Hulpe, 177/5 - 1170 Bruxelles
Terhulpesteenweg, 177/5 - 1170 Brussel
tel +32(0)2 639 63 00 - fax +32(0)2 640 19 90

amenagement@acpgroup.be
website: <http://www.acpgroup.be>

Commune de Braives

Rue du Cornuchamps, 5

4260 BRAIVES

019/69-62-80

<http://www.braives.be>

1.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE	10
1.1.	Information légales :	13
2.	LES OPTIONS DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL	14
3.	L'AGENDA 21 LOCAL (INVENTAIRE DES ACTIONS, RÉALISATIONS, COMPORTEMENTS DÉJÀ EXISTANTS FAVORABLES AUX 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE)	18
3.1.	Les principes du développement durable	18
3.2.	L'agenda 21 Local de Braives	19
3.3.	Ce que la première ODR a apporté à la réflexion sur le développement durable et à la mise en place d'un agenda 21 local	21
4.	CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	22
4.1.	Sol et sous-sols	22
4.1.1.	Nature des sols et sous-sols	22
4.1.2.	Ruissellement et érosion des terres agricoles	23
4.1.3.	Le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne	24
4.2.	Eaux de surface	25
4.2.1.	Maillage hydrogéographique	25
4.2.2.	Aléa d'inondation	25
4.2.3.	Egouttage et Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrogéographique	26
4.2.4.	Le contrat de rivière	27
4.2.5.	La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural et le Groupe d'Action Local	27
4.2.6.	Les services communaux : service environnement et service voirie	27
4.3.	Eaux souterraines.....	28
4.3.1.	Captages	28
4.3.2.	Zone vulnérable	28
4.4.	Politique sectorielle menée en faveur des caractéristiques géographiques	29
4.5.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion des facteurs géographiques	30
5.	PAYSAGE	31
5.1.	Analyse paysagère	31
5.2.	Périmètres paysagers du plan de secteur et ADESA (action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents).....	32
5.2.1.	Plan de secteur.....	32
5.2.2.	ADESA	32
5.3.	Le service environnement	33
5.4.	Le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.....	33
5.5.	La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural et le contrat de rivière.....	33
5.6.	Le Groupe d'Actions Local et la Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne 33	
5.7.	L'Agence de Développement Local (ADL).....	33
5.8.	La Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) 33	
5.9.	Le cadre de référence éolien du SPW.....	33
5.10.	Politique sectorielle menée en faveur du paysage.....	34
5.11.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion des paysages	35

6.	CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, DONT DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES NATURELLES	36
6.1.	Définition : la structure écologique principale.....	36
6.2.	Patrimoine environnemental : sites de grand intérêt biologique et arbres et haies remarquables	37
6.2.1.	Sites de grand intérêt biologique	37
6.2.2.	Arbres et haies remarquables.....	40
6.3.	Gestion de l'environnement	40
6.3.1.	Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	40
6.3.2.	Mesures Agro-Environnementales	44
6.3.3.	Le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne	46
6.3.4.	La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural et le Conseil des jeunes pour l'Environnement.	48
6.3.5.	Le Contrat de Rivière Meuse Aval et Affluents	48
6.3.6.	Le Service Environnement.....	49
6.4.	Gestion des déchets.....	51
6.4.1.	Acteurs et équipements de la gestion des déchets	51
6.4.2.	Politique de collecte des déchets ménagers	51
6.5.	Gestion de l'énergie	55
6.5.1.	Bilan des actions menées par la commune de Braives en matière d'énergie.....	55
6.5.2.	La POLitique Locale Energie-Climat (Pollec).....	56
6.5.3.	Mesures énergie de l'ADL	57
6.5.4.	Tuteur énergie et actions du CPAS	57
6.5.5.	Cadastre énergétique	58
6.5.6.	Géothermie	58
6.5.7.	Mesures énergie du GAL Burdinale-Mehaigne.....	60
6.5.8.	Politiques sectorielles menées en faveur de l'environnement et de la gestion des déchets et de l'énergie	63
6.6.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion et à la mise en valeur de l'environnement, des déchets et de l'énergie.....	64
7.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE.....	66
7.1.	Plans règlementaires et schémas d'aménagement.....	66
7.1.1.	Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)	66
7.1.2.	Plan de secteur.....	66
7.1.3.	Schéma de Structure Communal et Règlement Communal d'Urbanisme	68
7.1.4.	Plan Communal de Mobilité.....	69
7.1.5.	Plans Communaux d'Aménagement	69
7.1.6.	Périmètres de remembrement.....	69
7.2.	Caractéristiques urbanistiques des villages.....	70
7.2.1.	Structure des villages	70
7.2.2.	Morphologie du bâti	73
7.2.3.	Espaces publics.....	74
7.3.	Patrimoine bâti et sites	74
7.3.1.	Monuments et sites classés.....	74
7.3.2.	Monuments remarquables et petit patrimoine populaire wallon.....	76
7.3.3.	Sites archéologiques	76

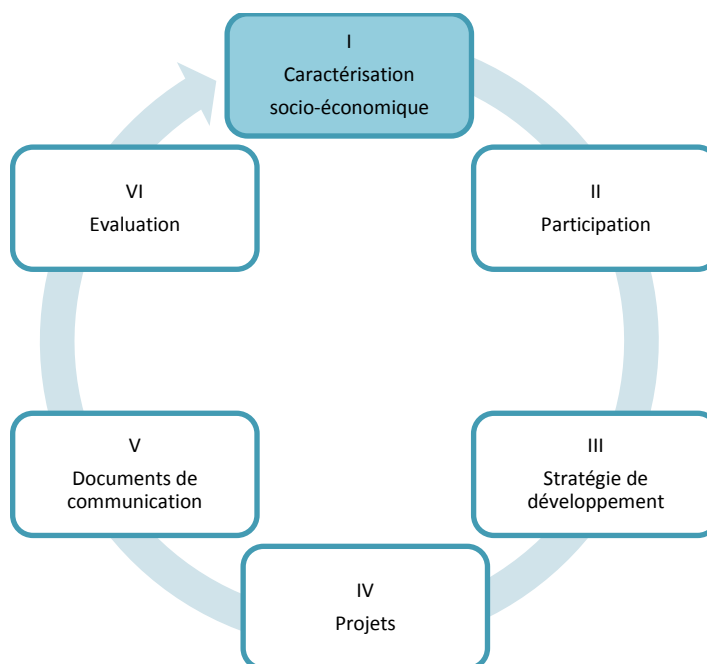
7.3.4.	Service Urbanisme	76
7.3.5.	Service Technique	76
7.3.6.	Service Environnement.....	77
7.3.7.	Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne	78
7.3.8.	Groupe d'Action Local du Pays Burdinale-Mehaigne (GAL).....	78
7.4.	Politique sectorielle menée en faveur de l'urbanisme et du patrimoine	78
7.5.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion de l'urbanisme et du patrimoine.....	79
8.	CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, DONT DESCRIPTION DE LA POLITIQUE SOCIALE.....	80
8.1.	Démographie et population	80
8.1.1.	Importance et évolution de la population	80
8.1.2.	Structure par âges et renouvellement de la population	82
8.1.3.	Structure des ménages.....	85
8.1.4.	Evolution prévisible de la population	86
8.2.	Entraide, assistance, conseils.....	88
8.2.1.	Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	88
8.2.2.	Maison Croix-Rouge Hannut	89
8.2.3.	Plan de Cohésion Sociale 2009-2013	89
8.3.	Soins de santé	90
8.3.1.	Professionnels de la santé :	90
8.3.2.	Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).....	91
8.3.3.	Aide médicale en Hesbaye	91
8.3.4.	Aide et Soins à Domicile (ASD) - Huy-Waremme.....	91
8.3.5.	Services aux personnes âgées.....	91
8.4.	Animation et accueil d'enfants	92
8.4.1.	Accueil de la Petite Enfance	92
8.4.2.	Accueil extra-scolaire et de vacances	92
8.5.	Assistance aux enfants.....	93
8.5.1.	Service de garde d'enfants malades à domicile	93
8.5.2.	Le Service Ecoute-Enfants (103).....	93
8.5.3.	SOS Enfants – CRAF Huy.....	93
8.5.4.	L'Echalier - SILF	93
8.6.	Ligue des Familles.....	93
8.7.	Politique sectorielle menée en faveur de la vie sociocollective et des services	95
8.8.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion du social	96
9.	LOGEMENT	98
9.1.	Caractéristiques des logements	98
9.2.	Evolution du parc de logements	99
9.3.	Prix des logements.....	100
9.3.1.	Evolution du prix d'achat des maisons et des terrains à bâtir	100
9.3.2.	Prix de vente demandé en 2012.....	102
9.4.	Demandes de permis.....	102
9.5.	Logements publics - Stratégie communale d'actions en matière de logement.....	105

9.5.1.	Programme Communal d'Actions en matière de Logement	105
9.5.2.	Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	107
9.5.3.	Service communal technique du Logement :	107
9.5.4.	Service communal d'urbanisme	107
9.5.5.	Société de Logement de Service Public (SLSP) Le Home Waremmien	107
9.5.6.	Agence Immobilière Sociale AIS'Baye	107
9.6.	Politique sectorielle menée en faveur du logement	108
9.7.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion du logement	108
10.	CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES	109
10.1.	Les acteurs de l'activité économique	109
10.1.1.	Agence de Développement Local	109
10.1.2.	Agence Locale pour l'Emploi	110
10.1.3.	Maisons de l'Emploi de Wanze et de Hannut	111
10.1.4.	Groupe d'Action Locale	111
10.1.5.	Parc Naturel	112
10.2.	Profil socio-économique de la population	112
10.3.	Population active	116
10.3.1.	Travailleurs	116
10.3.2.	Population active et sous-emploi	119
10.4.	Dynamisme de l'activité économique et offre en emplois de la commune	121
10.4.1.	Dynamisme de l'activité économique	121
10.4.2.	L'offre en emplois au niveau communal	122
10.4.3.	Le projet d'îlot d'entreprises	123
10.5.	Valorisation du terroir : tourisme et gastronomie	124
10.5.1.	Maison du Tourisme	124
10.5.2.	Un tourisme respectueux du cadre de vie	124
10.5.3.	Offre touristique	124
10.5.4.	Un réseau du tourisme au-delà des frontières communales	126
10.5.5.	Gastronomie et Produits du terroir	126
10.6.	Agriculture	129
10.6.1.	Caractéristiques de la région limoneuse	129
10.6.2.	Dynamique du secteur agricole à Braives	130
10.6.3.	Productions agricoles	131
10.6.4.	Remembrement	133
10.7.	Politique sectorielle menée en faveur de L'Economie (sur base du projet de développement local)	134
10.8.	Ce que la première ODR a apporté à la dynamique économique	135
11.	VIE SOCIOCULTURELLE ET ENSEIGNEMENT	136
11.1.	Les acteurs de la vie socioculturelle et de l'enseignement	136
11.1.1.	Centre culturel Braives-Burdinne et maison des associations de l'ancienne gare de Braives	136
11.1.2.	Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural	136
11.1.3.	Communication	137
11.1.4.	ASBL Sport-Education-Mehaigne (SEM) et Hall de sports	137

11.1.5.	Réseau de lecture publique Burdinale Mehaigne et bibliobus.....	137
11.2.	Maisons de village et salles communales, équipements sportifs, écoles.....	138
11.3.	Activités récurrentes	139
11.4.	Vie socio-culturelle.....	139
11.4.1.	Liste des Associations culturelles.....	139
11.4.2.	Comités de villages	140
11.4.3.	Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).....	140
11.5.	Sport	141
11.6.	Enseignement.....	141
11.7.	Politiques sectorielles menées en faveur de la communication, de la vie socioculturelle et de l'enseignement	143
11.8.	Ce que la première ODR a apporté au développement de la vie socioculturelle, des sports et de l'enseignement	144
12.	MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	145
12.1.	Service technique département territoire.....	145
12.2.	Le service technique, département voirie	145
12.3.	Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).....	145
12.4.	Transports en commun de Wallonie (TEC)	145
12.5.	Infrastructures routières et voiture	146
12.5.1.	Voiries régionales.....	146
12.5.2.	Voiries Communales	147
12.5.3.	Accessibilité	147
12.5.4.	Nuisances sonores.....	148
12.5.5.	Sécurité routière.....	149
12.5.6.	Véhicules motorisés privés.....	149
12.6.	Modes de transport alternatifs à la voiture	150
12.6.1.	Modes lents : Piétons et Vélos	150
12.6.2.	Transports en commun	151
12.7.	Plan Communal de Mobilité.....	152
12.8.	Politique Sectorielle en faveur de la mobilité.....	154
12.9.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion de la Mobilité	154
13.	GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS.....	155
13.1.	Composition du conseil communal et organigramme des services communaux	155
13.1.1.	Collège communal.....	155
13.1.2.	Conseil communal.....	155
13.1.3.	Organigrammes des services communaux	156
13.2.	Présentation des moyens humains et financiers (y compris capacité d'emprunt)	157
13.3.	Note de politique générale.....	157
13.4.	Outils et plans de développement territorial et local, Plans réglementaires et schémas d'aménagement	159
13.5.	Ce que la première ODR a apporté à la gestion communale et aux services publics.....	160
14.	SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA COMMUNE.....	161

14.1.	Perspectives de population et consommation d'espace à l'horizon 2026 par l'IWEPS	161
14.2.	Evaluation et anticipation des effets du Pic pétrolier par la CPDT	162
14.2.1.	Vulnérabilité liée au logement :	162
14.2.2.	Vulnérabilité liée à la mobilité.....	162
14.2.3.	Tendances pour les autres domaines consommateurs d'énergie	163
14.2.4.	Un exemple d'évolution du territoire et de la population proposé par la CPDT	163
14.2.5.	Risques et potentiels relevés pour le milieu rural	164
14.2.6.	Recommandations sur base des travaux de l'IWEPS et de la CPDT :.....	165
15.	SYNTHÈSE ET ENJEUX	166
15.1.	L'agenda 21 Local.....	166
15.2.	Caractéristiques géographiques.....	168
15.3.	Paysage	169
15.4.	Caractéristiques environnementales	171
15.5.	Urbanisme et Patrimoine	173
15.6.	Caractéristiques sociales et politique sociale	175
15.7.	Logement	176
15.8.	Caractéristiques économiques	178
15.9.	Vie socio-culturelle et enseignement.....	181
15.10.	Mobilité	183
15.11.	Gestion communale et services publics	185
16.	ANNEXES	186
16.1.	Arbres et haies remarquables	186
16.1.1.	Arbres remarquables.....	186
16.1.2.	Haies remarquables	189
16.2.	Bâtiments et petit patrimoine	190
16.3.	Etablissements Horeca	196
16.4.	Manifestations récurrentes.....	198
16.5.	Clubs sportifs.....	201
16.6.	Note de politique générale.....	204
16.6.1.	Le défi démographique.....	204
16.6.2.	L'Emploi Local	210
16.6.3.	L'Environnement au cœur de ma commune.....	211
16.7.	Bilan des projets de la 1ère ODR	215

La démarche de l'Opération de Développement Rural est structurée selon le cycle de durabilité :



Le cycle de durabilité démarre avec la caractérisation socio-économique de la commune. Celle-ci est présentée à la population dans le cadre de la participation.

Caractérisation socio-économique et participation permettent de définir une stratégie de développement rural et durable. La stratégie est concrétisée par des projets dont la mise en œuvre s'échelonne sur 10 ans.

Tout au long de la réalisation des projets, un rapport annuel permet l'évaluation de l'état d'avancement et de l'efficacité du Programme de Développement Rural.

Objet du présent document, la partie I, la caractérisation socio-économique de la commune dresse un état des lieux du territoire communal, intégrant notamment l'environnement, les caractéristiques sociales, la dynamique économique, la mobilité, la gouvernance etc.

Elle a été réalisée sur base d'une enquête, menée en étroite collaboration avec les services communaux. Pour cette enquête les données disponibles ont été collectées et compilées auprès de l'administration communale et d'associations communales, mais aussi auprès d'instances régionales telles que la Société wallonne de Gestion des Eaux, la Direction générale opérationnelle - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et l'Energie, la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, pour n'en citer que quelques-unes.

S'agissant d'une deuxième Opération de Développement Rural, le présent rapport comprend une évaluation de la première ODR, thématique par thématique, ainsi qu'un récapitulatif de l'ensemble des projets et de la suite qui leur a été donnée.

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

Sources :

ADL, Demande d'Agrément pour l'ADL de Braives, août 2010.

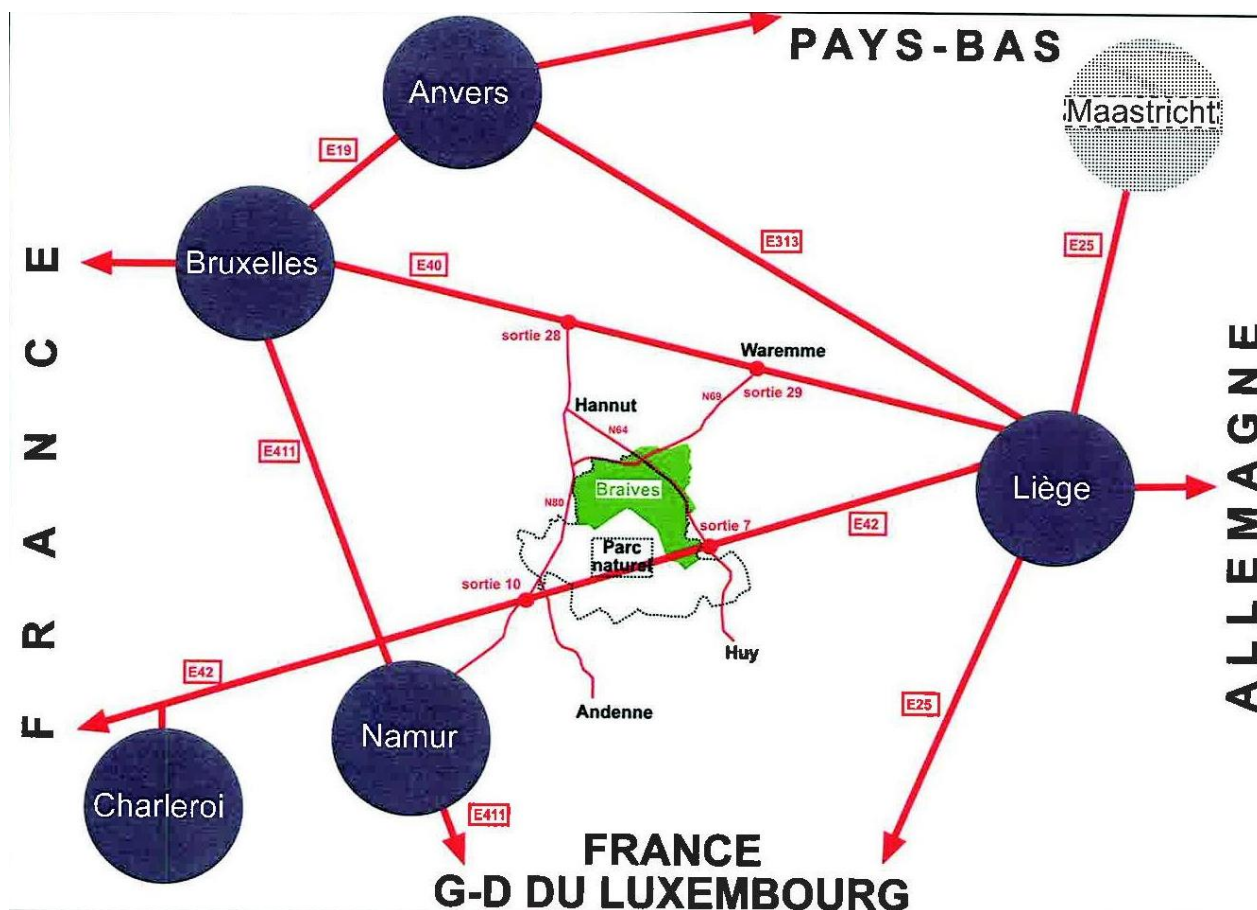
<http://www.braives.be>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Braives>

Editions Racine – DEXIA, Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Liège, octobre 2010

Braives se situe au nord de la Wallonie, dans la province de Liège.

La commune est bien localisée par rapport à Namur (24 Km – 30 mn), Liège (35 Km – 30 mn) et Bruxelles (75 Km – 01h00), toutes villes dont le rôle de pôle d'emploi n'est plus à démontrer. A un niveau plus local, Braives est entourée de Hannut (10 Km), Huy (16 Km) et Waremme (12 Km).



Commune rurale agricole à fonction résidentielle importante, Braives recouvre un territoire de quelques 4.400 hectares. Plus de 80% du territoire est voué à l'agriculture. Braives est en effet une terre de grandes cultures (betteraves, céréales, colza, mais aussi légumes verts) et d'élevages (bovins et porcins).

Le cadre de vie est attractif et la population augmente régulièrement (+/- 3% par an). Cette population est d'ailleurs jeune et familiale. Au 1^{er} janvier 2012, Braives comptait 5949 habitants¹. Le 6.000^{ème} habitant a été enregistré en 2012.

Depuis la fusion des communes de 1971, la commune regroupe 8 villages : Avennes, Braives, Ciplet, Fallais, Fumal, Latinne, Tourinne et Ville-en-Hesbaye.

Avennes : du latin *Avus*, propriété du grand-père ou du Franc mérovingien latinisé *ad vennas*, barrages sur la rivière - village linéaire étiré dans la vallée de la Meuse, altitude de 137m.

Nb habitants (2012) – 654².

Braives : du celtique *Briva*, pont - village traversé par la Meuse et le ruisseau d'Ardenne, altitude de 146m.

Nb habitants – 1302³.

Ciplet : au XI^{ème} siècle, *Cipellacium*, le domaine de *Cipellius* (du nom de son propriétaire) - village agricole sur la rive droite de la Meuse, altitude de 140m.

Nb habitants – 1044⁴.

Fallais : du germanique *Fels*, rocher – village construit sur terrain accidenté, traversé par la Meuse et 3 petits ruisseaux, altitude de 130m.

Nb habitants – 604⁵.

Fumal : au X^{ème} siècle, *Farmala*, la colline du ruisseau – village entouré de bois et traversé par la Meuse, altitude de 110m.

Nb habitants – 580⁶.

Latinne : au XII^{ème} siècle, *Latinnas*, terres de *Lattius* (du nom de son propriétaire) - village sur sol argileux, sablonneux et marécageux, altitude de 120m.

Nb habitants – 784⁷.

Tourinne-la-Chaussée : au X^{ème} siècle, terre de *Turnius* (du nom de son propriétaire), Chaussée en raison de la proximité de la voie romaine - village de plateau, altitude de 150m.

Nb habitants – 293⁸.

Ville-en-Hesbaye : au IX^{ème} siècle, villa (domaine), puis village - village traversé par la Meuse et le Bolland, altitude de 135m.

Nb habitants – 684⁹.

¹ Au 1^{er} janvier 2017 Braives comptait 6 272 habitants (source <http://statbel.fgov.be/>). La tendance générale de l'évolution démographique se confirme (cf. données démographiques par village), Braives, Ciplet et Avennes étant les villages qui enregistrent la plus importante croissance.

² 687 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 4.80% en 5 ans ;

³ 1427 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 9.04% en 5 ans ;

⁴ 1138 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 8.26% en 5 ans ;

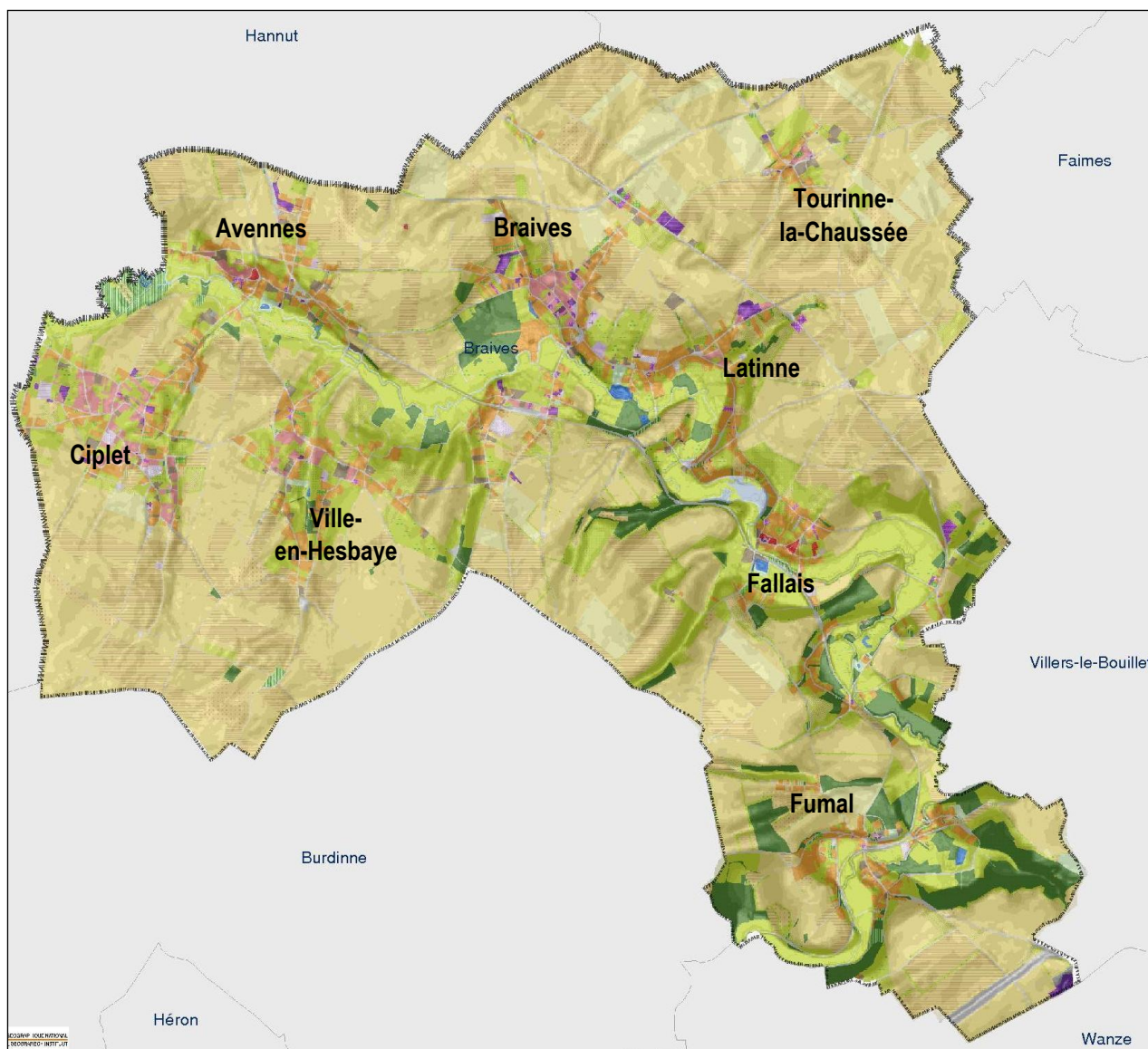
⁵ 628 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 3.66% en 5 ans ;

⁶ 589 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 1.53% en 5 ans ;

⁷ 802 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 2,12% en 5 ans ;

⁸ 297 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 1,35% en 5 ans ;

⁹ 701 hab. au 1^{er} janvier 2017 soit une augmentation de 2,43% en 5 ans ;



A l'exception de Tourinne sur le plateau hesbignon, tous les villages se nichent dans la vallée de la Meuse. Cet affluent de la Meuse creuse dans le plateau hesbignon une vallée aux paysages et aux qualités environnementales particulièrement riches.

La vallée de la Meuse est partiellement reprise à l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique de la Wallonie (4 sites pour 26,51 ha en zone non protégée) et en site Natura 2000 (138 Ha dont 8,34 en réserve naturelle domaniale).

Une bonne partie du territoire (3624 ha) fait également partie du parc naturel de la Burdinale et de la Meuse depuis 1991. A l'heure actuelle, seul le village de Tourinne ne fait pas partie du parc¹⁰, mais une demande d'intégration est en cours.

La Meuse forme également, avec le RAVeL qui s'étire dans la vallée, une véritable double colonne vertébrale qui structure le territoire de Braives.

Nous l'avons vu, la commune est attrayante pour de nouveaux habitants. Elle l'est aussi pour les visiteurs, attirés par le patrimoine naturel et architectural, mais aussi par les activités socio-culturelles organisées par la Commune.

¹⁰ Situation inchangée en juillet 2017.

La commune, très proactive en termes de développement économique, valorise en effet son potentiel touristique et entrepreneurial. Ainsi, en 2010, pas moins de 360 entreprises sont implantées sur la commune et la dynamisent¹¹.

En somme, Braives relève au quotidien le défi d'assurer un équilibre entre qualité de cadre de vie, développement économique et respect de la nature.

A ce titre, l'Agenda 21 Local, démarche initiée en 2008, constitue un outil majeur d'intégration des différents plans et programmes de développement communaux.

1.1. INFORMATION LÉGALES :

- Province de Liège
- Arrondissement de Waremme
- Zone de police Hesbaye Ouest
- Arrondissement administratif de Waremme
- Arrondissement judiciaire de Huy
- Canton électoral de Hannut
- Canton judiciaire de Hannut
- Bureau des recettes et contributions directes de Waremme
- Tribunal du travail de Huy
- Tribunal de commerce de Huy
- Tribunal de police de Huy
- Bureau des hypothèques de Liège
- Bureau de l'enregistrement de Hannut

¹¹ En décembre 2017, 289 acteurs économiques (commerces, entreprises et indépendants) sont repris au sein de l'annuaire de l'Agence de Développement Local (ADL).

2. LES OPTIONS DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Voir bilan des projets de la 1^{ère} ODR en annexe 16.7.

La première opération de développement rural comprenait 15 options :

1. Maintenir l'aspect rural, paisible et champêtre lié aux activités rurales et à un parc naturel
2. Préserver et accroître la « masse végétale » dans les paysages et dans les villages, notamment lors des aménagements d'espaces publics
3. Conserver et valoriser le patrimoine naturel, développer le maillage écologique, protéger les espèces animales remarquables
4. Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et le petit patrimoine, dont le patrimoine communal et les édifices publics
5. Sensibiliser les habitants à la propreté (« on est dans un Parc Naturel ») et à l'épuration des eaux usées
6. Développer chez les habitants un sentiment de fierté vis-à-vis de leur patrimoine
7. Dépolluer la Meuse et lutter contre l'érosion des berges
8. Valoriser l'image de Braives en tant que « Commune de Rivière »
9. Aménager des pôles récréatifs et attractifs susceptibles d'accueillir les visiteurs du Parc Naturel
10. Développer un tourisme diffus, axé sur la qualité du patrimoine naturel, l'histoire et la Meuse et susciter des initiatives privées en la matière
11. Développer l'emploi
12. Soutenir et développer les activités économiques locales
13. Soutenir l'agriculture et encourager les initiatives de diversification agricole
14. Promouvoir les produits locaux et régionaux
15. Inciter de nouvelles PME à s'installer sur le territoire

		Situation existante ODR 1	Situation existante ODR 2
1	Maintenir l'aspect rural, paisible et champêtre lié aux activités rurales et à un parc naturel		
		Service plantation spécifique = néant	Service environnement
2	Préserver et accroître la « masse végétale » dans les paysages et dans les villages, notamment lors des aménagements d'espaces publics		
		Service plantation spécifique = néant Parc naturel	Service environnement Parc naturel PCDN MMER
3	Conserver et valoriser le patrimoine naturel, développer le maillage écologique, protéger les espèces animales remarquables		
		parc naturel = 1 (sauf Tourinne) Sites de grande valeur écologique = 4 Sites sous protection juridique = néant	Parc naturel = 1, demande d'extension à Tourinne Sites de Grand Intérêt Biologique = 10 Sites sous protection juridique = 1 site Natura 2000 (224,90Ha) 1 réserve naturelle domaniale (9,71Ha) 1 PCDN Conventions combles et clochers,

			Plan Maya, fauchage tardif MMER
4	Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et le petit patrimoine, dont le patrimoine communal et les édifices publics		
		/	Rénovation de la cour de Justice de Hosdent et du Moulin de Hosdent Butte Saint-Sauveur, Chapelle de Pitet, sentier de Villers Petit patrimoine : monuments aux morts, pompes etc. Parcours d'interprétation du patrimoine Brochure « Patrimoine au Pays Burdinale Mehaigne 65 éléments à découvrir » Formation aux métiers du patrimoine
5	Sensibiliser les habitants à la propreté (« on est dans un Parc Naturel ») et à l'épuration des eaux usées		
		Presque tous les déchets sont collectés via la même filière. Le tri est très limité : Bulles à verre Collecteurs d'huiles usagées	La collecte différencie les déchets : Ordures ménagères Déchets organiques PMC Papiers-cartons Bulles à verre Collecteurs d'huiles usagées Déchets agricoles Bâches agricoles + parc à containers de Vissoul + filets à canettes à l'entrée des villages + sensibilisation habitants + taxe déchets Epuration des eaux usées = néant Amélioration progressive de l'égouttage collectif (2011) - Ville : 77,4% des habitations desservies - Braives : 70,8% - Avennes : 85,8% - Latinne : 70% - Ciplet : 45,6%
6	Développer chez les habitants un sentiment de fierté vis-à-vis de leur patrimoine		
		Difficulté, voire impossibilité de chiffrer le sentiment de fierté des habitants vis-à-vis de leur patrimoine. Toutefois, la bonne participation aux activités communales, le dynamisme associatif et économique, l'attractivité de la commune pour de nouveaux habitants donnent une idée de l'attachement des habitants pour leur territoire et son patrimoine au sens le plus large du terme.	

7	Dépolluer la Mehaigne et lutter contre l'érosion des berges		
		Contrat de rivière = néant Epuración des eaux usées = néant	MMER Contrat de rivière = 1 Epuración des eaux usées = néant
8	Valoriser l'image de Braives en tant que « Commune de Rivière »		
		Valorisation de la Mehaigne : associations de pêcheurs Contrat de rivière = néant	Valorisation de la Mehaigne Contrat de rivière = 1 Après la deuxième ODR, la Mehaigne et la ligne 127 deviennent la double colonne vertébrale du territoire grâce à un programme d'aménagement Maison de la Mehaigne et de l'Environnement rural
9	Aménager des pôles récréatifs et attractifs susceptibles d'accueillir les visiteurs du Parc Naturel & Aménagement de places publiques (Fumal, Fallais, Braives, Ville)		
		Site du jardin des plantes, Pitet	Site du jardin des plantes, Pitet Village du saule, Hosdent Motte féodale, Ville en Hesbaye Ancienne gare, Braives Tiersa Diverses plaines de jeux RAVeL
10	Développer un tourisme diffus, axé sur la qualité du patrimoine naturel, l'histoire et la Mehaigne et susciter des initiatives privées en la matière		
		Capacité d'hébergement = néant	capacité d'hébergement de 159 lits, avec des caractéristiques très différentes + création et affiliation à une maison du tourisme + développement d'une filière de tourisme diffus + événements (Music All etc) + balades braivoises + Braives commune gourmande + création de 18 promenades pédestres, cyclo, VTT
11	Développer l'emploi		
		394 emplois salariés en 1992 pour 4950 habitants (+/- 8 emplois/100 habitants)	585 emplois salariés en 2010 pour 5660 habitants ¹² (+/- 10 emplois pour 100 habitants)
12	Soutenir et développer les activités économiques locales		
		Agence Locale pour l'Emploi Parc Naturel	Agence Locale pour l'Emploi Parc Naturel

¹² 562 emplois salariés en 2015 pour 6148 habitants. Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium ; ONSS - statistique décentralisée

			Agence de Développement Local Groupe d'action Locale Centre culturel MMER Maison du Tourisme (MT) Projet îlot entreprises CPAS Titres services
13	Soutenir l'agriculture et encourager les initiatives de diversification agricole		
		Légumes : 1,8% SAU	Fruits et légumes non permanents : 7,58% SAU Filière énergétique agricole en développement Activités connexes : gîte rural ou ferme pédagogique Engagement d'un expert en agroécologie + GAL « agriculture et biodiversité »
14	Promouvoir les produits locaux et régionaux		
		cycles courts : 3 expériences individuelles de vente de produits locaux = marginal	Mise en œuvre progressive d'outils pour favoriser la vente de produits locaux en circuits courts Actions coordonnées entre les ADL de Braives, Héron et Wanze + MT pour la vente des produits du terroir en pays Burdinale Mehaigne Braives... Commune Gourmande Marché Diversification de l'offre Événements Flyers présentant les producteurs
15	Inciter de nouvelles PME à s'installer sur le territoire		
		Parc naturel Projet d'îlot d'entreprise Nombre d'établissements publics et privés indisponible Nombre d'établissements Horeca indisponible	Parc Naturel Agence de Développement Local Groupe d'action Locale 96 établissements publics et privés-2010 ¹³ Bon taux de création d'assujettis à la TVA (3,1 – 4,4%) - 2011 Début des travaux du projet d'îlot d'entreprises Horeca : 16 établissements ¹⁴

¹³ 88 établissements avec au moins un poste salarié (au 30 juin 2015) - Source(s): ONSS - statistique décentralisée.

¹⁴ 26 établissements au 30 juin 2017 (dont 6 restaurants et 8 gîtes/chambres d'hôtes) - Source(s): ADL / Annuaire économique

3. L'AGENDA 21 LOCAL (INVENTAIRE DES ACTIONS, RÉALISATIONS, COMPORTEMENTS DÉJÀ EXISTANTS FAVORABLES AUX 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE)

3.1. LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le rapport Brundtland (1987) et le Sommet de la Terre à Rio (1992), le concept de développement durable est progressivement devenu une référence internationale.

Il s'appuie sur un constat : la croissance a trop souvent pour conséquence d'appauvrir et de rendre plus vulnérables un nombre grandissant de personnes tout en détériorant l'environnement. Il faut au contraire mettre en place un modèle de développement qui offre une chance de réduire les inégalités tout en préservant les principaux équilibres naturels de la planète pour les générations futures.

En d'autres termes, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature, et cela aujourd'hui comme demain.

La poursuite de cet objectif doit animer les différents niveaux de pouvoir. Le Sommet de Rio a adopté un agenda 21 (ou plan d'action pour le XXI^e siècle) à l'échelle planétaire. La mise en œuvre de tels programmes d'action aux niveaux national et local est également nécessaire.

La Belgique a adopté en 2009 son second Plan fédéral de développement durable. Il s'inspire de la stratégie européenne de développement durable et de ses thématiques privilégiées : lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faire face aux conséquences du vieillissement de la population, lutter contre les dangers pour la santé publique, gérer les ressources naturelles de façon plus responsable, lutter contre les changements climatiques, assurer un système de transport durable.

Les objectifs du Développement Durable

Le développement durable est souvent défini comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire à leurs propres besoins** ».

Il s'agit donc d'anticiper les conséquences des décisions d'aujourd'hui pour laisser aux jeunes un monde « en bon état de fonctionnement ». Il s'agit également d'introduire dans les prises de décision une convergence et une cohérence entre **trois objectifs principaux** (ou piliers) : améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion, maintenir l'intégrité de l'environnement et améliorer l'efficacité économique.

Ces trois objectifs peuvent être explicités plus concrètement comme suit :

- **objectif de développement économique** : mettre en place une économie au service des besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et en veillant au respect de l'environnement ;
- **objectif environnemental** : viser une utilisation minimale des ressources naturelles non renouvelables, lutter contre les pollutions, préserver la biodiversité, etc. ;
- **objectif social** de réponse aux besoins humains et plus particulièrement aux besoins des plus démunis : lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs,...) mais aussi immatériels (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination,...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales.

Aalborg +10

Issus de la Conférence des villes durables, les **engagements d'Aalborg**, au nombre de 10, recouvrent un ensemble de thématiques directement visées par le développement durable, chaque engagement étant lui-même subdivisé en sous-engagements. Ces engagements ont été signés le 11 juin 2004.

Les collectivités locales qui signent la charte s'engagent à suivre ces engagements.

Les engagements sont subdivisés en sous-engagements, ou indicateurs, qui ont été définis pour des collectivités locales et ont fait l'objet d'une large approbation du monde politique et scientifique en Europe. A noter qu'il s'agissait au départ d'indicateurs établis pour le milieu urbain, cependant, de légères modifications ont permis de les adapter au milieu rural.

1. Gouvernance
2. Gestion locale vers la durabilité
3. Biens naturels communs
4. Consommation responsable et choix de style de vie
5. Planification et conception
6. Mobilité améliorée, trafic limité
7. Actions locales pour la santé
8. Economie locale vivante et durable
9. Equité sociale et justice
10. Du local au global

3.2. L'AGENDA 21 LOCAL DE BRAIVES

Source : Service territoire et service technique

L'agenda 21 Local s'articule autour des structures communales, qui sont :

- Le Centre Culturel Braives Burdinne
- L'asbl « Enfants contents, parents aussi »
- La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE),
- La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER),
- L'asbl « Sport Education Mehaigne » (SEM),
- Les écoles communales,
- Le Contrat de Rivière Meuse aval et affluents,
- Le Groupe d'Action Local du Pays Burdinale Mehaigne (GAL),
- Le réseau de lecture publique,
- La Maison du Tourisme (MT),
- Le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne,
- Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS),
- L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE),
- L'Agence de Développement Local (ADL),
- Les services communaux (Braives Jeunesse, Environnement, Bâtiments communaux, Voirie, Mobilité, Cimetières, Logement, Urbanisme).

Chacune de ces structures a un plan stratégique, qui répond souvent à des objectifs fixés par la Wallonie dans le cadre du développement durable, avec des indicateurs. La mise en œuvre de la majorité de ces plans stratégiques intègre un processus de participation citoyenne.

Il était donc nécessaire de s'appuyer sur l'important travail déjà réalisé, qui sert de base à une réflexion globale communale concernant le développement durable. C'est pourquoi, pour l'Agenda 21 Local, chaque structure a été rencontrée et interviewée une première fois. La mise à jour de cet Agenda 21 Local est en cours et se fait chaque année.

Après cette première série de rencontres, un important travail de compilation a été réalisé en vue de mettre en évidence les synergies (et parfois les redondances) entre les différentes structures. Cette compilation a fait, bien entendu, l'objet d'un retour vers les structures.

Ce qui a permis de mettre en place des partenariats, mais aussi, dans certains cas, d'adapter, d'enrichir les actions déjà menées pour mieux répondre aux besoins exprimés par les différentes structures.

Pour chaque structure une fiche a été réalisée pour renseigner :

- un bref descriptif de la mission,
- les partenaires,
- les priorités,
- le moyen de validation citoyenne,
- mais aussi les engagements d'Aalborg auxquels répond la structure.

Pour certains plans stratégiques, par exemple le contrat de rivière, la validation citoyenne n'est pas prévue. Dans ce cas, elle revient au Comité de pilotage citoyen de l'A21L.

Cette démarche a également permis de préciser certains besoins communaux. En outre, il est apparu que l'A21L est un outil idéal pour mettre en œuvre des projets complémentaires, nécessaires au bon développement de la commune. Ainsi, 8 projets prioritaires A21L ont été définis, avec un service « Porteur » pour l'année 2012. Cette liste de projets est appelée à évoluer chaque année dans le cadre de la mise à jour de l'A21L :

- Publication internet des comptes et budgets, des dates, des ordres du jour et des décisions du Conseil Communal,
- Gestion informatique des dossiers et des archives,
- Assurer des achats durables (fournitures de bureau),
- Assurer une seconde vie au matériel remplacé,
- Disponibilité des services,
- Accueil des nouveaux arrivants,
- Acquisition d'un véhicule électrique et de vélos (mobilité douce),
- Marché local.

3.3. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 LOCAL

Les autorités communales soulignaient que la première ODR, initiée en 1992, et approuvée en 1995, s'inscrivait tout naturellement dans une démarche communale globale de longue haleine, avec la mise en œuvre :

- de la décentralisation et la participation en Aménagement du Territoire,
- du remembrement,
- du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigue,
- du Développement Rural.

Déjà, Braives montrait un souci du développement social, du développement économique, du développement culturel, et du respect de l'environnement, qui en fait un véritable pionnier du développement durable. Dans l'introduction de la première ODR, les autorités communales déclaraient d'ailleurs que *« Braives compte donc bien aborder l'an 2000 en menant cette politique dynamique et volontariste qui a l'avantage d'associer les réalités sociales, économiques, culturelles et environnementales de ses huit villages. »*

Avec le temps, la Commune a élargi le panel d'outils qui permettent d'améliorer la gestion du territoire et du quotidien des habitants¹⁵.

C'est donc tout naturellement que la commune a mis en place, en 2011, l'Agenda 21 Local, fruit de cette démarche. L'A21L se veut notamment une synthèse transversale entre les différents outils dont dispose la Commune.

La filiation entre l'Agenda 21 Local et (entre autres) la première ODR est évidente. En effet, la Commission Locale de Développement Rural a donné naissance à la Commission de Développement Local (CDL).

Les parallèles entre l'Agenda 21 Local et une Opération de développement rural sont en effet nombreux, citons simplement la participation citoyenne, la transversalité et l'émergence de projets dans un cadre coordonné. La deuxième Opération de Développement Rural est d'ailleurs menée dans la philosophie de notre Agenda 21 Local.

¹⁵ Signataire de la Convention des maires en 2012 ; candidature au projet **POLLEC** (**POL**itique **L**ocale **E**nergie **C**limat)

4. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Sources :

Fondation Rurale de Wallonie, Commune de Braives, Programme Communal de Développement Rural, avril 1995

<http://www.braives.be>

Données cartographiques SPW-DGARNE

4.1. SOL ET SOUS-SOLS

4.1.1. NATURE DES SOLS ET SOUS-SOLS

A. SOUS-SOL

A hauteur du plateau hesbignon, au nord de la commune, les roches du secondaire (craies) et du tertiaire (sable) sont entièrement recouvertes d'une épaisse couche de limon nivéo-éolien, déposé lors des glaciations du quaternaire.

En creusant le plateau hesbignon, la Mehaigne a dégagé les couches plus profondes et plus anciennes. Ainsi, en amont, ce sont les schistes et les psammites du Silurien. Plus en aval, à hauteur de Pitet et de Fumal, ce sont les roches calcaires du primaire.

B. SOLS

La majeure partie du territoire communal est située dans les régions agricoles limoneuses et condruziennes.

Les sols de la commune sont donc essentiellement limoneux à drainage naturel favorable, situés sur les plateaux et sur les pentes.

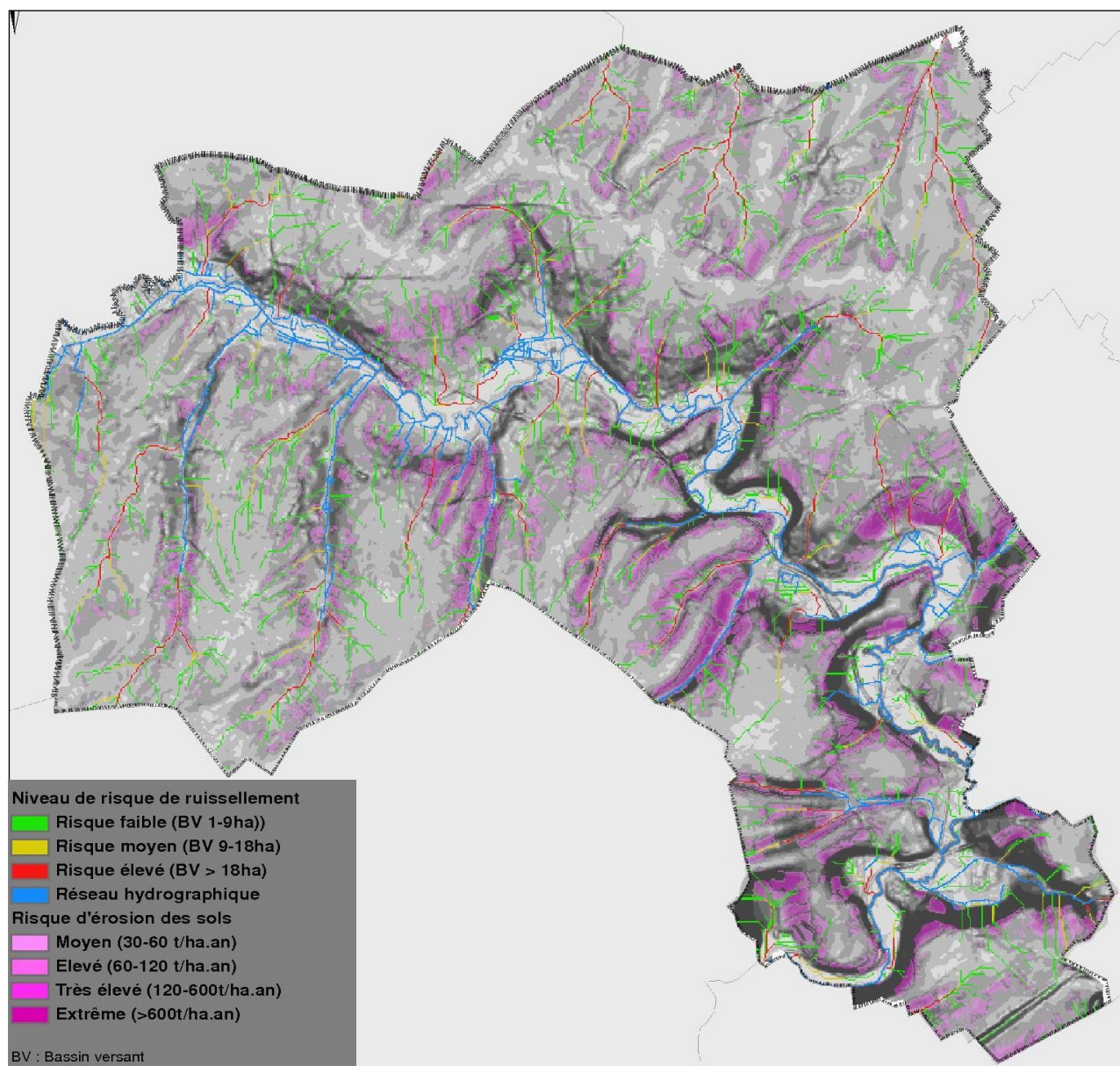
En analysant la carte numérique des sols de la commune, on remarque la présence de sols tourbeux à drainage naturel très pauvre, principalement situés le long de la Mehaigne. Ces tourbières sont souvent entourées par des sols limoneux à drainage naturel modéré, des sols qui sont fréquemment rencontrés, mais de manière ponctuelle et très localisée, dans la partie sud de la commune, notamment autour de Ciplet et autour du bois de Bocha.

Les sols limono-caillouteux à charge schisteuse sont présents également sur le territoire communal, mais essentiellement dans la partie sud, autour de Fumal et des bois de Molu et Brule. Ils sont caractérisés par un drainage naturel principalement favorable.

Un autre type de sols présents de manière ponctuelle sur le territoire communal, ce sont les sols argileux à drainage imparfait rencontrés autour de Latinne et du bois du Moulin.

La présence sur quasiment deux tiers du territoire communal de sols limoneux à drainage naturel favorable, très fertiles, explique la bonne qualité des terres agricoles de la commune. On note tout de même un clivage nord-sud de ces terres induit par la Mehaigne et les sols adjacents.

4.1.2. RUISSELLEMENT ET ÉROSION DES TERRES AGRICOLES



Cartographie du niveau de risque de ruissellement et du risque d'érosion des sols

Origine de l'information : SPW-DGARNE, données GISER et ERRUISOL

La cartographie des risques de ruissellement et d'érosion des sols renseigne les terrains potentiellement concernés par l'érosion des sols et par le ruissellement des eaux. Dans le cadre du présent diagnostic, elle vise à attirer l'attention sur un phénomène récurrent, qui prend d'ailleurs de l'ampleur à l'échelle planétaire depuis quelques décennies, dans un contexte global de réchauffement climatique largement débattu par ailleurs. Le risque est bien potentiel, il n'est pas forcément effectif.

Une interprétation scientifique complète et rigoureuse ne pourrait se baser que sur une étude plus précise.

Soulignons simplement que la valeur patrimoniale et économique des sols, support essentiel de l'agriculture, est menacée ponctuellement par l'érosion qui en emporte la meilleure partie.

On constatera qu'à Braives, les terrains présentant un risque potentiel se situent principalement sur les pentes fortes des vallées drainées par des cours d'eau et des vallons secs.

L'érosion des sols et le ruissellement provoquent éventuellement des nuisances associées : la perte de qualité des sols par entraînement des nutriments, des coulées de boues, un engorgement des rivières etc. Nuisances coûteuses à la collectivité et aux particuliers.

Des solutions existent cependant, notamment en ce qui concerne les pratiques culturelles, les retenues d'eau, la couverture des sols.

4.1.3. LE PARC NATUREL DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE

Le parc naturel de la Burdinale et de la Mehaigne poursuit des actions en faveur d'une agriculture et d'une sylviculture de qualité, respectueuses non seulement des écosystèmes, mais aussi de la qualité des eaux et des sols (équilibres chimiques et environnementaux, résistance à l'érosion etc.), en particulier au travers d'actions de sensibilisation ciblées vers les publics concernés.

4.2. EAUX DE SURFACE

4.2.1. MAILLAGE HYDROGÉOGRAPHIQUE

Braives est entièrement comprise dans le bassin de la Meuse

En dehors de Tourinne, qui fait partie du sous-bassin versant du Geer, le reste de la commune est dans le bassin versant de la Mehaigne. Le Geer et la Mehaigne sont tous deux des cours d'eau non navigables de première catégorie.

Les villages d'Avennes, Braives, Latinne, Fallais et Fumal sont construits en bas de versant, à l'écart des fonds de vallées humides, qui sont régulièrement inondés, surtout en hiver. Là, le sol est principalement affecté aux prairies et aux peupleraies.

Les villages de Ciplet et de Ville-en-Hesbaye sont situés dans des vallons creusés par des affluents de la Mehaigne.

4.2.2. ALÉA D'INONDATION

Sources :

Service urbanisme de la commune de Braives

DGO3, Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau – annexe 1 – notice méthodologique.

Le Gouvernement wallon a fait établir une cartographie des aléas d'inondation sur l'ensemble du territoire wallon. **Cette cartographie ne correspond qu'à l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau.** Elle ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans le ruissellement de surface, le refoulement d'égouts, la remontée de nappe phréatique ou des phénomènes apparentés.

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais (phénomène de coulées de boues par exemple).

La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée. Cette valeur est déterminée par la combinaison de deux facteurs :

- la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence),
- son importance (hauteur de submersion).

A Braives, une large partie de la vallée de la Mehaigne est reprise en périmètre d'aléa d'inondation faible, moyen ou élevé. De fait, d'importantes inondations ont eu lieu à Braives en 2002 et en 2011¹⁶.

Quelques zones urbanisables au plan de secteur sont reprises dans les périmètres d'aléa d'inondation. Dans ces zones, la gestion de l'aléa d'inondation fait l'objet de mesures spécifiques.

Ainsi, les projets de construction situés en zone d'aléa d'inondation sont examinés au cas par cas.

Que le projet soit situé en zone d'aléa d'inondation faible, moyen ou élevé, la commune interroge toujours le gestionnaire du cours d'eau.

- Dans le cadre d'un avant-projet présenté au service urbanisme :
En zone d'aléa faible, le projet fait l'objet de conditions (rez-de-chaussée surélevé etc.).
En zone d'aléa moyen à élevé, le projet est transmis pour examen à la DGO3 ou au Service Technique Provincial, qui remettent un avis officiel. Le service urbanisme remet un avis conforme à l'avis officiel de l'administration.

¹⁶ Des inondations importantes sont survenues le 11 juin 2012 (parmi les lieux les plus impactés - rue du Bolland à Ville-en-Hesbaye).

- Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme en zone d'aléa, le projet est également transmis pour examen à la DGO3 ou vers le Service Technique Provincial, qui remettent un avis officiel. Le demandeur est invité à trouver un accord et à amender le projet si nécessaire.

En ce qui concerne l'égouttage :

- En zone d'assainissement individuel, les eaux de ruissellement et les trop-pleins de citerne sont renvoyés via des drains de dispersion ;
- En zone d'assainissement collectif, les eaux sales transitent par des fosses septiques avant d'être renvoyées vers le réseau de collecte. Il est interdit de rejeter les trop-pleins de citerne dans ce réseau, ils doivent également être évacués via des drains de dispersion.

En ce qui concerne les mesures d'aménagement :

Le Règlement Communal d'Urbanisme « RCU » (devenu le Guide d'Urbanisme « GU » depuis l'avènement du CoDT en juin 2017) prévoit la plantation d'arbres haute-tige etc.

Dans les plans de lotissement, il est rendu obligatoire :

- de conserver les haies existantes dans leur intégrité dans la mesure du possible (les haies en fond de parcelle sont toujours préservées. Les haies à front de voirie doivent parfois être partiellement arrachées pour permettre l'accès à la parcelle) ;
- de planter des haies.

Pour chaque nouvelle construction, il est obligatoire de faire installer une citerne d'eau de pluie.

Ces mesures font l'objet d'une collaboration avec le parc naturel qui édite des fiches indicatives (comment planter une haie ? etc.).

4.2.3. EGOUTTAGE ET PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGÉOGRAPHIQUE

Source : <http://www.braives.be>

En ce qui concerne l'assainissement des eaux urbaines résiduaires, les eaux d'égout, le plan d'assainissement (PASH) a été approuvé par le Gouvernement wallon le 4 mai 2006 (moniteur belge du 17/05/2006) et les régimes d'assainissement ont été revus le 6 décembre 2006.

Il existe un projet de station d'épuration à Hosdent. La Région wallonne a programmé ce projet pour 2022 environ.

A Braives, deux grands types de zones existent :

1. **La zone d'assainissement collectif** (règle générale pour les villages d'Avennes, Braives, Ciplet, Ville-en-Hesbaye et Latinne) où les habitations doivent être équipées d'une fosse septique et raccordées à l'égout public dès sa mise en place.
Ce raccordement doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par le Collège Communal.
2. **La zone d'assainissement autonome** (pour les villages de Fallais, Fumal et Tourinne) où les habitations doivent être équipées d'un système d'épuration individuelle.
Cette installation fait l'objet d'une déclaration de classe 3.

La commune a dressé l'état des lieux de l'avancement de l'égouttage entre 2005 et 2011 (extrait du registre aux délibérations du Collège communal, 13/03/2013).

En 2011, l'égouttage collectif des villages concernés a progressé. Il sera poursuivi¹⁷. A noter que certaines habitations ne peuvent être équipées du fait de contraintes particulières.

¹⁷ En 2015 sur décision de la SPGE, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) a commencé trois chantiers d'égouttage sur les cinq demandés par la Commune. Parmi ces chantiers, deux concernent des voiries : la
7/05/2018

- Ville-en-Hesbaye : 77,4% des habitations desservies
- Braives : 70,8%
- Avennes : 85,8%
- Latinne : 70%
- Ciplet : 45,6%

A noter qu'il reste des habitations reliées directement à la rivière et aux fossés, sans fosse septique ni dégraisseur.

4.2.4. LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Le Contrat de Rivière Meuse Aval veille à la préservation et à la qualité des cours d'eau. Il est issu de la fusion de quatre anciens Contrats de Rivière indépendants, maintenant appelés « Comités Locaux ».

- le Comité Local Mehaigne ;
- le Comité Local Houyoux ;
- le Comité Local Geer ;
- le Comité Local Berwinne.

Le Plan d'actions pour la période 2011-2013 a été signé le 23 février 2011, avec, entre autres projets :

- la pose d'une centaine de panneaux signalétiques des cours d'eau sur l'ensemble du bassin ;
- un plan d'action pour la gestion de la Balsamine de l'Himalaya ;
- la participation au plan de gestion de la Berce du Caucase mis en place par le SPW ;
- la diffusion d'un guide de bonne gestion des étangs à destination des propriétaires ;
- la réalisation d'une « étude » de l'incidence des piscines privées sur les cours d'eau ;
- la remise en état de 5 frayères, grâce à l'introduction d'un dossier aux Fonds Européens.

La richesse du contrat de rivière réside également dans les projets dont l'intérêt stratégique dépasse les frontières braivoises. Citons à ce sujet l'utilisation du génie végétal (par exemple l'emploi de techniques douces de stabilisation des berges), ou la remise en état de cours d'eau tout au long de leur lit.

4.2.5. LA MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET LE GROUPE D'ACTION LOCAL

Depuis 2001, la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, ou MMER, complète l'action du parc naturel en matière de cours d'eau et d'énergies renouvelables. A partir de 2004, date de la signature de la première convention, cette mission a été élargie dans le cadre du Contrat de Rivière Mehaigne.

On notera une action particulièrement prometteuse, la réalisation, tant par la MMER que par le GAL, d'une étude sur le potentiel hydro-énergétique des cours d'eau. Cette étude comprend d'ailleurs une phase d'évaluation des impacts de l'hydro-énergie sur les populations piscicoles

4.2.6. LES SERVICES COMMUNAUX : SERVICE ENVIRONNEMENT ET SERVICE VOIRIE

Les services communaux assurent le suivi des politiques régionales sur le territoire communal, mais aussi l'entretien quotidien des infrastructures de collecte des eaux.

A travers l'Agenda 21 Local, le service technique vérifie la cohérence des différentes politiques de gestion du territoire menées par des infrastructures différentes.

rue Genon et celle de la Vigne (et y sont liés à de gros développements de l'habitat). Le troisième, incluant le Trou Potier, concerne tout le quartier de l'ancienne gare d'Avennes, pour y intégrer le zoning de la SPI. Source : Contrat de rivière Meuse Aval et affluents / www.meuseaval.be

4.3. EAUX SOUTERRAINES

4.3.1. CAPTAGES

La DGARNE recense 36 captages privés, aucun de ces captages n'est destiné à l'extraction d'eau de distribution.

Le Code de l'Eau, adopté par Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005, définit des zones de protection des prises d'eau en vue de réduire les risques de pollution des eaux prélevées pour l'alimentation du réseau de distribution public. Cette réglementation ne s'applique donc qu'aux captages publics.

Plus on se rapproche d'un captage d'eau, plus l'impact d'une pollution éventuelle est important. C'est pourquoi la législation a défini 4 zones concentriques autour des captages, à l'intérieur desquelles les activités et les installations sont réglementées.

La **zone de prise d'eau** (Zone I) est délimitée par la ligne située à une distance de 10 mètres des limites extérieures des installations de surface nécessaires à la prise d'eau. Elle est la propriété du producteur d'eau. Seules les activités en rapport avec la production d'eau y sont autorisées.

La **zone de prévention rapprochée** (Zone IIa) est la zone à l'intérieur de laquelle une pollution transportée par l'eau souterraine mettrait maximum 24 heures pour atteindre le captage.

La **zone de prévention éloignée** (Zone IIb) est la zone à l'intérieur de laquelle une pollution mettrait entre 1 et 50 jours pour atteindre le captage.

La **zone de surveillance** (Zone III) correspond à l'entière du bassin d'alimentation du captage. Elle ne fait généralement pas l'objet d'impositions particulières.

Pour chaque captage, la délimitation exacte des zones de prévention rapprochée et éloignée doit être déterminée sur base d'une analyse scientifique et technique et ensuite être fixée via la publication d'un arrêté. En l'absence de délimitations exactes des zones de prévention, les captages publics sont dotés de zones de prévention rapprochées et éloignées forfaitaires.

A l'ouest du territoire communal se trouve une Zone II de protection de captage (prévention éloignée) d'Avin P1 et P2, par arrêté du 20 décembre 2002. Ce captage est géré par la SWDE.

4.3.2. ZONE VULNÉRABLE

<http://www.nitrawal.be/40-zones-vulnerables.htm>

La commune est située dans la zone vulnérable aux nitrates du Nord du sillon de la Sambre et de la Meuse.

La délimitation de zones vulnérables vise à protéger les eaux contre les pollutions azotées. Selon l'article 191 du Code de l'Eau, les zones vulnérables sont définies sur base de la concentration en nitrates des eaux de surface et des eaux souterraines. L'article 192 précise que « *le programme d'actions s'applique aux exploitations et parties d'exploitation situées dans une zone vulnérable.* »

4.4. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Sources : *Agenda 21 Local de la Commune de Braives*

Les caractéristiques géographiques : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Service environnement – Actions du PCDN liées aux cours d'eau – Entretien des cours d'eau 3^{ème} catégorie – Participation au contrat de rivière – Gestion des ruissellements – Gestion du respect du PASH en matière d'égouttage	Maison de la Mehaigne et de l'Environnement rural – Valoriser le potentiel hydroénergétique – Etudes de la qualité de l'eau – Information et sensibilisation du public au respect de l'eau	Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne – Diminution de l'érosion des terres agricoles (proposition de conseils agro-environnementaux aux agriculteurs) – Promotion d'une gestion agricole et sylvicole adaptée, entre autre en lien avec le sol
		Contrat de rivière – Protection et restauration des berges endommagées par le bétail / mesures de prévention – Sensibilisation/information des riverains – Inciter les riverains à se réapproprier la rivière et son patrimoine – Veiller à la mise en œuvre des politiques régionales : PASH / plan PLUIES – Veiller au respect des conditions d'exploitation par les entreprises pour éviter toute pollution – Procédures d'urgence inondation en collaboration avec les services communaux
Service de la voirie – Entretien réseau égouts – Poursuite des travaux concernant le placement de canalisations d'égouttage en partenariat avec l'AIDE et la SPGE		Groupe d'action Locale Burdinale Mehaigne – Etude du potentiel hydroélectrique et mesures agri-environnementales en partenariat avec le Parc naturel (engagement d'un chargé de mission)

4.5. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DES FACTEURS GÉOGRAPHIQUES

Pour mémoire, la première ODR programmat plusieurs projets. La plupart de ces projets étaient spécifiques à la gestion des eaux de surface.

Ainsi, plusieurs projets consistaient en des aménagements sur les cours d'eau.

La première ODR prévoyait également un contrat de rivière Mehaigne. Celui-ci a été mis en place, c'est l'ancêtre de l'actuel contrat de rivière Meuse aval.

Un des intérêts du contrat de rivière, c'est d'assurer une réflexion et des actions cohérentes pour la valorisation des eaux et de poursuivre la réflexion menée lors de la première ODR sur le long terme (c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, supérieur à 10 ans).

Aucune action n'était prévue en matière de protection des sols et des eaux souterraines. Rappelons que des outils existent en la matière (MMER, zone de protection et de prévention etc.). L'Agenda 21 Local de 2012 vise entre autres à coordonner les différents acteurs communaux de la gestion des eaux et des sols.

Enfin, selon un principe défini lors de la première ODR, les investissements communaux sont guidés par la double colonne vertébrale constituée par la Mehaigne et le RAVeL pour renforcer la structure du territoire et de profiter des caractéristiques géographiques pour appuyer le développement local.

Ce principe-guide a des impacts positifs en termes d'aménagement du territoire et change, dans une certaine mesure, le rapport des habitants à leur territoire.

5. PAYSAGE

5.1. ANALYSE PAYSAGÈRE

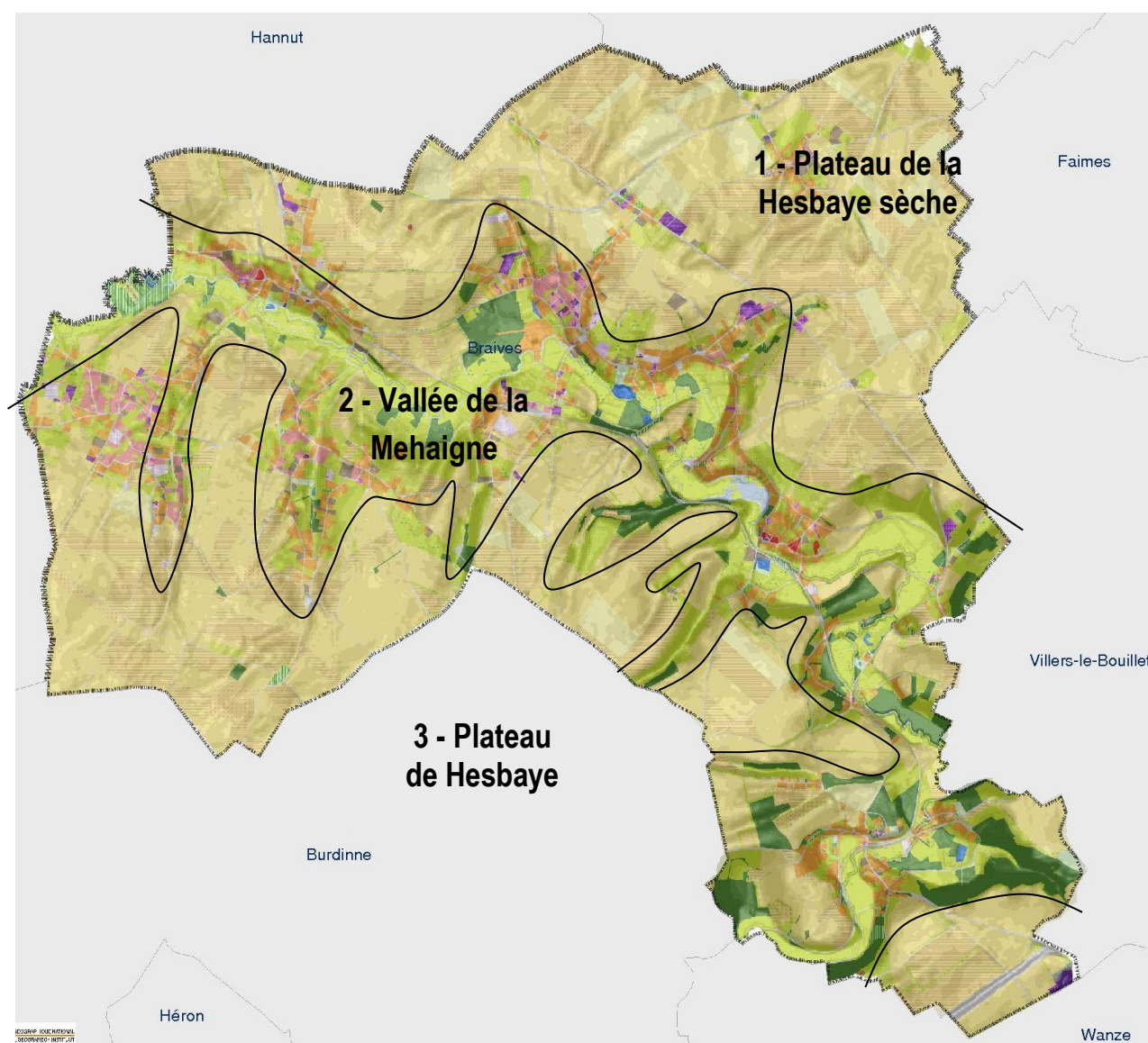
Sources : CPDT, Pr Cl. Feltz et Ass. *Les territoires paysagers de Wallonie*, Namur 2004

Fondation Rurale de Wallonie, *Programme Communal de Développement Rural de Braives*, avril 1995

Braives est reprise dans l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, ensemble caractérisé par un relief doucement ondulé. Les sols, de très bonne qualité, sont voués principalement aux cultures, les prairies occupant les creux plus humides du relief. Les bois, rares à l'échelle de l'ensemble, se dressent sur les versants.

À l'origine, l'habitat se regroupait en villages plus lâches à l'ouest (intégrant jardins, pâtures et vergers) et plus denses à l'est. Depuis quelques décennies, le centre des villages se densifie et des lotissements sont construits en périphérie.

La plupart des cours d'eau qui traversent l'ensemble des bas-plateaux creusent modérément le relief. A Braives, la Mehaigne entaille plus profondément le plateau, dessinant un paysage plus encaissé, où dominent les prairies et les boisements.



Sources : SPW – DGARNE – Carte de l'occupation des sols de Wallonie et ERRUISOL

En bordure de la Hesbaye, fertile et parfois perçue comme monotone, le paysage plus mouvementé de la vallée de la Meuse annonce la vallée toute proche de la Meuse, constituant un trait d'union entre deux paysages emblématiques de la Belgique. C'est l'un des atouts incontestables de Braives.

En fonction du relief, qui conditionne fortement l'occupation des sols, le paysage de Braives se subdivise en 3 sous-ensembles paysagers (la limite se situe à la rupture des pentes, là où l'occupation des sols change) :

1 – le plateau de la Hesbaye sèche

Ce paysage très dégagé, dominé par les grandes cultures, offre des vues longues, portant jusqu'à plusieurs kilomètres. La Hesbaye sèche est caractérisée par une moindre présence de cours d'eau que le reste de la Hesbaye.

C'est là que se trouve le village de Tourinne, décrit, lors de la première ODR, comme « un îlot bâti au milieu des champs » dans un écrin de végétation arborée, dominé par la silhouette de l'église.

2 – la vallée de la Meuse

La Meuse entaille le plateau hesbignon. Il en résulte un relief encaissé, où, parfois, la roche affleure. C'est là que se nichent la majorité des villages de la commune – Braives, Fumal, Fallais, Latinne, Ville-en-Hesbaye et Avennes. Les prairies, les boisements, les vergers, les haies, les alignements d'arbres encadrent le regard. Ce paysage offre donc majoritairement des vues allant de quelques mètres à quelques centaines de mètres.

Les villages sont implantés sur les versants exposés au sud et abrités des vents dominants. On notera que le village de Cipelet occupe un creux du relief et s'étale jusque sur le plateau de Hesbaye.

3 – le plateau de Hesbaye

Au sud de la vallée de la Meuse, comme au nord, le paysage de grandes cultures, très dégagé, offre des vues longues, portant jusqu'à plusieurs kilomètres. La Meuse et ses affluents incisent le plateau, qui se détache en lambeaux au bord de la vallée.

5.2. PÉRIMÈTRES PAYSAGERS DU PLAN DE SECTEUR ET ADESA (ACTION ET DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLÉE DE LA SENNE ET DE SES AFFLUENTS)

5.2.1. PLAN DE SECTEUR

Le Plan de Secteur prévoit des Périmètres d'Intérêt Paysagers en surimpression du zonage d'affectation des sols.

Le CWATUPE¹⁸ précisait que « *Le périmètre d'intérêt paysager vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage.* »

A Braives, la vallée de la Meuse entre Braives et Fumal est reprise en Périmètre d'Intérêt Paysager au Plan de Secteur.

5.2.2. ADESA

L'association ADESA s'attelle à repérer les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie une inscription à l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables. La méthodologie adoptée, qui fait largement appel à la participation, a été appliquée à ce jour à plus des trois-quarts du territoire wallon.

Il y a à Braives deux périmètres d'intérêt paysager ADESA : l'un à Fallais, l'autre à Fumal.

¹⁸ Depuis le 1er juin 2017, le Code du Développement Territorial (CoDT) est officiellement entré en vigueur en Région Wallonne et remplace dès lors le CWATUPE.

5.3. LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Le service environnement assure une gestion du paysage au quotidien, orientée autour des espaces verts, des plantations et du fleurissement, au sens large.

On notera la volonté de :

- préserver les murs de pierre, qui apportent beaucoup aux paysages villageois ;
- conserver la mémoire des lieudits, la mémoire étant en effet une valeur essentielle du paysage, à rattacher à des dimensions symbolique, culturelle voire spirituelle des paysages. De par leur nature insaisissable, éminemment subjective, il est difficile d'estimer ces dimensions.

5.4. LE PARC NATUREL DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE

Le parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne est un acteur prépondérant dans la gestion du paysage.

Ses actions sont diverses et couvrent tout le panel des composantes du paysage, du site archéologique aux arbres en passant par les entreprises.

Lui reviennent notamment la réalisation d'une charte paysage et la remise d'avis sur les demandes d'urbanisme et d'exploitation, deux leviers de taille pour une gestion du paysage de qualité. Ces deux leviers sont une véritable opportunité d'assurer une gestion du paysage cohérente et la plus complète possible pour le territoire.

5.5. LA MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET LE CONTRAT DE RIVIÈRE

A des échelles de territoire et avec des outils différents, la MMER et le contrat de rivière mettent en place des actions pour la valorisation des paysages liés aux cours d'eau et aux milieux humides.

Le parcours du saule et la pépinière de la MMER sont d'ailleurs des vitrines majeures vers ces types de paysage.

5.6. LE GROUPE D'ACTIONS LOCAL ET LA MAISON DU TOURISME DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE

Outre les actions d'entretien, le GAL et la Maison du tourisme, à travers les balades organisées, permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir le paysage, véritable atout touristique pour Braives.

5.7. L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL)

A travers sa mission de soutien et de développement du secteur économique, l'ADL mène une action d'information et de soutien à la diversification agricole.

Tout comme dans le cas de la valorisation touristique, le paysage prend une valeur économique.

5.8. LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

La CCATM vise la participation de la population à la gestion de cadre de vie. La CCATM remet un avis, à la demande de la commune ou d'initiative, concernant les sujets relatifs à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'urbanisme.

5.9. LE CADRE DE RÉFÉRENCE ÉOLIEN DU SPW

Le Gouvernement wallon s'est accordé sur une contribution de 4500 GWh à l'horizon 2020 de l'éolien en Wallonie.

Les évolutions récentes du secteur éolien ont amené le Gouvernement wallon à actualiser le cadre de référence éolien. Celui-ci comprend notamment des recommandations en matière de paysage : zones d'implantation des éoliennes et principes de composition des parcs éoliens.

Dans le projet actuel, on retrouve au nord de la commune de Braives une des zones potentielles en termes de développement éolien les plus importantes de Wallonie.

5.10. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DU PAYSAGE

Le paysage : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Service environnement – Plantations fruitiers, saules têtards, talus fleuris – Prairie de la Quiétude / jardin communautaire – Remplacement résineux – Protection des vieux murs de pierre – Mémoire des lieux-dits – Entretien des espaces verts et des bords de route / développement des espaces publics de qualité – Gestion du territoire naturel communal – Semaine de l'arbre – Inventaire des arbres et haies remarquables – Gestion différenciée – Braives, Commune du saule – Braives, zéro pesticide	Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural – Communication à propos du territoire – Entretien des promenades – Organisation/animation balades à thème – Sensibilisation à la protection des zones humides et à leur biodiversité	Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne – Sites biologiques remarquables – Balades – Charte Paysage / protection des paysages ruraux – Arbres têtards / vergers – Information sur l'intégration paysagère à destination des entreprises locales – Patrimoine architectural bâti, patrimoine archéologique – Avis sur les demandes de permis d'urbanisme et d'exploitation concernant le territoire
	Agence de développement local – Information et soutien à la diversification agricole	Contrat de rivière – Protection et restauration des berges endommagées par le bétail / mesures de prévention – Entretien des différents cours d'eau Action pour l'élimination des nuisances visuelles : déchets
		Maison du tourisme des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne – Communication à propos du territoire – Entretien des promenades – Organisation/animation balades à thème
		Groupe d'Action Local Burdinale Mehaigne – Tourisme rural - balades – Valorisation du petit patrimoine populaire wallon

5.11. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DES PAYSAGES

La 1^{ère} ODR, prévoyait plusieurs projets qui avaient un impact positif sur le territoire :

- l'aménagement de voies de circulation modes doux, notamment de la ligne de chemin de fer désaffectée 127 en voie de trafic lent,
- l'aménagement de jardins et d'espaces publics, des plantations
- la signalisation des éléments remarquables du patrimoine naturel
- la mise en valeur de points de vue remarquables

Ce panel d'actions, dont la plupart ont été mises en œuvre, peut être considéré comme un premier programme coordonné en faveur du paysage

A l'heure actuelle, en matière de gestion des paysages, on retiendra notamment le rôle du service environnement, mais aussi celui du Parc Naturel et de la MMER.

Les mesures prises en faveur des paysages sont d'une grande diversité : défense du patrimoine naturel, actions pour la qualité du cadre de vie verdoyant, aménagement des espaces publics, entretien du bâti patrimonial, sensibilisation des citoyens et des publics cibles (agriculteurs et entreprises), entretien des cours d'eau etc.

Outre les mesures qui peuvent être spécifiquement reliées à la gestion et la valorisation du paysage, certaines mesures prises dans le cadre de structures différentes ont également un effet positif complémentaire. Ce sont toutes les mesures en faveur de l'environnement, en particulier celles qui visent la préservation des différents milieux. (cf. chapitre caractéristiques environnementales).

Ces mesures s'inscrivent clairement dans la lignée des mesures prises lors de la 1^{ère} ODR et profitent de la réflexion menée à cette occasion.

L'élaboration de la charte paysagère du Parc Naturel est en cours de finalisation. Elle permettra de coordonner les actions futures en matière de valorisation du paysage¹⁹.

¹⁹ Une étude paysagère est en cours sur le territoire communal de Braives (2015 : diagnostic et programme) en prélude à une charte paysagère pour le Parc Naturel.

6. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, DONT DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES NATURELLES

6.1. DÉFINITION : LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE

Sources :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr>

En Wallonie, on utilise maintenant le concept de « **Structure Ecologique Principale** » (SEP – Dufrêne, 2006 ; GUIDE/LEPUR, 2005), qui réunit les différentes zones ayant un **intérêt biologique actuel** (= infrastructure écologique) **ou potentiel**. Ces zones sont nécessaires pour garantir le fonctionnement d'habitats et la conservation d'espèces à forte valeur patrimoniale.

La SEP est la somme des réseaux écologiques thématiques et comprend deux grands types de zones :

- les **zones centrales** (ZC), dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire par rapport aux autres fonctions. Une distinction peut être faite entre :

- des *zones centrales caractéristiques* (ZCc), recelant des populations d'espèces et des habitats, y compris les combinaisons originales de ces habitats, à grande valeur patrimoniale, en bon état de conservation, et

- des *zones centrales restaurables* (ZCr), où les espèces et/ou les habitats cibles sont encore plus ou moins présents (reliques), mais où une restauration est toujours envisageable.

L'objectif à terme est de ne plus se retrouver qu'en présence de ZCc.

Ces zones centrales devraient bénéficier d'un statut de conservation fort. Les activités humaines y sont toutefois possibles et peuvent revêtir un intérêt économique tant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs biologiques.

- les **zones de développement** (ZD), dans lesquelles la conservation des espèces et des habitats sont le co-produit d'une exploitation économique. Les activités humaines, moyennement intenses, permettent de garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Ces zones servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampon ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis, vergers hautes tiges, ...).

Le reste du territoire est appelé **la matrice**. La matrice est le lieu où les activités humaines sont les plus intenses. Sa valeur environnementale n'en est pas nulle pour autant. Elle peut également faire l'objet de mesures d'amélioration de la biodiversité adaptée aux activités économiques.

A noter que la définition des zones centrales et des zones de développement a fait l'objet d'une étude particulière dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature en 2009.

6.2. PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL : SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE ET ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

6.2.1. SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sont répertoriés au niveau régional.

Sources : <http://biodiversite.wallonie.be>, le 30-07-2012

En 2008, les Fiches environnementales par commune, éditées par ce qui était alors la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, renseignaient quatre Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), à Braives, et un site Natura 2000 (la vallée de la Meuse).

En 2012, en plus du site Natura 2000, la Commune n'accueille pas moins de neuf SGIB²⁰ :

Type	Code		Surface
Natura 2000	BE33009	Vallée de la Meuse	224,90 ha ²¹
SGIB	1646	Petite carrière de la butte Saint-Sauveur à Pitet	0,19 ha
SGIB	2616	Les Prés Coutralles	6,46 ha
SGIB	2617	Fond du Ruisseau de Falihou	6,74 ha
SGIB	311	Marais de Hosdent	9,71 ha ²²
SGIB	312	Bas Drez	22,65 ha
SGIB	2647	Les Fesses Madame	19,03 ha ²³
SGIB	1997	Vallée de la Meuse à Fumal	23,10 ha ²⁴
SGIB	1998	Bois de Mozon	14,83 ha ²⁵
SGIB	2931	Prairies alluviales entre Moxhe et Avennes	17,9 ha ²⁶
SGIB	6219	Marais de Hosdent	8,64 ha ²⁷

A. SITE NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE LA MEUSE

Le site Natura 2000 de la vallée de la Meuse englobe les zones marécageuses de Pitet, les vallées de la Meuse et des ruisseaux affluents (Ruisseau des Vaux, Ru des Etangs) ainsi que le massif boisé du Tier à Meuse, soit un bel ensemble de presque 225 ha, avec une certaine diversité environnementale.

Ce Site est important pour l'avifaune tant forestière que paludicole. On y note la présence d'espèces nicheuses comme la Bondrée, le Martin-pêcheur et le Pic noir. Les étangs de Fallais et de Pitet sont des sites de relais migratoires pour l'avifaune aquatique essentiellement.

Le site est menacé par :

- des coupes des forêts en place et plantation de feuillus (frêne principalement) ou de résineux (douglas principalement), mais aussi de plantation de peupliers dans les fonds de vallées ;

²⁰ En 2017 on enregistre 2 nouveaux sites : La Quiétude (6.53 ha, code 2648) et les Prairies humides du pont de Latinne (6.71 ha, code 3149)

²¹ L'arrêté de désignation adopté le 09/07/2015 renseigne une superficie de 226.58 ha

²² 18.32 ha en 2017

²³ 25.49 ha en 2017

²⁴ 21.97 ha en 2017

²⁵ 8,9 ha en 2017

²⁶ Superficie en 2017

²⁷ Superficie en 2017

- le remblaiement de certaines zones marécageuses.

Le site Natura 2000 fait l'objet de mesures de gestion via différents outils (comme le Plan Communal de Développement de la Nature de Braives) ou de statut de protection (Réserve naturelle domaniale).

B. PETITE CARRIÈRE DE LA BUTTE SAINT-SAUVEUR À PITET

Cette petite carrière, où l'on a anciennement exploité une roche magmatique, a été ouverte dans une colline dénommée 'Butte ou Mont Saint-Sauveur'. A côté de son intérêt géologique, elle présente un intérêt herpétologique : trois espèces de triton, dont le Triton crêté repris sur la liste rouge, et le crapaud accoucheur s'y reproduisent en effet dans les deux mares situées au pied de la paroi rocheuse et plus ou moins envahies de lentilles d'eau (*Spirodela polyrhiza* surtout). La végétation, composée en majorité de nitrophytes, y est dépourvue d'intérêt.

La valeur environnementale de la carrière est menacée par le boisement progressif de la carrière, qui ombrage de plus en plus les deux mares. Pour maintenir des conditions favorables à la reproduction du Triton crêté, la Région recommande de déboiser le site et de contrôler les lentilles d'eau.

À noter que cette carrière est incluse dans le site Natura 2000 de la vallée de la Meuhaigne.

C. LES PRÉS COUTRALLES

Les Prés Coutralles sont situés dans la vallée de la Meuhaigne, en bordure du plateau hesbignon. Il s'agit pour une bonne part d'une propriété privée gérée en faveur de la biodiversité. On y trouve une mosaïque de biotopes intéressants pour la région : pré de fauche humide, mégaphorbiaie, haies, jardin "sauvage", mares etc. La végétation est particulièrement intéressante. Un petit talus schisteux héberge une station remarquablement isolée du trèfle strié (*Trifolium striatum*), une plante en danger en Wallonie. Le site accueille diverses espèces peu communes, notamment parmi les amphibiens le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et surtout le triton crêté (*Triturus cristatus*).

D. FOND DU RUISSEAU DE FALIHOU

Situé dans la vallée de la Meuhaigne, en bordure du plateau hesbignon, ce site privé est constitué d'un pré alluvial abandonné partiellement planté de peupliers. La végétation visible actuellement est une mégaphorbiaie dense parsemée de fourrés de saules. Bien que n'hébergeant a priori pas d'espèces rares, cette zone humide est intéressante dans le contexte régional notamment comme refuge pour l'avifaune.

E. MARAIS DE HOSDENT

Le marais de Hosdent occupe la plaine alluviale de la Meuhaigne, entre les villages de Latinne et Fallais. Milieu devenu rare dans cette région, le site est constitué d'une mosaïque de groupements végétaux comprenant divers types de roselières, mégaphorbiaies, magnocariçaie à laïche aigüe, saulaie et aulnaie marécageuse, etc. Il s'agit d'une zone d'intérêt principalement ornithologique, où l'on trouve le loriote d'Europe (*Oriolus oriolus*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le râle d'eau (*Rallus aquaticus*).

Une partie du site a été remblayée. Des remblais récents prolongent les jardins situés au bord du marais. Des eaux usées y sont rejetées.

Un arrêté ministériel du 17 octobre 2001 attribue aux marais de Hosdent le statut de réserve naturelle domaniale. Un dossier de modification du périmètre et des mesures de gestion sont en cours²⁸.

F. LE BAS DREZ

Le Bas Drez se trouve sur la rive gauche et au nord de la Meuhaigne, dans la plaine alluviale de cette rivière, en bas de versant. Il est formé de prairies pâturées entrecoupées de fossés. Si les prairies présentent une flore répandue, les fossés accueillent une flore particulièrement intéressante, avec :

²⁸ En 2017 le dossier est finalisé et la surface enregistrée est de 8.38 ha (RND code 6219).

- une glyceraie à *Glyceria notata*,
- un groupement à *Apium nodiflorum*,
- une végétation flottante à *Lemna minor*,
- un groupement à *Ranunculus sceleratus*,
- un groupement de prairie à *Agrostis stolonifera*, *Alopecurus geniculatus*,
- une roselière à *Phalaris arundinacea*,
- diverses espèces palustres : *Scrophularia auriculata*, *Filipendula ulmaria*, *Epilobium parviflorum*, *Mentha aquatica*, *Lycopus europaeus*, *Persicaria amphibia* f. terrestre, *Rumex conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Equisetum palustre*, *Veronica beccabunga*, *V. anagallis-aquatica*, *Ranunculus repens*, *Juncus bufonius* etc.

Le site est un important relais migratoire pour la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), et pour les grues, au printemps (*Grus grus*). C'est également une zone de reproduction pour *Rana temporaria*, la grenouille rousse.

Le site est menacé par le drainage des eaux et par l'emploi d'herbicides dans les fossés. La Région recommande de remplacer l'usage des herbicides par le fauchage. La Commune a investi dans de l'équipement permettant de faucher et de ramasser le produit de fauche. Ainsi, il n'y a plus d'herbicides utilisés sur les talus publics.

G. LES FESSES MADAME

Localisé en Hesbaye, dans la vallée de la Mehaigne, le site des Fesses Madame fait partie du domaine du château de Marotte, à l'ouest du village de Braives. Décrit dès 2003 comme le site le plus précieux des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, il renferme une mosaïque de groupements végétaux dont certains sont devenus très rares dans la région: vastes mégaphorbiaies à reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) et valériane officinale (*Valeriana repens*), magnocariçaies à laïche des marais (*Carex acutiformis*), fossés à oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*) et véronique à écus (*Veronica scutellata*), prairies de fauche, roselières, saulaie alluviale, peupleraies, etc. Une plante rarissime, la stellaire glauque (*Stellaria palustris*), constitue le joyau floristique de l'endroit. L'avifaune comprend notamment le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) et le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) en belle densité. La mégaphorbiaie accueille la grande violette (*Brenthis ino*), un papillon rare au nord du sillon sambro-mosan.

La description du site a été approfondie dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature de Braives, en 2009. Des recherches complémentaires portant sur les gastéropodes ont été entamées en 2012.

Dans le PCDN, des mesures agro-environnementales sont proposées sur le site (maintien d'une faible charge en bétail et prairies à haute valeur biologique).

H. VALLÉE DE LA MEHAIGNE À FUMAL

Le site est constitué de la plaine alluviale de la Mehaigne vers la fin de son cours hesbignon, au niveau du village de Fumal. L'ensemble essentiellement bocager et herbager comprend des prairies de fauche engraisées, des haies, des alignements de saules têtards, une aulnaie linéaire et un bras-mort, incluant également l'assise d'une ancienne voie ferrée, aujourd'hui transformée en piste cyclable. Ce tronçon de la Mehaigne héberge différentes espèces intéressantes sur le plan régional, comme le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce probablement nicheuse, visée par le décret Natura 2000, ou encore le caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), libellule des eaux courantes peu commune au nord du sillon sambro-mosan. La galerie rivulaire, remarquable sur le plan paysager, est régulièrement fréquentée par plusieurs espèces de pics, dont le pic noir (*Dryocopus martius*). Les zones ouvertes sont exploitées comme zone de chasse par les rapaces nocturnes ainsi que par une chauve-souris, la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

I. BOIS DE MOZON

Sur le versant gauche de la Mehaigne, au sud-ouest du village de Fumal, le bois de Mozon est une forêt de ravin. Cet habitat, rare en Hesbaye, renferme plusieurs espèces végétales remarquables pour la région, dont deux fougères: le polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le polystic à soies (*Polystichum setiferum*). Le bas du versant, en

contact avec la plaine alluviale, accueille entre autre l'ail des ours (*Allium ursinum*) et l'anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*).

Le site est repris dans le site Natura 2000 Vallée de la Meuse.

J. SABLIERE 'NOËL'²⁹.

L'ancienne sablière Noël, occupée par une entreprise de containers, de tri et de valorisation de déchets inertes,... (Noël Sélection s.a.), est divisée en deux parties séparées par la rue du Roua : la partie principale, à l'ouest, est fortement modifiée sur une grande surface (entrepôts, dépôts de containers, versages d'inertes...). La partie orientale, nettement plus petite, est moins dégradée.

On note la présence d'une petite colonie d'Hirondelle de rivage, actuellement établie dans la falaise très peu élevée de la partie orientale, et la reproduction de plusieurs amphibiens dont le Crapaud accoucheur et le Triton crêté.

La région recommande de maintenir la falaise dans laquelle niche l'hirondelle des rivages ainsi que les deux petites mares, menacées par un éventuel remblaiement du site après excavation.

6.2.2. ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Service en charge du recensement des arbres et haies remarquables : Service environnement

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Wallonie confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection dans la mesure où leur abattage ou une modification de leur aspect sont soumis à permis d'urbanisme. La liste des arbres remarquables est notamment disponible auprès de la DGRNE.

Braives compte 148 arbres et 18 haies remarquables. La liste en est reprise à l'annexe 16.1.

6.3. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.3.1. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Service en charge du PCDN : Service environnement

Le PCDN de Braives a été établi en 2009. Il s'articule en 2 volets, à savoir un état des lieux du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire communal et un programme d'actions de valorisation et de présentation de ce patrimoine.

L'objectif du Plan Communal de Développement de la Nature est de préserver, voire même d'améliorer le patrimoine naturel et paysager, tout en permettant et en valorisant le développement économique et social, conformément aux objectifs du développement durable. Il s'agit notamment d'agir en faveur de la nature ordinaire, ce qui correspond grosso modo à la matrice de la structure écologique principale.

Le PCDN souligne que Braives, étant à la rencontre du plateau hesbignon et de la vallée de la Meuse, présente une belle diversité de paysages et d'écosystèmes, avec des milieux humides, des forêts, des prairies de fond de vallée et de vastes étendues agricoles. Ce patrimoine a fait l'objet d'une reconnaissance assez large, notamment par le biais du site Natura 2000 Vallée de la Meuse. La commune souhaite valoriser ce patrimoine, intégrer le remembrement, qui a eu des effets sur la biodiversité, mais aussi le tourisme, qui profite pour une large part de la qualité écologique et paysagère du territoire braivois.

La démarche du PCDN est participative ; elle regroupe les partenaires locaux actifs dans la protection de l'environnement (comme la Maison de la Meuse et de l'Environnement Rural, les Contrats de rivière de la Meuse et du Haut-Geer, le Parc Naturel...). Le PCDN réunit également d'autres partenaires potentiels ainsi que la population.

²⁹ Ce site a été retiré de la liste des sites de grand intérêt biologique.

Ceci permet d'établir un état des lieux intégrant les connaissances de l'ensemble des partenaires et une vision commune pragmatique, consensuelle et réaliste, pour le programme d'actions.

A. DIAGNOSTIC DU PCDN

Sur base d'un travail de prospection de terrain et d'analyse des différents documents existants sur l'état de la nature, le PCDN établit un diagnostic du réseau écologique et de la biodiversité, qui fait l'objet d'une cartographie réalisée par l'Université de Liège.

Ce diagnostic reprend les zones centrales et les zones de développement, qui correspondent bien à la structure écologique principale telle que définie par la Wallonie.

Le diagnostic recense également les « éléments et zones de liaison (...) » qui offrent des supports pour le déplacement des espèces sauvages de la flore et de la faune et qui assurent le contact entre zones centrales et/ou zones de développement. On peut donc parler de corridors écologiques (...) :

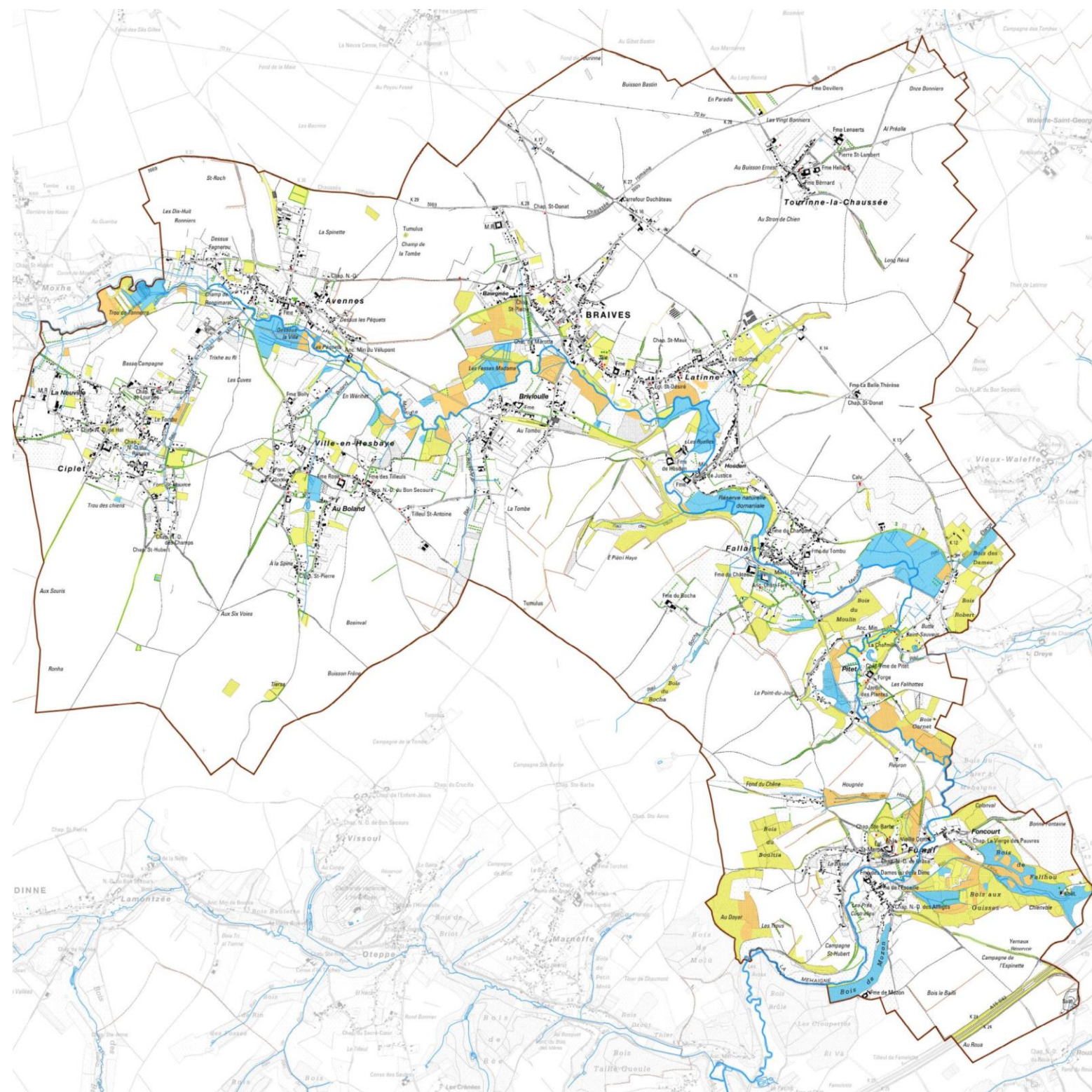
- Les bords de routes et de chemins,
- Le réseau de haies d'essences indigènes (aubépine, prunellier, sureau noir, charme, noisetier, etc...),
- Les alignements d'arbres,
- Les tourbières enherbées et les bandes fleuries en mesures agro-environnementales.

Le réseau écologique recouvre environ 10% du territoire (488 ha), principalement dans la vallée de la Meuse et de ses affluents ; soit 4,6% en zone centrale, 5,8% en zone de développement et 0,6% en zones de liaison.

Le PCDN souligne l'intérêt des zones humides de fond de vallée pour la conservation des espèces aquatiques et des amphibiens (à l'échelle européenne et mondiale, forte régression des zones humides et des espèces associées sous la pression de l'urbanisation et de certaines pratiques agricoles). La commune accueille de nombreuses espèces protégées : la salamandre tachetée, le triton crêté, le martin-pêcheur, le cinglé plongeur, la cigogne blanche, la grue cendrée, le busard cendré, la chouette effraie, quelques orchidées (listère à feuille ovales) et quelques bryophytes (mousses) relativement rares.

Le PCDN fait également le point sur l'évolution des habitats de Braives sur base des cartes élaborées en 1989 pour le Schéma de Structure Communal.

- ainsi, sur l'ensemble des prairies humides recensées en 1989, seule une petite partie persistait encore en 2009 ;
- de même, les peupleraies de 1989 ont presque toutes disparues, mais d'autres peupleraies ont été plantées sur des prairies humides ;
- la superficie vouée aux vergers haute-tige a diminué de 50% ;
- enfin, le diagnostic du PCDN souligne une érosion de la biodiversité liée à l'urbanisation des milieux et à l'intensification des pratiques agricoles.



Légende :

- Zones centrales caractéristiques
- Zones centrales restaurables
- Zones de développement

Eléments de liaison

- Alignements d'arbres
- Bords de route en fauchage tardif
- Haies
- Sentiers
- Tournières enherbées
- Réseau hydrologique

Arbres remarquables

- Arbre isolé, position approximative
- Arbre isolé, position correcte (proposition)
- Arbre isolé, position correcte
- ▲ Groupe d'arbres, position approximative
- ▲ Groupe d'arbres, position correcte (proposition)
- ▲ Groupe d'arbres, position correcte

B. LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PCDN

Outre les partenaires œuvrant spécifiquement en faveur de l'environnement, (associations, particuliers, citoyens dont le métier est lié à l'environnement...), le PCDN a la vocation d'intégrer les partenaires sociaux et économiques à la démarche. Cela permet de prendre en compte les questions particulières posées par le développement du tourisme, l'urbanisation, l'activité économique.

A ce titre, étant donné que 80% du territoire communal est voué à l'agriculture, le PCDN souligne particulièrement l'intérêt d'inclure le monde agricole dans la démarche volontariste.

La Commune apporte, bien évidemment, un soutien logistique important à la démarche.

La stratégie se structure en 5 thèmes, qui regroupent les différents projets. A noter que les projets sont susceptibles d'évoluer au fil du temps en fonction de la réflexion des partenaires :

B.1. Cours d'eau-zones humides,

La Mehaigne et ses affluents, épine dorsale de la commune, ont une valeur paysagère certaine. Ils constituent également un écosystème riche à protéger. L'intention est de faire connaître ce patrimoine et de réunir les différents acteurs impliqués dans sa gestion, notamment les agriculteurs.

Fiche CE01 : **Signalisation des cours d'eau**

Fiche CE02 : **Protection des milieux humides**

Fiche CE03 : **Découvrir la Mehaigne de plus près**

B.2. Faune-Flore

A partir d'un projet de base concret et simple, la sauvegarde des abeilles par l'installation de ruches chez les particuliers, une réflexion globale sur la qualité de l'environnement naturel a émergé, avec comme principaux axes :

- La promotion des plantes mellifères, des haies d'essences indigènes, des arbres fruitiers et saules têtards, plus favorables aux abeilles.
- La lutte contre les plantes invasives
- L'initiation à l'entomologie
- La protection des hirondelles, oiseaux insectivores.

Fiche FF01 : **Qui veut une ruche dans son jardin ?**

Fiche FF02: **Sensibilisation aux abeilles**

Fiche FF03 : **Le Fabuleux Destin des Insectes**

Fiche FF04 : **Eliminons les plantes invasives**

Fiche FF05 : **Plantations fruitiers**

FichesFF06 : **Plantation de saules têtards**

Fiche FF07: **Talus Fleuris**

Fiche FF08 : **Remplaçons nos résineux**

Fiche FF09 : **Protégeons nos hirondelles**

B.3. Paysage-patrimoine naturel

L'objectif est ambitieux, puisqu'il s'agit de valoriser, de protéger, de développer le patrimoine naturel et culturel du territoire braivois en agissant prioritairement, à ce stade de la réflexion, sur :

- Les zones centrales mises en évidence dans le cadre du PCDN ;
- Le rôle des agriculteurs dans la gestion du patrimoine naturel, tant écologique que paysager ;

- Le patrimoine culturel, en tant que traditions, coutumes, modes de vies en accord avec l'environnement.

Fiche PP01 : **Programme de gestion écologique de zone centrale**
 Fiche PP02 : **Nos vergers oubliés**
 Fiche PP03 : **Connecter le Geer à la Meuhaigne**
 Fiche PP04 : **Protection des vieux murs de pierres**
 Fiche PP05 : **La mémoire des lieux-dits**

B.4. Sensibilisation

A travers la sensibilisation, on recherche à la fois à donner au public une bonne visibilité de la démarche PCDN, mais aussi de celle des partenaires du PCDN, et à engendrer une réflexion citoyenne sur le rôle et le maintien de la nature comme cadre de vie quotidien et plaisant.

Une sensibilisation réussie est en effet un préliminaire important pour un PCDN plein de succès.

Fiche S01 : **Dessine-moi un logo**
 Fiche S02 : **Stage potager pour les enfants « silence, ça pousse »**
 Fiche S03 : **Potager communautaire**
 Fiche S04 : **Le Journal du PCDN**
 Fiche S05 : **Week-end du PCDN**

B.5. Sentiers-Chemins.

Le réseau de sentiers et chemins est un outil inestimable pour une découverte ludique, voire sportive, du patrimoine naturel. En outre, les sentiers et chemins, en servant de couloirs écologiques à la faune et à la flore, jouent un rôle important dans le maintien d'une structure écologique efficiente. Conscient de ces intérêts, le PCDN initie donc une réflexion pour la valorisation de ces rôles, qui démarre avec l'entretien d'un sentier existant.

Fiche SC01 : **Renforcement du patrimoine naturel**

6.3.2. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

L'application de mesures agro-environnementales (MAE) au sein des exploitations agricoles vise à améliorer leur impact sur la qualité de l'environnement, aussi bien le développement de la biodiversité de certains sites agricoles, que le maintien de la qualité visuelle du paysage ou encore la protection de la qualité des eaux souterraines ou de surface.

Au niveau européen, les mesures agro environnementales se définissent comme suit :

Les mesures agro-environnementales permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural.

C'est-à-dire que les MAE permettent de rémunérer les agriculteurs pour des services non marchands mais essentiels à la pérennité de l'environnement : l'entretien de l'outil à long terme, c'est-à-dire le sol et sa couverture, l'entretien du paysage, la préservation de la diversité génétique des races locales etc.

Depuis 1992, les régimes agro-environnementaux sont devenus obligatoires pour les États membres dans le cadre de leurs plans de développement rural, mais restent facultatifs pour les exploitants. Les exigences obligatoires des mesures agro-environnementales sont définies par le Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

Au niveau wallon, le système de mesures agro-environnementales est encadré par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 2008 relatif à l'octroi de subventions agro-environnementales.

En pratique, tout producteur agricole peut adhérer volontairement au régime de subventions agricoles. Le producteur s'engage alors, pour une durée de 5 ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement en se basant sur un éventail de méthodes prévues. Ces méthodes s'appliquent tant dans le domaine de la production végétale que dans celui de la production animale. En échange, le producteur perçoit une aide financière par le biais de subventions MAE, qui compense les éventuels coûts supplémentaires et les pertes de revenus pouvant résulter de l'adoption de ces pratiques.

Tableau : comparaison de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales à Braives et en Wallonie.

Sources : DGARNE

MAE				Wallonie				Variation	Braives				Variation
	Méthode	Sous méthode	U.	2009	SAU = 744733	2010	SAU = 740885		2009	SAU = 3110,27	2010	SAU = 3316,8 ³⁰	
					en unité par hectare		en unité par hectare			en unité par hectare		en unité par hectare	
Méthodes de base	Conservation d'éléments du réseau écologique et du paysage	Haies et bandes boisées	m	12.210.406	16,40	12.343.015	16,66	1%	15.533	4,99	18.185	5,48	17%
			agric.	4.879		5.038			21		20		
		Arbres ou arbustes isolés, arbres fruitiers haute tige et bosquets	élts.	133.769	0,18	131.571	0,18		397	0,13	293	0,09	
			agric.	2.177		2.275			7		5		
		Mares	élts.	3.858	0,01	4.052	0,01		0	0,00	0	0,00	
			agric.	1.380		1.478			0		0		
	Prairie naturelle		ha	13.371	1,80%	13.727	1,85%	3%	19	0,61%	31,34	0,95%	65%
			agric.	1.891		1.982			6		5		
	Bordures herbeuses extensives	Tournières enherbées en bordure de culture	m	2.582.621	3,47	2.589.936	3,50	3%	8.673	2,79	5.958	1,80	-31%
			agric.	1.995		1.977			8		8		
		Bande de prairie extensive	m	837.280	1,12	847.672	1,14	stable	5.999	1,93	3.268	0,99	-46%
			agric.	1.102		1.138			4		3		
	Couverture hivernale du sol		ha	48.907	6,57%	49.701	6,71%	2%	241	7,75%	349,51	10,54%	45%
			agric.	3.245		3.391			22		15		
	Cultures extensives de céréales		ha	4.334	0,58%	4.057	0,55%	-6%	0	0,00%	3,64	0,11%	apparition
			agric.	527		549			0		2		
	Détention d'animaux de	Détention de	élts.	1.086		NC				NC		NC	

³⁰ 3183,36 en 2015

	races locales menacées	chevaux de trait	agric.	373		NC			NC		NC		
		Détenition de bovins	élts.	3.153		NC			NC		NC		
			agric.	79		NC			NC		NC		
		Détenition d'ovins	élts.	2.122		NC			NC		NC		
			agric.	70		NC			NC		NC		
	Maintien de faibles charges en bétail		ha	28.472	3,82%	27.828	3,76%	-2%	39	1,25%	50,21	1,51%	29%
			agric.	648		683			2		2		
	Méthodes ciblées	Prairies de haute valeur biologique		ha	3.976	0,53%	4.470	0,60%	12%	25	0,80%	23,52	0,71%
agric.				636		730			3		3		
Bandes de parcelles aménagées		m	1.595.164	2,14	1.459.411	1,97	-2%	20.555	6,61	22.870	6,90	11%	
		agric.	1.129		1.008			12		13			
Plan d'action agro-environnemental		/	NC		NC			NC		NC			
		agric.	NC		NC			NC		NC			
Nombre d'agriculteurs total				15.402	100%	15.274	100%		152	100%	151 ³¹	100%	
Nombre d'agriculteurs en MAE				8.152	53%	8.257	54%		45	30%	41	27%	

A noter que les informations transmises pour les MAE concernent tous les agriculteurs exploitant au moins 1ha sur la commune. La majeure partie d'entre eux ont un siège d'exploitation sur une autre commune que Braives.

En 2009 et en 2010, sur l'ensemble de la Wallonie, il y a plus de la moitié des agriculteurs qui sont en MAE, cette proportion ayant tendance à augmenter. A Braives, cela concerne un peu moins d'un agriculteur sur trois et la proportion est stable. Cette proportion ne paraît cependant pas faible, en particulier s'agissant d'un territoire de grandes cultures, où les prairies et les haies, qui font l'objet de la plupart des MAE, sont peu nombreuses.

De plus, à Braives, certaines MAE voient la superficie qui leur est dévolue varier, de façon parfois importante, entre 2009 et 2011. Par contre, au niveau de la Wallonie, les MAE semblent plus stables, avec globalement une très légère augmentation. Il faut cependant être très prudent quant à ces conclusions, s'agissant d'un échantillon de petite taille (152 agriculteurs, 2 ans) :

Certaines MAE restent globalement stables :

- Arbres ou arbustes isolés, arbres fruitiers haute tige et bosquets ;
- Prairies de haute valeur biologique.

A noter que, suite à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), mise en œuvre début 2014, des restrictions budgétaires sont prévues.

Les MAE ne seront plus défrayées, sauf celles pour lesquelles un engagement de 5 ans est prévu. Pour la plupart des MAE, il n'y aura pas de reconduction de l'engagement à la fin. Seules les bandes de parcelles aménagées pourront être reconduites.

La nouvelle PAC prévoit de nouvelles mesures en faveur de l'environnement.

A noter, la fiche-projet « agriculture et biodiversité » du GAL/PNBM, mise en œuvre dans les prochaines années.

6.3.3. LE PARC NATUREL DES VALLEES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE

Reconnu en 1991, le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne réunit les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

Depuis 1994, le pouvoir organisateur et politique du Parc naturel est l'intercommunale des communes de Braives-Burdinne-Héron-Wanze. L'Intercommunale est devenue Comité de secteur de la SPI pour enfin devenir une Association de projet réunissant les quatre communes du Parc naturel.

³¹ On dénombre 46 exploitations agricoles en 2015

Le Parc dispose d'une partie des locaux restaurés de la ferme de la grosse tour, aujourd'hui propriété de la SPI (transfert de la commune de Burdinne à la SPI). Ces locaux sont partagés avec la Maison du Tourisme.

Il regroupe 22 villages et hameaux des entités de Braives, Burdinne, Héron et Wanze ; $\pm$ 15 000 habitants vivent dans le Parc Naturel.

Les rivières dont il tient son nom, la Burdinale et la Mehaigne, sillonnent 11.000 ha en donnant naissance à deux vallées très diversifiées du point de vue géographique, logeant d'intéressants paysages et de beaux villages bien conservés.

Le parc est le point de rencontre entre le plateau de Hesbaye et les bords de Meuse. Cette particularité offre des écosystèmes forestiers de milieux humides et des prairies de fond de vallées d'une part, et les vastes étendues agricoles de Hesbaye d'autre part avec une faune et une flore exceptionnelles et de nombreux sites classés « Natura 2000 ».

La Parc Naturel a 4 missions :

- La conservation de la nature ;
- La protection de l'environnement ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement rural et économique.

Réalisations majeures :

- Service de plantations et tailles de haies, d'arbres,... (pour membres du parc) ;
- Récolte de pommes et poires de vergers du parc, transformation en jus, sirop, et vente des produits ;
- Gestion des milieux remarquables (vergers, mares, réserve domaniale de Hosdent, jardin des plantes de Pitet, Charmille, ... ;
- Examen et avis sur permis d'urbanisme ;
- Evénements et manifestations : marché du terroir (mensuel), Pain Bière Fromage (annuel, août), Fête des Plantes (annuel, juin), Fête des pommes,... ;
- Promenades nature thématiques guidées ;
- Action de protection de la migration des batraciens ;
- Formation tailles d'arbres fruitiers ;
- Nuit européenne de la chauve-souris, nuit de la chouette,... ;
- Publication d'un bulletin saisonnier adressé en toutes-boîtes sur les 4 communes.

Projets en cours :

- Action de sauvegarde du bruant proyer ;
- Plan de gestion naturaliste du château féodal de Moha ;
- Aménagement d'un sentier didactique.

6.3.4. LA MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL ET LE CONSEIL DES JEUNES POUR L'ENVIRONNEMENT

Sources : <http://www.mmer.be>

Commune de Braives, Agenda 21 local

Depuis 2001, la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, ou MMER, complète l'action du parc naturel en matière de cours d'eau et d'énergies renouvelables. A partir de 2004, cette mission a été élargie dans le cadre du Contrat de Rivière Mehaigne.

Depuis 1995, la Commune de Braives est activement entrée dans son « opération de développement rural ». Le projet majeur de ce premier PCDR était la restauration de l'ancienne cour de justice de Hosdent, bâtiment classé datant du XVIIIème siècle.

Vu la qualité exceptionnelle de ce site, la logique a voulu que l'affectation de ce bâtiment, outre l'accueil aux associations locales (maison de village), se tourne naturellement vers la valorisation de la nature et de l'environnement. En effet, proche de la Réserve naturelle domaniale dite « Les Marais de Hosdent », ce site présente des aspects naturels et patrimoniaux d'une valeur inestimable : en bordure de Mehaigne, une zone humide d'intérêt biologique, un ancien moulin, un bief, un ensemble de saules têtards...

Suite aux études réalisées par un « groupe de travail », le 7 juin 2001, le Conseil Communal de Braives approuvait les statuts de la nouvelle ASBL « Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural ».

Le 3 juillet 2001 se tenait l'Assemblée Générale constitutive de l'ASBL. Lors de cette réunion, les membres décidèrent de mettre en place un « Comité Scientifique et Technique » afin de monter un dossier de demande de subvention auprès du Cabinet du Ministre José HAPPART, Ministre de la Ruralité.

L'association « Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural A.S.B.L. » a pour objet de promouvoir la connaissance générale de l'ensemble des composantes de l'environnement rural, de la Nature et de la Mehaigne en ce compris ses affluents et le développement local de cette région.

Ses objectifs principaux sont :

- Le développement d'actions en faveur du patrimoine rural, par la recherche scientifique, la vulgarisation, la sensibilisation (dossiers pédagogiques, stages, animations, formations...).
- La gestion de sites naturels (initiateur du Contrat Rivière Mehaigne, zones humides, marais, frayères...).
- La gestion et l'exploitation d'infrastructures touristiques et autres (espace d'accueil, centre d'hébergement, salles d'expositions, maison de village...).
- Le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes grâce aux rencontres et aux échanges.
- Le traitement de l'impact des activités humaines sur l'environnement dans une vision de développement durable (gestion de déchets, compostage, utilisation rationnelle de l'énergie...).

Concrètement, la MMER agit à travers l'organisation de stages, d'actions de sensibilisation ou de gestion de l'environnement, des formations, des études scientifiques etc.

C'est également elle qui coordonne le conseil des jeunes pour l'environnement et ses actions.

6.3.5. LE CONTRAT DE RIVIERE MEUSE AVAL ET AFFLUENTS

Le Contrat de Rivière Meuse Aval veille à la préservation et à la qualité des cours d'eau. Il est issu de la fusion de quatre anciens Contrats de Rivière indépendants, maintenant appelés « Comités Locaux ».

- Le Comité Local Mehaigne ;
- Le Comité Local Houyoux ;
- Le Comité Local Geer ;
- Le Comité Local Berwinne.

Le Plan d'actions pour la période 2011-2013 a été signé le 23 février 2011, avec, entre autres projets :

- La pose d'une centaine de panneaux signalétiques des cours d'eau sur l'ensemble du bassin ;
- Un plan d'action pour la gestion de la Balsamine de l'Himalaya ;
- La participation au plan de gestion de la Berce du Caucase mis en place par le SPW ;
- La diffusion d'un guide de bonne gestion des étangs à destination des propriétaires ;
- La réalisation d'une « étude » de l'incidence des piscines privées sur les cours d'eau ;
- La remise en état de 5 frayères, grâce à l'introduction d'un dossier aux Fonds Européens.

6.3.6. LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Au niveau communal, le Service Environnement coordonne le Plan Communal de Développement de la Nature, mais aussi les différents programmes d'entretien (cours d'eau, déchets, espaces verts), le Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique, le programme de fauchage tardif, la convention combles et clochers, le plan Maya, le programme de gestion différenciée en cours, etc.

A. PROGRAMME DE FAUCHAGE TARDIF

Sources : DGO3, la vie sauvage emprunte nos routes

La campagne de fauchage tardif des bords de routes encourage les communes à opter pour une gestion différenciée des accotements, fossés et talus routiers.

Ce projet concerne environ 4000 ha de bords de routes communaux en Région wallonne.

Les bords de routes communaux sont partagés entre :

- les zones de fauchage intensif, caractérisées par des fauchages répétés tout au long de la période de croissance des végétaux afin d'assurer la protection et le confort des usagers de la route ;
- les zones de fauchage tardif (4000 ha), caractérisées par un fauchage annuel pratiqué au plus tôt au 1^{er} août.

Par le biais de l'opération de fauchage tardif, un grand nombre de plantes, d'animaux et de champignons trouvent sur les bords de routes des conditions de vie favorables à leur développement.

En Wallonie, plus de 2000 relevés botaniques ont été réalisés sur les bords de routes du réseau routier communal. Ces inventaires ont permis de relever la présence d'au moins 705 espèces végétales différentes, soit environ 50 % des espèces végétales observées naturellement sur le territoire wallon. Parmi celles-ci, 52 espèces sont protégées par la loi.

B. CONVENTION COMBLES ET CLOCHERS

Source : <http://environnement.wallonie.be/dnf/comblesetclochers>

Nombre d'espèces animales se trouvent dans les combles, greniers et clochers de nos bâtiments, un milieu favorable leur permettant de se reproduire, notamment grâce au microclimat qui y règne.

Ainsi, dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en 1995, la Wallonie a lancé l'opération Combles & Clochers.

Depuis cette date, la Région wallonne et les communes participantes travaillent de front pour protéger certaines espèces. La Région wallonne octroie des subsides aux communes participantes pour la réalisation des aménagements nécessaires. Ceux-ci visent à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et donc de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. La plupart de ces espèces sont très utiles, insectivores ou prédateurs de micro-mammifères nuisibles, et sont d'ailleurs protégées.

Avec l'expansion de la colombophilie, on assiste à un envahissement toujours plus important des clochers et autres combles par les pigeons domestiques. Aussi, depuis une vingtaine d'années, les accès à ces bâtiments sont progressivement obturés, notamment par du treillis.

Les églises sont particulièrement visées par ces actions de protection, et leur aménagement en vue de la conservation de la nature ne lèse personne. En effet, elles ne sont, en principe, revendiquées par personne, sont inhabitables et ont des perspectives de modification, à long terme, peu probables. De plus, elles sont présentes dans presque toutes les villes et villages. On en compte plus de 3000 en Wallonie qui forment naturellement un réseau dense et uniforme sur tout le territoire.

118 communes ont signé, à ce jour, une convention avec la Région wallonne afin d'adhérer à l'Opération. La gestion scientifique des sites anthropiques consiste en un suivi régulier des différentes populations y trouvant abri : observations directes (pour les oiseaux) et indirectes (pour les oiseaux ET les chauves-souris).

Cette surveillance indirecte se fait par la pose de zones témoins sur lesquelles on observe les traces diverses de la faune présente au cours de la saison estivale.

Leur gestion technique, quant à elle, a pour objectif de protéger les sites de toute perturbation et de permettre à ceux-ci d'accueillir les espèces visées. Une mesure essentielle est de gérer l'accès au bâtiment par un moyen physique (porte cadénassée).

Ce sont les services extérieurs de la Division Nature et Forêts du Ministère de la Wallonie qui ont en charge la gestion et la surveillance de ces sites.

C. PLAN MAYA

Être une « commune MAYA », c'est avant tout être un acteur de la préservation des abeilles et autres insectes pollinisateurs mais aussi de la biodiversité. Succinctement, Braives, « commune MAYA », s'est engagée à :

- Planter et fleurir :
 - réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères,
 - incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, espaces publics...) au moins 20% de fleurs mellifères, aussi pour les années à venir,
 - dans le cadre de la convention « Bords de routes - Fauchage tardif », réserver certaines zones à du fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs...).
- Être partenaire des apiculteurs :
 - organiser une rencontre annuelle avec les apiculteurs de la commune, voire avec des associations de défense de l'apiculture, afin d'identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et parvenir à des solutions,
 - inventorier et mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs.
- Sensibiliser : définir une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes, propre à la commune et instaurer *une semaine de l'abeille*.
- Etablir un **plan de gestion différenciée des espaces verts** sur la commune et une formation du personnel avec adoption d'un plan de réduction, voire d'abandon, de l'utilisation des pesticides (action en cours).

6.4. GESTION DES DECHETS

Sources :

- Les fiches environnementales de la MRW – DGRNE pour la commune de Braives, 2007,
- Données communales déchets (2007, 2008, 2010, 2011, 2018)
- Politique communale de gestion des déchets

6.4.1. ACTEURS ET EQUIPEMENTS DE LA GESTION DES DECHETS

- Nombre de parcs à conteneurs (2018) : 1 commune d'implantation - BURDINNE
- Nombre de sites de bulles à verre (2018) : 9
- Nombre de sites de bulles à textiles (2018) : 11
- Intercommunale de gestion des déchets ménagers (2018) : INTRADEL
- Centre(s) de gestion de déchets ménagers (2018) : aucun
- Centre(s) de gestion de déchets inertes (2007) : RECYMO s.a.
- Centre(s) de gestion de déchets industriels (2018) : aucun
- Centre(s) d'enfouissement technique (2018) : aucun
- Centre de gestion des boues de dragage (2018) : aucun

6.4.2. POLITIQUE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

A. COLLECTES SELECTIVES

Les collectes des PMC et des papiers/cartons s'effectuent le même jour (le mardi), toutes les deux semaines.

B. COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

Le système des conteneurs à puce est entré en vigueur depuis le 1er juillet 2009, la collecte des déchets ménagers s'effectue donc désormais exclusivement via les conteneurs :

- un vert pour les déchets organiques (restes de repas, marcs de café, épluchures fruits et légumes, coquilles d'œufs, de moules, etc...) ;
- un jaune pour les papiers/cartons ;
- un gris pour les ordures ménagères résiduelles (plastiques d'emballage, ...).

La vidange de ces deux conteneurs s'effectue le même jour, tous les mardis, via des camions-collecteurs compartimentés.

La taxe déchets se présente en deux parties : une partie fixe (service minimum) et une partie proportionnelle (service complémentaire). La partie fixe a pour objectif de diminuer les incivilités, liées aux déchets sauvages par exemple. La partie proportionnelle va varier en fonction des déchets produits.

La partie fixe de la taxe déchets donne droit à :

- la mise à disposition des 2 conteneurs,
- 20kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant,
- 10kg de déchets organiques par habitant,
- 10 vidanges (levées) de conteneur par ménage dont un maximum de 4 vidanges du conteneur vert,
- l'accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre,
- la fourniture d'un rouleau de sacs PMC par ménage,
- la collecte des sacs PMC et papiers-cartons toutes les 2 semaines.

La partie proportionnelle de la taxe des déchets donne droit à :

- 0,65€ / levée supplémentaire,
- 0,15€ / kg d'ordures ménagères résiduelles,
- 0,10€ / kg de déchets organiques.

C. COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES

En ce qui concerne les commerçants, écoles, asbl, salles de village, on parle plutôt de déchets assimilés.

Par déchets assimilés, on entend des déchets similaires aux déchets ménagers en raison de leur nature ou de leur composition mais qui proviennent des administrations, des bureaux, des collectivités, des petits commerces et indépendants.

Les déchets assimilés sont ramassés en même temps que les déchets ménagers.

D. SENSIBILISATION DES CITOYENS

Le calendrier de ramassage des déchets fournis aux citoyens par Intradel comprend quelques conseils pratiques :

- Ne sortir son sac ou conteneur que lorsque ce dernier est bien rempli ;
- Ne pas sortir son conteneur de déchets organiques toutes les semaines ;
- Acheter les aliments en vrac (ou avec des emballages biodégradables) de manière à limiter les déchets d'emballage plastique ;
- Eviter le gaspillage alimentaire (faire une liste avant d'aller au supermarché).

Il renseigne également des sites de conseils pour améliorer la gestion des déchets au niveau domestique :

- <http://www.ecoconso.be>
- <http://www.intradel.be>

L'intercommunale Intradel réalise également de nombreuses actions de sensibilisation, relayées par la Commune : folders bimensuels, conseils pour le tri et la diminution des déchets ménagers, pour le compostage, présentation des différentes filières déchets, actions au festival des Francofolies de SPA...

E. QUANTITES DE DECHETS RAMASSES

Quantité de déchets collectés par Intradel sur la commune de Braives														
	Ordures ménagères		Déchets organiques		PMC		Papiers-cartons		Verre blanc		Verre coloré		total	
	Qtt (Kg)	Kg/h b.an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/h b.an	Qtt (Kg)	Kg/hb .an
2007	776.180	138,13	/	/	94.898	16,89	276.120	49,14	77.528	13,80	71.694	12,76	1.296.420	230,72
2008	772.060	136,41	/	/	94.538	16,70	273.140	48,26	75.248	13,29	85.911	15,18	1.300.897	229,84

2016	2011	2010	2009
570.288	438.066	405.629	/
91,42	74,86	70,35	/
200.574	22.703	225.892	/
32,15	38,06	39,18	/
99.980	101.140	96.380	/
16,03	17,28	16,72	/
268.800	287.280	276.220	/
43,09	49,09	47,90	/
83.781	89.867	79.276	/
13,43	15,36	13,75	/
95.925	100.593	89.478	/
15,28	17,19	15,52	/
1.319.348	1.239.649	1.172.875	/
211,5	211,83	203,41	/

La quantité de déchets ménagers est en nette diminution, surtout depuis 2009, année de l'instauration du système de collecte des déchets par conteneurs à puce.

Depuis cette même année, les déchets organiques font l'objet d'une collecte séparée.

Ce système, proposé par l'intercommunale de gestion des déchets Intradel, correspond à la nouvelle réglementation wallonne en matière de gestion des déchets. Cette réglementation s'articule en effet autour de deux grands principes, ceux du pollueur-payeur et du coût-vérité. En d'autres mots, elle vise à responsabiliser tous les producteurs en vue de limiter leur production de déchets. Au niveau des ménages, elle impose la couverture des frais réels liés à la gestion de leurs déchets au travers de la taxe sur les déchets ménagers avec un strict respect de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

De façon générale, les déchets font au maximum l'objet d'une revalorisation. A titre d'exemple :

- Les déchets verts sont compostés et utilisés pour l'agriculture ;
- Les déchets ménagers résiduels sont incinérés pour les productions d'énergie sous forme d'électricité ;
- Les métaux sont recyclés ;
- Les vêtements, les livres, les meubles etc. peuvent éventuellement faire l'objet d'un réemploi.

Quantité de déchets collectés par Intradel sur l'ensemble de son territoire (72 communes)														
	Ordures ménagères		Déchets organiques		PMC		Papiers-cartons		Verre blanc		Verre coloré		total	
	Qtt (Kg)	Kg/h b.an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/hb. an	Qtt (Kg)	Kg/h b.an	Qtt (Kg)	Kg/h b.an
2007	171.224.340	174,87	/	/	14.474.280	14,78	45.286.180	46,25	11.221.995	11,46	12.654.313	12,92	254.861.108	260,29

2017	2011	2010	2009	2008
137.313.891	142.926.383	143.698.024	/	168.356.020
133,22	141,92	143,98	/	170,90
22.160.702	16.390.585	11.793.720	/	/
22,28	16,28	11,82	/	/
16.241.450	15.823.120	14.468.910	/	14.446.870
15,76	15,71	14,50	/	14,67
44.560.170	51.298.140	48.862.590	/	45.016.200
43,23	50,94	48,96	/	45,70
25.978.619	12.742.186	11.860.948	/	11.175.646
25,20	12,65	11,88	/	11,34
	13.918.950	12.901.771	/	12.936.063
	13,82	12,93	/	13,13
246.254.832	253.099.364	243.585.963	/	251.930.799
239,69	251,33	244,07	/	255,74

De la comparaison des quantités de déchets collectés à Braives avec celles collectées sur l'ensemble du territoire Intradel, il ressort que :

- Par habitant, Braives produit en 2017 moins de déchets que le reste du territoire : 210,72 kg/ an en 2017 contre 239,69 kg ;
- Entre 2007 et 2017, la production de déchets a baissé de 20kg/hab à Braives de la même manière que sur le reste du territoire ;
- En 2017, Braives produit 91,25 kg/hab d'ordures ménagères, contre 133,22 kg dans le reste du territoire, soit un tiers en moins ;
- Par contre, pour les déchets recyclables (PMC, papier-cartons et verre), en 2017, Braives recycle un peu mieux que le reste du territoire ; à savoir 87,11 kg/hab, contre 84,19 kg/hab dans le reste du territoire.

F. DECHETS AGRICOLES

Intradel organise la collecte des déchets agricoles non dangereux, à savoir les bâches, les cordes etc.

G. DECHETS SAUVAGES

En plusieurs endroits du territoire communal, des déchets sauvages sont abandonnés. Pour remédier à ce problème de salubrité publique, la commune de Braives organise des ramassages de déchets. La commune a également un agent constatateur.

En cas de flagrant délit, le contrevenant est susceptible de recevoir une amende en fonction de la nature et de la quantité des déchets rejetés dans la nature.

6.5. GESTION DE L'ÉNERGIE**6.5.1. BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNE DE BRAIVES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE**

Sources : <http://www.braives.be>

La commune a développé des axes de travail en matière de gestion de l'énergie dans le cadre d'un Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Energie – PALME- terminé en 2008. Actuellement, les principaux axes de travail sont les suivants :

- Bilan CO² de la Commune :

Diminution de la durée d'éclairage publique (Voirie et Monuments : 17,4 T de CO² évitées)

- Étude du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire :

Projet d'installation de chaudières à pellets à l'école de Fallais en partenariat avec un opérateur spécialisé.

Projet «31 communes sous le soleil» Administration et école de Fallais (2 T de CO² évitées). Initiative braivoise pour les 31 communes de Huy-Waremme (1700 m² de panneaux sur le territoire Huy-Waremme, gain de 180.000 kWh/an ou 82.000 kg de CO² en moins dans l'atmosphère)

Projet d'autonomie électrique des bâtiments communaux et du CPAS (panneaux photovoltaïques sur 15 bâtiments publics : 23,5 T de CO² évitées)

Mise en place de chaudières à pellets à l'Administration (41,9 T de CO² évitées)

Valorisation du potentiel hydroélectrique et de biométhanisation par le GAL sous l'égide de Leader

- Établissement du cadastre énergétique des bâtiments communaux :

Audit relighting de l'Administration Communale, du Centre Technique et de l'école de Fallais – rénovation des bâtiments en conséquence (13 T de CO² évitées)

- Mise en place d'une comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- Désignation d'un responsable énergie de la commune
- Promotion de l'énergie solaire thermique
- Sensibilisation des architectes et des candidats bâtisseurs (via le service urbanisme)
- Sensibilisation des agriculteurs :

Analyse des potentialités de l'entité relatives à l'exploitation d'une centrale de biométhanisation par le GAL

- Sensibilisation et information de la population (Objectif repris par des organismes tiers tels que le CPAS, la MMER, les Guichets de l'énergie...) :

Mise en place d'un Tuteur Energie au CPAS depuis 2008

Engagement d'un ecopasseur à la Commune

Participation de la commune au Prix Energie et Environnement en 2006

Distribution de 170 ampoules économiques lors de diverses séances en 2004 (4760 Wh non consommés)

Diffusion par le CPAS d'un toutes-boîtes sur les gestes simples d'économie

Organisation par le CPAS d'une séance d'information «Trucs et astuces pour réduire sa facture d'énergie à travers des gestes simples» (2006)

Participation au Championnat des énergies renouvelables 2011-2012

- Sensibilisation et information des enfants des écoles :

Mise en place et promotion de circuits vélos sécurisés pour les enfants des écoles

- Développement de l'emploi et d'un savoir-faire local :

Acquisition d'un véhicule électrique et de vélos électriques

Rénovation du cercle Emile Colpin (remplacement des châssis) et du bâtiment de la Police (isolation de la toiture)

Les principales actions sont détaillées aux points suivants.

6.5.2. LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE-CLIMAT (POLLEC)

Source : <http://www.apere.org/index/node/133>

POLLEC est une campagne qui vise à aider des communes wallonnes à mettre en place une Politique locale Energie-Climat. Cette campagne s'articule principalement autour d'une aide financière octroyée aux communes qui souhaitent se faire accompagner.

Une politique locale Energie Climat s'articule autour de plusieurs actions incontournables, à savoir :

- La réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (CO2) et du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, au niveau territorial.
- L'établissement d'un plan d'actions en énergie durable³², comprenant plusieurs volets transversaux (Stratégie, Aménagement du territoire et urbanisme, communication et implication citoyenne) et sectoriels (Production d'Energies Renouvelables, Efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, Mobilité, Espaces Verts, Agriculture durable, Tourisme durable, Forêts, Déchets, Développement économique local, Consommation éco-responsable).
- La définition d'un plan de communication et d'une démarche de mobilisation locale participative, incluant la mise en place d'un conseil consultatif énergie et l'implication d'une coopérative citoyenne existante ou à créer.
- La définition d'un plan d'investissement pluriannuel.

Braives a été désignée pour devenir une commune POLLEC. En juillet 2013, la démarche démarre³³.

³² Le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable 2014-2020 (PAED) sur le territoire de la commune Braives a été lancé en 2014 dans le cadre de la campagne POLLEC. Il contient 30 fiches action visant à atteindre un objectif territorial de réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant (soit 3.110 tonnes de CO2 eq.) d'ici 2020 (par rapport à valeurs enregistrées en 2006).

³³ Depuis, plusieurs actions ont été envisagées (en collaboration avec le GAL, la MMER et autres acteurs locaux) :

- Sensibilisation des citoyens à l'éco-conduite / Formation du personnel ouvrier à l'éco-conduite,
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Organisation d'une journée de la Mobilité
- Éducation à la pratique quotidienne du vélo (projet porté par le GAL Burdinale-Mehaigne)
- Révision du Plan Communal de Mobilité
- Aménagement cyclable
- Organisation d'un achat groupé "vélos électriques" à destination des citoyens
- Promotion de l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers par la promotion du plan Quali watt

6.5.3. MESURES ÉNERGIE DE L'ADL

Source : commune de Braives, Projet de Développement Local, 2010

Dans le cadre de l'appel à projets des fonds structurels 2007-2013, la commune de Braives a réuni les 31 communes de l'arrondissement de Huy et de Waremme autour d'un projet commun de placement de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux (projet 31 communes au soleil).

Le budget a été alloué en 2007, les travaux ont été réalisés en 2010. Entre temps, le prix des panneaux ayant fortement baissé, il a été possible de réaliser une économie de 50%.

Grâce à cette économie, des études sur l'amélioration de l'efficacité énergétique pour différents bâtiments communaux ont été réalisées avec planification des travaux à réaliser selon la rentabilité de ceux-ci.

6.5.4. TUTEUR ÉNERGIE ET ACTIONS DU CPAS

Le CPAS a un tuteur énergie depuis 2008.

Le Service Tuteur Energie du CPAS de Braives, en collaboration avec la commune et la Wallonie, a pour mission d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens, en apportant des solutions simples afin de réduire les dépenses énergétiques (Utilisation rationnelle de l'Energie) tout en gardant, voire en augmentant, le confort dans l'habitation (sur base volontaire et participative).

Le tuteur énergie accompagne les bénéficiaires dans les suivis individuels à domicile.

Ses actions sont d'ordre :

- administratives (examen des factures, démarches auprès des fournisseurs et des partenaires, études comparatives des prix, sensibilisation du propriétaire) ;
- techniques (analyse des installations, cahier des charges, surveillance des travaux, évaluation financière, aide pour les petits travaux et le paramétrage des chaudières etc.) ;
- comportementales (sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie).

À noter, que la commune a engagé un écopasseur (ou conseiller en énergie et logement) grâce à la subvention octroyée aux communes par la Région wallonne, et qui est dès à présent à la disposition des citoyens braivois. Ce dernier a pour mission :

- de sensibiliser les citoyens, occupants de bâtiments communaux et écoles à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie.
- d'informer les citoyens sur l'Ecopack, les primes et incitants pour les particuliers, la réglementation PEB, la salubrité des logements,...
- de réaliser une comptabilité énergétique des bâtiments communaux.
- d'établir et faire le suivi des travaux économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux.
- d'appuyer dans le suivi du programme bisannuel d'actions en matière de logement.

Le CPAS a également mené les actions suivantes :

- Diffusion d'un toutes-boîtes sur les gestes simples d'économie ;
- Organisation d'une séance d'information «Trucs et astuces pour réduire sa facture d'énergie à travers des gestes simples» (2006),
- Mise en œuvre d'un Plan d'actions préventives en matière d'Energie (PAPE), accessible aux bénéficiaires du revenu d'intégration, mais aussi aux autres citoyens.

6.5.5. CADASTRE ÉNERGÉTIQUE

Sources : Université de Mons Hainaut, cadastre énergétique 2002, commune de Braives

La commune montre, en 2002, la volonté de s'inscrire dans une politique de maîtrise énergétique en faisant réaliser un cadastre énergétique.

En mettant en évidences les qualités et les défaillances du patrimoine bâti communal, le cadastre énergétique permet d'avoir une vision précise :

- des bâtiments qui sont dans la norme énergétique,
- des bâtiments pour lesquels des améliorations sont nécessaires,
- des bâtiments qui doivent prioritairement faire l'objet d'améliorations,
- des exemples de possibilités d'améliorations.

Il est ainsi plus facile pour la commune de hiérarchiser les travaux et d'établir un programme d'investissements³⁴.

Le cadastre énergétique reprend les bâtiments suivants :

- L'administration communale,
- L'école de Fallais,
- La maison des Sans-Abris,
- Le CPAS,
- Le centre technique,
- La Maison de la solidarité,
- L'école primaire de Braives
- L'école gardienne d'Avennes

Pour mémoire, les trois bâtiments pour lesquels des modifications étaient prioritaires en 2002 sont :

- l'école de Fallais,
- l'administration communale,
- l'école primaire de Braives.

6.5.6. GÉOTHERMIE

Sources : sudpresse (lundi 26 novembre 2012)

http://www.sciencesnaturelles.be/institute/structure/geology/gsb_website/research/geoenergy/geothermy

L'énergie géothermique est la partie de la chaleur du noyau terrestre qui peut être utilisée par l'homme. Cette chaleur provient du noyau terrestre de trois manières :

³⁴ Depuis 2012, 460.000 € ont été alloués (379.000€ de subsides – 81.000€ fonds propres) à la réalisation de travaux économiseurs d'énergie tels que :

- le remplacement des chaudières du site de l'école de Fallais par 4 chaudières à pellets et le remplacement des châssis à l'école de Fallais
- l'isolation du toit et le remplacement du système de chauffe au Cercle Colpin
- l'adaptation des horaires d'éclairage des monuments
- le remplacement des lampes 55W par des lampes 36 W au niveau de l'éclairage public
- le remboursement des déplacements domicile-travail à vélo pour le personnel communal
- le remplacement des luminaires par des LED au hall de sport de Fallais

- par la conduction via les roches,
- par les phénomènes volcaniques,
- par le réchauffement d'eaux souterraines.

La géothermie possède plusieurs avantages :

- c'est une ressource propre en termes d'émission de gaz et inépuisable ;
- les risques et effets environnementaux sont très faibles comparés aux autres systèmes de production d'énergie ;
- la production est stable 365 jours par an et 24h/24 ;
- elle contribue à l'indépendance énergétique de la Wallonie ;
- elle peut faire l'objet d'une double exploitation : chaleur et électricité ;
- elle permet à la Wallonie d'être une pionnière en la matière ;
- elle sera source d'emplois.

C'est pourquoi le département de l'Energie et du Bâtiment Durable (DGO4) du Service public de Wallonie (SPW) a chargé le Service géologique de Belgique d'une étude visant à déterminer le potentiel géothermique profond (> 300 m) de la Wallonie.

Deux types de géothermie sont considérés ici (d'après Vision 2020-2030, ETP-RHC Geothermal Panel, rapport de l'EGEC) :

- la géothermie basse et moyenne enthalpie (exploitation des aquifères profonds avec une température (T) comprise entre : $30^{\circ}\text{C} < T < 150^{\circ}\text{C}$) ;
- la géothermie haute enthalpie (Enhanced Geothermal System (EGS) ou Hot Dry Rock (HDR)) avec des températures $T > 150^{\circ}\text{C}$.

Ce projet a consisté à :

- préparer et collecter les données ayant un lien avec la structure géologique profonde et la ressource géothermique du sous-sol wallon ;
- en déduire deux cartes d'intérêt géothermique : l'une pour les profondeurs faible à moyenne (300-3000 m) et l'autre pour la grande profondeur (3000-6000 m).

En parallèle, une modélisation en 3 dimensions du bassin houiller de Liège a été établie. (Sous-traitant : Département de Géologie, Laboratoire Géorisques et Environnement, Université de Liège, Prof. Hans-Balder Havenith).

De plus, la société Geoforma (Vinciane Stenmans, géologue indépendante), également sous-traitant du projet, s'est chargée d'apporter son expertise en matière de forages (aspects techniques) et ses recommandations pour les futurs forages de reconnaissance.

La carte actuelle n'est pas définitive. Il reste encore à réaliser des forages qui permettront d'affiner les connaissances de terrain.

3 projets pilotes sont prévus :

- à Mons, un projet de géothermie profonde basse énergie, qui sera utilisée pour le chauffage urbain collectif par réseau de chaleur (IDEA) ;
- entre Tournai et Charleroi, un projet de géothermie profonde moyenne énergie, pour la production d'électricité et/ou réseau de chaleur ;
- un troisième projet qui sera défini en fonction du développement des deux projets précédents.

Les potentialités pour la géothermie à Braives doivent encore être investiguées.

6.5.7. MESURES ÉNERGIE DU GAL BURDINALE-MEHAIGNE

A.1. Convention des maires pour une énergie durable

Le changement climatique et la hausse du coût énergétique sont des menaces généralisées à la planète entière.

Conscientes que les défis posés ne pourront être résolus que grâce à des actions volontaristes et engagées, les communes du pays Burdinale-Mehaigne ont adhéré en 2012 à la Convention des maires pour une énergie durable. Elles se sont ainsi engagées, avec l'appui du GAL Burdinale-Mehaigne :

- à dépasser les objectifs 2020,
- à établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire,
- à définir et soumettre un plan d'actions afin d'objectiver les actions déjà entreprises et d'en planifier de nouvelles pour atteindre l'objectif 2020 de réduction des émissions,
- à prévoir les ressources humaines pour sa mise en œuvre,
- à mobiliser la société civile pour sa mise en œuvre.

Le plan d'actions fera l'objet d'une demande de financement ELENA³⁵.

La participation citoyenne est prévue à travers :

- la prise en compte des remarques des CLDR,
- l'aide à la mise en place d'une association citoyenne locale.

Le GAL travaille également sur de nombreux projets d'économie d'énergie (mobilité douce, marchés groupés supra-communaux etc...) et de production d'énergie renouvelable (hydro-énergie, valorisation énergétique de la biomasse etc.) à travers des financements européens et wallons (LEADER) pour le développement de l'économie rurale.

A.2. Concours énergie durable de la MMER

Source : appel à projets : « énergie durable au Pays Burdinale Mehaigne »

Le concours énergie durable de la MMER a eu lieu en 2013 et avait pour but :

- de mobiliser la société civile pour qu'elle prenne part au plan d'action du GAL
- de stimuler et de renforcer les initiatives positives et reproductibles,
- de renforcer la participation des citoyens, des écoles et des entreprises du Pays Burdinale-Mehaigne dans la dynamique de transition énergétique,
- de sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'importance de ce défi en termes économiques et environnementaux.

L'appel à projets est ouvert aux citoyens/associations – Ecoles – Entreprises –PME – Agriculteurs

³⁵ Le mécanisme européen d'assistance à l'échelle locale dans le domaine de l'énergie ELENA (European Local Energy Assistance) fournit une assistance financière et technique pour aider les autorités locales et régionales à attirer des investissements dans des projets d'énergies durables.

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont lancé le mécanisme ELENA en décembre 2009 pour investir plus d'un milliard d'euros dans des projets consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en 2010. Pour ce faire, il fournit un financement de 30 millions d'euros issus du programme «Énergie intelligente - Europe» (EIE).

Source : http://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-eco-innovation/policies-matters/eu/535_fr.htm

Les quatre lauréats ont remporté un soutien financier d'un montant maximum de 5.000€ ainsi qu'un accompagnement technique, juridique et administratif de la part du GAL Burdinale-Mehaigne.

A.3. Hydro-énergie

Source : Fiche-projet « le Pays Burdinale-Mehaigne a de l'énergie » : Hydro-énergie au Pays Burdinale-Mehaigne, Vade-mecum à destination des porteurs de projets, février 2011.

Historiquement, les cours d'eau du Pays Burdinale Mehaigne ont toujours recensé des moulins qui utilisaient la force motrice de l'eau à des fins de transformations (meuneries) ou de manutentions (scieries). Bien que leur activité actuelle ne soit plus tournée prioritairement vers l'économie et la productivité, la recherche de nouvelles sources d'énergies renouvelables leur rend aujourd'hui un intérêt inattendu.

C'est dans ce contexte qu'une étude a été menée pour le GAL Burdinale-Mehaigne par la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural dans le cadre d'un projet LEADER financé par l'Union européenne et la Wallonie. Son but était d'analyser le potentiel hydroélectrique du territoire et de servir de base à la rédaction d'un vade-mecum à destination des autorités locales et des citoyens désireux de développer un projet de ce type.

Le Vade mecum :

- recense les réglementations et procédures administratives en vigueur en la matière et propres aux types de cours d'eau concernés, ainsi que les aides financières ;
- présente les différentes technologies existant dans le domaine ;
- établit une comparaison avec les autres sources d'énergies alternatives ;
- dresse un inventaire des sites hydrauliques existants sur le territoire, avec estimation de leur potentiel énergétique tout en envisageant les contraintes techniques et environnementales à prendre en considération en vue de leur éventuelle réhabilitation ;
- développe un exemple concret de raisonnement permettant également d'aborder l'aspect « rentabilité » d'un tel investissement.

A Braives, le Vade-mecum recense les sites suivants :

N°	Nom	Village	Cours d'eau	Info	Etat
1	Moulin d'Avennes	Avennes	Mehaigne	roue	Roue restaurée
2	Moulineau de ciplet	Ciplet	R. du Moulin	roue	
2	Moulin de Velupont	Ville-en-Hesbaye	Mehaigne	2 roues	Axe présent, roue restaurée
4	Moulin de Braives	Braives	Mehaigne	roue	Projet de restauration de la roue
5	Moulin de Hosdent	Latinne	Mehaigne	3 roues	
6	Moulin de Fallais	Fallais	Mehaigne	roue	Roue restaurée + génératrice
7	Moulin li Stwerdu	Fallais	Mehaigne	roue	
8	Moulin Val de Mehaigne	Pitet	Mehaigne	roue	
9	Moulin des Falihottes	Pitet	Mehaigne	roue	
10	Moulin de Fumal (de Foncourt)	Fumal	Mehaigne	roue	

A.4. Valorisation énergétique de la biomasse

Sources : GAL – MMER

Le pays Burdinale-Mehaigne a de l'énergie, Planification énergétique

Les informations obtenues sur base d'une enquête menée auprès des agriculteurs, des entreprises, des parcs et jardins et des communes ont permis d'estimer le potentiel local :

Les Agro-combustibles présentent quelques difficultés de mise en place :

- émissions de HCl, CO₂, Nox,
 - nécessités de chaudières spécifiques,
 - perte des sols en carbone,
 - pas de surplus de paille.
-
- Colza énergétique (voir point 10.6.3.C)
Le projet colza énergétique vise le développement d'une filière courte avec production à la ferme d'huile de colza énergétique. Les tourteaux sont valorisés comme combustible, il est de plus possible d'utiliser d'autres produits de la biomasse (taille de haies etc).
Il y a une demande de presse à Colza. Pour obtenir les subsides, il faut cependant que le Pays Burdinale-Mehaigne justifie de contrats pré-acquis. A Marneffe, la société Dock Moulin exploite déjà une presse à colza.
 - Miscanthus (voir point 10.6.3.C) : la réflexion démarre.
 - Biométhanisation, en réflexion.

A.5. Sensibilisation

La sensibilisation par le GAL aux problématiques de l'énergie vise essentiellement les plus jeunes. Il s'agit d'aménager des sites pilotes dédiés aux énergies vertes ou renouvelables et de produire des outils didactiques et des animations.

Le public pourrait ainsi prendre connaissance, à travers des exemples concrets, de ce que sont les énergies renouvelables, leur principe et leur fonctionnement.

6.5.8. POLITIQUES SECTORIELLES MENÉES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

Sources : *Agenda 21 local de la Commune de Braives**Pays Burdinale Mehaigne : Nature et environnement en Pays Burdinale-Mehaigne, 3^{ème} cahier, 2006*

L'environnement, les déchets et l'énergie : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Service Environnement - Coordination du PCDN et de l'A21L - Traitement des permis d'environnement - Gestion territoire naturel (combles et clochers, batraciens, SGIB, N2000, MAYA) - Entretien Espaces verts et bords de routes - Gestion des déchets - Inventaire arbres remarquables - Plan PLUIES - lutte contre inondations - Cours d'eau - épuration des eaux - Coordination GT agriculture - Information du public (subsidés, permis urbanisme etc)	Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural - Tourisme du terroir - Village du saule - Conseil des Jeunes pour l'environnement - Agriculture – énergies renouvelables - Expertise scientifique (faune, flore, eau) - Protection environnement - Vulgarisation scientifique – découverte environnement	Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne - Lutte contre les nuisances - Expertise scientifiques (inventaires et protection faune/ flore) - Préservation / gestion paysage - Dével. social et économique / Tourisme - Promotion gestion sylvicole et agricole adaptée - Gestion patrimoine naturel - Avis sur permis urba et expl. - Jardin des plantes de Pitet - Expertise scientifique (inventaires et protection faune/ flore) - Sensibilisation Nature et environnement
	Pêcheurs de la Mehaigne - Ecole de pêche	Contrat de Rivière Meuse aval et affluents - Actions qualité des cours d'eau partenariat/contrôle publics cibles citoyens-entreprises-agriculteurs - Invitation à la réappropriation des cours d'eau par les riverains
	Agriculteurs - Mesures agro-environnementales	
Services techniques - Gestion différenciée		Intradel
Services administratifs - Fonctionnaire constateur des incivilités - Fonctionnaire sanctionneur - Tuteur énergie + ecopasseur (Braives/Burdinne)		Conférence des élus des 31 communes de l'Arr Huy-Waremme Province de Liège (sanctionnateur)
Service urbanisme - Impositions urbanistiques (RCU)		Région wallonne
Zone de police - Délits		Service Public de Wallonie

6.6. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION ET À LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

En 1995, au moment de la première ODR, la commune comptait quatre Sites de Grand Intérêt Biologique :

Les marais d'Hosdent, les marais du Château de Braives, des massifs boisés à Fumal et à Pitet, la chênaie-frênaie alluviale de la Mehaigne à Ville-en-Hesbaye. A cette époque, aucun de ces sites n'avait de statut de protection.

La commune était également engagée dans la procédure de création d'une réserve naturelle domaniale, de plus, l'acquisition du site par la Wallonie était en cours.

Enfin, depuis 1991, le territoire communal, à l'exception de Tourinne, était repris dans le périmètre du Parc Naturel de la Burdinale-Mehaigne, qui disposait d'un plan de gestion en faveur de la conservation de la nature et de la protection de l'environnement. Pour rappel, les communes de Burdinne, Wanze et Héron font également partie du parc naturel.

La Commune était donc engagée très activement dans un processus de gestion et de mise en valeur de l'environnement plus large que le territoire communal.

Le premier PCDR prévoyait de nombreux projets en matière de gestion de l'environnement. C'est notamment de la 1^{ère} ODR qu'émane le Conseil des jeunes pour l'environnement.

A l'heure actuelle, la commune a 12 SGIB (Aulnaie marécageuse de Pitet, Petite carrière de la butte Saint-Sauveur à Pitet, Les Prés Coutralles, Fond du Ruisseau de Falihou, Marais de Hosdent, Talus schisteux de Hosdent, Bas Drez, Les Fesses Madame, Vallée de la Mehaigne à Fumal, Bois de Mozon, Sablière 'Noël', Prairies humides du pont Latinne). Une réserve Domaniale a été créée ; une partie du territoire communal est en zone Natura 2000 ; une demande a été déposée pour élargir le parc naturel à Tourinne.

Outre les projets du PCDR, la réflexion sur la gestion et la mise en valeur de l'environnement s'est poursuivie avec les différents partenaires, notamment dans le cadre d'un investissement de longue haleine dans le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne et la MMER.

Il est notable que, dans le sillon de la première ODR, des structures de gestion de l'environnement ont été créées :

Ainsi, le contrat de Rivière Mehaigne, qui a depuis été intégré au contrat de rivière Meuse aval et affluents, relaie les questions spécifiques à la gestion des cours d'eau, particulièrement présentes lors de la première ODR. Ce contrat de rivière revêt une importance toute particulière vu le rôle structurant de la Mehaigne pour la Commune de Braives.

La réhabilitation de l'ancienne cour de justice d'Hosdent, projet phare de la première ODR, a permis de créer la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER), avec le conseil des jeunes pour l'environnement.

La première ODR prévoyait un espace voué à la découverte et à la valorisation des plantes à Hosdent, le jardin de l'iris. Ce projet n'a pas été réalisé. Mais depuis juillet 2012, le tout jeune village du saule met en scène l'arbre emblématique du parc naturel, en lien avec la MMER à Hosdent, dans un souci de recherche de synergies, de sens, de cohérence.

La commune s'est également dotée d'un Plan Communal de Développement de la Nature.

Enfin, la Commune intègre, dans un esprit proactif, les réflexions et outils de la Wallonie à l'échelle communale, notamment via les services techniques (lutte contre les coulées de boue, Agenda 21 local etc).

Les mesures prises par ces structures sont souvent transversales, et peuvent également concerner, par exemple, le développement économique, la gestion de l'eau, la gestion des sols, la qualité des paysages, étant bien entendu que ces thématiques sont liées, de près ou de loin, à la politique des ressources naturelles et à la sauvegarde de l'environnement. Le cas échéant, ces différentes politiques font l'objet d'une description aux chapitres idoines.

Avec la mise en place d'un agenda 21 local en 2011, la Commune a encore été plus loin dans la démarche de gestion de l'environnement en resserrant, si besoin était, les interactions, non seulement entre les différents acteurs de la gestion de l'environnement, mais encore avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement durable. Ceci permet à de nouvelles synergies et à de nouveaux projets de voir le jour.

En ce qui concerne la gestion de l'environnement, l'apport de la première ODR est donc plus que significatif. Rappelons à nouveau que le Développement Rural s'inscrit dans une démarche communale très volontariste et dans un corpus d'outils plus large, mené en particulier au niveau du parc naturel, de la Wallonie, et même de l'Europe (Natura 2000). La bonne qualité de l'environnement est le fruit de cette démarche.

En revanche, la politique de gestion de l'énergie n'a pas fait l'objet de projets lors de la première ODR. Elle a été portée par la commune, notamment via le PALME (Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Energie) terminé en 2008 et dans le cadre de partenariats.

Enfin, en ce qui concerne les déchets, en 1995, la collecte des déchets ménagers avait lieu tous les 15 jours. Le tri sélectif n'était pas encore en place et les déchets étaient traités par versage et incinération.

Le parc à containers le plus proche est à Burdinne. Les habitants peuvent venir y déposer leurs déchets. Malgré tout, le PCDR relevait un certain nombre de décharges sauvages, qui faisaient d'ailleurs l'objet d'actions communales hors ODR.

À noter que la commune s'est engagé, fin 2017, dans une démarche « zéro déchet » en vue de réduire, collectivement, la production de déchets et d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local.

La législation wallonne a évolué pour permettre un meilleur recyclage des déchets. Ces évolutions ont été relayées par la commune (et l'intercommunale de gestion des déchets), avec l'instauration des poubelles à puces etc.

Par ailleurs, la Commune a mené des démarches de gestion des déchets sauvages et de récupération des déchets agricoles.

Suite à ces actions, la quantité totale de déchets est stabilisée depuis 2007, elle est même légèrement moins importante. De plus, la part de déchets recyclés, voire valorisés, ne cesse d'augmenter.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

7.1. PLANS RÈGLEMENTAIRES ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

7.1.1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Les objectifs et options du SDER³⁶ applicables à l'entité de Braives sont les suivants :

- I. Structurer l'espace wallon, notamment, structurer les villes et les villages
- II. Intégrer la dimension suprarégionale dans le développement spatial de la Wallonie, notamment, améliorer l'ouverture de la Wallonie sur son contexte spatial
- III. Répondre aux besoins primordiaux, notamment :
 - Assurer un cadre de vie épanouissant
 - Répondre aux besoins en logements
 - Répondre aux besoins en commerces, équipements et services
 - Protéger la population contre les risques naturels et technologiques
 - Conforter et développer les filières d'activités économiques
- IV. Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
- V. Valoriser le patrimoine et protéger les ressources
- VI. Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs, notamment :
 - Développer les actions informatives
 - Responsabiliser les acteurs par consultation et concertation

Du point de vue de l'inscription de la Wallonie dans l'espace régional, il faut noter que Braives se situe partiellement dans l'euro-corridor Lille - Liège.

Braives se situe dans la région agro-géographique de Hesbaye. En ce qui concerne cette région le SDER précise l'importance du maintien des vastes étendues ouvertes, de la structuration de l'espace rural (renforcement des éléments naturels au sein de réseaux écologiques) et de la protection de l'exploitation des aquifères.

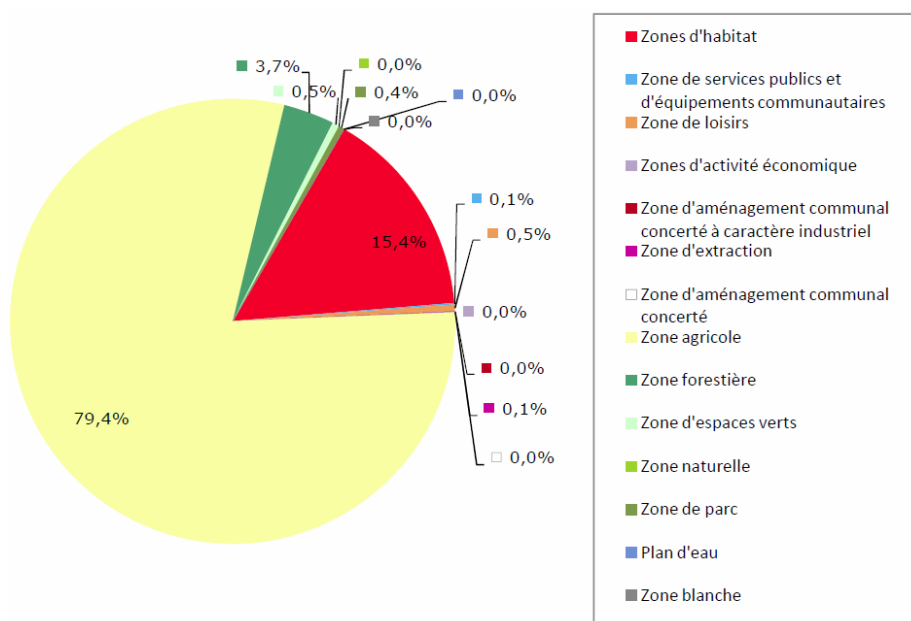
7.1.2. PLAN DE SECTEUR

La commune de Braives est reprise dans le plan de secteur HUY-WAREMME adopté par l'AR du 20 novembre 1981.

Aucune révision partielle du plan de secteur n'est encore entrée en vigueur depuis son adoption.

Graphique : Zones d'affectations au plan de secteur - Source : CPDT

Le bâti se situe essentiellement en zone d'habitat à caractère rural.



³⁶ Suite à l'avènement du CoDT au 1^{er} juin 2017, le SDER devient le Schéma de Développement du Territoire (SDT).

La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles.

Les activités (d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie – Décret du 18 juillet 2002, art. 12, 1), les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques (ou récréatifs – Décret du 18 juillet 2002, art. 12, 2) peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.

Cette affectation permet une souplesse quant aux affectations qu'on y propose. Ainsi, certaines activités économiques peuvent également s'y retrouver (on note l'absence de zones d'activités économiques au sein de la commune au Plan de Secteur).

On constate également que la majeure partie du territoire de Braives est affectée à l'agriculture.

La zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole.

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés qu'à titre temporaire sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Notons aussi le périmètre d'intérêt paysager qui s'étend de Fumal à Latinne.

Le périmètre d'intérêt paysager vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage.

Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage.

En examinant le tableau suivant, on constate que beaucoup de zones destinées à l'urbanisation ne sont pas encore artificialisées, en particulier dans les zones d'habitat (294 Ha).

Tableau : Caractère artificialisé des zones d'affectation au plan de secteur (2008) – Source : CPDT

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	311	45,9	294	43,5	72	10,6	677
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	0,8	16,7	0,1	2,5	3,8	80,9	4,7
	Zone de loisirs	1,6	8,1	18	88,0	0,8	3,9	20
	Zones d'activité économique	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	2,4	63,1	1,2	33,5	0,1	3,4	3,7
	Sous-total	315	44,7	313	44,4	76	10,8	705
Zone d'aménagement communal concerté		-	-	-	-	-	-	-
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	65	1,9	3.298	94,3	134	3,8	3.497
	Zone forestière	3,9	2,4	155	95,9	2,7	1,7	161
	Zone d'espaces verts	2,7	11,7	20	85,5	0,6	2,8	23
	Zone naturelle	-	-	-	-	-	-	-
	Zone de parc	9,0	51,9	7,3	41,7	1,1	6,4	17
	Plan d'eau	0,3	48,0	0,3	52,0	-	-	0,6
	Sous-total	81	2,2	3.480	94,1	138	3,7	3.699
Zone blanche		-	-	-	-	-	-	-
Total		397	9,0	3.793	86,1	215	4,9	4.405

7.1.3. SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL ET RÈGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

Le Schéma de structure communal et le Règlement communal d'urbanisme³⁷ ont été approuvés en séance du conseil communal le 02 avril 1993.

Voici les options générales du Schéma de structure :

- Options en matière d'environnement :
 - Maîtriser l'urbanisation pour assurer un cadre de vie rural de qualité aux habitants
 - Conscientiser les citoyens
 - Protéger le paysage rural, ses caractéristiques et sa diversité
 - Sauvegarde de l'environnement et lutte contre toutes les formes de pollution en particulier le traitement des eaux usées.
- Options concernant le milieu bâti :
 - 5000 habitants pour Braives
 - Un logement pour tous, tant aux jeunes ménages qu'aux personnes âgées.
 - Une commune bien équipée : permettre le développement d'une structure économique à vocation sous-régionale (maintien de petites activités artisanales dans les noyaux bâtis et création de zones d'accueil à vocation régionale)
 - Renforcement de l'image d'accueil de l'entité : réaffectation de la gare de Braives
 - Assurer un développement raisonné : affecter les terrains équipés en priorité, maintenir des zones écologiques sensibles,
 - L'espace rue pour tous : marquer la différence entre l'espace rue et l'espace bâti, aménagement de portes d'entrée dans les villages.
 - Offrir un cadre de vie agréable : veiller à l'intégration harmonieuse de nouveaux bâtiments.

Ces options sont en partie atteintes : Braives compte 6272 habitants en 2017, la gare de Braives a été convertie en «Maison de associations ».

- Options de développement en matière économique et d'emploi :
 - Attirer des entreprises en proportion avec la taille de la commune
 - Sauvegarder l'emploi dans l'agriculture : sauver l'agriculture familiale, minimiser les nuisances liées aux activités agricoles, promouvoir le commerce et la consommation de produits locaux ainsi que l'artisanat local
 - Développer un tourisme bien adapté à la région rurale.
- Options en matière de services publics et d'équipements communautaires :
 - Créer deux pôles d'attractions pour promouvoir le patrimoine historique, la culture et les loisirs : l'aménagement de la gare de Braives, et l'ancienne Cour de Justice à Hosdent-Latinne.
 - Créer une zone artisanale et de P.M.E. [= îlot d'entreprises]
 - Mise en place d'infrastructures pour l'égouttage et le traitement des eaux usées
 - Développement d'un centre d'activités diverses à proximité de l'ancienne gare de Braives.
- Options pour le réseau et les conditions de circulation :
 - Favoriser en priorité les conditions de circulation et la sécurité des piétons et cyclistes
 - Veiller à la sécurité des usagers en éliminant les zones dangereuses et en maîtrisant la vitesse des véhicules.
 - Création d'un réseau de chemins et sentiers de promenade.
 - Améliorer les communications avec les villes en matière de transports en commun.

³⁷ SSC et RCU deviennent Schéma de Développement Communal (SDC) et Guide Communal d'Urbanisme (GCU) sous le CoDT tandis que le PCA devient Schéma d'Orientation Local (SOL).

La plupart des options du SSC de 1993 ont été aujourd'hui concrétisées par la mise en application de différents plans communaux et supra-communaux, citons notamment le plan de gestion du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et la Mehaigne, le plan communal de mobilité, le PCAD du site jouxtant la gare de Braives, l'îlot d'entreprises d'Avennes.

7.1.4. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Cf. point 12.3

7.1.5. PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT

La commune de Braives a élaboré un PCAD qui a été approuvé le 19 octobre 2005.

Il s'agit du plan communal d'aménagement en dérogation au plan de secteur de Huy-Waremme dit « Site jouxtant la gare de Braives ».

Le PCA consiste en une modification partielle de l'affectation du site de zone agricole en zone d'équipements communautaires et de services publics ; et d'une mise en conformité de l'affectation réelle avec l'affectation prévue au Plan de Secteur pour la zone d'habitat à caractère rural. L'objectif du PCAD est la mise en place d'infrastructures sportives et de loisirs à proximité de la gare de Braives.

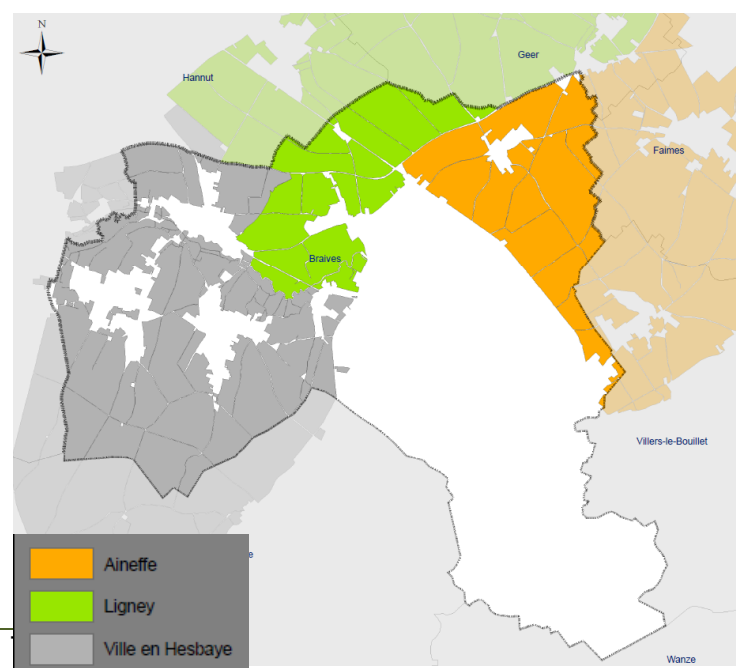
7.1.6. PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENT

Le remembrement est l'une des grandes opérations d'aménagement du territoire en milieu rural. Il permet de redessiner entièrement les limites des propriétés et des exploitations, de remodeler le paysage et de procéder à un large éventail de travaux.

Il y a eu, à Braives, 4 opérations de remembrement :

- Le remembrement de **Ville-en-Hesbaye** : acte de remembrement du 21/06/1996
Surface : 2137 ha (dont 1140 ha se situent sur le territoire de Braives)
- Le remembrement de **Ligney** : acte de remembrement du 16/06/1998
Surface : 1871 ha (dont 473 ha se situent sur le territoire de Braives)
- Le remembrement d'**Aineffe**, en cours d'exécution, l'acte prévu pour le 1^{er} trimestre 2013
Surface : 3363 ha (dont 545 ha sur le territoire de Braives)
- Le remembrement de **Warnant-Dreye** (acte du 23/12/1977) s'étend sur 1487 ha et ne comprend qu'une petite partie de Braives (22ha).

L'intérêt des remembrements pour la compétitivité de l'agriculture est reconnu : pièces de labours plus grandes, plus faciles à exploiter, plus rentables.



Mais réunir les terres agricoles, c'est aussi perdre les haies, bandes enherbées, chemins, qui les séparaient, avec des impacts en matière de biodiversité, de gestion des eaux de pluie, de mobilité. Les moyens sont donnés au Comité de remembrement dans le domaine de l'environnement, mais aussi plus généralement du cadre de vie. Ainsi, il dispose de la mobilité foncière et a la possibilité de créer des espaces verts, d'effectuer des plantations, d'aménager des espaces publics, des carrefours,...

Une grande partie du remembrement de Ville-en-Hesbaye est reprise dans le périmètre du Parc Naturel, ce qui implique une nécessaire conciliation avec les préoccupations existantes en matière de sauvegarde de l'environnement. Il appartient au comité de remembrement de

tenir compte des conseils et remarques des gestionnaires du Parc Naturel à ce sujet.

Le remembrement peut tenir compte, par exemple, des arbres et des haies existantes. Il appartient cependant au propriétaire de la parcelle de décider du maintien de ceux-ci.

Certains agriculteurs montrent un intérêt pour l'environnement (par exemple pour maintenir des conditions favorables pour les animaux, si ceux-ci chassent, ou par souci de protection de l'environnement). Le remembrement peut en tenir compte, mais si l'agriculteur échange une terre ou s'il arrête son activité, les mesures favorables à l'environnement qui auraient été prises risquent de ne pas être maintenues.

Les parcelles stratégiques peuvent être remises à la commune : les fonds de vallées humides soumis à un aléa d'inondation, les lieux où des coulées de boues ont été repérées, une emprise plus large le long des chemins agricoles. Il s'agit d'ailleurs en général de terres qui présentent un intérêt moindre du point de vue de la valorisation.

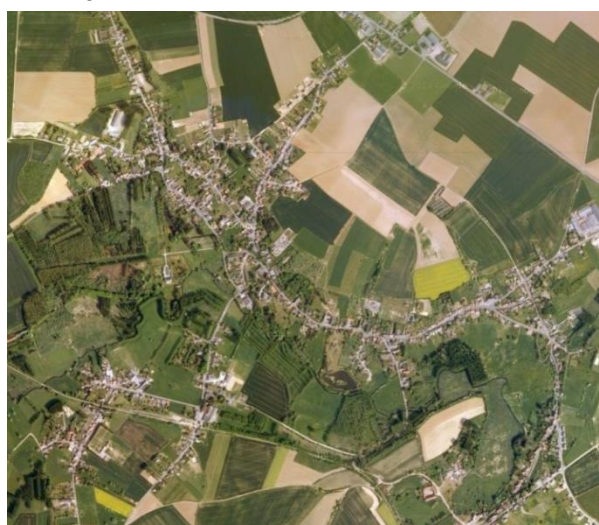
Il est ainsi possible de mettre en place des aménagements pour arrêter les coulées de boues, de réaliser des zones d'immersion temporaires en cas d'inondation, ou des chenaux enherbés, et de garantir leur maintien dans le temps.

7.2. CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES DES VILLAGES

7.2.1. STRUCTURE DES VILLAGES

Le village de Braives s'est constitué au croisement de plusieurs chemins et s'est développé le long de ces différents chemins au départ de la placette centrale, ce qui lui donne une forme en étoile difficile à limiter dans le paysage.

Les villages de Latinne et Hosdent se sont développés en suivant le tracé de la Meuse. Les deux villages ont une forme linéaire et se sont étendus le long d'une voie principale menant à Braives d'un côté et à Fallais de l'autre. Cette voie étant construite sur toute sa longueur, la limite entre les villages est difficilement lisible.



Le village de Fallais occupe le versant nord-est de la Mehaigne. Le village s'est étendu à partir d'un noyau constitué autour de l'église : d'un côté vers les entités de Latinne et Braives en hauteur et de l'autre autour de l'ancienne gare.

Tourinne-la-Chaussée est le seul village de la commune se présentant comme un îlot bâti au milieu des champs. Il se compose de constructions groupées autour de l'église.



Ville-en-Hesbaye est bâtie sur un plateau sur la rive droite de la Mehaigne. L'entité s'est développée le long de différentes rues s'élargissant progressivement dans toutes les directions.

Ciplet est également un village en tas dont les chemins d'accès sont multiples générant un étalement du village en étoile.

Avennes s'est développé sur la rive gauche de la Mehaigne à partir d'un noyau ancien constitué de l'église, d'une grande ferme carrée et de quelques habitations. Le village s'est étendu linéairement le long de la rue principale. Le chemin de fer a également donné naissance à un quartier de gare.

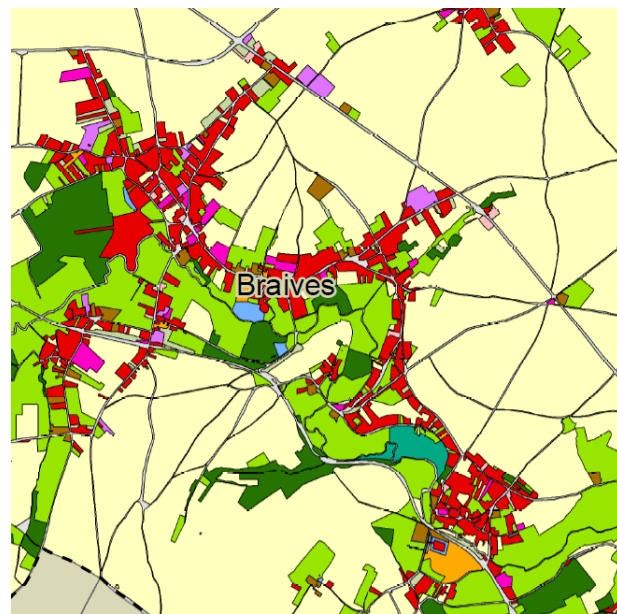
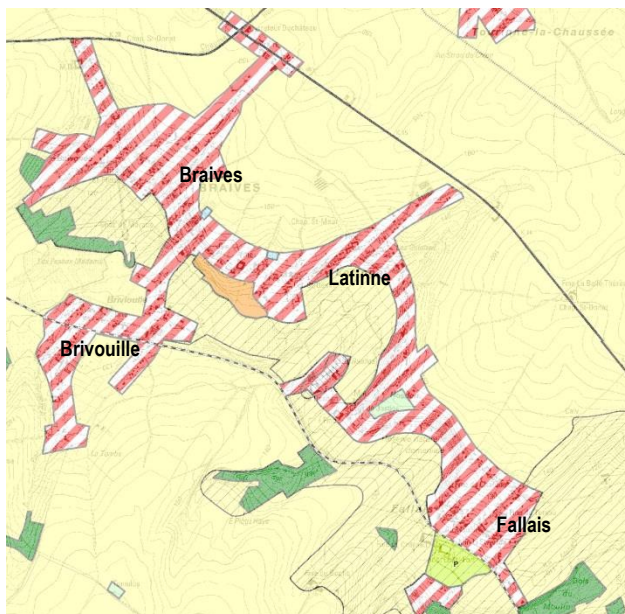


Le village de Fumal est implanté de part et d'autre de la Mehaigne, encaissé dans la vallée. On peut également y distinguer un ancien quartier de gare.

On remarque que les villages ont soit une structure en long (Avennes, Braives, Latinne), soit une structure en tas (Ciplet, Tourinne, Ville-en-Hesbaye, Fallais, Fumal), et ont évolué en s'étendant le long de voiries. Ce qui fait qu'ils ont tendance à s'élargir progressivement et à obtenir une structure éclatée. Aujourd'hui les différentes entités se rejoignent et tendent à se confondre. L'absence d'obstacles physiques, facilite cette évolution.

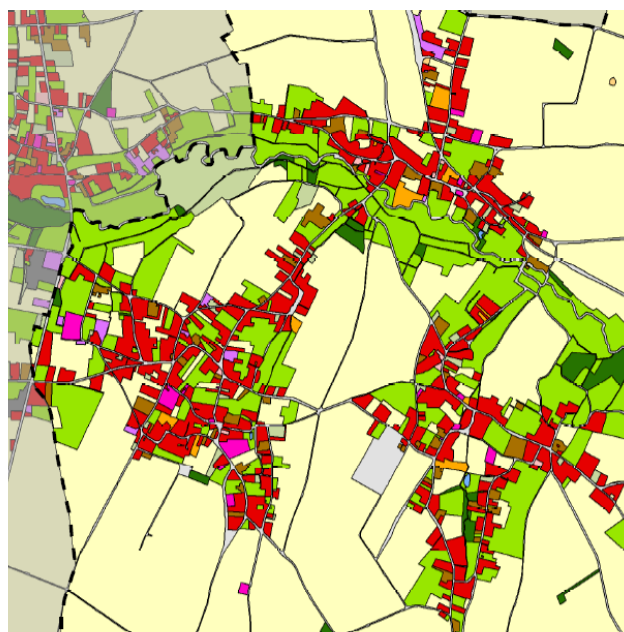
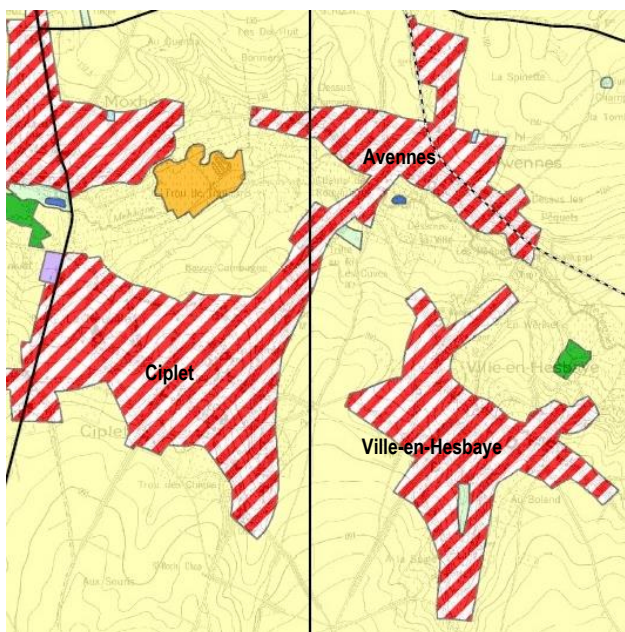
Notons également le chemin de fer, construit en 1860, dont les voies sont empruntées actuellement par le RAVeL qui a également influencé l'évolution des villages et fait naître quelques quartiers de gare.

Si on compare le Plan de Secteur au Plan d'Occupation du Sol, on remarque le rôle que celui-ci a pu jouer dans le développement urbain de la commune de Braives.



Comparaison entre le Plan de Secteur et le Plan d'occupation du sol à hauteur des villages de Braives, Latinne Hosdent et Fallais :

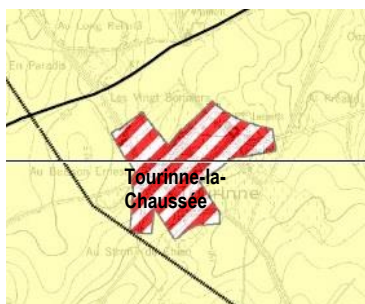
- Les zones d'habitat à caractère rural du Plan de Secteur englobent toutes les zones bâties et s'étend le long des voiries. Le Plan de Secteur confirme donc l'extension linéaire éparpillée de ces villages.
- Les zones d'habitat à caractère rural sont continues de Braives à Fallais, or certaines jonctions ne sont pas encore construites et gagneraient à ne pas l'être afin de ne pas occulter les points de vue sur le fond de la vallée le long de la voirie principale.
- Le château de Fallais est protégé par son affectation au PS en zone d'espaces verts ou de parc.



Comparaison entre le Plan de Secteur et le Plan d'occupation du sol à hauteur des villages de Ville-en-Hesbaye, Avennes et Cipllet :

- Les zones d'habitat à caractère rural accentuent le caractère de village-tas en autorisant l'urbanisation entre différentes rues.

- Les zones d'habitat à caractère rural sont continues de Ciplet à Avennes, mais ne sont pas encore entièrement urbanisées.



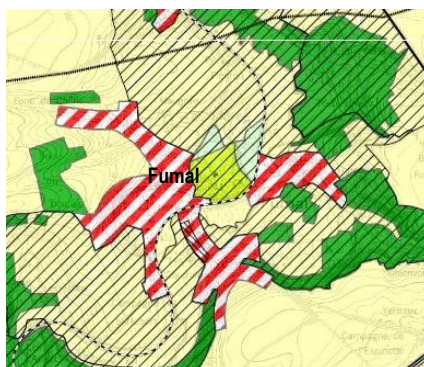
Comparaison entre le Plan de Secteur et le Plan d'occupation du sol à hauteur du village de Tourinne :

- Le village dispose encore de beaucoup de zones urbanisables, en particulier à l'est du village.

Comparaison entre le Plan de Secteur et le Plan d'occupation du sol à hauteur de Fumal :

- Comme à Tourinne, le village dispose de beaucoup de zones urbanisables. L'habitat dispersé permet des ouvertures visuelles sur la vallée.

- Les zones d'habitat au Plan de Secteur s'étendent le long des voiries et permet donc une extension linéaire éclatée.



Le Plan de Secteur permet le développement éclaté et en ruban (le long des voies). Comme nous l'avons constaté plus haut, le Plan de Secteur offre encore beaucoup d'espace pour des potentielles extensions de l'habitat dans les zones d'habitat à caractère rural. Ces zones sont très étendues et peuvent englober l'ensemble du bâti disséminé et éloigné des noyaux de villages.

7.2.2. MORPHOLOGIE DU BÂTI

Une typologie de bâtiment se retrouve dans chaque village, celle de la ferme traditionnelle. On la retrouve surtout sous forme de grandes fermes en quadrilatère. Celles-ci sont formées par des bâtiments de fonctions différentes s'articulant autour d'une cour et accessibles par un porche plus ou moins monumental. Ces fermes à la volumétrie imposante marquent l'espace public. On remarque aussi bon nombre de fermes en U ou en L, celles-ci étaient des exploitations moins importantes, dans ce cas, soit le quadrilatère se reforme à l'aide d'un mur ou d'une grille de fermeture à rue soit il est laissé ouvert et forme une cour côté rue. On retrouve également quelques fermes en long : les fermes bi- ou tri-cellulaires.

Traditionnellement, la brique parfois peinte est le matériau le plus répandu, surtout dans la partie nord de l'entité. Des chaînages d'angle et des encadrements de baies en pierre taillée accompagnent généralement les maçonneries en brique rouge. Plusieurs habitations plus spécialement à Fallais et Fumal sont construites en maçonnerie de pierre (parfois de grès et de calcaire mélangés).

Aujourd'hui, le territoire communal compte surtout des habitations unifamiliales. Ces habitations se caractérisent par une grande hétérogénéité architecturale : habitat traditionnel remanié, petites maisons ouvrières d'entre-deux guerres aux ouvertures régulières, habitat hygiéniste des années 50 caractérisé par l'emploi de matériaux modernes se côtoient le long de rues entières, habitat contemporain ne reprenant pas les éléments de la typologie locale, ... La multiplication des annexes et des clôtures en tout genre accentue le caractère hétéroclite de ces ensembles.

Au niveau de la morphologie, notons que ces bâtiments dépassent rarement les deux niveaux et ont de manière générale une toiture à versants. On trouve des maisons 4 façades, 3 façades ou mitoyennes.

7.2.3. ESPACES PUBLICS

On distingue plusieurs types de quartiers au sein des différents villages :

- Le noyau central le plus ancien, dans lequel se trouvent les bâtiments communaux, l'église, l'une ou l'autre grande ferme en quadrilatère, de l'habitat traditionnel plus ou moins intact, le patrimoine monumental ; c'est le cœur du village (voir aussi évaluation annexe « Analyse critique des espaces publics ») ;
- Des petits groupes d'habitations traditionnelles assez éloignés par rapport au noyau ancien et parfois, une grande ferme en carré ;
- Entre les deux, de l'habitat datant du début du XX^{ème} siècle ou de l'entre-deux-guerres. Cet habitat fait la jonction entre les différentes parties du village lorsqu'il est suffisamment dense. Dans d'autres cas, de larges zones, vides d'habitations, donnent au village un caractère aéré entre les différents quartiers.
- Généralement en bout de rue ou dans le cadre d'un nouveau quartier, plus rarement à l'intérieur du bâti existant, de l'habitat contemporain.

Le noyau central ancien se caractérise par : un habitat traditionnel assez dense composé de maisons généralement non-jointives, mais proches l'une de l'autre implantées de façons diverses par rapport à la rue, générant une alternance d'ouvertures et de fermetures.

Dans les zones entre-deux, on retrouve un habitat dense composé de maisons jointives et non jointives à gabarit très semblable. Ces maisons comportent souvent des devant-de-porte de taille moyenne parfois clôturés à rue par des grilles ou murets. Ces aménagements couplés à l'utilisation d'asphalte et de pierres pour les recouvrements de sol confèrent à l'espace public un caractère très minéral.

Enfin, les zones d'habitat contemporain se caractérisent par des implantations en recul par rapport à la voirie sur des parcelles individuelles, sans relation avec la rue.

Il résulte de la cohabitation de ces différents quartiers un espace public morcelé et hétérogène, ne ressemblant plus que par segments à l'espace-rue traditionnel rural.

Les places de villages occupent un rôle important de la vie collective du village : point de ralliement, lieu de rencontre ou espace pour des événements, elles constituent un point de repère au centre des villages à la structure souvent éclatée. Ces lieux gagnent à être mis en valeur pour renforcer leur attractivité par rapport à la population mais également pour améliorer la perception du village aux yeux des visiteurs extérieurs.



7.3. PATRIMOINE BÂTI ET SITES

Sources : PCDR de la Commune de Braives, avril 1995

Histoire et Patrimoine des communes de Belgique

<http://spw.wallonie.be/dgo4>

Voir annexe 16.2.

7.3.1. MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

Le classement constitue la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale d'un bien et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Il est consacré par un arrêté du gouvernement wallon. Ce classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.



Le classement à titre de monument ouvre le droit aux subsides pour les travaux de conservation ou de restauration. Une zone de protection peut être établie autour d'un bien classé en fonction de la nécessité de sa mise en valeur ou de sa conservation. Les travaux en site classé ou en zone de protection sont soumis à conditions.

Les menaces qui pèsent sur un bien non encore classé peuvent nécessiter son inscription sur la liste de sauvegarde. Durant un an, les effets du classement lui sont applicables.

Braives compte 13 monuments classés :

LOCALISATION	ÉLÉMENT CLASSÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ	ZONE DE PROTECTION	SITE CLASSÉ ALENTOUR
Avennes	Chœur de l'église Saint Martin à Avenne-lez-Hannut	AR 01/8/33		Non
Brivioulle (Braives)	Tumulus, dit « Tombe d'Avennes » Monument exceptionnel	AR 20/10/78 AR 27/05/09		Oui
Fallais	Orgues de l'Eglise Notre-Dame	AR 09/12/91		Non
	Château-fort : les façades et les toitures du châtelet d'entrée, de l'ensemble de la tour-colombier dite "tour Grignard" y compris la charpente datée de 1757 et du pont formant l'accès principal et constitué de deux parties enjambant les deux rangs de douves en façade du château	AR 30/12/88		Oui
	Moulin à eau, dit le Swèrdu (façades, toitures, deux meules en pierre), rue de l'Eglise	AR 07/09/83		Oui
Fumal	Orgue de l'Eglise St-Martin	AR 26/05/75		Oui
	Le corps de logis de la ferme du château de Fumal, rue de la vieille Cense, n° 5	AR 07/09/83		Non
Hosdent	Maison, dite cour de justice (façades et toitures), rue du Moulin	AR 12/03/85		Non
Latinne	Eglise Saint-Désiré : chœur, colonnes de la nef centrale	AR 01/08/33		Non
	Le site archéologique du tumulus dit « Tombe de Marneffe » au lieu-dit « Campagne des Tombes » Monument exceptionnel.	AR 22/10/73 AR 27/05/09		Oui
Pitet (Fallais)	Ancienne forge, dépendance de la ferme seigneuriale de Pitet, à Fallais	AR 02/12/59		Non
	Chapelle Saint-Sauveur ou du Calvaire	AR 20/06/85		Oui
Ville-en-Hesbaye	Eglise de l'Annonciation de la Vierge : maître-autel, deux peintures au-dessus des portes de sacristies, bénitier, deux dalles funéraires dans le porche	AR 16/10/75		Non

Braives compte également 8 sites classés :

LOCALISATION	ÉLÉMENT CLASSÉ	DATE DE L'ARRÊTÉ
Braives	Potale, dite « chapelle Saint-Donat », et deux tilleuls, chaussée romaine	AR 24/07/36
Brivioulle (Braives)	Rue du Tumulus et alentours (exceptionnel)	AR 20/10/78
Fallais	Rue du Château et alentours : ensemble formé par le château et ses abords.	AR 30/12/88
	Rue de l'Eglise et alentours : ensemble formé par le moulin et ses abords	AR 07/09/83
Fumal	Eglise Saint-Martin, château et deux marronniers	AR 04/11/76
Latinne	Tumulus dit «Tombe d'Avennes » et alentours	AR 22/10/73
Pitet (Fallais)	Charmille, rue de Donnéea	AR 28/08/42
	Site du Mont-Saint-Sauveur	AR 23/11/76

7.3.2. MONUMENTS REMARQUABLES ET PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

Cf. annexe 14.2.

En plus des monuments qui font l'objet d'un classement, il en existe d'autres qui sont repris dans le **Patrimoine architectural et Territoires de Wallonie**. Cet inventaire a pour objectif de recenser les édifices qui portent un témoignage archéologique, historique ou artistique ou qui constituent un ensemble de valeur.

7.3.3. SITES ARCHÉOLOGIQUES

Bien que Braives ne comprenne pas de site archéologique au sens juridique du terme, son territoire recèle un patrimoine archéologique non négligeable.

La commune comprend notamment le site archéologique d'une bourgade (« vicus ») appelée Perniciacum datant de l'époque gallo-romaine localisée au site Les Sarrasins le long de la chaussée romaine Bavay-Tongres. Il s'agissait d'un important relais routier des itinéraires antiques. Le vicus qui comprenait des bâtiments de commerce, d'artisanat et des habitations privées fut actif pendant trois siècles avant d'être détruit par les Germains. Ce site a fait l'objet de fouilles de 1972 à 1992.

De cette bourgade seul subsiste le tumulus monumental classé appelé Tombe d'Avennes. Fouillé en 1850, il a révélé un riche mobilier funéraire entouré d'objets quotidiens gallo-romains.

Outre ce site, Braives a été le lieu de nombreuses découvertes archéologiques.

7.3.4. SERVICE URBANISME

Délivrance de permis/autorisations :

- Délivrance de permis d'urbanisme et de permis d'urbanisation
- Modifications du permis d'urbanisation
- Certificat d'urbanisme
- Les divisions de biens
- Les demandes d'avis préalables
- Les déclarations urbanistiques préalables
- Alignements

Renseignements :

- Renseignements cadastraux
- Renseignements quant à l'affectation d'un bien
- Renseignements sur les primes régionales (construction, réhabilitation, démolition, petit Patrimoine...) et communales (construction, réhabilitation) ;
- Renseignements urbanistiques aux notaires

Aménagement du territoire :

- Mode de création de la CCATM
- Liste des membres de la CCATM

7.3.5. SERVICE TECHNIQUE

A. DÉPARTEMENT TERRITOIRE

- Partenariat avec la CCATM
- Coordination des plans régionaux
- Gestion du Règlement Communal Urbanistique (RCU) :

- Révision du RCU dans le respect du patrimoine bâti et non-bâti
- Diffusion d'une information concernant l'urbanisme plus didactique (folder, internet)

B. DÉPARTEMENT CIMETIÈRES

Gestion des cimetières en terme notamment de mise en valeur de l'héritage patrimonial.

C. DÉPARTEMENT BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Plan d'entretien des bâtiments communaux et suivi des chantiers communaux
- Suivi des dossiers énergétiques communaux
- Suivi et analyse des consommations énergétiques.

D. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (CCATM)

La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) est l'un des moyens qui permet aux habitants de participer à la gestion de leur cadre de vie. Elle est ouverte à tous les habitants qui sont informés de sa création ou de son renouvellement par un avis publié dans la presse locale. Chacun peut dès lors présenter sa candidature pour en devenir membre.

L'existence d'une C.C.A.T.M. est l'une des quatre conditions requises pour qu'une commune puisse entrer en décentralisation, c'est-à-dire avoir le droit de délivrer la plupart des permis d'urbanisme ou d'urbanisation sur son territoire sans les soumettre au préalable à l'avis du fonctionnaire délégué. La commune de Braives est entrée en décentralisation en 1993. Dans le régime de décentralisation, le pouvoir communal peut solliciter l'avis de la C.C.A.T.M. à propos de certaines demandes de permis, il peut s'écarter de cet avis dans sa décision.

La C.C.A.T.M. doit être associée à l'élaboration, la révision ou la modification des deux documents essentiels pour l'aménagement du territoire communal que sont le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme. Elle doit également remettre un avis à propos de certains autres documents, comme les plans communaux d'aménagement.

Le pouvoir communal peut également consulter la C.C.A.T.M. dans tous les cas où il le souhaite et la charger de diverses missions. Il peut par exemple lui demander d'analyser certains problèmes, de formuler des propositions, d'organiser des campagnes d'information destinées au public. La C.C.A.T.M. peut donc être considérée comme le partenaire privilégié des autorités communales et le relais des aspirations de la population dans toutes les matières qui concernent l'aménagement du cadre de vie.

Créée à l'initiative du pouvoir communal, la C.C.A.T.M. est instituée par arrêté ministériel. Elle compte 12 membres effectifs. Sa composition doit respecter une répartition géographique équilibrée et une représentation spécifique à la commune, des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux. Un quart des membres de la C.C.A.T.M. doivent être des conseillers communaux ou leurs délégués, tant de la majorité que de l'opposition.

Le fonctionnement de la C.C.A.T.M. doit respecter certaines exigences concernant notamment le nombre de réunions (fixé à 6/an), le rôle du président et du vice-président, l'existence d'un règlement d'ordre intérieur. Son secrétariat est assuré par l'administration communale.

Les articles D.I.7 à D.i.10 du CoDT déterminent les grandes lignes de la mise en œuvre et du fonctionnement des C.C.A.T.M.

7.3.6. SERVICE ENVIRONNEMENT

- Coordination du PCDN ;
- Gestion de l'entretien des espaces verts ;
- Développement et/ou restauration des espaces publics de qualité.

7.3.7. PARC NATUREL DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE

- Protège et préserve les biens naturels communs. Assure la protection générale des paysages ruraux et la mise en valeur du patrimoine architectural local bâti et archéologique (tumulus classé),...
- Remet avis sur les demandes de permis d'urbanisme.

7.3.8. GROUPE D'ACTION LOCAL DU PAYS BURDINALE-MEHAIGNE (GAL)³⁸

Programme spécifique du Plan de Développement Stratégique 2002-2008 du GAL du Pays Burdinale – Mehaigne :

- 2002-2008 : Valoriser le petit patrimoine populaire wallon (PPPW) par la réalisation d'un parcours d'interprétation du patrimoine et la création d'une brochure « Patrimoine au Pays Burdinale Mehaigne 65 éléments à découvrir ».
- 2009-2015 : Continuer à valoriser le PPPW par la conception d'un programme de formation aux métiers du patrimoine en vue d'un plan de conservation et valorisation du PPPW.
- 2012- ... : Formation aux métiers du patrimoine sur le site de la chapelle Saint-Sauveur de Pitet dont les ruines ont été consolidées et sur le chantier de rénovation du sentier de Ville-en-Hesbaye.

7.4. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE

L'urbanisme et le patrimoine : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Service Urbanisme _ Délivrance de permis d'urbanisme et d'urbanisation. _ Renseignements cadastraux quant à l'affectation de biens _ Avis préalable _ Renseignements sur les primes régionales et communales _ Mode de création de la CCATM _ Renseignements urbanistiques aux notaires _ Gestion du RCU	Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité _ Associée à l'élaboration, la révision ou la modification du SSC et du RCU _ Avis à propos d'autres documents stratégiques. _ Organe de consultation dans les matières qui concernent l'aménagement du cadre de vie.	Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne _ Protection des paysages ruraux et mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique _ Avis sur les demandes de permis d'urbanisme
Services techniques _ Partenaire de la CCATM _ Coordination des plans régionaux _ Mise en valeur de l'héritage patrimonial des cimetières _ Entretien des bâtiments communaux et suivi des chantiers communaux		Groupe d'Action Locale Burdinale Mehaigne _ Réalisation d'un parcours d'interprétation du patrimoine
Service Environnement _ Coordination du PCDN et de l'A21L - Gestion de l'entretien des espaces verts		Programme de formation aux métiers du patrimoine en vue d'un plan de conservation et valorisation du PPPW

³⁸ Depuis 2014, les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze sont réunies au sein d'une nouvelle structure supra-communale dont le programme 2007-2013 visait à mieux coordonner les initiatives et politiques locales en établissant un maillage de l'offre touristique, en programmant la formation aux métiers du patrimoine, des actions de promotion du vélo électrique, en planifiant la valorisation du potentiel hydro-électrique et de la biomasse. Pour 2014-2020 sont prévus le développement d'une mobilité vélo, la valorisation du saule, la compétitivité des entreprises, efficacité énergétique et énergie renouvelable, la conciliation de l'agriculture et de la biodiversité, la valorisation de la citoyenneté ainsi que la valorisation des produits locaux.

7.5. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE

Lors de la première ODR, il était fait référence au Schéma de Structure Communal et au Règlement Communal d'Urbanisme, tous deux adoptés en 1993. La commune est d'ailleurs en décentralisation depuis 1993.

La première ODR prévoyait une série de projets de valorisation du patrimoine et d'aménagement d'espaces publics. Ces projets représentaient d'ailleurs une part importante des actions prévues.

La mise en œuvre d'une bonne partie d'entre eux constitue sans conteste une réelle amélioration de la situation en matière de cadre de vie et de sauvegarde du patrimoine local.

On épinglera notamment :

- la réhabilitation de l'ancienne cour de Justice en maison de village à Hosdent,
- la réhabilitation de l'ancienne gare de Braives.

Ces deux projets sont en effet des projets phare de la première ODR. Leur mise en œuvre a eu des effets multiplicateurs importants, puisqu'elle a permis de rencontrer les besoins communaux (et même supra-communaux) au-delà de la simple valorisation du patrimoine :

- synergies avec le Parc Naturel pour une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre de la MMER à Hosdent,
- partenariat socio-culturel avec la commune de Burdinne à la gare de Braives.

A l'heure actuelle, au niveau communal, la gestion de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine relève principalement du service urbanisme, du service technique, de la CCATM et de l'autorité communale.

On relèvera également les mesures du Groupe d'Action Local, mis en place après la première ODR dans le cadre de subsides européens leader :

- 2002-2008 : Valoriser le petit patrimoine populaire wallon (PPPW) par la réalisation d'un parcours d'interprétation du patrimoine et la création d'une brochure « Patrimoine au Pays Burdinale Mehaigne 65 éléments à découvrir »
- 2009-2015 : Continuer à valoriser le PPPW par la conception d'un programme de formation aux métiers du patrimoine en vue d'un plan de conservation et valorisation du PPPW.

Par ailleurs, plusieurs options du Schéma de Structure Communal ont été concrétisées comme :

- L'aménagement du site jouxtant la gare (PCAD, fiche PCDR)
- L'îlot d'entreprises

8. CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, DONT DESCRIPTION DE LA POLITIQUE SOCIALE

Sources : Cytise, IWEPS, Capru, INS, DGSIE, www.braives.be, Agenda 21 local de la commune de Braives

8.1. DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

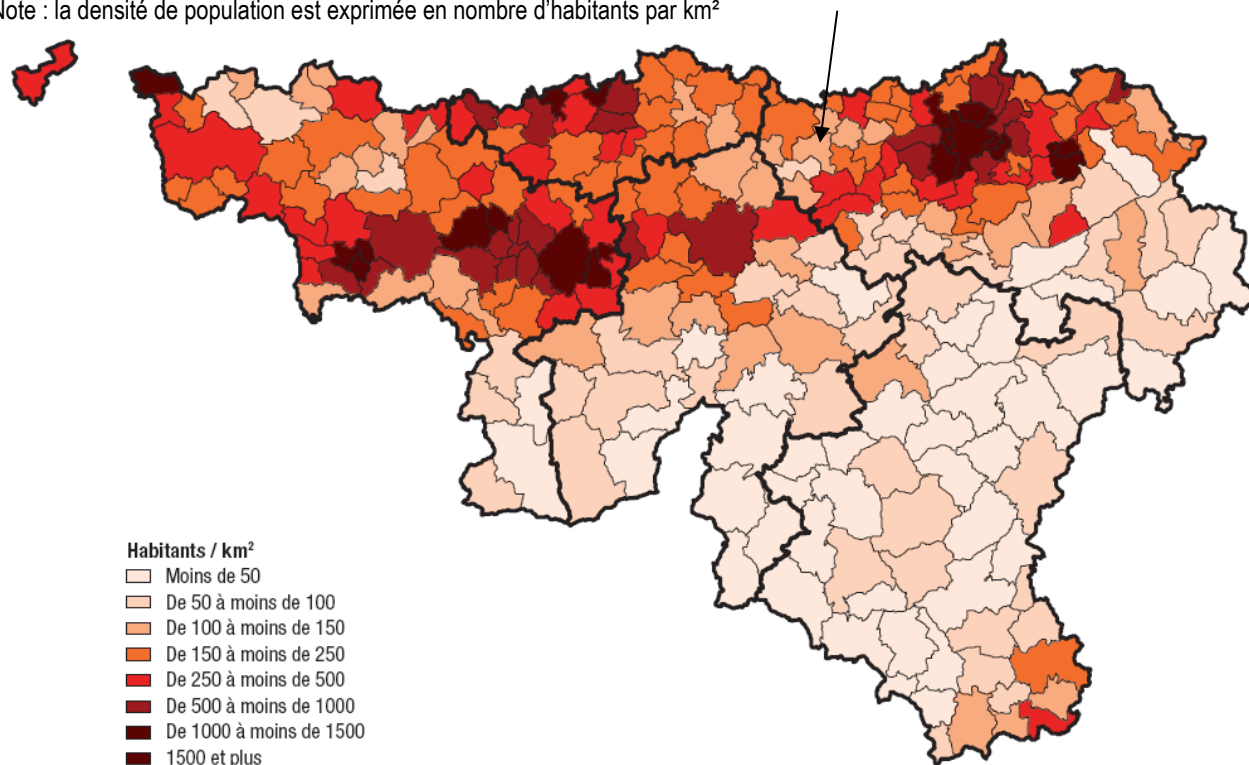
8.1.1. IMPORTANCE ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Avec 5.852 habitants en 2011³⁹, la densité de Braives est de 133 habitants / km²⁴⁰, valeur se trouvant bien en dessous de celles de la Wallonie (208 hab/km²) et de la Province de Liège (276 hab/km²).

Carte : densité de la population dans les communes wallonnes au 1^{er} janvier 2010

Source : IWEPS – institut wallon de l'évolution, de la prospective et de la statistique – calculs IWEPS in Les chiffres-clés de la Wallonie, février 2012

Note : la densité de population est exprimée en nombre d'habitants par km²



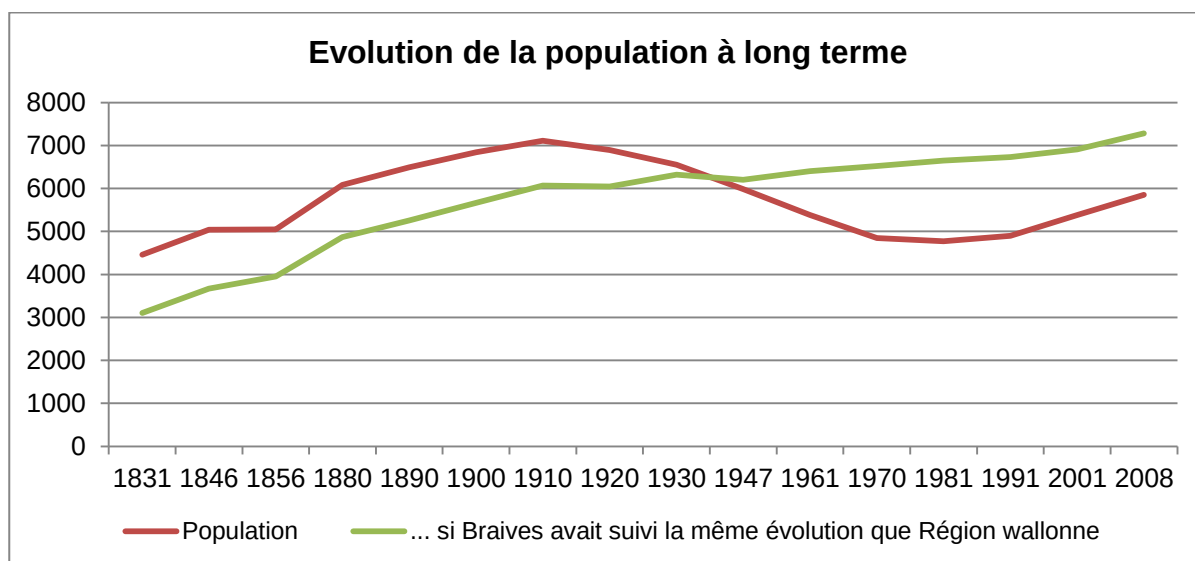
Braives est une commune de densité faible, en cela un peu moins dense que les communes hesbignonnes rurales voisines.

Tableau : Evolution de la population - Source : INS, Cytise

	Population 1981	Population 1991	Population 2001	Population 2011	Evo. pop 1981 – 1991 en %	Evo. pop 1991 – 2001 en %	Evo. pop 2001 – 2011 en %	Evo. pop 1981 – 2011 en %	Densité en hab / km ² 2011
Braives	4 772	4 899	5 385	5 852	2,66%	9,92%	8,67%	22,63%	133
Arr. Waremme	60772	63239	68767	76558	4,06%	8,74%	11,33%	25,98%	/
Pr.de Liège	1 004 034	1 000 696	1 020 042	1 077 203	-0,33%	1,93%	5,60%	7,29%	276
Wallonie	3 229 001	3 258 795	3 346 457	3 525 540	0,92%	2,69%	5,35%	9,18%	208

³⁹ 6 272 habitants au 1er janvier 2017, soit une augmentation de 7,18% par rapport à 2011. Source <http://statbel.fgov.be/>.

⁴⁰ En 2016 la densité de population à Braives est de 141,8 habitants / km² (142,5 hab/km² en 2017), bien en dessous de valeurs de la Wallonie (213,9 hab/km²), de la Province de Liège (284,5 hab/km²) et de l'arrondissement de Waremme (203,8 hab/km²). La tendance de croissance démographique se confirme tant au niveau local (une évolution à Braives de +6,21% en 5 ans et de +31,43% depuis 1981), mais également au niveau régional (+11,94% depuis 1981). Source <http://statbel.fgov.be/>.



Source : Cytise

L'évolution de la population de Braives depuis la création de l'Etat Belge se caractérise par 4 phases distinctes :

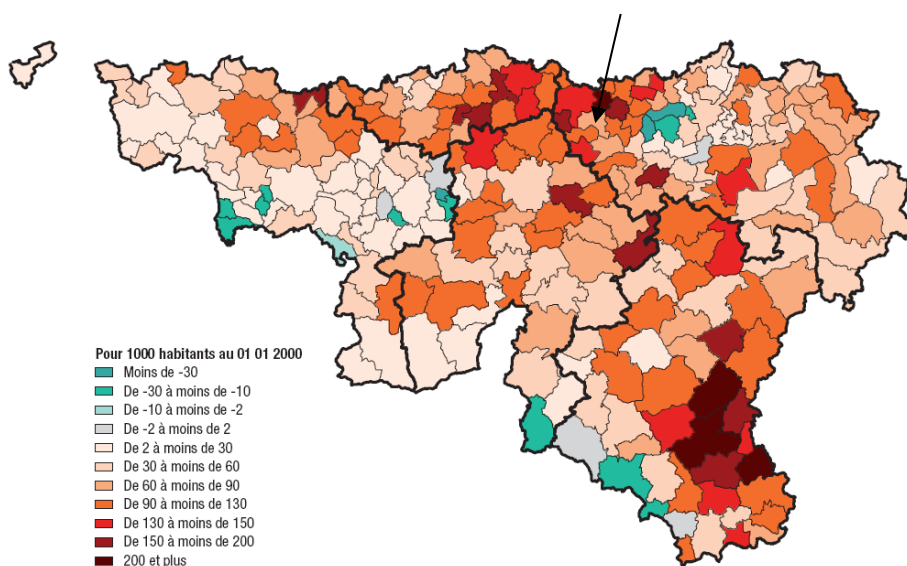
- une période de croissance, parallèle à celle enregistrée par la Wallonie, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle ;
- un fort déclin jusqu'au début des années '70,
- une forte croissance depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui.

Ce profil est caractéristique des territoires ruraux proches des villes. La dernière phase correspond au processus de périurbanisation amorcé durant les années 60, pour s'amplifier par la suite. Durant la période 1981 – 2011, la croissance démographique fut de 22,63 %, valeur légèrement inférieure à celle de l'arrondissement, mais 2 fois supérieure à celle de la Province.

Carte : croissance de la population dans les communes wallonnes entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2010

Source : IWEPS – institut wallon de l'évolution, de la prospective et de la statistique – calculs IWEPS in Les chiffres-clés de la Wallonie, février 2012

Notes : données au 1er janvier – taux de croissance = $1000 \times (\text{pop.2010} - \text{pop.2000}) / \text{pop.2000}$



Entre 2000 et 2010, Braives a eu une croissance comprise entre 60 et 90 /1000 habitants, ce qui est inférieur à ses communes limitrophes.

* Données non disponibles pour 2017.

Village	Population 1992	Population 2002	Population 2012*	Part relative 2012	Evolution 1992-2002	Evolution 2002-2012	Densité 2009 (hab/km²)
BRAIVES	1030	1122	1302	22%	9%	16%	174
TOURINNE	254	271	293	5%	7%	8%	92
LATINNE	670	732	784	13%	9%	7%	109
FALLAIS	566	583	604	10%	3%	4%	85
FUMAL	586	619	580	10%	6%	-6%	99
VILLE-EN-HESBAYE	556	605	684	12%	9%	13%	96
CIPLET	668	860	1044	18%	29%	21%	220
AVENNES	618	657	654	11%	6%	0%	221
BRAIVES	4948	5449	5945	100%	10%	9%	130

* Données 2017 présentées en page 11

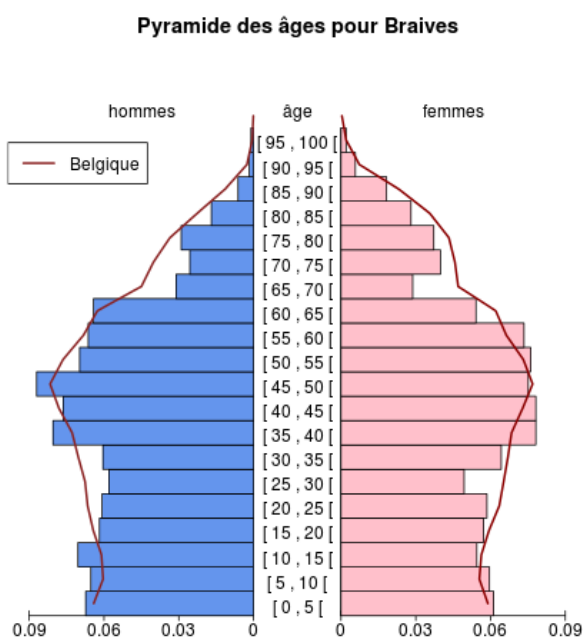
L'ancien village de Braives est l'entité la plus importante tandis qu'Avennes possède la plus grande densité de population. Ciplet, qui est la deuxième entité de la Commune en termes de population mais également en ce qui concerne la densité, a connu une croissance démographique très importante sur les périodes 1992-2002 et 2002-2012. Cette croissance résulte peut-être de la proximité de Ciplet au centre de Hannut.

Fumal, affiche une croissance négative, Avennes et Fallais ont une croissance plus faible que les autres villages, ceci pourrait s'expliquer par un déficit de terrains valorisable.

8.1.2. STRUCTURE PAR ÂGES ET RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION

Tableau : Pyramide des âges pour Braives

Source : DG SIE 2011 (* Données non disponibles en 2017).



La Pyramide des âges montre une structure similaire à celle de la Belgique. Notons néanmoins un creusement plus important de la pyramide au niveau des tranches d'âge comprises entre 25 et 35 ans. Cette tranche correspond à la période des études supérieures et de l'entrée dans la vie professionnelle, période durant laquelle on privilégie souvent davantage un environnement urbain.

L'analyse de la structure par tranche d'âges confirme la présence plus importante de jeunes de moins de 20 ans par rapport à la population belge, on remarque également des tranches d'âges plus nombreuses chez les adultes de 35 à 60 ans. Cette pyramide des âges met en exergue une vocation « résidentielle familiale » du territoire.

On remarque également que les tranches d'âge entre 60 et 85 ans et des jeunes entre 20 et 35 ans, sont moins bien représentées.

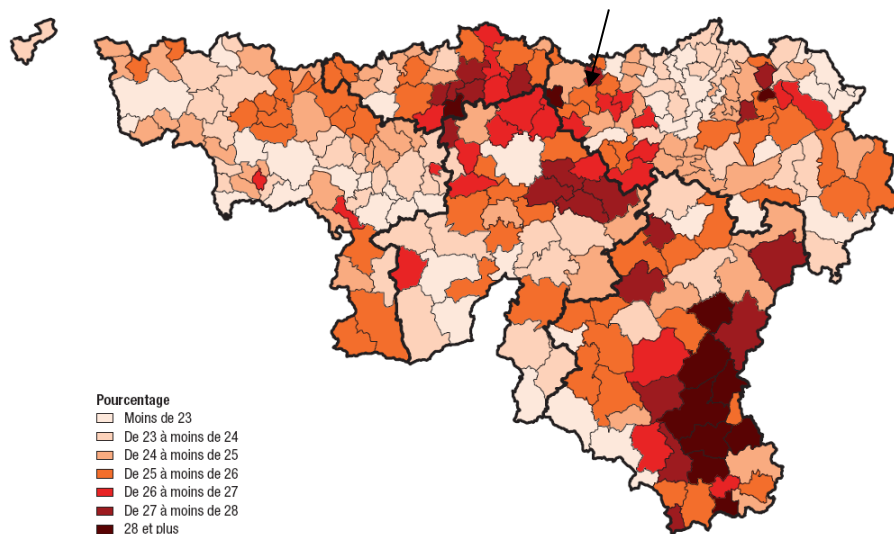
Tableau : Composition de la population au 01 janvier 2013

Source : Statbel et registre national

	0 à 3 ans		4 à 12 ans		13 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans et plus		Total
	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre
Commune de Braives	339	5,6%	697	11,6%	821	13,6%	712	11,8%	2602	43,2%	594	9,9%	265	4,4%	6030
Arrondiss. Waremme	3556	4,6%	8411	10,9%	11080	14,3%	8803	11,4%	33080	42,8%	8622	11,2%	3712	4,8%	77264
Région wallonne	164983	4,7%	376786	10,6%	533492	15,0%	432287	12,2%	1447837	40,8%	408997	11,5%	181947	5,1%	3546329

Carte : part des jeunes de moins de 20 ans dans les communes wallonnes au premier janvier 2010

Source : IWEPS – Institut Wallon de l'Evolution, de la Prospective et de la Statistique – calculs IWEPS in « Les chiffres-clés de la Wallonie », février 2012

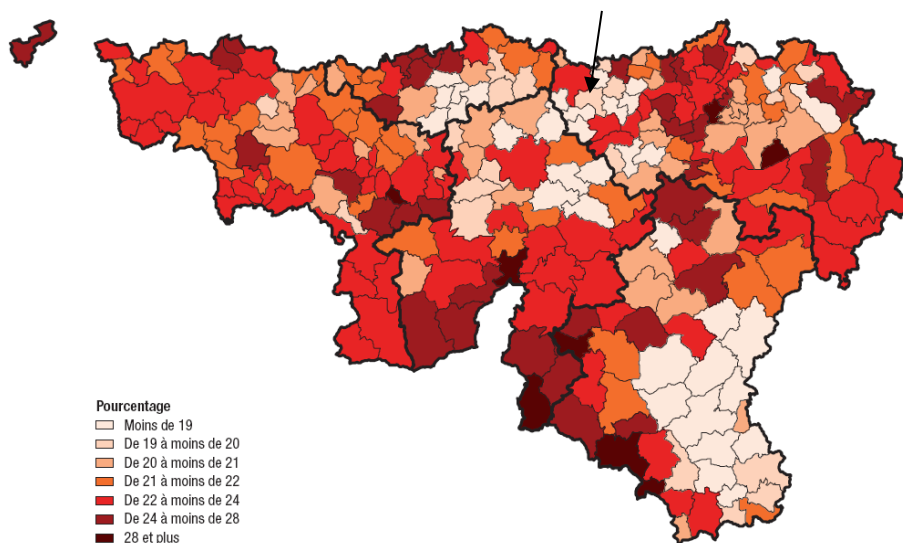


La lecture de la carte ci-contre montre que la proportion d'habitants de moins de 20 ans est moyenne à Braives, elle se situe à mi-chemin entre les différentes communes qui la bordent.

(*Données non disponibles en 2016 & 2017).

Carte : part des personnes de plus de 60 ans dans les communes wallonnes au 1^{er} janvier 2010

Source : IWEPS – institut wallon de l'évolution, de la prospective et de la statistique – calculs IWEPS in Les chiffres-clés de la Wallonie, février 2012
(*Données non disponibles en 2016 & 2017, l'IWEPS à modifier son indicateur d'analyse pour se concentrer sur la part des + 65ans. Dès lors, une analyse comparative est biaisée).



La carte précédente illustre quant à elle la proportion de personnes âgées dans la population. Avec entre 19% et 20%⁴¹, cette proportion est faible à Braives. C'est également le cas dans les communes rurales voisines. Au contraire, Huy et Hannut comptent 22 à 23% de personnes de plus de 60 ans, ce qui est relativement élevé.

Tableau : Evolution de la composition de la population de 2003 à 2013

Source : Statbel et registre national (*Données non disponibles en 2016 & 2017)

	0 à 3 ans		4 à 12 ans		13 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans et plus		Total	
	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013	nbre 2003	Evol 2003-2013
Braives	282	20,2%	665	4,8%	765	7,3%	742	-4,0%	2187	19,0%	663	-10,4%	223	18,8%	5527	9,1%
Arrondiss. Waremme	3220	10,4%	7765	8,3%	9544	16,1%	9195	-4,3%	28000	18,1%	9011	-4,3%	2645	40,3%	69380	11,4%
Région wallonne	157099	5,0%	377752	-0,3%	497684	7,2%	446701	-3,2%	1316104	10,0%	435589	-6,1%	127631	42,6%	3358560	5,6%

⁴¹ En 2017 on remarque une tendance croissante de la proportion de personnes de plus de 60 ans à Braives (21,2%), mais celle-ci reste inférieure à celles de Hannut (24,6%) et Wanze (25,3%). Source : <https://walstat.iweps.be>

La Wallonie connaît un vieillissement général de la population avec une augmentation de 42 % des 80 ans et plus entre 2003 et 2013, Braives est également touchée par le phénomène, mais dans une moindre mesure puisqu'on constate une évolution de 19% des 80 ans et plus.

La plus faible représentation des aînés peut s'expliquer d'au moins deux façons :

- Elle est une conséquence de l'évolution historique de la démographie : Braives a vu sa population augmenter à partir de 1960, et plus encore entre 1970 et 2005 ; Les anciens habitants de Braives, plus âgés, sont donc moins nombreux que les nouveaux habitants, plus jeunes ;
- Malgré la présence de deux maisons de retraite, on constate que les structures existantes sont limitées, ainsi que les outils d'accompagnements à domicile et les petits logements adaptés aux aînés ; Ces derniers ont donc tendance à quitter la commune pour trouver des lieux de vie mieux adaptés et répondant à leurs besoins immédiats. Toutefois, il convient de préciser que des outils d'accompagnement ont été développés ces dernières années. Outre les services "classiques" d'aides familiales et d'infirmières à domicile proposés par diverses structures, le CPAS de Braives a développé un Solitaxi (transport de personnes), la livraison de repas à domicile et la livraison de livres du réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne.

Braives connaît une augmentation plus importante des 0-24 ans et des 35-64 ans entre 2003 et 2013 que la Région Wallonne. La commune a donc renforcé son caractère familial ces dix dernières années.

Tableaux : Composition de la population par village au 01 janvier 2013

Source : Statbel registre national

Village	de 0 à 24 ans		de 25 à 64 ans		plus de 65 ans	
AVENNES	196	29,8%	375	57,1%	86	13,1%
BRAIVES	420	31,9%	689	52,3%	208	15,8%
CIPLET	335	31,6%	561	53,0%	163	15,4%
FALLAIS	175	28,5%	352	57,4%	86	14,0%
FUMAL	166	28,2%	357	60,7%	65	11,1%
LATINNE	256	31,6%	442	54,6%	211	13,7%
TOURINNE	101	34,2%	158	53,6%	36	12,2%
VILLE-EN-HESBAYE	208	30,1%	380	54,9%	104	15,0%
BRAIVES⁴²	1857	30,8%	3314	55,0%	859	14,2%

En ce qui concerne la répartition des âges de la population entre les villages, on remarque que celle-ci se fait de façon plus ou moins équivalente dans les différents villages.

Notons tout de même que le village de Tourinne possède la plus grande proportion des 0-24 ans (28%) alors que Braives possède celle des plus de 65 ans (16%), Fumal quant à elle a la plus grande proportion de 24-65 ans (61%).

	0 à 3 ans		4 à 12 ans		13 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans et plus		Total
	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	nbre	% du total	
Avennes	30	4,6%	75	11,4%	91	13,9%	72	11,0%	303	46,1%	67	10,2%	19	2,9%	657
Braives	90	6,8%	145	11,0%	185	14,0%	145	11,0%	544	41,3%	124	9,4%	84	6,4%	1317
Ciplet	52	4,9%	138	13,0%	145	13,7%	109	10,3%	452	42,7%	112	10,6%	51	4,8%	1059
Fallais	33	5,4%	62	10,1%	80	13,1%	70	11,4%	282	46,0%	59	9,6%	27	4,4%	613
Fumal	37	6,3%	53	9,0%	76	12,9%	87	14,8%	270	45,9%	49	8,3%	16	2,7%	588
Latinne	36	4,4%	104	12,9%	116	14,3%	106	13,1%	336	41,5%	83	10,3%	28	3,5%	809
Tourinne	16	5,4%	38	12,9%	47	15,9%	43	14,6%	115	39,0%	25	8,5%	11	3,7%	295
Ville-en-Hesbaye	45	6,5%	82	11,8%	81	11,7%	80	11,6%	300	43,4%	75	10,8%	29	4,2%	692
Commune de Braives	339	5,6%	697	11,6%	821	13,6%	712	11,8%	2602	43,2%	594	9,9%	265	4,4%	6030

⁴² La répartition des âges de la population à Braives enregistre en 2016 une très légère diminution de la catégorie « de 0 à 24 ans » (30,6%) et de celle de « 25 à 64 ans » (54,7%) et ce en faveur de la catégorie « de plus de 65 ans (14,7%) ». La commune conserve néanmoins son caractère familial.

8.1.3. STRUCTURE DES MÉNAGES

En 2009, la taille moyenne des ménages de Braives est de 2,54 personnes. Elle est supérieure aux moyennes provinciales, régionales et de l'arrondissement, ce qui confirme la « vocation familiale » de la commune déjà évoquée.

	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Braives	5 719	2 256	2,54 ⁴³
Arr. Waremme	74 831	30 398	2,46
Province Liège	1 060 040	464 144	2,28
Région Wallonne	3 475 670	1 481 081	2,35

Source : Cytise 2009

	Nombre total de ménages (privés et collectifs)		Population totale (Registre National)		Taille moyenne des ménages		Evolution de la taille moyenne des ménages
	2000	2009	2000	2009	2000	2009	2000-2009
BRAIVES	2058	2267	5352	5719	2,60	2,52	-2,99%
BURDINNE	1033	1161	2709	2947	2,62	2,54	-3,21%
FAIMES	1183	1390	3155	3614	2,67	2,60	-2,51%
GEER	955	1137	2570	3037	2,69	2,67	-0,74%
HANNUT	5120	6036	13242	14964	2,59	2,48	-4,14%
VILLERS-LE-BOUILLET	2078	2393	5653	6220	2,72	2,60	-4,45%
WANZE	4771	5293	12026	13027	2,52	2,46	-2,36%
WASSEIGES	837	1005	2241	2606	2,68	2,59	-3,15%
Moyenne de Braives et ses communes limitrophes :					2,64	2,56	-2,95%
ARR. DE WAREMME	26671	30398	68198	74831	2,56	2,46	-3,73%
PROVINCE DE LIÈGE	429103	464144	1019442	1060040	2,38	2,28	-3,87%
WALLONIE	1363518	1481081	3339516	3475670	2,45	2,35	-4,18%

Source : Cytise, Capru

L'évolution de la taille des ménages est en baisse de manière générale en Wallonie, cette tendance est néanmoins moins importante à Braives.

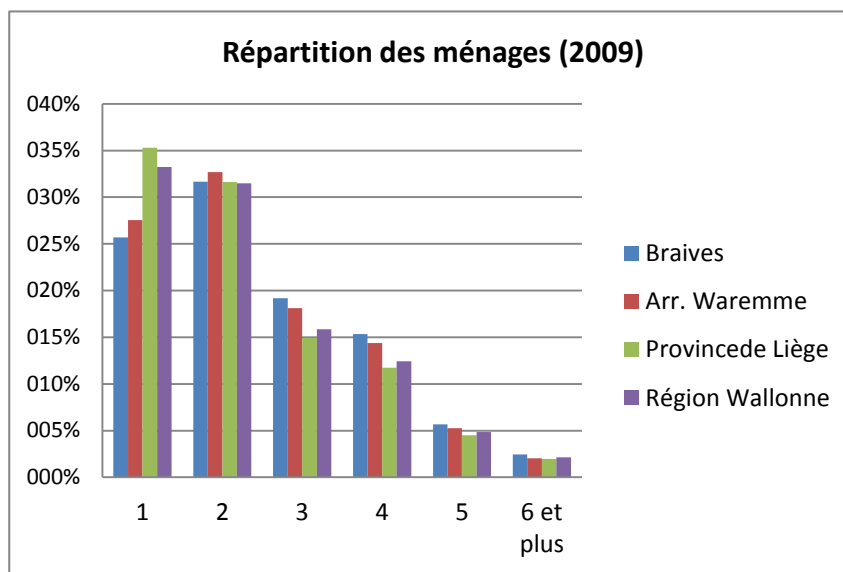
Si on compare l'évolution de la taille des ménages à Braives et dans ses communes limitrophes, on constate que Braives suit une évolution correspondant à la moyenne.

	1 personne		2 personnes		3 personnes		4 personnes		>4 personnes		Total		Taille moy	
	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)	Nbre 2003	Evol 2003-2013 (%)
Avennes	54	37,0%	77	2,6%	46	4,3%	47	-6,4%	23	-17,4%	247	6,9%	2,71	-8,3%
Braives	99	34,3%	142	6,3%	95	3,2%	66	12,1%	32	50,0%	434	16,1%	2,64	-1,1%
Ciplet	85	-2,4%	101	21,8%	58	48,3%	57	29,8%	34	-17,6%	335	17,6%	2,66	0,9%
Fallais	80	0,0%	67	53,7%	50	-16,0%	26	15,4%	22	-31,8%	245	10,2%	2,41	-5,9%
Fumal	61	23,0%	80	-5,0%	35	17,1%	38	-10,5%	24	-12,5%	238	3,8%	2,56	-7,0%
Latinne	63	54,0%	107	-4,7%	56	-1,8%	40	15,0%	25	24,0%	291	13,7%	2,55	-4,0%
Tourinne	18	27,8%	34	8,8%	19	-5,3%	11	45,5%	15	0,0%	97	12,4%	2,73	-0,9%
Ville-en-Hesbaye	56	10,7%	78	15,4%	43	14,0%	41	19,5%	20	-5,0%	238	13,0%	2,57	0,0%
Commune de Braives	516	21,5%	686	10,9%	402	8,7%	326	12,6%	195	0,5%	2125	12,4%	2,60	-2,9%
Arrondiss. Waremme	6439	34,1%	8645	16,3%	5368	1,8%	4123	8,6%	2096	5,1%	26671	15,6%	2,60	-3,6%
Région wallonne	405231	23,4%	430462	8,9%	235573	0,2%	185426	-0,3%	106826	-2,5%	1363518	9,6%	2,46	-3,6%

⁴³ La taille des ménages reste constante à Braives, cependant elle diminue au niveau de l'arrondissement (2,39), de la province (2,22) et de la région (2,28). Le nombre total de ménages était de 2421 au 1^{er} janvier 2016, soit une augmentation de 12,2% p/r à 2013. Source : IEWPS

De manière générale, la part des petits ménages est plus faible à Braives et inversement. Les ménages d'une personne sont en effet nettement moins nombreux que dans la Province et la Wallonie⁴⁴.

Source : Cytise



8.1.4. EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA POPULATION

L'augmentation de la population a été évaluée pour l'arrondissement de Waremme par le bureau du plan en 2011.

Cette augmentation de la population a été calculée sur base de l'observation des tendances démographiques de ces dernières années :

- Un allongement de l'espérance de vie, en particulier pour les hommes ;
- Une augmentation du nombre d'enfants par femme ; avec un solde naturel positif pour le pays jusqu'en 2060 ;
- Des migrations internes, la Wallonie étant attractive pour de nombreux Belges ou résidents belges ;
- Une augmentation de l'immigration internationale, variable sur la période 2010-2060, notamment en fonction de l'attractivité économique relative de la Belgique ; avec par contre une baisse des taux de naturalisation.

Sur cette base, l'IWEPS a calculé les perspectives de la population pour la Wallonie en 2016, 2021 et 2026

Perspectives de population et des ménages en 2016, 2021 et 2026

	la commune en 2016	la commune 2021	la commune en 2026	Répartition communale en 2026	Répartition de L Arrondissement en 2026
Population					
. Total	6.166	6.376	6.700	100,00	100,00
. 0 à 19 ans	1.546	1.559	1.636	24,41	22,99
. 20 à 64 ans	3.659	3.722	3.792	56,60	57,06
. 65 ans et plus	960	1.095	1.273	18,99	19,95
Ménages					
. Total	2.482	2.630	2.775		

Source: Perspectives de population et des ménages au niveau communal Centre de recherche en Démographie et Société de l'UCL Convention IWEPS
Calculs: Centre de Démographie et Société UCL

⁴⁴ On observe une augmentation de la part ménages d'une personne (26,1% en janvier 2017), cependant les valeurs restent inférieures à celles de la région ou de la province.

L'IWEPS prévoit donc pour Braives à l'horizon 2026 une évolution de la population de 11,8 %, et une évolution du nombre de ménages de 21%⁴⁵. Selon cette évaluation, Braives gagnerait sur cette période, grosso modo quelque 30 habitants par an.

Si les tendances actuelles se poursuivent, le nombre de personnes habitant seules et la proportion des plus de 65 ans augmenteront.

À noter que les calculs statistiques réalisés par l'IWEPS concernent de très petits nombres, à l'échelle de la commune. A cette échelle, l'IWEPS précise qu'il est délicat, voire trompeur, de trop détailler la structure de la population par classe d'âge. C'est pourquoi trois classes d'âge ont été identifiées : les 0-19 ans, les 20-64 ans, les plus de 65 ans.

⁴⁵ Les perspectives de la population calculées pour Braives par l'IWEPS sont déjà confirmées à l'horizon 2016 et même dépassées (+1,7% pour le nombre d'habitants), la commune a gagnée en moyenne environ 70 habitants par an depuis 2011. Si la tendance actuelle continue, les prévisions démographiques pour 2026 ont de fortes chances d'être dépassées. Les perspectives concernant les ménages ont été quant à elles sous-estimées (-2,5%, par rapport aux chiffres enregistrés en 2017), mais la tendance depuis 2013 est plutôt vers une dynamique croissante (+12,2%, soit +296 ménages). Ces données confirment la tendance à renforcer le caractère familial de la commune enregistré durant ces quinze dernières années.

8.2. ENTRAIDE, ASSISTANCE, CONSEILS

8.2.1. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS)

Un CPAS, ou "centre public d'action sociale", assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services, le CPAS étant un organe essentiel dans la mise en œuvre des politiques sociales de la commune. A ce titre, le Président du CPAS siège au collège des bourgmestre et échevins.

En Belgique, bon nombre de gens disposent de moyens de subsistance insuffisants ou sont parfois sans domicile fixe. Toutes ces personnes peuvent bénéficier de l'assistance sociale du CPAS.

Chaque personne résidant légalement en Belgique a droit à une assistance sociale. Cette assistance sociale a pour but de garantir un revenu minimum à l'ensemble de la population.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale, certaines conditions doivent être remplies. Avant de l'octroyer, le CPAS effectue, dans chaque cas, une enquête sur les moyens de subsistance de la personne concernée.

Le CPAS examine quelle aide est la plus adaptée en fonction de la situation personnelle ou familiale de la personne concernée et lui offre les moyens adéquats de subvenir à ses besoins.

En plus des missions légales, le CPAS poursuit ses actions dans différents projets pour mieux aider les Braivois en difficulté. Il s'agit notamment :

- de l'accompagnement administratif : assistance pour les demandes de tarifs sociaux, et allocations diverses, pour la gestion de dossiers etc. ;
- de l'aide au logement : gestions des logements de transit, d'insertion, d'intégration (cf. 8.6) ;
- de l'octroi d'aides matérielles et financières ;
- de l'accueil des Candidats Réfugiés Politiques :
 - Aide à l'obtention d'une aide sociale équivalente au Revenus d'Intégration Sociale ;
 - Aide pour trouver un logement et pour obtenir une garantie locative ;
 - Aide à la mise en ordre d'assurance maladie (mutuelle) ;
 - Aide dans les démarches relatives à leur demande d'asile ;
- du développement de son aide à la mobilité grâce au « solitaxi » : service de taxi à prix réduit pour aider les personnes ayant des difficultés de déplacement pour des activités ou démarches importantes ;
- de l'aide spéciale du CPAS pour le chauffage ;
- de la gestion des compteurs à budget ;
- de l'intégration sociale : sous forme de Revenu d'Intégration sociale (RIS), de Projet Individualisé d'Intégration Sociale assorti d'un RIS, ou d'un emploi ;
- de l'intégration socio-professionnelle : une cellule de réinsertion permet d'aider les personnes qui cherchent un emploi, une formation (rédaction CV, lettre de motivation, contacts, ...) ;
- de l'action de sa cellule médiation de dettes ;
- de la lutte contre l'exclusion en collaboration avec les écoles de l'entité ;
- de la participation du CPAS dans les actions culturelles : convention « Article 27 » ;
- de la mise à disposition d'une bibliothèque sociale ;
- de la prévention dans le cadre de la guidance énergétique ;

De plus, le CPAS de Braives propose divers services pour personnes en difficultés qui permettent notamment le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile par :

- Aide familiale et ménagère : Les aides familiales sont des personnes qualifiées. Elles apportent un soutien matériel, administratif,...aux personnes qui rencontrent momentanément ou à plus long terme des difficultés dans l'organisation de leur vie quotidienne (entretien de la maison et/ou du linge, aide pour les repas, courses, accompagnement,...).
- La gestion de l'activité « Titres-Services »

- Repas à domicile.
- Solitaxi
- Centrale de repassage

Le CPAS de Braives est conventionné avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) et le CSD Hesbaye (Centrale de Services à Domicile de Hesbaye) :

- **Aide à domicile en Milieu Rural Huy (ADMR Huy)**

L'ADMR offre des services d'aide à domicile pour personnes en difficulté :

- Repas, entretien des pièces habitées, lessive, repassage, courses, démarches administratives, toilette d'hygiène, aide au lever, aide au coucher, sécurité, confort, aide à la prise des médicaments,...
- Accompagnement et soutien auprès de personnes malades, d'enfants, de personnes seules, handicapées,...
- Tâches liées à la santé, l'hygiène, le confort et la sécurité
- Conseils d'hygiène de vie ou pour l'adaptation du logement
- Soutien de la famille dans son rôle éducatif
- Evaluation et stimulation des ressources de la personne aidée en veillant à ce qu'elle reste participante de son vécu quotidien
- Présence, écoute, dialogue, identification des difficultés et suggestion de solutions
- Aide à la guidance budgétaire et interventions effectuées dans les limites d'une aide immédiate et de proximité
- Appel et orientation vers des services ou organismes spécialisés.

Son action peut être réalisée conjointement avec d'autres intervenants tels que médecins, infirmières, CPAS, Centres de Coordination, Mutuelles, Services d'Aide à la Jeunesse, Centres psycho-médico-sociaux, Centres de Jour, Maisons de repos, hôpitaux, ONE, ...

8.2.2. MAISON CROIX-ROUGE HANNUT

La maison Croix-Rouge Hannut, située à Hannut couvre l'entité de Braives et offre les services suivants :

- Prêt de matériel sanitaire ;
- Aide aux démunis : colis-repas, poêles à pétrole, jeux pour enfants... ;
- Vestiboutique : vente de vêtements de seconde main à tarifs accessibles.

8.2.3. PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2009-2013

Le Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire. La cohésion sociale y est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

Le décret prolonge et transforme un dispositif de prévention des risques au niveau local (le Plan de prévention de proximité 2003-2008) en un dispositif d'émancipation sociale, s'inspirant du concept de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, adapté au contexte politique wallon.

Son intention est d'encourager toutes les communes à élaborer un nouveau plan d'actions orienté vers la promotion de l'accès de tous aux droits fondamentaux, en veillant au respect de contraintes telles que :

- une cohérence à maintenir avec le dispositif précédent ;
- une complète transparence dans la sélection des projets et l'octroi de subventions proportionnelles à la taille et aux besoins des communes en regard des droits fondamentaux ;

- une implication des partenaires locaux et un processus d'évaluation adapté et participatif.

Le Plan de cohésion sociale (PCS) s'efforce de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale :

- le droit à un revenu digne ;
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ;
- le droit à un logement décent et à un environnement sain ;
- le droit au travail ;
- le droit à la formation ;
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Le PCS doit répondre aux deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers ;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Le PCS se décline en actions coordonnées au sein de quatre axes :

- l'insertion socio-professionnelle,
- l'accès à un logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le PCS mène les actions suivantes :

- Mise en place d'un conseiller logement,
- Aide à domicile par une infirmière sociale,
- Création d'un emploi à finalité sociale et acquisition d'un véhicule (livraison de repas à domicile pour les week-ends, des produits du potager social = légumes frais pour les personnes en difficultés, solitaxi = aide à la mobilité des personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes en précarité financière, personnes isolées).

Projets :

- Développement du potager social pour fournir les repas durant les vacances d'été,
- Mise en relation de Solitaxi avec de nouveaux partenaires (par exemple « Enfants contents, parents aussi »).

8.3. SOINS DE SANTÉ

8.3.1. PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ :

On trouve sur la commune :

- 6 docteurs en médecine (1 à Braives, 4 à Fallais, 1 à Latinne, 2 à Ciplet)⁴⁶
- 3 pharmacies (Braives, Fallais et Avennes)
- 2 dentistes (Braives)⁴⁷
- 12 kinésithérapeutes (2 à Avennes, 2 à Fallais, 5 à Ciplet, 1 à Fumal et 2 à Braives)⁴⁸
- 5 infirmier(e)s⁴⁹ (2 à Avennes, 1 à Ciplet, 1 à Latinne et 1 à Braives) et une association d'infirmier(e)s (Avennes)

⁴⁶ 5 docteurs en 2017, celui de Latinne n'étant plus enregistré + le nouveau centre médical de garde. Source : Administration communale (site web).

⁴⁷ En 2017 on note la présence d'un nouveau laboratoire dentaire (le Laboratoire dentaire Coppieters) à Ville-en-Hesbaye. Source : Administration communale (site web).

⁴⁸ On dénombre 13 kinésithérapeutes en 2017 (3 à Avennes, 2 à Fallais, 4 à Ciplet, 1 à Fumal, 1 à Tourinne et 2 à Braives). Source : Administration communale (site web).

⁴⁹ 6 infirmiers en 2017 : (1 à Avennes, 1 à Ciplet, 2 à Latinne, 1 à Tourinne et 1 à Braives) et une association d'infirmier(e)s (Avennes)

8.3.2. OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE (ONE)

L'ONE propose des consultations pour enfants de 0 à 6 ans. Le car sanitaire de l'ONE effectue deux passages mensuels sur la commune de Braives et propose les services classiques d'une consultation pour enfants :

- le 2^{ème} jeudi du mois à Braives (13h15), Avennes (14h30) , Ciplet (15h30) et Ville-en-Hesbaye (16h15).
- le 4^{ème} mardi du mois à Fumal (13h30, Fallais (14h30), Latinne (15h30) et Tourinne (15h30)

Sinon, les consultations les plus proches de la Commune de Braives ont lieu :

- à Wasseiges, à 13h30 tous les 2^{èmes} mardis du mois,
- à Hannut, à 10h les 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} mardis du mois et à 14h les 1^{ers}, 3^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois,
- à Verlaine à 12h30, les 2^{èmes} mardis du mois.

D'autres consultations ont également lieu à Huy ou à Waremme

L'ONE a également la charge de visites à domicile, consultations médico-sociales préventives, informations sur le sommeil, l'alimentation, la sécurité, les jeux, les vaccins, les limites et repères... visant particulièrement les enfants de 0 à 6 ans et leur famille.

8.3.3. AIDE MÉDICALE EN HESBAYE

L'asbl Aide Médicale en Hesbaye coordonne l'activité des personnes qui assurent une dispensation de soins globaux et continue au niveau médico-social dans les communes de Hesbaye comprenant Braives.

Concrètement, l'asbl a mis sur pied un service de 25 garde-malades pouvant assurer une présence efficace à domicile 24h/24 7j/7.

Le service s'adresse à toute personne malade et dont l'état de santé requiert la présence d'un garde-malade.

Les tarifs de prestations coûtent entre 1,8 et 5,4€/h selon les revenus des bénéficiaires.

8.3.4. AIDE ET SOINS À DOMICILE (ASD) - HUY-WAREMME

L' ASD propose divers services d'aide à domicile :

- Soins infirmiers : tous types de soins (Croix jaune et blanche)
- Aide familiale : aide à la maman, à la personne en perte d'autonomie momentanée ou permanente, soutien psychologique, aide globale : repas, courses, entretien,...
- Aide-ménagère : entretien des pièces habitées et repassage du linge
- Garde-malades : veille à la sécurité et au bien-être des personnes
- Gardes d'enfants malades : des puéricultrices veillent à la sécurité et occupent vos enfants malades à la maison, de 3 mois à 12 ans (tarif préférentiel pour affiliés MC)
- Coordination de l'aide et des soins : mise en place des services et prestataires lors d'une sortie d'hôpital,...
- Ergothérapeute : aménagement du domicile
- Biotélégilance : (Vitaltel,...).

8.3.5. SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

La commune de Braives compte deux maisons de repos :

- Les Acacias : située à Braives
- Les Cytises : située à Ciplet

Les deux maisons de repos offrent ensemble 84 places.

8.4. ANIMATION ET ACCUEIL D'ENFANTS

8.4.1. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La commune de Braives présente deux centres d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans :

- La **Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Le Jardin des Bambins »**, située à Fumal est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de 0 à 6 ans avec du personnel qualifié. La MCAE peut accueillir jusqu'à **12** enfants. La MCAE a accueilli ses premiers enfants le 01 février 2008. À noter que celle-ci sera agrandie à la suite de travaux prévus en 2018.
- La crèche **« Le Tilleul »** située à Ciplet peut accueillir **48** enfants. Elle est agréée par L'ONE. L'accueil est réalisé par une équipe de puéricultrices encadrées par une assistante sociale et/ou une infirmière sociale.

La commune compte en outre plusieurs accueillantes qui accueillent l'enfant dans un petit groupe à leur domicile :

- **trois accueillantes autonomes** : une à Braives, une à Fallais et une à Ciplet de **1 à 4** enfants;
- **deux duos de co-accueillantes autonomes** l'un à Latinne et l'autre à Avennes (jusqu'à **5** enfants par accueillante).
- **une accueillante conventionnée** à Avennes ;
- **un duo de co-accueillantes conventionnées** à Braives.

Ces différents types d'accueil ont comme projet le respect des rythmes de l'enfant, de susciter son autonomie et de favoriser la collaboration avec les parents. Pour la M.C.A.E. et les accueillantes conventionnées, les heures d'ouverture varient, suivant les entités, de 06h30 à 21h00 sauf les week-ends et les jours fériés.

La participation financière des parents est calculée selon la législation ONE en fonction des revenus du ménage. Une partie des frais peut être déduite fiscalement.

Des gardes d'enfants non-agrées par l'ONE travaillent également dans la commune et offraient en 2011, selon Cap ruralité, 26 places d'accueil :

Accueil petite enfance Braives	2011	2015
Nombre de places subventionnées par l'ONE	68	72
Taux de couverture subventionnée par l'ONE	34.61%	39.34%
Nombre total de places	94	99
Taux de couverture totale	47.84%	54.10% ⁵⁰

On constate qu'à ce jour la commune offre moins de places d'accueil à la petite enfance qu'elle n'a de demandes⁵⁰. Le taux de couverture est cependant supérieur aux recommandations de l'Europe (33%) et de la Communauté française (40%).

8.4.2. ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET DE VACANCES

L'asbl **« Enfants contents, parents aussi »** créée en janvier 2004 gère l'accueil extra-scolaire dans la commune de Braives, tous réseaux confondus. Il s'agit aussi bien de garderies dans les écoles que de stages pendant les vacances scolaires.

L'association **Braives Jeunesse** organise des activités pour les jeunes de 13 à 18 ans à la maison des associations (ancienne Gare de Braives) les premiers et derniers samedis du mois. La mission de l'association est d'encadrer et de responsabiliser les jeunes par la gestion de projets.

L'asbl **La Particule** (Aide en Milieu ouvert pas encore reconnue) est active dans plusieurs communes. Elle propose une aide préventive aux jeunes de 0 à 18 ans. Les actions sont individuelles (par exemple, suivi d'un jeune en décrochage), collectives (par exemple, projet créatif, organisation d'un séjour culturel), et communautaires (par exemple, organisation d'une soirée sur la parentalité).

⁵⁰ On remarque une évolution de +6.26% du taux de couverture pour l'accueil à la petite enfance, supérieur aux recommandations, et ce dans le contexte d'une légère croissance du nombre des places d'accueil. Source : CapRuralité (www.capru.be).

8.5. ASSISTANCE AUX ENFANTS

8.5.1. SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE

Ce service est pris en charge par l'ASD Huy-Waremme : des puéricultrices peuvent veiller à la sécurité et occuper les enfants malades à domicile, de 3 mois à 12ans.

8.5.2. LE SERVICE ECOUTE-ENFANTS (103)

Le 103 est le numéro d'appel gratuit (de partout en Belgique) du Service Ecoute-Enfants de la Communauté française, depuis le 23 mars 1998.

Ce service est destiné à tous les jeunes, qui éprouvent le besoin de parler, de se confier. Toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou d'autrui, lorsqu'un enfant est en cause, peut également appeler le 103.

Le service est composé de professionnels de l'écoute téléphonique. Ceux-ci ont suivi une formation et travaillent dans l'anonymat. L'appelant et l'écoutant ne sont pas identifiables.

Le numéro 103 est accessible gratuitement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

8.5.3. SOS ENFANTS – CRAF HUY

Les équipes SOS Enfant-Famille sont agréées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique et subsidiées par l'office de la Naissance et de l'Enfance. Ces équipes, chargées du dépistage et du traitement des enfants maltraités, sont composées de médecins, de psychologues, de juristes et d'assistants sociaux.

Le CRAF Huy Centre Régional de Recherche et d'Action sociales sur les problématiques Familiales est agréé en qualité d'équipe SOS Enfants depuis 2005. Le CPAS de Braives en est un organisme adhérent.

8.5.4. L'ECHALIER - SIIF

L'Echaliér - SIIF (service d'Intervention intensive en Famille) est un projet en voie d'agrément subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La spécificité de ce projet est la prise en charge intensive et ambulatoire des familles en situation à haut risque de maltraitance ou en situation de négligence grave, potentielle ou avérée.

Ce service offre, sur mandat du Service d'Aide à la Jeunesse ou du Service de Protection Judiciaire, une aide socio-éducative régulière et globale au sein des familles pour les enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit d'une alternative au placement et à l'éloignement des enfants de leur milieu familial.

8.6. LIGUE DES FAMILLES

La Ligue des familles est un mouvement qui agit pour défendre des valeurs, des idées, des propositions et revendiquer des solutions pour chaque parent. Elle offre la possibilité à des parents de poser leurs questions, d'échanger leurs expériences et de partager des solutions

La Ligue des familles a la volonté de proposer des solutions de qualité aux parents. Elle le fait dans un esprit de solidarité entre ses membres.

La Ligue des familles :

- défend des propositions politiques de soutien à la parentalité,
- encourage des solidarités collectives entre citoyen-parents,
- permet des échanges d'expériences individuelles de parents.

Les missions de la Ligue des familles s'articulent selon les axes suivants :

- **Des congés parentaux bien rémunérés** : grâce à des mesures qui facilitent l'articulation du temps parental, professionnel, social et personnel - les congés liés à la parentalité doivent être flexibles mais simplifiés, être

mieux rémunérés afin d'être attentifs à l'égalité des femmes et des hommes dans leur itinéraire parental et professionnel.

- **Des allocations égales pour chaque enfant** : ne plus tenir compte du rang de l'enfant, de son âge ou du statut professionnel des parents et revaloriser les allocations familiales pour chaque enfant.
- **Le droit à une place d'accueil pour chaque enfant** : c'est-à-dire un financement public pour l'accueil de la petite enfance, avec des services collectifs disponibles, flexibles, de qualité. Sans oublier l'accueil extrascolaire.
- **Un logement adapté à chaque étape de la vie** : mettre en place des politiques publiques capables d'adapter l'offre de logements à la diversité des itinéraires parentaux et aux besoins de toutes les étapes de la vie, en favorisant des solidarités sociales et intergénérationnelles.
- **Réduire les frais scolaires** : Informer sur ce qui est permis, pas permis et facultatif en matière de frais scolaires. Soutenir des projets d'entraide entre parents. Revendiquer l'application de règles plus claires et plus strictes.
- **Une école de qualité pour tous** : garantir un enseignement de qualité pour tous, lutter contre les inégalités socioculturelles et assurer une qualité de vie des enfants à l'école et autour de l'école. Une de nos approches : le travail d'équipe des équipes éducatives
- **Des contributions alimentaires garanties** : lutter contre le risque de précarisation économique au moment de la séparation du couple grâce à un mécanisme de garantie d'une perception sûre, rapide et complète des contributions alimentaires.
- **Des solidarités à mettre au monde** : la Ligue des familles s'ouvre à la solidarité internationale et va à la rencontre de groupes de femmes en République Démocratique du Congo.

Braives ne possède pas de groupe local de la Ligue des familles. Cependant, il en existe à Geer et à Wanze, communes limitrophes de Braives.

8.7. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DE LA VIE SOCIOCOLLECTIVE ET DES SERVICES

Vie socio-collective et services : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Centre Public d'Action Sociale - Information sur les différentes aides octroyées - Démarches pour faire valoir les droits des demandeurs - Aide matérielle et financière - Aides familiales et ménagère - Accueil des demandeurs d'asile - Création et gestion d'établissements à caractère social, curatif ou préventif - Intégration socio-professionnelle - Exercice de tutelle sur certains mineurs d'âge confiés - « Bras social » de la Commune	Maison Communale d'Accueil de l'Enfance - Accueil des enfants de 0 à 6 ans	Office de la Naissance et de l'Enfance - Soins de santé pour enfants de 0 à 6 ans - Accompagnement de l'accueil de l'enfant (crèches, gardiennes, ...)
	ASBL « Enfants contents, parents aussi » - Accueil extra-scolaire - Accueil de vacances	SOS-Enfants – CRAF Huy - Traitement et encadrement des enfants maltraités - Prévention contre la maltraitance d'enfants
		Service écoute-enfants (103)
		L'Echaliér - SIIF Aide socio-éducative régulière et globale au sein de familles
		ASD Huy Waremmé - Garde d'enfants malades à domicile - Aide ménagère et familiale à domicile - Soins infirmiers - Garde-malades
		Aide Médicale en Hesbaye Garde-malades
		Maison Croix-Rouge Hannut - Prêt matériel sanitaire - Aide aux démunis - Vestiboutique
		CSD Hesbaye - Aide familiale et ménagère à domicile - Soins à domicile
		ADMR Huy - Aide familiale et ménagère à domicile - Soins à domicile

8.8. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DU SOCIAL

Voici les objectifs liés au thème vie socio-collective et services issus de la première ODR :

- Informer les habitants sur :
 1. les services et activités existant au niveau de l'entité,
 2. sur une série de thèmes (environnement, épuration individuelle, santé, loisirs, gîtes à la ferme, création d'entreprises...)
- Développer un projet culturel au niveau de l'entité
- Soutenir la lecture publique
- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants par les natifs
- Développer et promouvoir les services existants :
 1. Les services à domicile pour personnes âgées
 2. Les services à l'enfance
- Avoir au moins un point de rencontre au sein de chaque village
- Soutenir et dynamiser les associations locales et leur donner des moyens + susciter la création ou la relance d'anciens et de nouveaux clubs et associations
- Assurer l'encadrement des jeunes

Fiches projet :

- Réhabilitation de l'ancienne cour de justice en maison de village à Hosdent
- Transformation de la salle Concordia en maison de village à Avennes
- Aménagement d'une maison de village à Ciplet
- Aire de convivialité On Ciplet
- Création d'un centre culturel
- Logements publics
- Aménagement du 1^{er} étage de l'école d'Avennes en usage socio-collectif
- Aménagement d'une maison de village à Tourinne si la Salle Jamoulle ne joue plus ce rôle
- Gare de Braives

Avec une représentation plus importante des moins de 20 ans et des 35-60 ans, Braives est une commune à vocation familiale, attractive pour de nouveaux habitants grâce à un cadre de vie agréable et à la facilité d'accès vers les pôles d'emplois. La population de la commune de Braives augmente d'ailleurs régulièrement.

L'IWEPS prévoit à ce titre une augmentation de 50 habitants par an d'ici 2026.

On notera cependant une tendance des aînés à quitter la commune, notamment pour accéder à des services et équipements adaptés.

Lors de la première ODR, la politique sociale communale reposait surtout sur le CPAS.

Les fiches –projets de la première ODR prévoyaient surtout la réalisation d'infrastructures du type maison de village et aménagements d'espaces publics conviviaux, qui favorisent la vie sociale.

A l'heure actuelle, le CPAS est toujours central dans la gestion de la politique sociale communale. De nombreux projets menés par le CPAS font l'objet de partenariat avec des structures communales ou para-communales. La commune est également affiliée à d'autres organismes supra-communaux, comme l'ONE.

Un certain nombre de projets sociaux ont vu le jour depuis la 1^{ère} ODR :

- ainsi, une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Le Jardin des Bambins », a été ouverte à Fumal en 2008⁵¹ ;
- la commune, via le CPAS a également mis en place un plan de cohésion social, avec désignation d'une infirmière sociale et un développement de taxi social ;
- le CPAS a enfin un service tuteur énergie dans le cadre d'un plan de guidance sociale énergétique.
- la mise à disposition de nouveaux logements sociaux à Fallais et à Latinne.
- les services communaux (population) sont accessibles plus régulièrement et en dehors des heures de bureau (permanences en soirées et le samedi).
- Solitaxi.
- Titres services, potagers solidaire, repas à domicile...

⁵¹ Une extension de la MCAE est en cours (2017). Source : Administration communale.

9. LOGEMENT

Sources : INS, Cytise Communes, Ancrage Communal 2012-2013, Capru, DGSIE, Immoweb

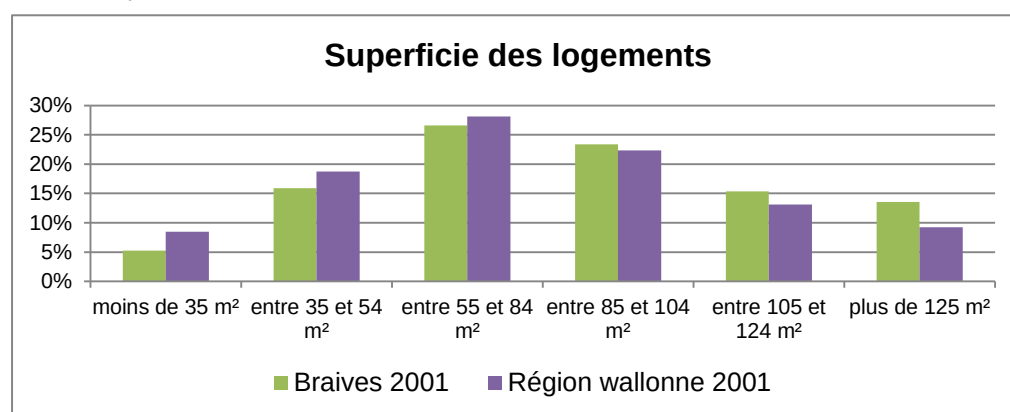
9.1. CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Types de logements								
	Maisons mitoyennes		Maisons 3 façades		Maisons 4 façades, fermes, châteaux		Buildings et immeubles à appartements	
Braives	249	10,5%	862	36,5%	1.225	51,5%	34	1,5%
Arrondissement de Waremme	4.553	14,5%	9.595	31%	13.285	43%	3.514	11,5%
Province de Liège	149.232	32%	107.640	23%	135.512	19%	73.834	16%
Wallonie	448.923	29,5%	366.334	24%	498.151	33%	208.112	13,5%

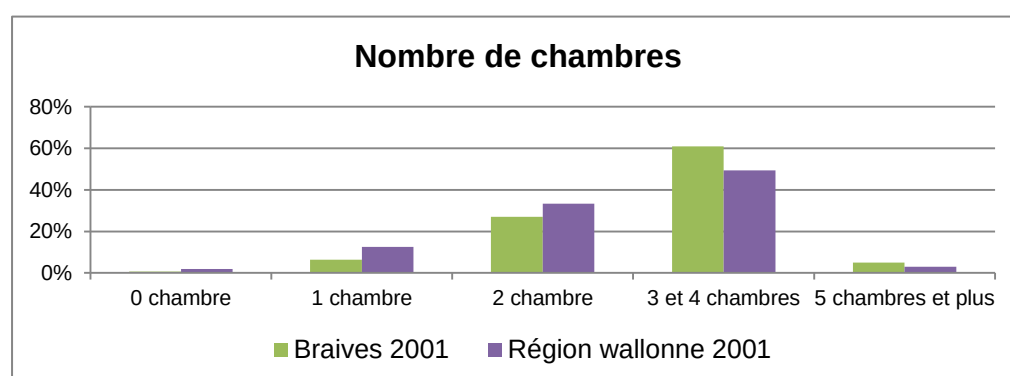
Source : INS, situation 2012.

La grande majorité des logements de la Commune (51,5%) sont des maisons de type ouvert (4 façades) comme dans l'arrondissement et la Wallonie mais dans une mesure plus importante. Le taux d'appartements⁵² est très faible.

50 % des logements braivois sont regroupés dans les villages de Braives, Ciplet et Latinne. Les maisons 4 façades sont surtout présentes dans les villages « ouest » de la Commune (Ville-en-Hesbaye, Avennes et Ciplet) et moins présentes à Fumal et Tourinne.



La majorité des logements possède 3 ou 4 chambres et une surface comprise entre 55 et 104 m².

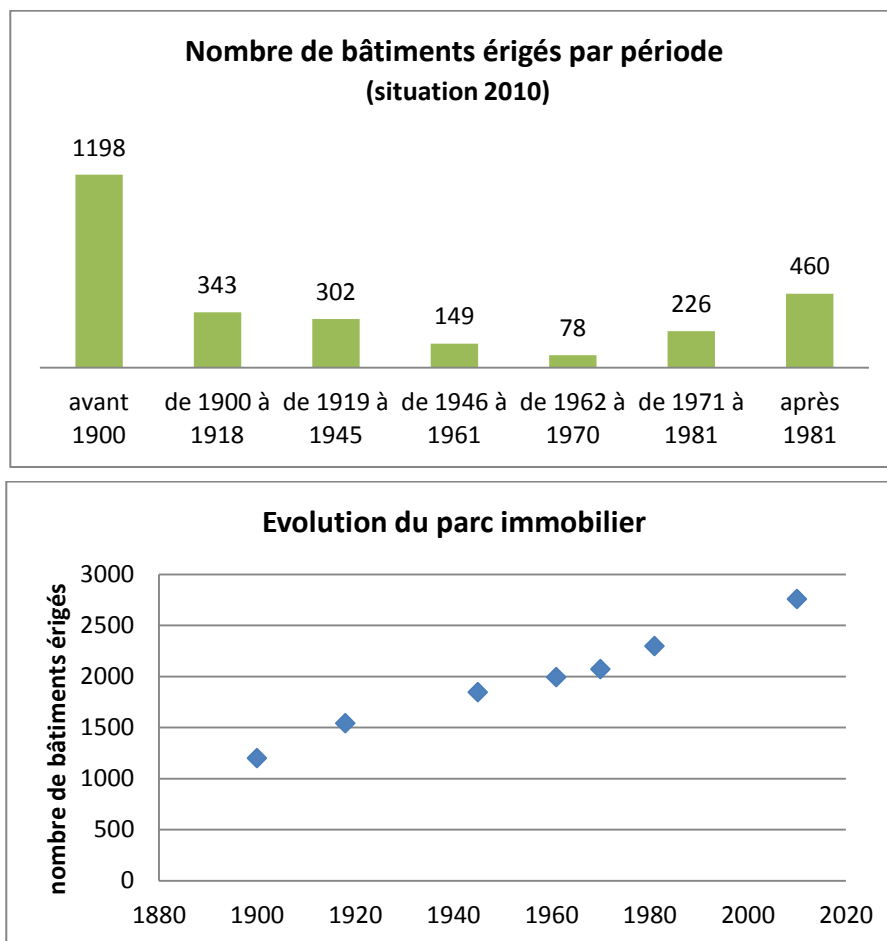


En 2007, 84% des logements braivois étaient occupés par leur propriétaire (66% pour la Wallonie).

⁵² 1,7% au 1^{er} janvier 2015, mais on note une tendance de croissance confirmée surtout au niveau de l'arrondissement (12,5%) mais également au niveau de la région (14%). Source : Capru, DGSIE Cadastre du SPF Finances.

Si on compare ces chiffres aux données de la CPDT concernant l'affectation du sol on constate qu'en 2008 pour 294 ha de terrains résidentiels, on a 2332 logements⁵³. Ceci nous donne une densité de logements moyenne pour Braives très faible de 8 logements/ha.

9.2. EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS



Source : DGSIE – CAP Ruralité, situation 2010

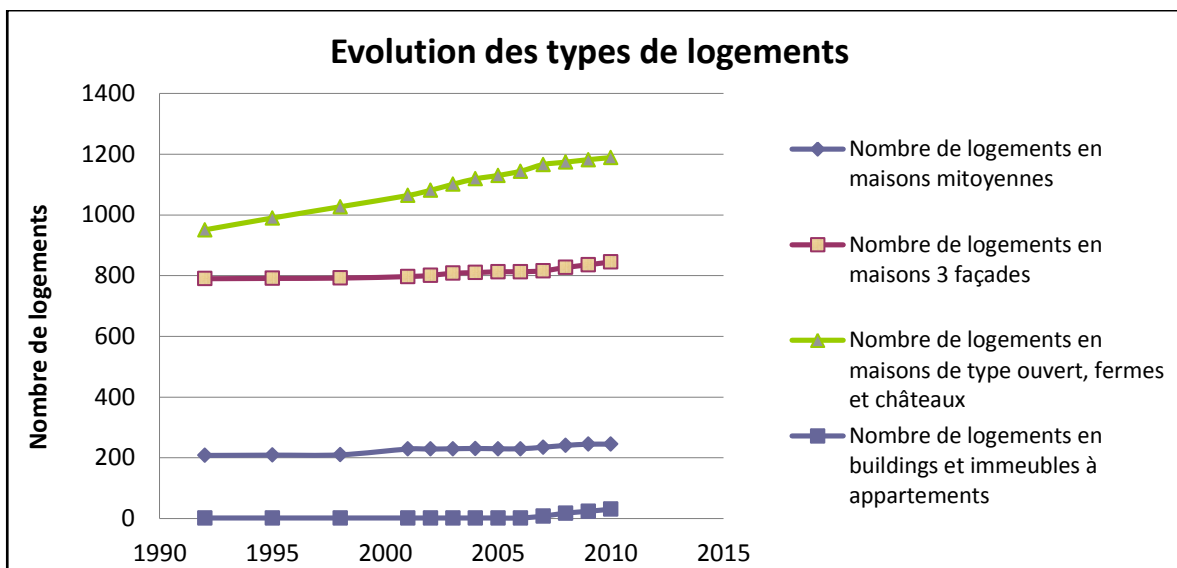
La majorité des bâtiments de Braives (44%) (y compris les logements) ont été érigés avant 1900, depuis, l'évolution du parc immobilier s'est faite de manière assez régulière jusqu'en 2010⁵⁴.

Le parc immobilier braivois est plus ancien que celui de l'arrondissement et de la Région.

⁵³ En 2016 on enregistre un nombre total de 2935 logements, soit une augmentation de 20,6% par rapport à 2008.

Le nombre de bâtiments érigés après 1981 s'élève à 616 (situation 2016), soit 156 logements de plus qu'en 2010. Ceci représente une augmentation de 25,32% et confirme les tendances d'évolution du parc immobilier. Source : Capru, DGSIE Cadastre du SPF Finances.

⁵⁴ 93 nouveaux bâtiments ont été érigés après 2011. Source : Capru, DGSIE Cadastre du SPF Finances.



On remarque que le parc de logements augmente doucement depuis 1992, avec un accroissement plus important pour les logements 4 façades⁵⁵.

9.3. PRIX DES LOGEMENTS

9.3.1. EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT DES MAISONS ET DES TERRAINS À BÂTIR

Le tableau suivant reprend les prix moyen d'achat des maisons et des terrains dans la commune de Braives durant ces 15 dernières années. Il s'agit bien du prix réellement payé par l'acheteur tel que transcrit par le notaire dans l'acte de vente du bien.

Evolution du prix des biens immobiliers dans la commune de Braives			
Années	Prix d'achat moyen des maisons ordinaires	Prix d'achat moyen des villas/bungalows	Prix d'achat des terrains à bâtir
1996	62.454 €	(moins de 6 ventes)	8 €/m ²
1997	65.524 €	(moins de 6 ventes)	8 €/m ²
1998	66.667 €	(moins de 6 ventes)	9 €/m ²
1999	78.992 €	(moins de 6 ventes)	10 €/m ²
2000	72.138 €	(moins de 6 ventes)	11 €/m ²
2001	79.216 €	(moins de 6 ventes)	13 €/m ²
2002	76.057 €	(moins de 6 ventes)	14 €/m ²
2003	95.591 €	204.404 €	13 €/m ²
2004	100.715 €	(moins de 6 ventes)	19 €/m ²
2005	113.945 €	207.971 €	22 €/m ²
2006	142.594 €	167.690 €	25 €/m ²
2007	141.019 €	(moins de 6 ventes)	36 €/m ²
2008	157.519 €	162.000 €	32 €/m ²
2009	147.012 €	(moins de 6 ventes)	32 €/m ²
2010	153.610 €	211.417 €	40 €/m ²
2011	149.977 €	138.143 €	48 €/m ² ⁵⁶
96-11	+ 140%	Sans objet	+ 500%

⁵⁵ L'évolution et la structure du parc des logements se confirment par rapport à 2010. On note cependant une augmentation plus importante du nombre des logements en buildings et immeubles à appartements (+38% en 2016), suivi par le nombre de logements en maisons de type ouvert, fermes et châteaux (+8,33% en 2016) et par les maisons 4 façades (+5,77%). On constate cependant, une diminution du nombre de logements en maisons de commerce (-15,2% en 2016).

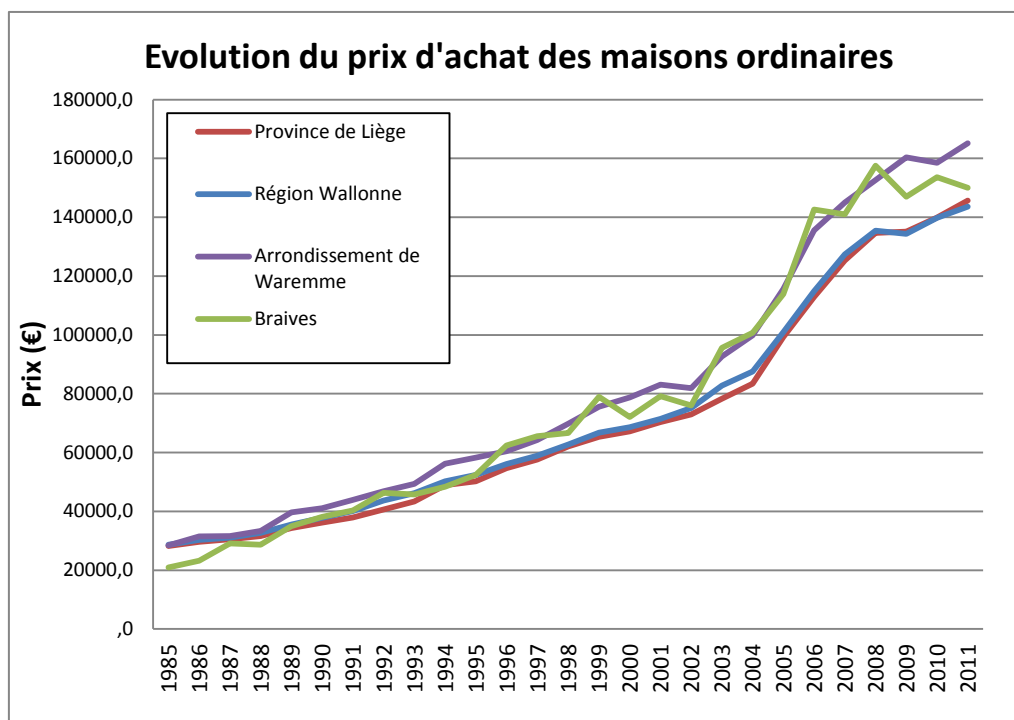
⁵⁶ En 2014 on relève un prix moyen de 49,45€/m² pour les terrains à bâtir, la tendance d'augmentation est donc confirmée (le prix dépasse la barre de 50€/m², atteignant 50,29€/m² en 2012).

On ne peut que constater dans ce tableau la hausse effective très importante des prix des biens immobiliers. L'augmentation du prix du terrain à bâtir est particulièrement élevée. Il faut souligner que les salaires n'ont augmenté que de quelques pourcents durant cette période.

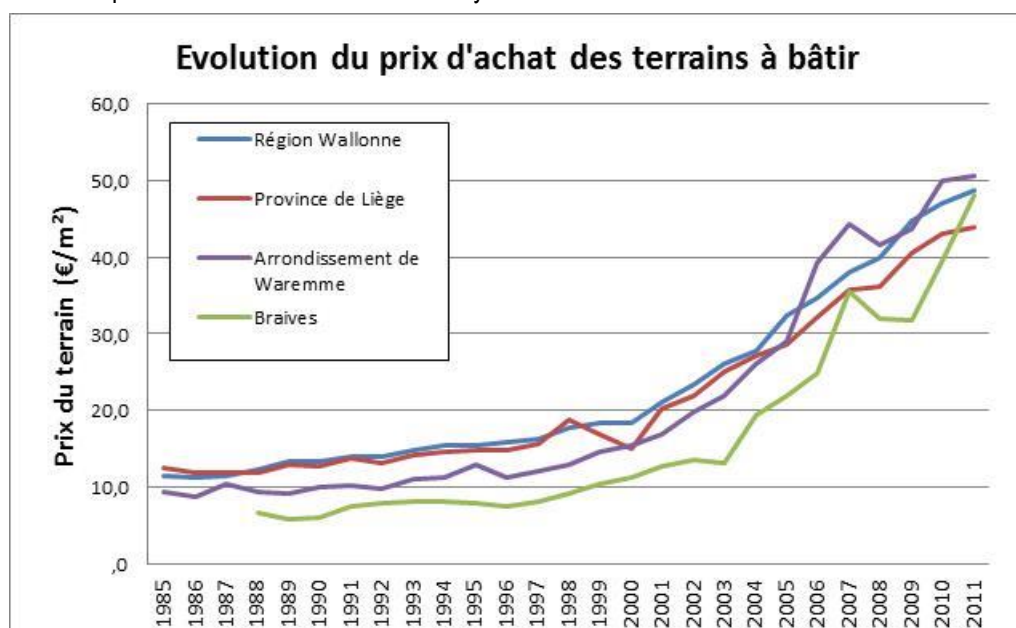
De plus, les deux graphiques présentés ci-dessous illustrent bien l'évolution des prix de l'immobilier au sein de la commune par rapport à la tendance observée dans l'arrondissement de Waremme, la province de Liège et dans l'ensemble de la Wallonie.

Les données fournies par l'Institut national de Statistiques différencient plusieurs types de logements : les maisons ordinaires qui correspondent aux maisons 2 ou 3 façades, les villas/bungalows/maisons de campagne qui correspondent aux maisons 4 façades et les appartements.

En raison du faible nombre de transactions de vente effectuées dans ces catégories, nous ne mentionnerons ni les villas/bungalows (80 transactions de vente en 15 ans) ni les appartements (9 appartements vendus en 15 ans).



On peut constater sur ce graphique que le prix moyen des maisons 2 ou 3 façades a connu une croissance presque constante depuis 15 ans avec un renforcement de la croissance entre 2000 et 2009. On remarque que cette tendance a également cours dans la Province et en Wallonie. La moyenne communale est aujourd'hui légèrement supérieure aux moyennes wallonne et provinciale et coïncide avec la moyenne de l'arrondissement.



Ce graphique illustre à nouveau la très forte progression des prix des terrains à bâtir qui ont plus que quintuplé depuis 1990. Cependant, les prix moyens pratiqués à Braives restent globalement inférieurs à ceux pratiqués dans l'arrondissement, la province et la Région⁵⁷.

9.3.2. PRIX DE VENTE DEMANDÉ EN 2012

En matière de prix demandés pour les biens immobiliers, le chargé d'étude a fait une rapide analyse des prix demandés au m² sur base des annonces disponibles début janvier 2013 sur le site Immoweb.

Il faut bien entendu garder à l'esprit qu'il s'agit ici du prix demandé par le vendeur. Le prix réel négocié par l'acheteur peut être significativement revu à la baisse.

Maisons unifamiliales

- prix moyen de 1480 € par m² de surface plancher, sur base de 26 annonces⁵⁸,
- prix minimum de 73.000 € (3 chambres),
- prix maximum de 319.000 € (4 chambres).

Appartements

Aucune annonce de mise en vente d'appartements à Braives sur le site Immoweb.⁵⁹

Terrains à bâtir

- prix moyen de 66 € par m² de surface sur base de 22 annonces,⁶⁰
- prix minimum de 30 €/m²,
- prix maximum de 86 €/m².

9.4. DEMANDES DE PERMIS

Tableaux : Comparaison du nombre de demandes de permis à Braives et en Wallonie en 2010. Source : www.cytise.be

Permis de bâtir	Braives 2010	Wallonie 2010
Résidentiel : nouvelles constructions-nombre de bâtiments	22 ⁶¹	8088
Résidentiel : nouvelles constructions-nombre de logements	24	12791
Résidentiel : nouvelles constructions-nombre d'appartements	4	5509
Résidentiel : nouvelles constructions-nombre de bâtiments avec un seul logement	20	7282
Résidentiel : nouvelles constructions-superficie habitable (en m ²)	2959	1316990
Nombre de bâtiments en rénovation	21	9357
Nouveaux permis et rénovation (résidentiel)	43	17445

⁵⁷ Le prix moyen du terrain à bâtir à Braives (49,45 euros/m²) en 2014 était inférieur au prix moyen de l'arrondissement (50,30 euros/m²) ou de la région wallonne (50,66 euros/m²), mais cependant assez proche du prix moyen enregistré au niveau de la Province (49,67 euros/m²). Source : Immoweb.

⁵⁸ En 2017 le prix moyen est de 1528€ par m² selon les annonces enregistrées sur le site Immoweb - sur base de 37 annonces ; le prix minimum : 75.000€ (1 chambre, espace à rénover) ; prix maximum : 855.000€ (4 chambres)

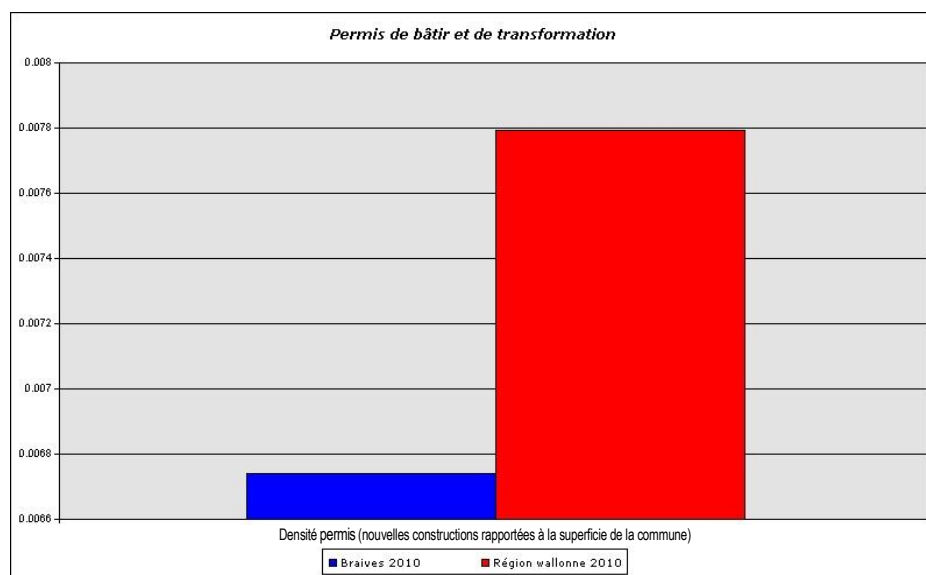
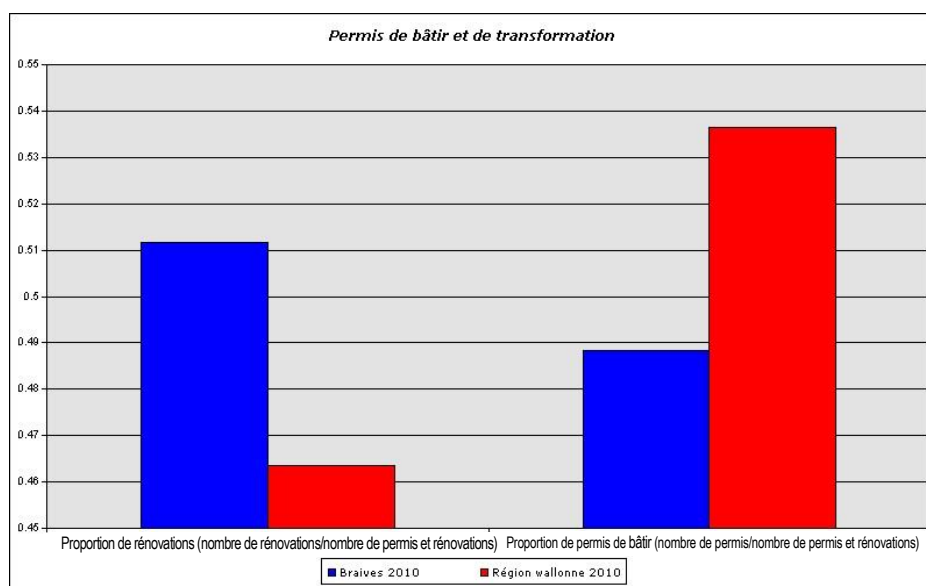
⁵⁹ Une évolution est remarquée en 2017, 4 annonces de mise en vente d'appartements sont enregistrés sur le site Immoweb à la différence de 2012 (période d'analyse 1^{er} aout à 1^{er} octobre 2017), le prix moyen par m² est de 2.166€ (prix minimum : 179.000€ ; prix maximum : 235.000€).

⁶⁰ En 2017 : prix moyen de 66 € par m² sur base de 27 annonces (prix minimum : 41€/m² ; prix maximum : 122€/m²). On remarque une forte augmentation du prix moyen demandé pour les terrains à bâtir par rapport à 2012.

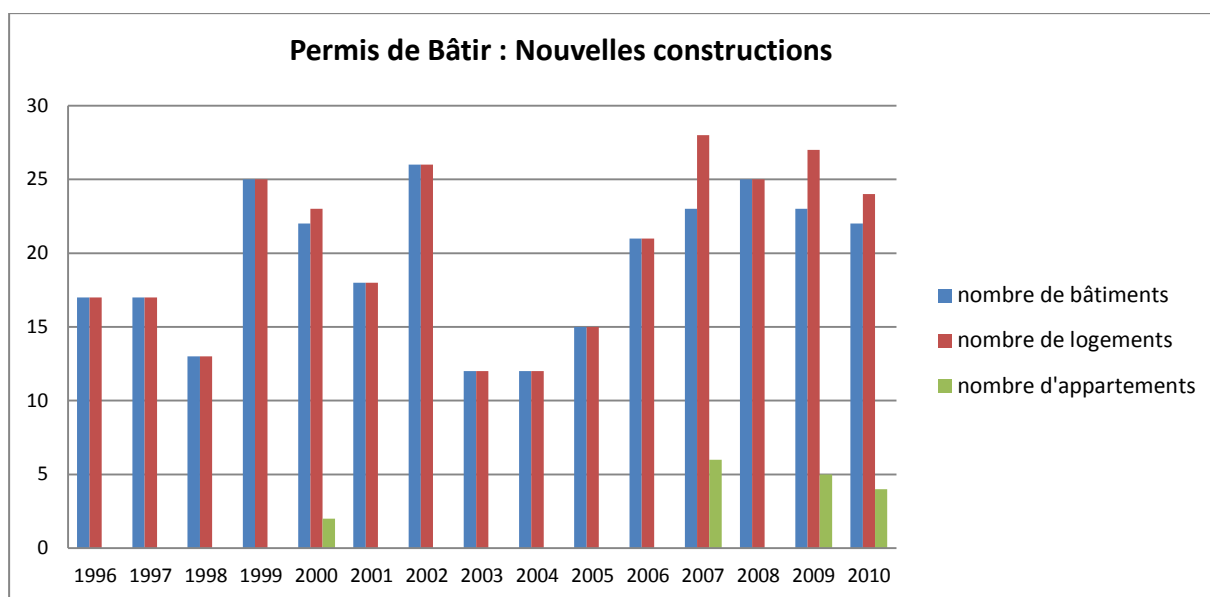
⁶¹ 11 permis de bâtir pour des bâtiments résidentiels ont été octroyés en 2015 ainsi que 3 permis pour la construction neuve d'un bâtiment non-résidentiel, ce qui traduit une tendance générale à la baisse (selon les données enregistrées : 27 nouveaux permis en 2012, 22 en 2013, 21 en 2014). Source : CAPRU.

Chiffres relatifs	Braives 2010	Wallonie 2010
Proportion de permis de bâtir (nombre de permis/nombre de permis et rénovations)	51,16%	46,36%
Proportion de rénovations (nombre de rénovations/nombre de permis et rénovations)	48,84%	53,64%
Densité permis (nouvelles constructions rapportées à la superficie de la commune)	0,01%	0,01%

En 2010, 0,01% de la superficie communale a été affectée à de nouvelles constructions. Les demandes de permis braivoises concernent davantage de nouvelles constructions (51,16%) que la Wallonie (46,36%). Les rénovations y sont proportionnellement moins nombreuses⁶².



⁶² En 2016 les tendances semblent renversées, la proportion de rénovations étant bien plus importante (72% en 2015, contre 59,68% en 2014) que la proportion de permis de bâtir (28,00% en 2015, contre 40,32 en 2014). Source : CAPRU.



On remarque dans le graphique ci-dessus l'apparition depuis 2007 de demandes de permis pour la construction d'appartements⁶³, même si celles-ci restent bien moins nombreuses que les demandes de permis pour la construction de maisons.

⁶³ Cette dynamique continue et confirme la tendance : 4 permis de bâtir octroyés pour la construction neuve d'un appartement en 2014. Source : CAPRU.

9.5. LOGEMENTS PUBLICS - STRATÉGIE COMMUNALE D'ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Source : Ancrage communal 2012-2013, CPAS Braives, Service Logement.

9.5.1. PROGRAMME COMMUNAL D'ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le Programme Communal d'Actions en matière de logement 2012-2013 a été introduit le 16 novembre 2011. II constitue la transposition effective des déclarations de politique générale du logement. Ce programme est un des moyens clés pour mener à bien une politique du logement au sein de la commune.

Ce programme dresse outre les objectifs et principes d'actions en matière de logement, l'inventaire des logements inoccupés, l'inventaire des terrains à bâtir, l'inventaire des bâtiments inoccupés appartenant à des personnes de droit public et l'inventaire des possibilités de relogement d'urgence.

Voici ci-après les éléments principaux repris dans ce programme d'actions :

A. PROBLÉMATIQUES :

Les programmes successifs d'actions en matière de logement soulignent les problématiques suivantes :

- Comme dans beaucoup de communes, les logements locatifs ou acquisitifs sont très chers et peu accessibles à la population à revenus moyens et/ou faibles. Il y a un manque de logements sociaux et ou moyen pour familles à revenus faibles à modérés.
- Certains logements privés sont laissés à l'abandon.
- Manque d'appartements ou d'immeubles en location
- Augmentation constante du prix des maisons et des loyers.

B. AXES D'ACTION :

La commune souhaite développer des logements publics tenant compte :

- de la diversité des logements, de la mixité sociale,
- de la diversification géographique des projets, du partenariat public/privé,
- de la collaboration avec les différents acteurs de la problématique des logements sociaux : CPAS, SLSP, SWL, APL, ...
- de la prospection d'immeubles à acheter en vue de les aménager en logements

C. PROJETS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET/OU PUBLICS IMPORTANTS :

Plusieurs projets d'investissements sont évoqués dans les différents ancrages communaux. Ceci en partenariat avec le Home Waremien et le FWL pour la construction et/ou l'aménagement de logements locatifs et/ou acquisitifs :

- Terrain rue des Aiwisses à Ville-en Hesbaye : création de 2 logements acquisitifs en collaboration avec le Home Waremien" (Etat d'avancement : stade avant-projet approuvé)
- Terrain rue de la Vigne à Braives : construction de 2 logements locatifs en collaboration avec le Home Waremien (Etat d'avancement du projet: permis octroyé en mai 2017).

D. POSITION DE LA COMMUNE VIS-À-VIS DU DÉVELOPPEMENT DU PARC PUBLIC :

Les programmes successifs mentionnent le développement de projets de logements d'insertion et de secours dont le CPAS est propriétaire.

PROPRIETES COMMUNALES VALORISABLES (ANCRAGE 2009/2010) :

Type	Localisation	Superficie	Equipé	Type de zonage (PS)	Action éventuelle
Terrains constructibles	BRAIVES, place du Carcan, A1126s	617 m ²	oui	Zone d'habitat à caractère rural	/
	FUMAL, rue Pierafat, B343	5 590 m ²	oui		/
	FUMAL, à l'angle de la rue Basse et de la rue Les Trous	1 650 m ²	oui		/
	VILLE-EN-HESBAYE, rue des Aiwisses, A79b	999 m ²	oui		Projet de 2 logements
	CIPLET, rue du Void, A440b	1 629 m ²	oui		/
	LATINNE, rue Thiers du Moulin – P720E2	10 546 m ²	oui		/
Bâtiments améliorables	CIPLET, rue du Void	386 m ²	oui		Projet de rénovation et aménagement du bien

E. ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D'ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Voici l'état d'avancement au 01 janvier 2012 des programmes d'actions successifs:

LOGEMENTS EXISTANTS :

Gestion	Type	Village	Adresse	Commentaire	Nombre
CPAS	Logements de transit	Fallais	Rue Hubert Krains, 2 (Maison Linsmeau)	Occupés	4
		Latinne	Rue du Centre	Occupés	3
	Logements d'insertion	Fallais	Rue Hubert Krains, 2 (Maison Linsmeau)	Occupés	2
		Latinne	Rue du Centre	Occupés	2
	Logements d'urgence	Latinne	Rue du Centre	À disposition	1
	Logements en convention avec des propriétaires privés	Fumal	Rue du Village, 11	Occupés	2
		Ciplet	Rue de la Havée, 3	Occupés	4
Total					18

PROJETS :

Description	Adresse	Commentaire	Nombre
Construction d'un immeuble comportant des appartements destinés à la location	VILLE-EN-HESBAYE, Rue des Aiwisses	Demande de permis d'urbanisme en cours (au 01 janvier 2012)	4
Cession d'un terrain par emphytéose à la SLSP pour y créer un immeuble de logements	BRAIVES, Rue de la Vigne	Dossier en préparation	3

Le projet de la rue des Aiwisses est la priorité principale de l'ancrage communal 2012-2013.

F. POLITIQUE CONCERNANT LES IMMEUBLES INOCCUPÉS :

Le 05 juin 2008 est établie une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés afin de lutter contre le maintien en l'état de ceux-ci⁶⁴.

9.5.2. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS)

La mission du CPAS concernant le logement est de fournir une aide au logement en :

- mettant à disposition des logements de transit, d'insertion, d'intégration, d'urgence,
- aidant les candidats dans la recherche d'un logement et pour l'obtention d'une garantie locative.

Le CPAS de Braives agit dans différents projets, il s'agit de :

- la gestion de quatre logements de transit (Maison Linsmeau) de Fallais ;
- la gestion de deux logements d'insertion (Maison Linsmeau) de Fallais ;
- la gestion de trois logements de transit à Latinne (rue du Centre) ;
- la gestion de deux logements d'insertion à Latinne (rue du Centre) ;
- la gestion d'un logement d'urgence à Latinne (rue du Centre) ;
- la gestion de deux logements « d'intégration » à Fumal ;
- la gestion de quatre logements moyens à Ciplet.

9.5.3. SERVICE COMMUNAL TECHNIQUE DU LOGEMENT :

Etablissement des inventaires concernant le logement (logements inoccupés, bâtiments inoccupés publics).

Rédaction de l'ancrage communal

9.5.4. SERVICE COMMUNAL D'URBANISME

Délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation.

9.5.5. SOCIETE DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) LE HOME WAREMMIEN

Les missions de la SLSP sont :

- construire des logements destinés à la location ou à la vente,
- acquérir et rénover des logements avant de les louer,
- acquérir et rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location,
- assister les communes dans la mise en œuvre de la politique locale du logement (« ancrage communal »),
- vendre des immeubles dont elle est propriétaire.

Actuellement, aucun logement n'est pris en gestion ou détenu sur la commune de Braives. Il existe cependant un projet à l'étude pour 2 logements à loyer d'équilibre.

9.5.6. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE AIS'BAYE

L'AIS qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement.

⁶⁴ La part de logements inoccupés continue à augmenter (1,70% en 2016, contre seulement 0,43 % en 2012), et ce malgré la taxe annuelle instaurée en 2008. Source(s): SWL

Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité.

L'association (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice des ménages à revenus modestes.

A ce jour, l'AIS'baye ne gère aucun logement sur la commune de Braives⁶⁵.

9.6. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DU LOGEMENT

Sources : ancrage communal, www.braives.be, A21L, Fonds du Logement : www.flw.be, Société Wallone du logement : www.swl.be.

Le logement : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Centre Public d'Action sociale – Mise à disposition des logements de transit, d'insertion, d'intégration, d'urgence. – Gestion des logements de transit, d'insertion, d'intégration et d'urgence – Aide à la recherche d'un logement – Aide à l'obtention de garanties locatives		SLSP Home Waremmien – Construction de logements destinés à la location ou à la vente – Acquisition et rénovation de logements pour les mettre en location ou en vente – Acquisition de bâtiments pour transformation en logements destinés à la location ou à la vente – Assistance à l'élaboration de l'Ancrage Communal
Service Logement – Rédaction de l'Ancrage Communal – Inventaires concernant les logements : bâtiments publics vides, logements inoccupés – Logements insalubres régionaux		AIS'Baye – Intermédiaire entre propriétaires et locataires – Favoriser la mise à disposition d'immeubles pour répondre à la demande en logements de qualité.
Service Urbanisme – Délivrance des permis d'urbanisme – Délivrance des permis de lotir – Primes communales		

9.7. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DU LOGEMENT

La première ODR prévoyait la création de logements à loyer modéré. Ces projets ont été abandonnés.

La politique de logement est définie à travers l'ancrage communal. Celui-ci stipule que le CPAS gère 18 logements publics ou sous convention publique sur le territoire communal. Il signale également trois projets communaux :

- Construction d'un immeuble à étages comportant des appartements destinés à la location ;
- Cession d'un terrain par emphytéose à la SLSP pour y créer un immeuble de logements.

La commune a en effet le souhait de développer ce parc de logements, conformément aux options régionales.

⁶⁵ En 2015, 8 logements sont loués via l'AIS'baye, une évolution importante par rapport à 2012 (changement marqué déjà en 2013 avec 6 logements loués). Source(s): FLW

10. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Sources :

ADL, Rapport d'activités, 2011 (com 2012-06-28)
 ADL, Annuaire des indépendants, 2012
 ADL, Demande d'agrément, 2010
 Fiche collecte infos ADL Braives (FRW – GAL) (FRW 2012-07-06)
 Ancien PCDR (com 2012-07-20)
 Le GAL, Cahier06 Economie, cahier 04 Tourisme, 2007
 Liste permis d'environnement (com' 2012-07-26)
 Mise en réseau tourisme-mémento accueil (Com 2012-08-02)
 IWEPS, les chiffres clés de la Wallonie N°12, février 2012 (Statistiques)
 Avt projet îlot entreprise (com' 2012-11-06)
 Ilot entreprises Avennes
 CAPRU - agriculture(Capru)
 Plan de développement stratégique Burdinale (2011-11-23)

10.1. LES ACTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

10.1.1. AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

L'Agence de Développement Local est située rue du Cornuchamp, 5 à Braives.

Une Agence de Développement Local (ADL) est un outil à disposition des communes de moins de 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Les décisions opérationnelles de l'ADL relèvent du Collège communal.

Elaboré par les acteurs locaux, le Plan Stratégique de Développement Local s'articule en 3 priorités transversales :

- Commune d'accueil et de convivialité,
- Commune de Parc naturel,
- Tirer profit de la situation géographique de la commune.

Ces trois priorités se déclinent en 6 objectifs, eux-mêmes concrétisés par des projets :

- Développer le tourisme,
- Soutenir et développer le secteur économique,
- Développer l'emploi local,
- Développer les projets transversaux et internationaux
- Améliorer la communication,
- Soutenir le secteur associatif.

Les projets recouvrent un large panel de thématiques, l'objectif étant de créer de l'emploi dans des secteurs d'activités différents en valorisant les ressources locales. A titre d'exemple, la liste des projets majeurs est reprise ci-dessous:

Réalisations majeures :
<u>Site de Hosdent</u>
- Cour de justice de Hosdent (MMER, salle polyvalente et espace HORECA,) - Moulin de Hosdent (centre d'hébergement) - Site naturel (aménagement zone humide, réserve naturelle domaniale) - Village de Saule
<u>Site de la gare de Braives</u>
- Gare de Braives - Aménagement du site (football et aménagement de convivialité) - Plaine de jeux - Cafétéria le long du RAVeL
<u>RAVeL et promenades</u>
- Ancienne ligne de chemin de fer 127 longeant la Mehaigne - Traverse le centre de 5 villages de la commune - Principaux investissements communaux à proximité - Connexions avec les promenades locales existantes réactualisées en partenariat avec la MT et le service envt
<u>Aménagement de convivialité</u>
- Maisons de village - Places de village - Espaces multisports, plaine de jeux - Sentier promenade,...

10.1.2. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est située dans le bâtiment de l'administration communale.

L'ALE est un service public chargé d'orienter les demandeurs d'emploi (chômeurs et bénéficiaires de revenus d'intégration) dans leur recherche d'un emploi.

L'ALE donne également la possibilité à ses affiliés de travailler via le système des chèques ALE. Ainsi, des chômeurs indemnisés complets peuvent effectuer un travail rémunéré en plus de leurs allocations.

Les employeurs potentiels sont :

- les particuliers pour :
 - le petit entretien de jardin,
 - l'accompagnement de personnes âgées, malades ou la garde d'enfants,
 - certains petits travaux d'entretien et de réparation,
 - la garde d'animaux domestiques,
 - ou l'aide à l'accomplissement de formalités administratives ;
- les ASBL ;
- les autorités locales (commune, CPAS) ;

- les établissements d'enseignement ;
- le secteur agricole et horticole.

Pour les tâches ménagères, les particuliers doivent s'adresser à une entreprise agréée (titres-services).

Le nombre de personnes travaillant via l'ALE varie en fonction des saisons :

- en période creuse (l'hiver), cela concerne une dizaine de personnes ;
- en période pleine (printemps, été, automne : jardinage, récoltes), cela concerne 20-25 personnes.

Dans son diagnostic 2013, l'ADL souligne que les collaborations avec l'ALE pourraient être amplifiées.

10.1.3. MAISONS DE L'EMPLOI DE WANZE ET DE HANNUT

Partenariats :

Les maisons de l'emploi les plus proches sont les maisons de l'emploi de Hannut et de Wanze, avec lesquelles la commune de Braives a des partenariats.

Détachement du FOREM, la maison de l'emploi permet d'aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche de manière locale afin d'être plus en contact avec les réalités du terrain.

La Maison de l'Emploi :

- assure également des formations de remobilisation socio-professionnelle pour remettre en phase les travailleurs après de longues absences du marché du travail
- organise des ateliers pour la rédaction de CV et de lettres de motivation,
- met à disposition des outils pour la recherche d'emploi,
- affiche les offres de l'arrondissement,
- signale les métiers en pénurie dans la région (exemple : soudeurs et construction),
- organise des séances d'information sur les profils recherchés lorsqu'une grande entreprise s'installe dans la région.

10.1.4. GROUPE D'ACTION LOCALE

Depuis avril 2003, les communes de Burdinne, Braives, Héron et Wanze sont associées au sein d'un Groupe d'Action Local (GAL) en vue de valoriser les ressources du Pays Burdinale-Mehaigne⁶⁶. Un premier Plan de Développement Stratégique lui a permis de bénéficier des financements du programme européen LEADER+.

Divers projets portés par le GAL Burdinale-Mehaigne durant la période de programmation 2002-2008 ont pu être pérennisés : c'est le cas notamment du Réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne, des cyber-espaces, des circuits de promenades, des balades sonores et des outils de découverte du territoire.

Sélectionné par la Wallonie, le Plan de développement Stratégique déposé par le Groupe d'Action Local Burdinale-Mehaigne » (GAL) pour la période 2007-2013 a pour fil conducteur une nouvelle gouvernance du Pays Burdinale-Mehaigne.

En clair, il s'agit de mieux coordonner les initiatives et politiques locales, de valoriser les compétences de chacun pour que ce territoire puisse développer son dynamisme à partir des talents et outils dont il dispose.

⁶⁶ En 2014 l'association de Projet « Pays Burdinale Mehaigne » est née de la volonté politique des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze de s'associer au sein d'une structure supra communale. Ce cadre permet aux communes adhérentes de débattre et de définir en commun les lignes directrices du développement territorial.

Les axes de travail prioritaires ont été définis au sein du Plan de Développement Stratégique du GAL. Jusqu'en 2013, le GAL et les opérateurs locaux du territoire Burdinale-Mehaigne se sont ainsi attachés à réaliser :

- un maillage de l'offre touristique (avec des propositions de programmes structurés de visites et découvertes) ;
- un programme de formation aux métiers du patrimoine en vue d'un plan de conservation et valorisation du petit patrimoine populaire wallon (PPPW) ;
- un plan de valorisation du potentiel hydro-électrique et de la biomasse ;

Les quatre communes partenaires ont été à nouveau sélectionnées par le Gouvernement wallon dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020 pour bénéficier de financement afin de réaliser 6 nouveaux projets entre 2016 et 2022 : « Développement d'une mobilité vélo pour le Pays Burdinale Mehaigne » ; « Valorisation du saule » ; « Compétitivité des entreprises, efficience énergétique et énergie renouvelable » ; « Agriculture et biodiversité » ; « UP'Citoyens » et « Produits locaux » (projet mené en coopération avec un ou plusieurs GAL)

10.1.5. PARC NATUREL

Le développement économique et social est aussi dans les missions du Parc Naturel :

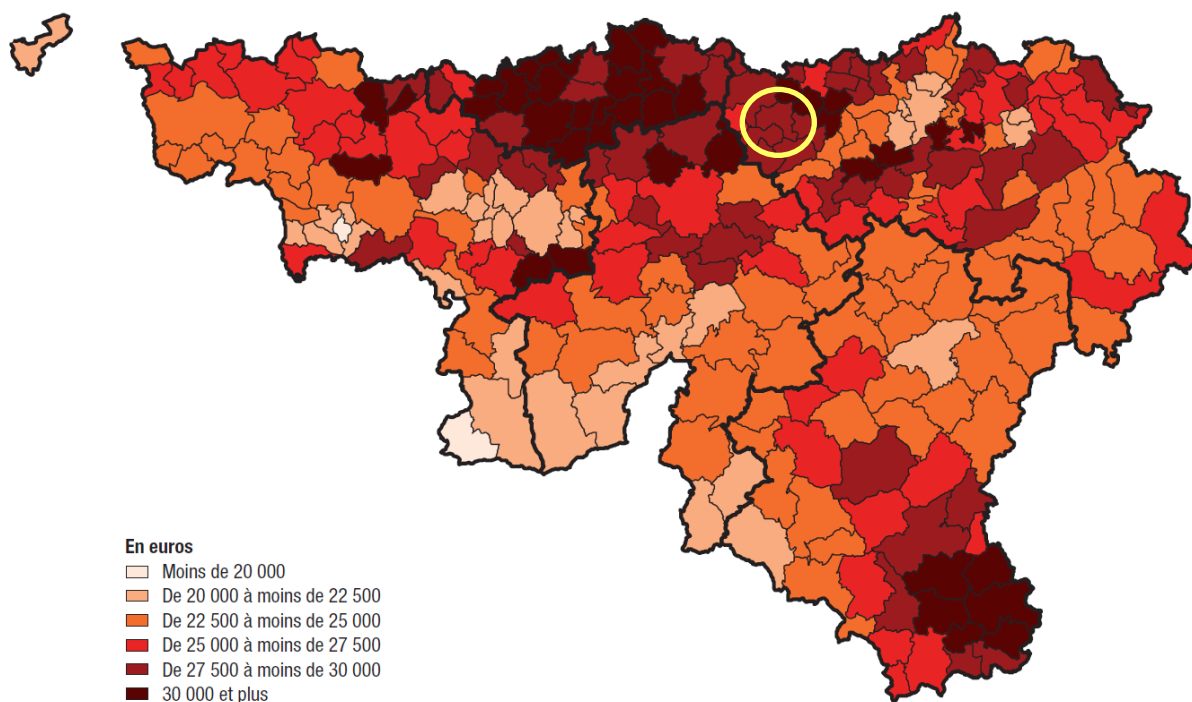
- Organisation des marchés mensuels du terroir et de la nature et de la manifestation annuelle Pain, Bière, fromage, qui rassemblent en priorité les producteurs locaux,
- Label du PN attribué aux producteurs engagés dans le respect d'une charte (miels, dérivés pommes et poires et autres produits du terroir),
- Brochure du terroir reprenant tous les producteurs du Pays Burdinale Mehaigne.

10.2. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

Source : IWEPS, les chiffres clés de la Wallonie, 2012 (*Données non disponibles en 2016 & 2017, l'IWEPS à modifier son indicateur d'analyse pour se concentrer sur les revenus médian par déclaration fiscale).

Carte 5.2. | Revenu moyen par déclaration fiscale (revenus 2008, déclarations 2009)

SOURCE : DGSIE DU SPF ECONOMIE - CALCULS IWEPS



Par rapport à la moyenne de la Wallonie, Braives est une commune assez aisée, avec un revenu moyen compris entre 27.500 et 30.000 euros par an par déclaration⁶⁷. A ce titre, signalons l'influence positive des grandes villes voisines (Liège et Bruxelles), dont la dynamique économique bénéficie clairement aux communes périphériques.

Source : Iweps, Commune de Braives, 21 août 2012

Déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques. Déclarations 2001, 2004 et 2009; Revenus de l'année précédente

	2001 la commune	2001 L Arrondissement	2004 la commune	2004 L Arrondissement	2009 la commune	2009 L Arrondissement
Nombre total de déclarations fiscales	2.414		2.564		3.215	
Part du nombre de déclarations fiscales de moins de 10 000€	15,95	14,35	12,60	12,48	15,89	16,30
Part du nombre de déclarations fiscales de 10 000 à moins de 20 000 €	36,41	38,44	33,39	35,32	30,14	31,05
Part du nombre de déclarations fiscales de 20 000 à moins de 30 000 €	22,37	21,29	23,13	22,37	19,88	20,51
Part du nombre de déclarations fiscales de 30 000 à moins de 40 000 €	12,10	11,29	12,75	11,96	12,22	11,30
Part du nombre de déclarations fiscales de 40 000 à moins de 50 000 €	5,97	6,53	8,46	7,11	7,47	7,21
Part du nombre de déclarations fiscales de 50 000 € et plus	7,21	8,11	9,67	10,76	14,40	13,62
Revenu moyen par déclaration	23.858	24.407	26.414	26.726	28.512	27.856
Revenu médian	19.339	19.176	21.144	20.698	21.903	21.094
Part des taxes communales	7,23	6,83	7,40	7,22	7,43	7,54

Source: SPF Economie - DGSIE

Calculs: IWEPS

La répartition des revenus par déclaration à Braives est très proche de la moyenne des revenus de l'arrondissement⁶⁸.

	moins de 10.000 €	de 10.000 à 19.999 €	de 20.000 à 29.999 €	de 30.000 à 39.999 €	de 40.000 à 49.999 €	50.000 € et plus
Wallonie						
2001	17,3	40,8	20,4	9,7	5,3	6,6
2004	18,8	38,0	20,3	9,8	5,5	7,8
2009	18,3	35,0	20,2	10,1	6,0	10,4
Belgique						
2001	16,0	39,1	20,9	10,6	5,9	7,5
2004	18,2	35,7	20,9	10,2	6,1	8,9
2009	17,2	31,7	21,4	10,8	6,6	12,3

A titre de comparaison, on observe, à Braives :

- une proportion de revenus de moins de 10.000 euros par déclaration moins importante que dans le reste de la Wallonie et de la Belgique ;
- une augmentation progressive, comme pour le reste de la Wallonie et de la Belgique, des revenus de plus de 50.000 euros.

Cette évolution traduit l'écart qui se creuse entre les déclarations fiscales les plus élevées et les déclarations fiscales les moins élevées. Ce sont les revenus compris entre 10.000 et 30.000 euros qui diminuent peu à peu à Braives⁶⁹. Dans le reste du pays, ce sont les revenus compris entre 10.000 et 20.000 euros.

⁶⁷ En 2014 le revenu moyen enregistré à Braives a été de 34.688 euro, supérieur tant à celui de l'arrondissement (33.296 euro) qu'à celui de la Région (29.595 euro). Source : Iweps.

⁶⁸ Un total de 3.356 déclarations fiscales en 2014 (en hausse de 4,20% par rapport à 2009). Les tendances d'évolution se confirment en 2015, la tranche des revenus de moins de 10.000 euros par déclaration (11,95%) reste moins importante que dans la région (14,39%) ou bien l'arrondissement (12,82% - cependant assez proche de ce dernier). Il en va de même pour la tranche de 10.001 jusqu'à 20.000 euros par déclaration (24,23%) qui enregistre une importante diminution (-5,91%) par rapport à 2009, tendance qui se confirme également au niveau de l'arrondissement (25,29%) ou de la région (30,22%).

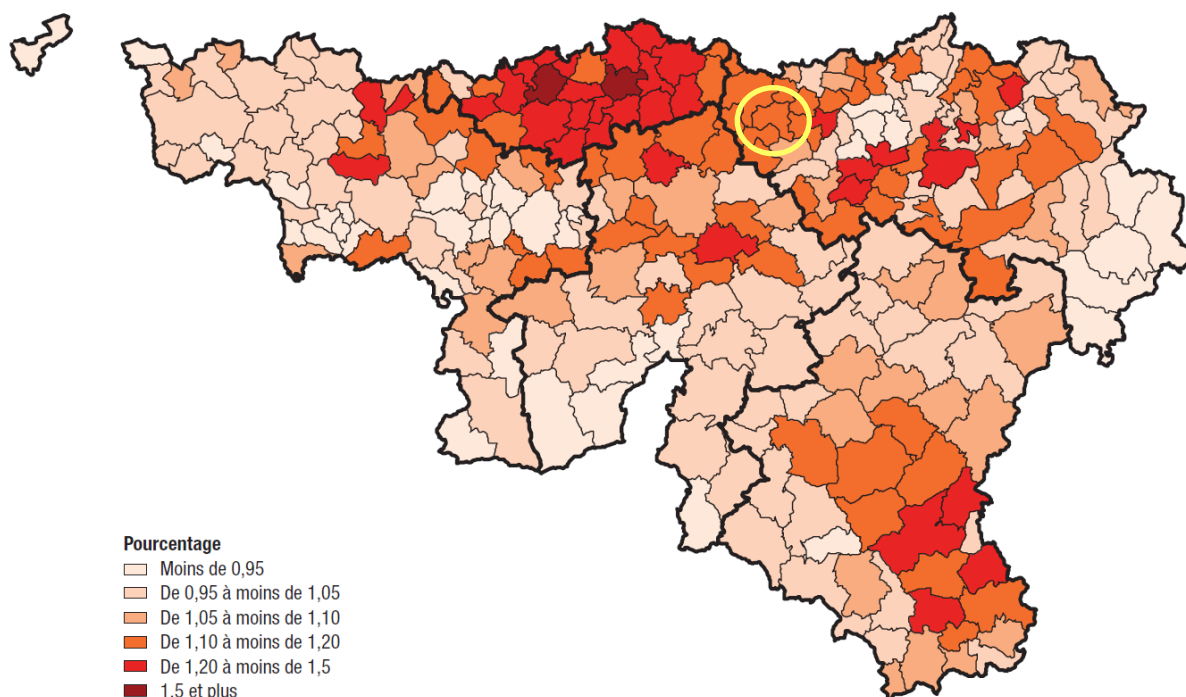
⁶⁹ En 2015 l'écart continue à se creuser entre les déclarations fiscales les plus élevées et les déclarations fiscales les moins élevées. Ce sont les tranches des revenus jusqu'à 30.000 euros qui enregistrent une diminution prononcée au profit des tranches des revenus de plus de 30.000 euros, et plus particulièrement des revenus de plus que 50.000 euros (+10,10% par rapport à 2009). Source : SPF Economie, Direction générale Statistique

Source : IWEPS, les chiffres clés de la Wallonie, 2012

(*Données non disponibles en 2016 & 2017).

Carte 5.4. | Dispersion des revenus autour de la médiane en 2008

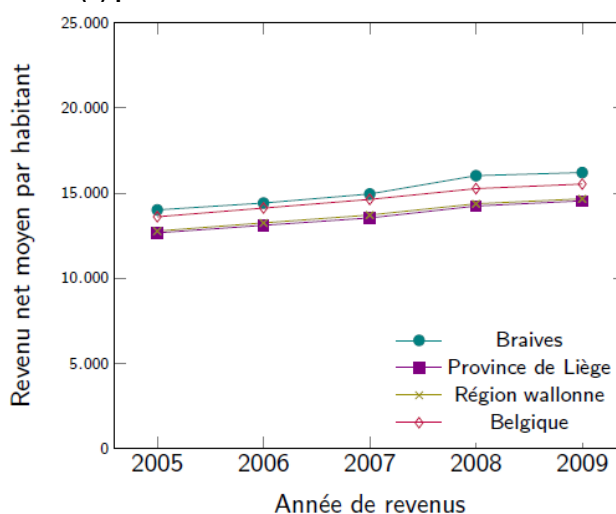
SOURCE : DGSIE DU SPF ECONOMIE – CALCULS IWEPS



On observe que la dispersion des revenus dépend surtout de l'augmentation des hauts revenus dans les communes de la grande périphérie des villes, principalement Bruxelles et Luxembourg. En effet, c'est dans les grandes villes que se concentrent des activités à haute valeur ajoutée, avec des salaires élevés.

Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Votre commune en chiffres : Braives, 2012 (*Données non disponibles en 2016 & 2017).

Evolution du revenu annuel moyen net (€) par habitant



Remarques méthodologiques :

- Le revenu moyen net imposable par habitant : il s'agit du quotient du revenu total net imposable et de la population au 1er janvier de l'exercice.

Le revenu moyen par habitant de Braives⁷⁰ est supérieur à celui de la Province de Liège, de la Wallonie, de la Belgique. En outre, il augmente plus rapidement entre 2007 et 2009 que dans le reste du pays.

Ce revenu moyen est très similaire à celui des communes des environs (voir tableau ci-dessous).

Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Votre commune en chiffres : Braives, 2012

Revenu annuel moyen net par habitant (€) pour Braives et environs

Commune	Revenu net moyen par habitant			Classement	
	2005	2009	Evolution	2005	2009
Burdinne	14.402	16.414	↗↗	202	233
Villers-Le-Bouillet	13.514	15.834	↗↗	322	291
Wanze	13.753	15.871	↗↗	291	287
Braives	14.016	16.211	↗↗	254	253
Geer	14.209	16.757	↗↗	231	191
Hannut	14.260	16.491	↗↗	216	224
Faimes	14.616	17.758	↗↗	182	105

↘↘: <-5%; ↘: de -1% à -5%; →: de -1% à +1%; ↗: de +1% à +5%; ↗↗: >+5%;

Remarques méthodologiques :

- Le revenu annuel moyen net imposable par habitant : il s'agit du quotient du revenu total net imposable et de la population au 1er janvier de l'exercice.
- Le classement permet situer le revenu annuel moyen net par habitant d'une commune par rapport aux 589 communes que compte la Belgique. Le classement va de 1, pour la commune aux revenus les plus élevés, à 589, pour la commune aux revenus les plus bas.

⁷⁰ En 2015, le revenu moyen net par habitant à Braives était de 18.935€, ce qui confirme la tendance de croissance observée antérieurement. Il reste supérieur au revenu moyen de l'arrondissement (18.882€), de la région (16.671€), mais aussi de la Belgique (17.684€).

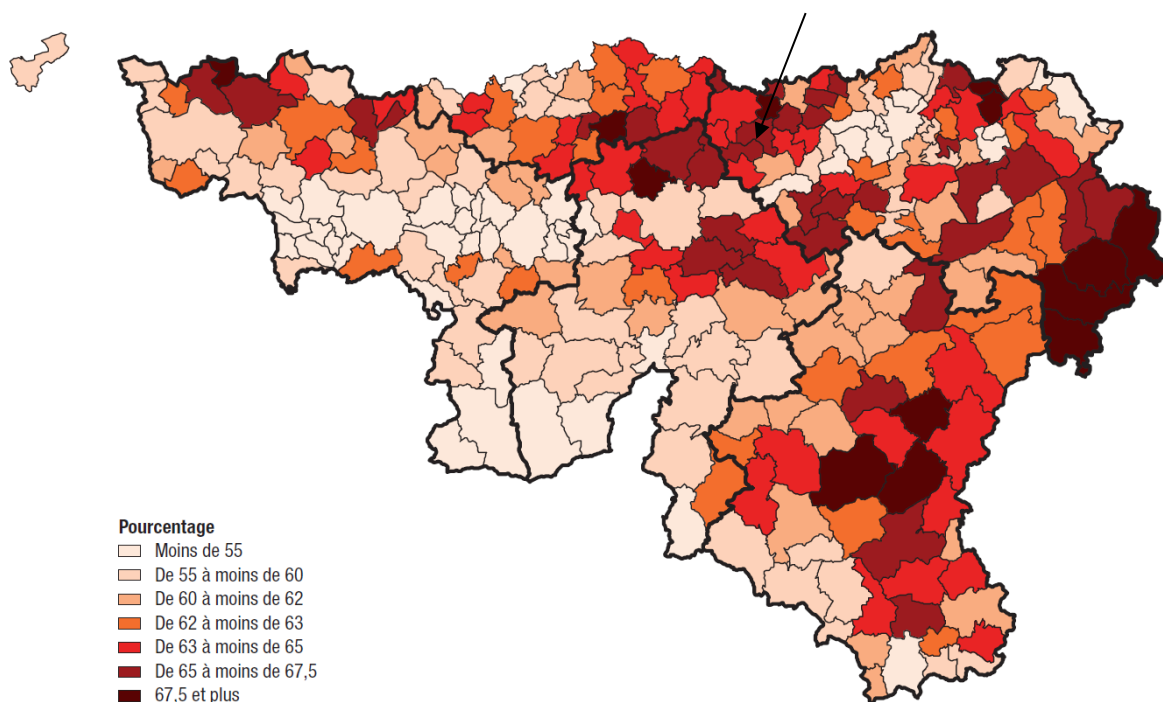
10.3. POPULATION ACTIVE

10.3.1. TRAVAILLEURS

Source : IWEPS, les chiffres clés de la Wallonie, 2012 (*Données non disponibles en 2016 & 2017, l'IWEPS a modifier son indicateur d'analyse pour se concentrer sur le taux d'activité des 14 à 64 ans. Bien que la répartition géographique ressemble fort à celui du taux d'emploi, le rapport du nombre de DEI [demandeur d'emploi inoccupé] dans la population qui explique une variation significative par rapport au taux d'emploi).

Carte 6.1. | Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans par commune en Wallonie en 2009

SOURCE : STEUNPUNT WSE, MOYENNE ANNUELLE 2009



En 2009, le taux d'emploi est compris entre 65 et 67,5% (précisément 65,82 ⁷¹d'après l'Iweps, in Commune de Braives, 21 août 2012). C'est un bon taux d'emploi, qui témoigne d'un certain dynamisme économique et qui reflète le profil socio-économique des habitants.

A noter que l'Europe fixe comme objectif de dépasser un taux d'emploi de 70%.

⁷¹ Le taux d'emploi en 2015 était de 65,6 %, en légère baisse par rapport à 2009. Il est important à noter cependant que les valeurs annuelles relevées témoignent d'une tendance de croissance après une baisse marquée en 2010 (64.8%). Source : IEWPS

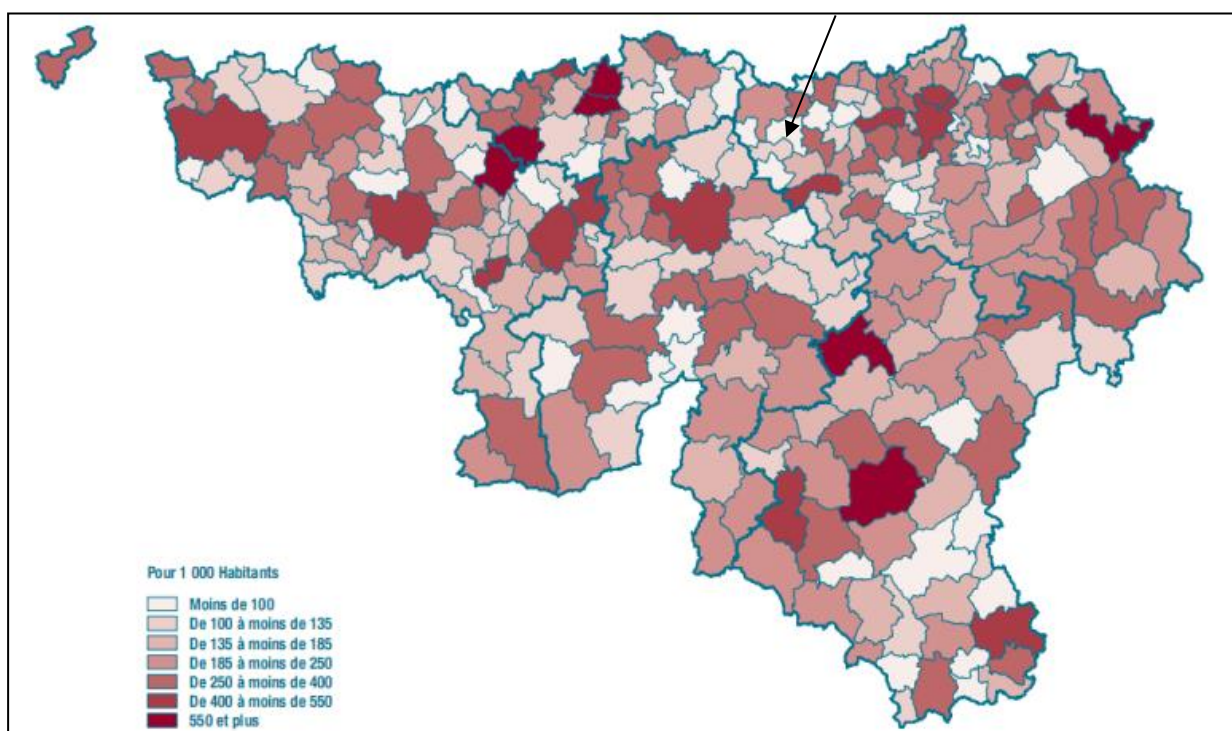
Carte : Nombre de postes de travail salarié par 1.000 habitants par commune en Wallonie

Sources : Office national de sécurité sociale (ONSS) (Statistiques au 31 décembre 2008) – SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique (population au 1^{er} janvier 2008) – Calculs IWEPS in les chiffres clés de la Wallonie n°11, décembre 2010, IWEPS

Notes :

« - Le ratio est calculé en divisant le nombre de postes de travail salarié exercé sur le territoire d'une commune par la population totale de cette commune. Le comptage concerne les postes de travail. Si un travailleur exerce deux activités dans deux communes différentes, il sera comptabilisé pour une unité dans chacune des communes.

- Ce ratio reflète une tout autre réalité que le taux d'emploi qui est un concept qui se calcule au lieu de domicile des travailleurs. Ainsi, une commune peut présenter un taux d'emploi élevé mais offrir peu d'emplois par habitant ou l'inverse (dans les villes par exemple). »



Le nombre de postes salariés existants sur le territoire communal est faible, moins de 100 postes/ 1000 habitants.

Les habitants de Braives travaillent en effet majoritairement à l'extérieur de la commune⁷². Les pôles d'emploi ne manquent pas, à proximité (Hannut, Huy, Wanze) ou plus loin (Bruxelles, Liège), et sont relativement accessibles par la voiture.

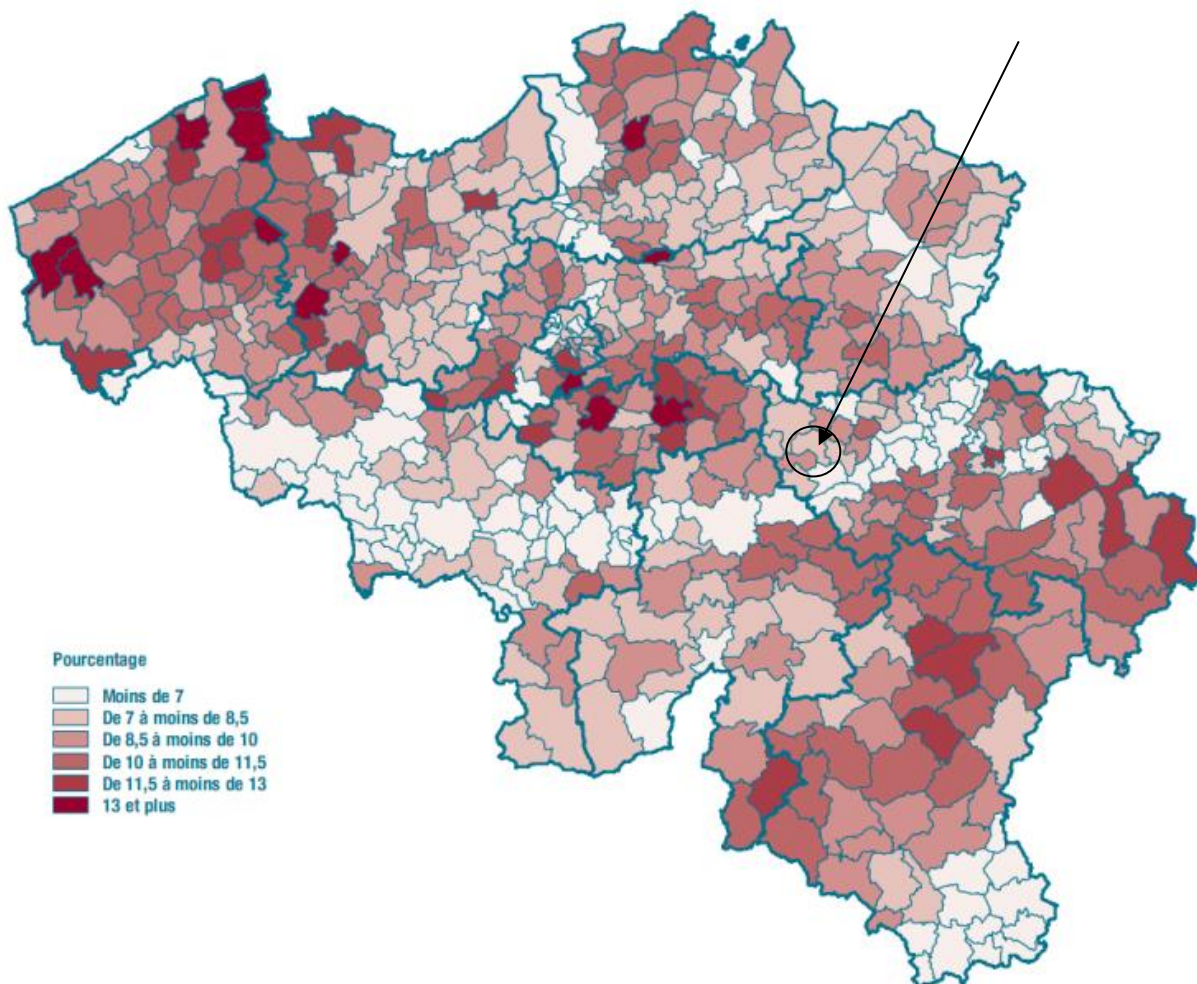
Le taux total d'indépendants est compris entre 7 et 8,5% de la population⁷³, ce qui est un peu plus faible que les taux régionaux, mais relativement similaire à celui des communes rurales voisines. Toutefois, les indépendants à titre principal sont peu nombreux, ce qui est plutôt similaire aux communes rurales wallonnes éloignées d'un pôle urbain.

⁷² Le ratio d'emploi intérieur, c'est-à-dire le ratio qui rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler, est de 27,5% (valeurs de 2014). Source : IWEPS

⁷³ Le taux d'indépendants est en hausse : 9,52% de la population (valeurs de 2015), supérieur tant à l'arrondissement (9,02%) qu'à la province (7,67%) ou la région (7,95%). Source : IWEPS

Carte : Nombre total d'indépendants (non compris les aidants) pour 100 habitants au 31 décembre 2009⁷⁴

Sources : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) – SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique (population au 1^{er} janvier 2008) – calculs IWEPS in les chiffres clés de la Wallonie n°11, décembre 2010, IWEPS



⁷⁴ En 2016 on enregistre un nombre de 628 personnes ayant un statut de travailleur indépendant (dont 369 d'indépendants actifs à titre principal, 209 à titre complémentaire et 50 après pension), personnel aidant inclus (32 personnes). Les chiffres témoignent d'une tendance de croissance constante depuis 2011 (511 personnes), soit +18,63%. Source : IWEPS

10.3.2. POPULATION ACTIVE ET SOUS-EMPLOI

Source : Iweps, Commune de Braives, 21 août 2012

Les indicateurs de la population active en 2003 et 2009 par sexe

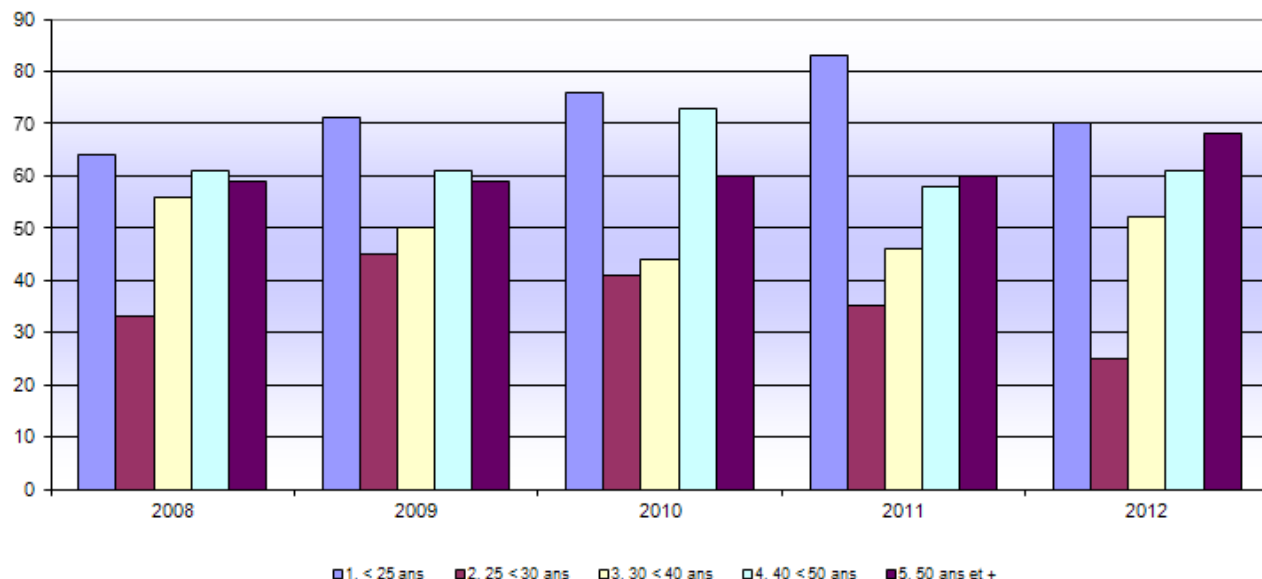
	2003 la commune	2003 L Arrondissement	2006 la commune	2006 L Arrondissement	2009 la commune	2009 L Arrondissement
Total						
. Taux d'activité	71,90	70,54	72,86	71,57	73,00	71,40
. Taux d'emploi	63,11	62,42	63,87	62,70	65,56	63,60
. Taux de chômage administratif	12,24	11,51	12,33	12,39	10,20	10,92
Hommes						
. Taux d'activité	78,48	77,33	77,77	77,13	77,38	76,12
. Taux d'emploi	71,35	70,48	70,36	69,09	70,49	68,78
. Taux de chômage administratif	9,08	8,86	9,53	10,43	8,91	9,64
Femmes						
. Taux d'activité	65,31	63,66	67,87	65,97	68,53	66,68
. Taux d'emploi	54,83	54,26	57,29	56,26	60,53	58,41
. Taux de chômage administratif	16,04	14,78	15,59	14,71	11,68	12,39

Source: Steunpunt WSE

Calculs: Steunpunt WSE

Entre 2003 et 2009, on a un taux de chômage relativement stable, autour de 11%⁷⁵. Le taux de chômage est même en légère baisse, avec 12,24% en 2003 et 10,20% en 2009. Ce taux est proche du taux de chômage de l'arrondissement.

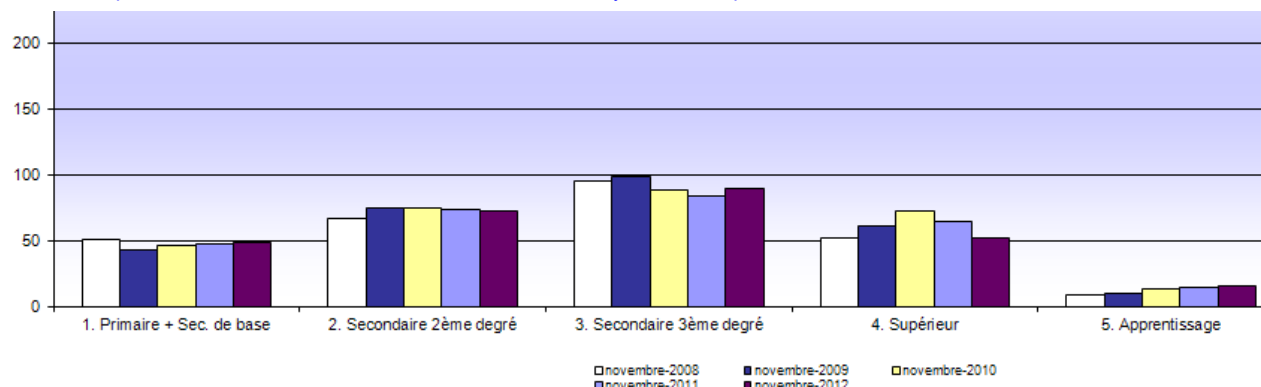
A noter que le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (11,68% en 2009 pour les femmes contre 8,91% pour les hommes). Par ailleurs, la baisse du taux de chômage chez les femmes est particulièrement rapide (de 16,04% en 2003 à 11,68% en 2009).

Source : <http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques>

⁷⁵ Le taux de chômage en 2015 était de 9,8% (source : Steunpunt wse), en baisse par rapport à 2009. Celui-ci reste plus élevé chez les femmes (10,5% en 2015) que chez les hommes (9,1%). Cependant, la baisse du taux de chômage chez les femmes se poursuit (-1,18% en 6 ans), tandis que ce même taux de chômage a plutôt une dynamique croissante chez les hommes (9,7% en 2010, soit une croissance de +0,8%). En ce qui concerne le taux d'emploi en 2015 celui-ci était de 65,59% (selon les données Steunpunt wse) et de 64,7% (selon les données IEWPS).

Le taux d'activité enregistre une légère diminution (72,7% en 2015). Source : Steunpunt wse

Source : <http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques>



A Braives, le chômage touche principalement les jeunes (moins de 25 ans) et les plus de 40 ans. Il est notable que le chômage touche principalement des personnes avec un niveau d'études secondaires.

Les 25-30 ans sont moins touchés que les autres classes d'âge par le chômage⁷⁶.

Appelé avant 2002 "minimum de moyens d'existence" (minimex), le revenu d'intégration (RIS) est une aide financière accordée par les centres publics d'action sociale (CPAS).

- Bénéficiaires du RIS en 2011 : 12
- Différence par rapport à 2000 : -10
- Evolution par rapport à 2000 : -45.5 %

Le nombre de RIS a fortement diminué depuis 2000. Entre 2007 et 2011, il est plutôt stable⁷⁷.

Tableau : les indicateurs de l'emploi et de la demande à Braives

Source : <http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques>

Nombre de RIS au 31 décembre				
	Homme	Femme	Etudiants	Total
2007	4	3	5	12
2008	3	3	5	11
2009	4	4	7	15
2010	2	5	7	14
2011	2	6	5	13

⁷⁶ Les dynamiques relevées restent d'actualité, et on note même une baisse du nombre de chômeurs par rapport à 2013 (pour les 25-30 ans 43 en 2013 contre 34 en 2017). Source : Forem, 2017.

⁷⁷ En 2016, la Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans était de 0,62% contre une moyenne de 2,89% en Région wallonne. Il est à noter que la part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les femmes de 18-64 ans est plus importante (0,82%) que la part des hommes (0,42%). Une tendance qui est confirmée au niveau de la région (3,14% contre 2,64%). Source : IWEPS

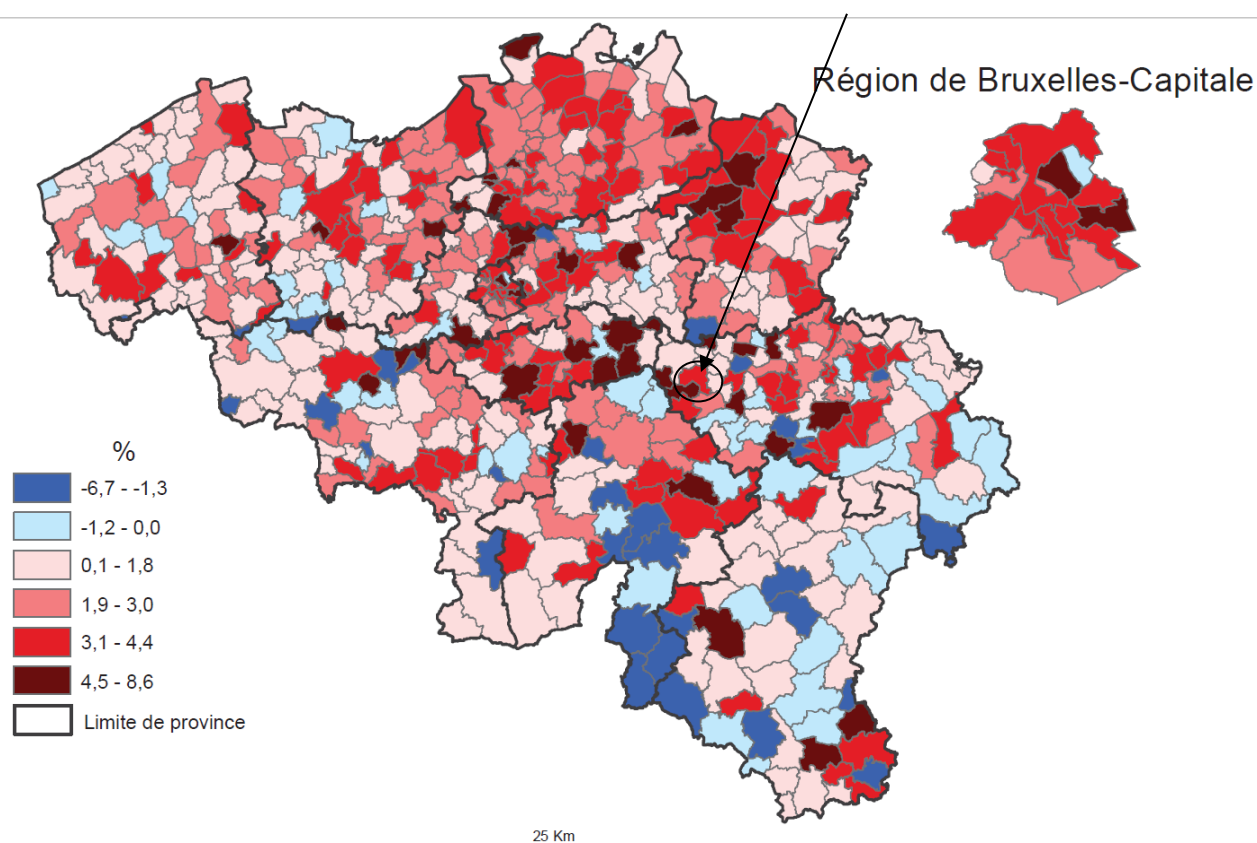
10.4. DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET OFFRE EN EMPLOIS DE LA COMMUNE**10.4.1. DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Sources : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, les chiffres clés de Belgique, 2012

Carte : diminution/augmentation en % des assujettis à la TVA en 2011⁷⁸

Note :

« La carte donne la différence entre les créations et les radiations de l'année 2011 par rapport au nombre d'actifs exprimé pour la région en 2010. Les valeurs positives indiquent qu'il y a d'avantage de créations que de radiations pour la commune. Les valeurs négatives indiquent une diminution du nombre d'entreprises dans la commune dans la proportion indiquée. »



La carte montre que la commune de Braives a un taux de création d'assujettis à la TVA compris entre 3,1 et 4,4% en 2011, ce qui indique une réelle dynamique économique et un esprit d'entrepreneuriat certain, tout comme dans les communes voisines.

L'ADL souligne cependant que la commune manque d'un schéma de développement économique et commercial, qui lui permettrait d'anticiper les demandes et les besoins communaux et d'aller à la rencontre des investisseurs.

⁷⁸ Données non disponibles en 2016 et 2017.

10.4.2. L'OFFRE EN EMPLOIS AU NIVEAU COMMUNAL

A. LES SECTEURS D'ACTIVITE POURVOYEURS D'EMPLOIS

Source : Iweps, Commune de Braives, 21 août 2012

Emploi salarié: Répartition des établissements et des postes de travail suivant le secteur d'activité en 2010

	Nombre d'établissements dans la commune	Pourcentage d'établissements dans la commune	Pourcentage d'établissements dans L Arrondissement	Nombre de postes de travail dans la commune	Pourcentage des postes de travail dans la commune	Pourcentage des postes de travail dans L Arrondissement
Total	96	100,00	100,00	585	100,00	100,00
Agriculture, sylviculture et pêche	9	9,38	4,03	10	1,71	0,66
Industrie	8	8,33	6,08	27	4,62	12,32
Construction	19	19,79	14,39	61	10,43	9,64
Services	60	62,50	75,50	487	83,25	77,38
Autres NDA	.	0,00	0,00	.	0,00	0,00

Source: ONSS Statistiques décentralisées
Calculs: IWEPS

A noter qu'il existe un annuaire des indépendants créé en 2011, tenu et mis à jour par l'ADL de la commune. Cet annuaire liste les entreprises communales et détaille leurs coordonnées, leurs heures d'ouverture etc..

C'est surtout le secteur tertiaire qui fournit de l'emploi à Braives, avec l'administration, le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, la santé et l'action sociale, l'enseignement.

Plus de 80% du Chiffre d'affaires communal provient du commerce et de la construction.

Quelques 62,8% des emplois sont fournis par le secteur privé⁷⁹.

B. LE NOMBRE D'EMPLOIS

Source : Iweps, Commune de Braives, 21 août 2012

Emploi salarié: Nombre de postes de travail et d'établissements

	Postes de travail en 2003	Etablissements en 2003	Postes de travail en 2006	Etablissements en 2006	Postes de travail en 2010	Etablissements en 2010
Total	457	86	500	94	585	96
.De 1 à 4 personnes	95	60	114	68	112	68
.De 5 à 9 personnes	67	12	87	13	86	13
.De 10 à 19 personnes	96	8	79	6	95	8
.De 20 à 49 personnes	143	5	220	7	152	5
.De 50 à 99 personnes	56	De 1 à 3	0	0	140	De 1 à 3
.De 100 à 199 personnes	0	0	0	0	0	0
.200 personnes et plus	0	0	0	0	0	0

Source: ONSS Statistiques décentralisées
Calculs: IWEPS

En 2010, on a 585 postes de travail sur le territoire communal pour 2715 actifs⁸⁰, soit une offre en emploi pour 21,5% des actifs (mais moins de 100 emplois/ 1000 habitants, ce qui est faible mais habituel dans les communes rurales)

On observe d'ailleurs, à Braives, une augmentation importante du nombre d'emplois. On a ainsi :

- entre 2003 et 2007 : +14,2% d'emplois dans le secteur privé,
- entre 2003 et 2008 : +17,3% d'emplois dans le secteur public.

Cependant, la plupart des actifs travaillent à l'extérieur de la commune.

L'augmentation du nombre d'emplois est liée au développement du secteur tertiaire. En effet, on constate que les villages sont à nouveau attractifs pour la population – prix de l'immobilier plus bas qu'en ville. L'arrivée de nouveaux habitants induit de nouveaux besoins : horeca (ce qui est aussi lié au développement important du tourisme, comme

⁷⁹ On remarque une augmentation de la part des postes salariés dans le secteur privé à 69,9 % en 2015, soit +7,1% par rapport à 2010. Il est à noter un tassement du nombre des postes dans l'industrie (3,2% en 2015 contre 4,6% en 2010), mais aussi dans la construction (9,4% en 2016 contre 10,4% en 2010). Source : IWEPS

⁸⁰ En 2015 on dénombre 562 postes de travail pour 2.916 actifs, soit une offre en emploi pour 19,3 %. Source : IWEPS

on le verra au point 10.4.), immobilier (demande forte), rénovation/construction, secteur de plus en plus orienté vers les matériaux écologiques et les économies d'énergie ; mais aussi crèches, accueil de la petite enfance, centrales de repassage, services à domicile, télétravail.

Ainsi, ce sont les secteurs de l'immobilier, de la construction, de l'administration publique, de la santé et du commerce qui ont le plus engagé en 2004.

Par ailleurs, la dynamique économique évolue aussi en termes de localisation dans les villages. On observe ainsi la disparition des petits commerces à l'intérieur des villages et l'installation des moyennes ou grande surfaces dans les villes ou en bordure de grande surface (voir à Braives carrefour Duchateau ...).

À noter qu'un marché local se tient tous les mercredis entre 15h00 et 19h00 à l'ancienne gare de Braives depuis 2013.

10.4.3. LE PROJET D'ÎLOT D'ENTREPRISES

Le projet est d'implanter sur le territoire de l'entité un îlot d'entreprises à Avennes (anciennement « mini-zone d'activités économiques ») pour accueillir des activités artisanales, commerciales et des petites entreprises. Dans la mesure du possible, l'objectif est de créer un exemple de cohabitation harmonieuse entre activités économiques et monde rural en mettant en oeuvre des technologies environnementales de pointe (maîtrise des nuisances environnementales, utilisation des énergies renouvelables,...). Cette zone d'activités économiques pourrait devenir une vitrine pour les entreprises qui bénéficieraient à la fois de l'image d'un environnement rural et d'un Parc naturel. En 2009, la zone (SAED) a été complètement assainie.

La SPI a désigné un bureau d'étude chargé de réaliser le plan d'aménagement de la zone, la charte urbanistique et environnementale et l'étude complète relative aux équipements :

- un avant-projet a été présenté au Collège communal fin juillet 2010 ;
- le projet a été présenté au conseil communal en juin 2012 ;
- le dossier complet est passé au Collège le 25 mars 2013 ;
- le projet est passé au conseil d'administration de la SPI en vue de l'introduction du dossier de reconnaissance de zone auprès du SPW⁸¹ ; une enquête publique est prévue ;
- le projet a obtenu la reconnaissance de zone par la Région Wallonne en 2015 ;
- le projet a obtenu l'octroi du permis d'urbanisme en 2016 ;
- attribution du marché et début des travaux en 2017.

A. OBJECTIFS EN TERMES DE CREATION D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET D'EMPLOIS

L'implantation de nouvelles entreprises ou d'entreprises existantes cherchant un espace plus adapté conduira plus que certainement à la création de plusieurs emplois sur le territoire de Braives. Cette nouvelle activité économique aura également un impact positif sur le commerce local.

B. PUBLIC CONCERNE

- Les PME de l'entité qui souhaiteraient s'agrandir et qui pour l'instant sont obligées de quitter le territoire communal pour trouver l'espace nécessaire à leur développement ;
- Les agriculteurs qui souhaiteraient créer des entreprises agro-alimentaires liées à des projets de diversification alimentaire.
- Le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne qui, grâce à l'image qu'il véhicule, pourrait attirer à Braives des entreprises artisanales respectueuses de l'environnement.
- La population qui souhaiterait que les entreprises soient regroupées sur un même site plutôt que de les voir se disperser en zone d'habitat.

⁸¹ Le dossier ayant été accepté, les permis d'urbanisme et d'ouverture de voirie ont été octroyés en janvier 2016 et l'adjudication des travaux a eu lieu fin 2016. Source : Commune de Braives.

10.5. VALORISATION DU TERROIR : TOURISME ET GASTRONOMIE

10.5.1. MAISON DU TOURISME

Précédemment, il existait la maison du tourisme située au niveau du numéro 6 de la rue de la Burdinale à Burdinne. Née en 2004, la Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Meuse se situait au cœur du 2^{ème} plus grand Parc Naturel de Belgique. Sa mission consistait à accueillir, informer des activités, proposer des produits du terroir et présenter les atouts de la région. Elle était donc un point de départ idéal pour un voyage de découvertes à travers le Pays Burdinale-Meuse, qui réunissait tous les renseignements dont le visiteur avait besoin pour rendre son séjour dans la région aussi intéressant et agréable que possible.

En 2017, suite à la réforme des Maisons du tourisme en Wallonie, la Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Meuse n'existe plus. En effet, les maisons du tourisme en Province de Liège ont connu des fusions dont la plus grande s'est opérée autour de Huy. Ce nouveau territoire touristique a pour nom « Terres-de-Meuse » et englobe désormais 27 communes, dont Braives, allant de la Hesbaye au Condroz en passant par la vallée mosane. Cette nouvelle destination présente, globalement, les mêmes missions que sa précédente à l'exception qu'elle informe le public sur toutes les activités touristiques en Condroz, Hesbaye et vallée de la Meuse.

10.5.2. UN TOURISME RESPECTUEUX DU CADRE DE VIE

En Pays Burdinale Meuse, le choix a été posé de développer un tourisme respectueux du cadre de vie, en phase avec la richesse du cadre de vie du 2^{ème} Parc naturel de Belgique : c'est le tourisme vert et diffus.

Le tourisme vert est un terme générique qui recouvre plusieurs types de tourisme :

- le tourisme de promenade : détente du promeneur et observation du petit patrimoine ;
- le tourisme de nature : tourisme sportif et ludique, la nature étant un terrain d'activités (randonnées, équitation, VTT, etc.) ;
- le tourisme nature : vise une prise de conscience des richesses naturelles (classes vertes et stages organisés par le Parc naturel et la MMR) ;
- le tourisme naturaliste : vise un public averti d'amateurs chevronnés, de scientifiques ou de photographes (observation d'espèces particulières à un moment précis de leur cycle de vie) ;
- le tourisme rural : découverte de la vie rurale, contacts humains (chambres d'hôtes etc.).

Le tourisme diffus désigne une forme de tourisme peu intensive, pour diminuer les pressions sur le territoire et de préserver sa qualité : équipements et lieux d'hébergements sont dispersés sur le territoire. Le succès de ce type de tourisme repose en grande partie sur l'adhésion des habitants au projet, l'intérêt étant de faire partager la vie locale aux touristes et de développer le territoire. Le tourisme diffus permet notamment de reconvertir les bâtiments (gîtes, chambres d'hôte) et diffuser les traditions, favorisant le transfert de mémoire entre générations.

La localisation, à proximité de grandes villes et d'infrastructures routières, est également particulièrement intéressante et attractive car l'accès en est aisé.

10.5.3. OFFRE TOURISTIQUE

L'ADL, dans son rapport d'activités d'août 2010, souligne la volonté communale de poursuivre le développement du secteur touristique, source d'emplois et de valeur ajoutée, en s'appuyant sur le potentiel intéressant que représente le patrimoine rural, naturel, paysager, architectural etc.

Le rapport d'activités souligne d'ailleurs l'existence et le dynamisme d'outils et de structures qui favorisent l'émergence d'un tourisme valorisant et respectueux pour le territoire :

- le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuse ;
- la Maison du tourisme Burdinale-Meuse ;
- le projet leader+ Burdinale-Meuse ;
- la MMR ;

- l'aménagement d'un RAVeL et d'infrastructures le long du RAVeL (aires de jeux etc) ; le RAVeL permet un accès vélo/piétons sécurisé aux principales infrastructures communales.

Dans le cadre de la mise en réseau des produits de tourisme, l'ADL a réalisé un memento accueil spécifique à la commune de Braives. Ce memento reprend les principaux services disponibles pour des activités touristiques : où manger/ se désaltérer et où loger, les commerces, les activités (visites, promenades, sport, nature, plaines de jeux, événementiel etc.

L'ADL souligne que Braives compte peu d'endroits à visiter ou ouverts le week-end.

De plus, la commune de Braives, et plus largement le Parc Naturel, sont relativement peu connus à l'extérieur.

A. HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Type d'hébergement		Nombre de places	Lieu
Grande capacité	Centre d'hébergement de grande capacité « le Moulin de Hosdent »	29-51 p.	Latinne
	Gîte de grande capacité : La ferme Limbort	27-73 p.	Braives
Capacité moyenne	Gîte : La ferme des Capucines	12-16 p.	Latinne
Petite capacité	Chambre d'hôtes : le Moulin des Falihottes	2-4 p.	Fallais
	Gîte : la Vieille Distillerie	4-5 p.	Braives

Les infrastructures d'hébergement sont réparties sur l'ensemble de la commune⁸². Leur diversité permet de répondre à des attentes différentes, de l'accueil en chambre d'hôte chez l'habitant par petits groupes au logement en gîte pour des grands groupes ou pour des périodes plus longues (de nombreuses personnes cherchant par exemple à loger en gîte le temps de réaliser des travaux dans leur maison).

B. SITES TOURISTIQUES GERES PAR LA COMMUNE

Sur le territoire de la commune de Braives, le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne gère :

- le site du Jardin des plantes à Pitet (rue Alice de Donéa) ;
- le site de la motte féodale à Ville-en-Hesbaye (rue du Bolland).

La maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) gère le site de Hosdent (Parcours du saule, centre d'hébergement, cour de justice).

Ces sites sont intéressants pour leur valeur naturelle et pour le potentiel de valorisation des caractéristiques locales qu'ils permettent.

⁸² Aux structures d'hébergement listées on peut ajouter : Gîte "L'Ancienne Brasserie" à Latinne (2-8 p.), Gîte "Charmes du Velupont" à Avennes (2-5p.), Gîte rural "Le Falihou" à Fumal (2-6p.).

10.5.4. UN RESEAU DU TOURISME AU-DELA DES FRONTIERES COMMUNALES

L'activité touristique de Braives s'inscrit dans un réseau qui dépasse les limites communales, principalement via la maison du tourisme « Terres de Meuse », le GAL.

Cette mise en réseau permet de nombreuses synergies au bénéfice de l'attractivité touristique : partenariats, subsides, réflexions menées au niveau supra-communal, formation de professionnels, mise en commun d'outils et d'infrastructures, augmentation et diversification de l'offre auprès des touristes, meilleure visibilité (notamment via le Parc Naturel).

Ainsi, en pays Burdinale Mehaigne, l'offre en hébergement comprend, outre les gîtes et chambres d'hôtes, des hôtels et même un centre touristique de masse, l'Hirondelle (caravanes, bungalows, motel, hôtel, plaine de jeux, piscine, terrains de tennis, etc.), intégré au cadre naturel.

La diversité de l'offre est également importante en matière d'Horeca (ce secteur est très développé pour une commune rurale) : friterie, sandwicherie, restaurant gastronomique, cuisine familiale, événement Braives Gourmande... cette diversité est d'ailleurs liée à la valorisation des produits du terroir.

Le Pays Burdinale Mehaigne compte aussi de petits musées, fruit du travail de quelques passionnés qui ont souhaité partager leur patrimoine et leur savoir : Musée des Impériaux à Marneffe (époque napoléonienne), Musée d'Oha à Bas-Oha, Moulin Heine et Atelier de Charon Lhoest (vie quotidienne d'autrefois), Musée vivant du cycle à Huccorgne (en toute logique à proximité du RAVeL).

Longtemps, le Parc naturel et le service environnement ont géré et entretenu les promenades (7 premières promenades pédestres, 1 circuit VTT, 1 circuit équestre). Depuis 2004, cette mission incombe à la Maison du Tourisme, qui a développé l'offre, avec :

- 18 circuits pédestres de 5 à 22Km (dont 4 sur la commune de Braives : voir chapitre mobilité),
- 6 circuits vélos et VTT,
- 2 circuits de randonnée équestre,
- Et bien sûr, le RAVeL, ou la Traversine, sur les anciennes lignes de chemin de fer 126 et 127, qui relie en voie lente et non motorisée Andenne à Ciney, soit 74.4 Km de long dont une vingtaine en Pays Burdinale Mehaigne.

En outre, trois circuits touristiques auto-moto traversent le Pays Burdinale Mehaigne, mis en place par l'asbl Hesbaye-Meuse-Condroz, qui édite des brochures.

Citons également les deux sentiers de Grande Randonnée, (itinéraires reliant des régions touristiques dans plusieurs pays européens).

Pour terminer, notons que, grâce au projet Leader +, le GAL a participé à un projet international de coopération réunissant le Pays Burdinale Mehaigne, l'Entre Sambre et Meuse (Cerfontaine, Florennes, Gerpennes, Walcourt), la Hesbaye brabançonne (Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramilies), et le pays de Nive Adour Ursuya (nord-ouest du Pays Basque français), avec une série d'actions communes dont la mise en place d'un circuit de formation de guides de terroir.

10.5.5. GASTRONOMIE ET PRODUITS DU TERROIR

A. RESTAURATION

Voir annexe 16.3.

Avec 8 restaurants et 6 bars, cafés et tavernes pour 6000 habitants, la commune de Braives jouit d'un équipement important en établissements Horeca. Ceci témoigne d'un certain dynamisme économique.

Cela contribue à faire de Braives une commune conviviale mais aussi attractive pour le tourisme.

A noter que cette offre Horeca s'inscrit dans le panel plus large et diversifié (de la petite restauration à la gastronomie en passant par la cuisine familiale) offert par les 4 communes du Parc naturel, soit une vingtaine de restaurants.

B. PRODUITS DU TERROIR EN PAYS DE BURDINALE MEHAIGNE

Dans le cadre de ses missions économiques et sociales, le Parc Naturel mène une politique de valorisation des productions locales et durables.

Ainsi, à travers l'organisation des marchés mensuels du terroir et de la nature et de la manifestation annuelle Pain, Bière, Fromage, le PN soutient en priorité les producteurs locaux. La filière courte permet également de développer des emplois locaux.

A titre d'exemple, suite au succès rencontré lors de ces marchés, un artisan a ouvert une pâtisserie-viennoiserie à Ciplet, dans le village.

Le Parc Naturel propose la récolte ou l'achat des fruits aux propriétaires de vieux vergers hautes tiges, désireux de valoriser leurs productions, et ainsi les encourager à conserver leurs vergers. Ces récoltes de pommes et de poires servent à la fabrication artisanale de cidre et de jus de pommes ainsi que d'un sirop.

Le label qualité du PN est utilisé par un nombre réduit de producteurs. Les produits sont vendus à la Maison du Parc Naturel et dans divers magasins locaux. Il est prévu de mettre en place un label commun aux parcs naturels wallons, décerné sur base d'une charte de qualité.

Un projet existe, en partenariat entre les ADL de Braives, Wanze et Héron ainsi que la Maison du Tourisme, de développer un réseau de distribution des produits locaux et d'améliorer leur visibilité auprès des consommateurs. Il est parfois en effet difficile, pour les producteurs, de faire connaître et de vendre les produits.

La mise en place du réseau de distribution est progressive :

- dans un premier temps, elle vise la mise en réseau des producteurs et des points de dépôts déjà présents sur le territoire, la création de menus du terroir dans les restaurants et d'événements de valorisation, une affiche et des flyers ont déjà été réalisés ;
- à moyen terme, il est prévu de réaliser une brochure, avec présentation des producteurs, fiches recettes etc. ;
- l'ouverture d'un comptoir, centrale d'achat, pourrait être envisagée et subsidiée dans le cadre d'un projet d'économie sociale.

Le projet prévoit également de mettre en place une stratégie de communication cohérente à plus large échelle que la commune, bénéficiant de l'image du Parc naturel et de la Maison du Tourisme Burdinale-Mehaigne.

C. BRAIVES... COMMUNE GOURMANDE

La commune de Braives a la volonté de valoriser les produits du terroir⁸³. Les actions et les projets ne manquent pas, l'idée étant de faire de Braives une commune gourmande.

Des partenariats et des coopérations prennent forme entre les différents acteurs, ce qui permet de renforcer le secteur.

D. MUSIC-ALL BRAIVES

Chaque mercredi de l'été (juillet-août), Music-All Braives, festivité musicale, est organisé en partenariat avec un comité de village différent. Lors de cette manifestation, un marché de produits artisanaux réunit les acteurs du secteur des produits de bouche braivois et les artisans locaux.

E. MARCHÉ LOCAL DE BRAIVES

Le marché local de Braives créé en mai 2013, regroupe une dizaine d'exposants/producteurs tous les mercredis de l'année de 15h à 19h sur le site de l'ancienne gare de Braives. L'espace HoReCa de la gare, sa terrasse, la plaine de jeux équipée pour les 2/5 et les 5/8 ans ainsi que la bibliothèque sont ouverts à l'occasion. Le marché est accessible en voiture (parking aisé), en vélo (passage du RAVeL sur le site) et en bus (ligne 127).

Quatre marchés « spéciaux » sont organisés au cours de l'année (à chaque changement de saison). Ils permettent d'accueillir et découvrir d'autres producteurs et les artisans locaux et constituent un lieu de convivialité et de promotion des produits locaux.

⁸³ Depuis 2016, les restaurateurs revisitent les plats (fast-food traditionnels) avec des produits locaux mis à l'honneur au travers d'un défi type "top chef" et le « défi 100% braivois ». Ces défis permettent à la fois une redynamisation du secteur, mais également un ancrage dans une consommation durable et conforme aux objectifs de l'Agenda 21 Local.

Pays Burdinale Mehaigne



10.6. AGRICULTURE

10.6.1. CARACTERISTIQUES DE LA REGION LIMONEUSE

Braives est située dans la région limoneuse, dans la région agro-géographique de Hesbaye.

La région limoneuse (6) s'étend au nord de la Wallonie, en Hainaut, en Brabant-Wallon et en Hesbaye. La superficie moyenne des entreprises agricoles y est élevée et le sol y est fertile, ce qui explique la présence des grandes cultures exigeantes (froment, betteraves sucrières, orge, pomme-de-terre, colza). Bien que la surface agricole utilisée dévolue aux prairies soit plus faible que la moyenne belge (20% en région limoneuse contre 50% pour la Belgique), la région limoneuse est également une région d'élevage tournée vers l'engraissement.

Les vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne constituent cependant des exceptions en Hesbaye. En effet, dans ces vallées aux versants marqués, les grandes cultures sont moins fréquentes que dans le reste de la Hesbaye. Les bois et les prairies pâturées sont au contraire plus présents, ce qui donne un caractère très verdoyant au paysage.



Sources : GAL, sd, cahier n°6, activités économiques en Pays Burdinale Meuhaigne

	Braives	Burdinne	Héron	Wanze
Superficie totale (ha)	4402	3258	3838	4392
S.A.U. (ha)	2796	2185	2615	1891
S.A.U. en % des superficies totales	64 %	67 %	68 %	43 %
Population totale	5514	2790	4461	12563
Agriculteurs	49	41	46	39
Densité (hab/km ²)	125,3	85,7	116,4	285,8

La vocation agricole du territoire est manifeste :

à Braives, tout comme à Burdinne et à Héron, la Surface Agricole Utile (SAU) occupe de l'ordre 2/3 du territoire. Wanze, située en partie dans la périphérie urbanisée de Huy, a une Surface Agricole Utile de moins de la moitié du territoire.

10.6.2. DYNAMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE A BRAIVES

- **Evolution de la taille des exploitations**

Sources : Base de données Capru

	1992	2000	2002	2009	2010	2011	2016
SAU totale (Are) ⁸⁴	323885	323868	310676	311027	316080	313096	325992
Nombre total d'exploitations	79	57	53	43	41	46	44
Nombre d'exploitations recensées pour la première fois	-	-	0	0	-	-	-
Nombre d'exploitations dont l'exploitant est une personne physique	-	-	-	37	35	39	-
Nombre d'exploitations dont l'exploitant est une personne morale	-	-	-	6	6	7	-
Nombre de terres de culture et prairies vendues	-	39	25	-	-	-	-
Valeur des terres de culture et prairies vendues (en 1000 euros)	-	1165,75	416,99	-	-	-	-
Surface des terres de culture et prairies vendues (uniquement les terrains et maisons agricoles) (m²)	-	642333	261421	-	-	-	-
Moins de 35 ans ()	7	4	2	2	1	-	-
Entre 35 et 44 ans ()	17	12	11	5	6	-	-
Entre 45 et 54 ans ()	10	16	18	13	13	-	-
Entre 55 et 64 ans ()	34	11	9	14	12	-	-
65 ans et plus ()	11	14	13	9	9	-	-

L'année 2009 a été choisie comme année de référence, car il s'agit de l'année pour laquelle les informations sont les plus complètes. Lorsque l'information est disponible, elle a été renseignée à titre indicatif.

Avec une diminution de 3,5% en 20 ans, la surface agricole est stable, avec une légère tendance à la baisse, on parle d'érosion de la SAU.

Sur le long terme, on observe une diminution du nombre d'exploitants et une augmentation de la taille des exploitations.

Ainsi, en 1992, on a 79 exploitations, pour 323885 ares, soit une taille moyenne de 4100 ares ou 41 ha.

En 2009, on a 43 exploitations, pour 311027 ares, soit une taille moyenne de 7233 ares ou 72,33 ha, soit une augmentation de 76,4% de la superficie moyenne des exploitations en 20 ans.

De plus, depuis 40 ans, beaucoup de petites exploitations ont disparu. En effet, pour être rentable, une exploitation doit avoir une certaine taille ou se diversifier habilement.

A noter qu'en 2011, le nombre d'exploitations a augmenté (+5 exploitations en 1 an).

⁸⁴ En 2015 la SAU (Superficie agricole utilisée) était de 318.336 ares ; le nombre d'exploitations reste le même : 46.

- **Age du chef d'exploitation**

Le recensement agricole de 2009 montre par ailleurs que l'âge du chef d'exploitation est élevé. En 2009, moins de 5% des chefs d'exploitation ont moins de 35 ans, 54% ont plus de 55 ans.

- **Emploi agricole**

Satut juridique de l'exploitation		Main-d'oeuvre familiale et non-familiale régulière (personnes)	Main-d'oeuvre familiale								Main-d'oeuvre non familiale occupée régulièrement		
Exploitant-personne physique	Exploitant-personne morale		Exploitant	Sexe		Conjoint de l'exploitant			Autre membre de la famille		Sexe		
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	
37	6	67	57	36	30	6	8	3	5	13	10	9	1

A Braives, en 2009, l'agriculture emploie 67 personnes, dont 36 exploitants (pour rappel, il y a 36 exploitants personne physique et 6 exploitants personnes morales). La majorité des autres personnes employées sont des membres de la famille de l'exploitant (21 personnes). Restent 10 emplois, occupés par des personnes qui ne sont pas membres de la famille.

Dans la majorité des cas, l'emploi est occupé par des hommes.

10.6.3. PRODUCTIONS AGRICOLES

A. CULTURES

En Pays Burdinale Mehaigne, le froment, l'escourgeon, la betterave et les cultures fourragères constituent les principales cultures. D'autres cultures se sont développées depuis quelques années, avec une recherche de diversification agricole.

Le tableau suivant reprend les superficies des différents types de culture pour 2009 (les prairies ont été ajoutées à titre de comparaison) :

Source : statistiques agricoles par commune, 2009

Valorisation du sol	Terres arables	céréales grains	Cultures indus	Pommes-de-terre	Légumineuses	Fourrages	fruits et Légumes (non permanents)	jachère	Vergers	prairies
Superficie	258.971	145.000	58.804	10.899	0	13.002	23.583	6.783	916	51.113
Pourcentage SAU	83,26%	46,62%	18,91%	3,50%	0,00%	4,18%	7,58%	2,18%	0,29%	16,43%

Avec 83,26% de terres arables, la commune de Braives est une commune de grandes cultures, une terre de céréales et de cultures industrielles (69,63% des terres). Les pommes-de-terres, les vergers, les fruits non permanents et les légumes non permanents, occupent 11,37% de la SAU tous ensemble.

B. ELEVAGE

Bien que Braives soit avant tout une terre de grandes cultures, l'élevage occupe une place importante.

Source : statistiques agricoles par commune, 2009

Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
2.952	561	121	10

L'élevage est principalement un élevage de bovins, en grande partie tourné vers l'engraissement. En 2009, le cheptel de bovins compte 2952 têtes, avec, comme races les plus fréquentes, le Blanc-Bleu belge (viande), la Limousine (viande), la Holstein (pie noire - vache laitière). Les vaches laitières sont largement minoritaires (258 bêtes).

En 2009, les porcins représentent un cheptel de 561 têtes, les ovins 121. Avec 10 bêtes, l'élevage carpin est marginal.

Toutefois, depuis 2009, l'élevage porcin se développe progressivement.

Il y a ainsi 2 porcheries industrielles sur la commune. Si la commune ne compte pas de poulailler industriel, on en trouve un à proximité immédiate :

Sources : commune de Braives

Localisation	Type	Etat du projet	Nombre d'animaux
Avennes	porcherie	En exploitation/ recours au Conseil d'Etat	1344+500 porcs
Latinne (Belle-Thérèse)	porcherie	En exploitation / recours au CE	1976 porcs
Commune de Geer, proche de Tourinne	poulailler industriel	/	84000 volailles
Commune de Faimés, proche de Braives	Porcherie des Waleffes	En exploitation	6000 porcs
Commune de Faimés, proche de Braives	Porcherie des Waleffes	Permis octroyé	5000 porcs

C. DIVERSIFICATION AGRICOLE

Depuis quelques années, on observe l'apparition de nouvelles cultures, comme le lin, le colza énergétique, les légumes, les semences agricoles

En pays Burdinale Mehaigne, les nouvelles cultures occupent 4% de la superficie de la SAU en 2007.

Cette superficie est plus importante à Braives, de l'ordre de 8%.

La diversification est possible grâce à l'émergence de nouvelles filières. Ainsi, l'installation d'entreprises de transformation en surgelé à proximité du parc Burdinale Mehaigne explique l'augmentation des cultures de légumes.

Dans le cadre du programme européen Leader+ est réalisée une étude sur la possibilité de mettre en place une production locale d'huile ou de tourteau de colza énergétique, comme carburant de chauffage.

Des essais sont également en cours pour le Miscanthus (herbe aux éléphants), utilisé pour la fabrication de pellets pour le chauffage – cette filière, en développement, ouvre la voie à de nombreuses applications, comme l'utilisation énergétique (chauffage et bio-carburants), la construction, les litières.

Enfin, certains exploitants - c'est le cas de la Ferme Limbort à Braives par exemple – mettent en place des activités connexes : gîte ou ferme pédagogique. Ces activités offrent une nouvelles source de revenus et permettent la transformation des annexes devenues inutilisables dans l'agriculture moderne.



10.6.4. REMEMBREMENT

Voir point 7.1.6

10.7. POLITIQUE SECTORIELLE MENÉE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE (SUR BASE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL)

L'économie : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Agence de Développement Local →Développer le tourisme - Hosdent : gestion centre d'hébergement et village du saule - Promotion touristique : cartes, guides, site web, panneaux etc. - Amélioration de l'infrastructure touristique : package touristique, location vélos, gîtes, loisirs etc. - Développement vélo touristique →Soutenir et développer le secteur économique - Ilot d'entreprises d'Avennes : mise en œuvre, gestion, suivi - Annuaire des commerçants : réalisation/diffusion - Promotion et développement filière produits locaux - Association entreprises aux projets locaux : journée des voisins, journée des entreprises, projet photovoltaïque FEDER etc. - Projet « Braives...Commune gourmande », Label - Organisation d'un marché local hebdomadaire →Développer l'emploi local - Formation : métiers du patrimoine, techniques du saule - Aide : recherche d'emploi, démarrage entreprises - Espace emploi communal / permanences Emploi - Filière Titre services - Sensibilisation à l'entrepreneuriat - Poursuite projets communaux existants - Marché local	Agence Locale pour l'Emploi - Orientation des demandeurs d'emploi dans leurs recherches	Maisons de l'Emploi (Wanze – Hannut) - Aide à la recherche d'emploi - Mise en relation offre-demande emploi
		Groupe d'Action locale Burdinale Mehaigne - Valoriser les compétences territoriales - Coordonner les politiques et les initiatives locales - Promotions produits locaux - Actions de dynamisme du tourisme
		Maison du tourisme - Développement du tourisme - Promotion des services et activités touristiques - Formation techniciens en environnement
		Parc naturel des vallées de la burdinale et de la Mehaigne - Consommation et production durables - Label PN / produits du terroir - Evénements de sensibilisation (fêtes, marchés etc.) - Soutien des activités agricoles en recherche d'une meilleure valeur ajoutée - Tourisme rural et culturel diffus, adapté et organisé

10.8. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

La première ODR comprenait un large volet d'objectifs et d'actions en faveur de développement économique.

Parmi ces actions, on épinglera :

- L'aménagement de la ligne de chemin de fer désaffectée 127 en voie de trafic lent.
- Cette ligne de chemin de fer, qui est depuis devenue le RAVeL, joue un rôle pour les transports récréatifs, touristiques et utilitaire. C'est la colonne vertébrale du territoire, et la commune a concentré de nombreux investissements, notamment touristiques, le long de cette ligne.
- La réhabilitation de l'ancienne cour de justice en maison de village (Rivière, environnement, Parc naturel) à Hosdent (Latinne). Ce projet de réhabilitation a connu un beau succès. C'est devenu un véritable pôle dont le rayonnement dépasse les seules limites communales et qui fait l'objet d'améliorations constantes.
- La création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives. L'ancienne gare de Braives, qui accueille notamment, le centre culturel, une bibliothèque, une cafétéria, la maison des jeunes le marché local et une centrale de repassage, est l'une des portes d'entrée du RAVeL.
- L'entretien de voiries agricoles.
- La création et/ou l'entretien de circuits de promenades pédestres, équestres, ou VTT,
- La création d'une zone artisanale communale.

Certains projets ne peuvent pas être réalisés dans le cadre d'une ODR, mais ils sont repris actuellement dans les projets de l'ADL, du GAL ou du parc naturel. Ils nécessitent en effet une réflexion et une mise en œuvre à un échelon supérieur à celui de la commune, un panel d'actions accompagnatrices pour renforcer le tissu économique, et une réflexion de longue haleine, ou encore une opportunité.

Il s'agit, par exemple, de la création d'une vitrine de produits locaux « Parc Naturel ».

Une fois la première ODR achevée, la réflexion concernant le développement économique communal s'est poursuivie notamment à travers l'ADL.

Outre l'ADL, on notera le rôle du Groupe d'Action Local, du Parc Naturel, de la Maison du Tourisme, de l'Agence Locale pour l'emploi, qui œuvrent chacun dans des domaines d'actions spécifiques liés à l'économie et qui participent au dynamisme local.

11. VIE SOCIOCULTURELLE ET ENSEIGNEMENT

11.1. LES ACTEURS DE LA VIE SOCIOCULTURELLE ET DE L'ENSEIGNEMENT

11.1.1. CENTRE CULTUREL BRAIVES-BURDINNE ET MAISON DES ASSOCIATIONS DE L'ANCIENNE GARE DE BRAIVES

<http://www.culture-braives-burdinne.be/histoire.aspx>

Dans le cadre de la première opération de développement rural, les habitants de l'entité ont manifesté le besoin de créer une structure culturelle afin de leur permettre de se rencontrer.

Créé le 25 juin 1997, le Centre culturel local de Braives a été constitué sous la forme d'une ASBL et reconnu officiellement par la Communauté française et la Province en octobre 2000.

La démarche du centre culturel s'inscrit dans un travail de fond qui vise à promouvoir l'éducation à l'art et contribue au développement d'une société plus démocratique et plus éthique. Il s'agit d'assurer l'accès équitable aux activités culturelles et de stimuler l'ouverture sociale. Le centre culturel gère ainsi une quinzaine d'ateliers.

De nombreuses associations œuvrent sur le terrain. Le Centre culturel assure son rôle de coordinateur en veillant à planifier un agenda commun, en les aidant dans la mise en place de leurs projets et en leur prêtant du matériel.

Enfin, le Centre Culturel gère les salles de spectacle d'Avennes et Fumal.

La valorisation du patrimoine, en lien avec le GAL, constitue un des objectifs du programme du centre culturel. L'entité présente d'appréciables qualités esthétiques et architecturales, à valoriser par l'entremise d'actions qui visent à les faire découvrir au public et à susciter de nouvelles idées de création. A titre d'exemple, le centre culturel participe aux journées du patrimoine chaque année.

Pour remplir ses missions, le Centre culturel travaille avec d'autres associations qui rencontrent les mêmes objectifs et en particulier avec le Comité culturel de Burdinne avec lequel il a progressivement été décidé de regrouper projets et moyens. D'où l'idée de créer un Centre culturel rassemblant les communes de Braives et de Burdinne.

Le centre culturel édite un bulletin culturel (Rond-Point) destiné à faire connaître ses activités.

Les bureaux du Centre Culturel sont installés à l'ancienne gare de Braives. La gare, bâtiment emblématique, jouit en effet d'une position particulièrement intéressante, centrale et au bord du RAVeL.

La rénovation, le développement et la valorisation de l'ancienne gare de Braives ont fait l'objet d'un phasage :

Phase 1 : acquisition

Phase 2 : réhabilitation

Phase 3 (2011) :

Aménagement des terrains de football : 2 terrains + 1 petit terrain synthétique

Aménagement des abords pour l'accueil des visiteurs – prairies fleuries, espace de convivialité, parking, petit mobilier d'espace public

Aménagement d'une plaine de jeu et réaménagement du bâtiment de la gare.

C'est l'ADL qui a coordonné la réflexion et la réalisation des aménagements, en fonction des besoins de la population et des utilisateurs potentiels.

Ainsi, en plus du centre culturel, la gare accueille la bibliothèque (avec une extension cyberspace et hotspot wi-fi), une nouvelle centrale de repassage, une cafétéria, la maison des jeunes, une salle polyvalente et un marché local.

L'aménagement a été pensé avec le concours d'un architecte d'intérieur.

11.1.2. MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL

voir point 6.3.4.

11.1.3. COMMUNICATION

La politique de communication mise en place par la commune repose sur des outils diversifiés :

- Utilisation classique de toutes-boîtes
- Envois de courriers personnalisés
- Affichage dans les commerces de l'entité
- Installation de 13 panneaux d'affichage (affiche de 1,5m X 1m) dans tous les villages de la Commune et sur les principaux axes de communication (RN) et matériel d'impression des affiches à la Commune
- Installation d'un écran d'informations (TV) dans le hall d'accueil de l'administration communale
- Conférences de presse
- Site internet communal
- Informations via les petits journaux locaux
- Bulletin communal : Les Nouvelles en Braives
- Bulletin culturel Braives-Burdinne
- La note de politique générale prévoit la création d'un échevinat de la communication et l'engagement d'un responsable communication/informatique/webmaster.

11.1.4. ASBL SPORT-EDUCATION-MEHAGNE (SEM) ET HALL DE SPORTS

L'A.S.B.L. " Sport - Education - Mehaigne " a été créée le 5 juin 1990.

Depuis plus de quinze ans, la gestion générale du complexe sportif lui est confiée. SEM réalise notamment les missions suivantes :

- gestion du complexe sportif de Fallais (élaboration du planning de la salle, gestion du matériel, surveillance, organisation de manifestations sportives, gestion administrative et financière de l'A.S.B.L., ...).
- gestion de la Cafétéria du Hall des Sports de Fallais (inventaires, commandes, gestion du stock, ...).
- Depuis 2006, gestion de la Maison de Village de Fallais (planning de la salle, réservations, états des lieux, gestion administrative et financière, ...), en partenariat avec le comité villageois.
- gestion de la salle polyvalente de la maison des associations de Braives.
- conception de nouvelles activités.
- organisation de stages sportifs et de sorties récréatives.

Le Conseil d'Administration de " S-E-M " est composé de six mandataires communaux, trois représentants de clubs et le gestionnaire en tant que conseiller technique.

L'ADL signale que le hall des sports est saturé (début 2018, des travaux d'extension ont débuté).

Certains clubs de sport voient par ailleurs leur fréquentation diminuer.

11.1.5. RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE BURDINALE MEHAGNE ET BIBLIOBUS

En 2004, le programme européen Leader + a permis aux 4 communes du parc naturel de la Burdinale (Wanze, Braives, Héron et Burdinne) de s'associer pour la création d'un réseau de lecture publique. Ainsi, les habitants de Braives, Héron et Burdinne disposent d'un centre de lecture où ils peuvent consulter, emprunter et commander des ouvrages.

La filiale de Braives est installée à la maison des Associations à l'ancienne gare de Braives. Ouverte les mercredis et samedis, la bibliothèque propose les services suivants :

- une section adulte (voir nouveautés) ;

- une section jeunesse (voir nouveautés) ;
- une salle de lecture ;
- Les heures du conte : un mercredi par mois de 14h à 15h - animation accessible aux enfants dès 3 ans ;
- un service de prêts de livres à domicile qui dessert l'ensemble du territoire Burdinale-Mehaigne ; il est réservé aux personnes qui ne bénéficient pas d'un moyen de locomotion (délivrance par le service repas).

Depuis le 1er septembre 2009, le Réseau de Lecture publique Burdinale-Mehaigne a rejoint le catalogue collectif de la Province de Liège. Le lecteur peut ainsi :

- consulter le catalogue via Internet (plus de 20 000 documents) ;
- consulter à tout moment l'état de ses prêts (prolonger et réserver).

Basé à Hannut, le bibliobus de la Communauté française dessert tous les 14 jours, du lundi au samedi, 13 communes de la Hesbaye liégeoise et brabançonne, soit une soixantaine de localités. Le prêt est accessible à tous, adultes, enfants, collectivités. La carte de lecteur donne accès aux bibliothèques du réseau. Le prêt est gratuit.

Dans le souci d'assurer un service de qualité, le bibliobus permet :

- de bénéficier du conseil personnalisé d'un bibliothécaire ;
- de consulter un catalogue de plusieurs centaines de milliers de documents ;
- de réserver, par téléphone, fax ou courriel, un ou plusieurs ouvrages qui vous seront apportés, suivant les disponibilités, à la halte de votre choix ;
- d'effectuer une demande de prêt inter-bibliothèques.

11.2. MAISONS DE VILLAGE ET SALLES COMMUNALES, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, ÉCOLES

	Maisons et salles communales	Salles privées	Équipements sportifs	Écoles
Avennes	Depuis 2008 En bordure du RAVeL 135 m ² (CCBB)			Ecole de Braives-centre et d'Avennes 3 classes maternelles à Avennes
Braives	Pôle d'activités - Maison des associations (SEM) Ancienne gare en bordure du RAVeL Bibliothèque et cyber espace cafétéria salle communale 75m ² Uniquement pour les associations	-Salle Le -Roxy -Ferme Limbort	Centre équestre de Braives Tennis Club de Braives Football EH Braives	Ecole de Braives-centre et d'Avennes 4 classes primaires à Braives Ecole fondamentale Notre-Dame (Braives) 3 classes maternelles et 2 classes primaires
Ciplet	Maisons de village Restaurée en 2002 Près de la crèche 90m ² (asbl « enfants contents, parents aussi)		Terrain de sports	Ecole fondamentale Burdinne-Ciplet Maternelles et primaires
Fallais	Maisons de village Depuis 2006 à côté de l'école communale Cadre verdoyant Salle communale 200m ² (SEM)	Le Chardon	Hall omnisports de Braives	Ecole communale maternelle et primaire de Fallais 3 classes maternelles et 7 classes primaires
Fumal	Maison de village rénovée en 2012 Cercle Emile Colpin MCAE		Football JS Fumal Terrain multisport	
Latinne - Hosdent	Maisons de village	-Ferme des Capucines	Formul'Quad (randonnée en quad et	

	Depuis 2007 MMER – Pôle d'activités Salle communale 1 niveau 150m ² extensibles (2 niveaux pour un total de 300m ²)	-La Goutte -Le Troubadour	paintball) (MMER) – Ecole de pêche	
Tourinne-la- Chaussée			Terrain multisport	
Ville-en- Hesbaye		-L'Amitié Villoise - salle paroissiale Source de Godée - Ferme des sources	Terrain multisports privatif	

11.3. ACTIVITÉS RÉCURRENTES

Voir liste des activités transmise par la commune en annexe 16.4.

Les activités et événements sportifs, culturels, conviviaux, traditionnels, sont nombreux à Braives. Ainsi, en 2012, ce sont quelques 70 événements qui ont été organisés. Il y en a donc plus d'un événement par semaine.

Tous les publics sont touchés : certains événements visent une tranche d'âge précise (goûter des pensionnés, fête des écoles) mais la plupart sont ouverts à un large public. C'est un facteur de convivialité.

En 2013, constatant l'émergence de nouveaux besoins de la part des aînés, la commune propose de nouvelles activités (excursion avec petits enfants à Pairi Daiza et soirée « Rolling Stones »).

Music-All Braives est l'un des principaux événements à Braives et connaît un beau succès. Il consiste en l'organisation d'un marché de produits artisanaux regroupant majoritairement des acteurs du secteur des produits de bouche braivois et des artisans locaux. Ce marché a lieu tous les mercredis soirs de juillet et d'août alternativement dans les huit villages de la Commune et est accompagné d'une animation musicale par un groupe de la région. Chaque mercredi, un comité villageois est associé à l'organisation.

11.4. VIE SOCIO-CULTURELLE

11.4.1. LISTE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

La commune de Braives compte 7 associations culturelles⁸⁵ :

- Centre culturel Braives-Burdinne,
- MMER,
- Comité du Guatemala Avennes,
- Comité du Guatemala Ville-en-Hesbaye,
- L'asbl Pitet « De pierres et d'eau »,
- Les Oiselières de la Mehaigne,
- La Fanfare Royale de Braives.

Certaines associations sont très spécialisées, comme la fanfare ou l'asbl Pitet « de Pierres et d'eau » (qui assure la mise en valeur du village de Pitet).

⁸⁵ A la date d'aujourd'hui, on compte 44 associations diverses (culture et société), dont les principales, ayant spécifiquement trait à la culture, sont mentionnées ci-dessus.

La MMER et le centre culturel ont un rayonnement plus large :

- la MMER base d'avantage ses activités sur le patrimoine naturel, avec une dimension touristique et une vocation qui va au-delà des limites communales. (voir point 6.3.4.) ;
- le Centre Culturel, avec la bibliothèque, assure une grande variété d'activités, de valorisation du patrimoine, de l'art, de l'environnement, de rencontres, d'éducation, d'expression etc. (voir point 11.1.1.).

11.4.2. COMITES DE VILLAGES

La commune de Braives compte plusieurs comités de village. Depuis la première Opération de Développement Rural, la commune a souhaité mettre en place de nouveaux comités de village lorsqu'ils n'existaient pas, avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie. Ces comités de village sont associés à une maison de village lorsqu'elle existe.

L'objectif est de faire vivre le village et d'être rentable.

La commune bloque 30% des revenus des maisons de village sur un compte. Le comité de village peut disposer de ces fonds pour financer des projets sur base d'un projet citoyen approuvé par le collège : événements, fleurissement, équipement des salles communales etc.

A l'heure actuelle :

- Avennes, Cipllet et Fallais, Ville-en-Hesbaye et Tourinne ont des comités villageois depuis plusieurs années ; Fumal a un nouveau comité villageois ;
- Il y a eu une tentative de comité villageois à Hosdent.

11.4.3. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES (CCCA)

Le CCCA a été installé officiellement le 20 août 2008.

Il a pour mandat de «prendre en compte les aspirations et droits des aînés qui résident sur le territoire de la commune et d'assurer une meilleure harmonie sociale».

En outre, son Règlement d'Ordre Intérieur proclame son caractère pluraliste, son indépendance, affirme sa ferme volonté de ne pas concurrencer les associations qui œuvrent en faveur des aînés et, le cas échéant, de les soutenir.

11.5. SPORT

Voir liste des clubs en annexe 16.5.

Braives compte de nombreuses associations culturelles et sportives (56 clubs⁸⁶), ainsi que des équipements dont le hall des sports à Fallais depuis 1988, 3 terrains de football, 1 tennis, 2 centres équestres.

Les équipements sont donc particulièrement nombreux. Pour la plupart, ils sont aussi récents.

Les activités sportives recouvrent des disciplines variées : sports d'équipe, de raquette, danse, gymnastique, course à pied, vélo, équitation etc. On notera que sur 56 clubs, 24 sont des clubs de mini-football.

Les activités sportives sont coordonnées via l'ASBL Sport Education Mehaigne, qui bénéficie de la présence d'un agent des sports

L'extension du hall des sports de Fallais a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, octroyée fin 2012 et les travaux débutent en janvier 2018.

Il n'y a pas de piscine à Braives, mais il y a une piscine de plein air à Burdinne (l'Hirondelle), une piscine communale à Hannut, une piscine au centre sportif Edmond Leburton à Waremme ainsi qu'une piscine à Wanze.

La commune souligne les investissements suivants :

- Achat d'un système d'arrosage pour les terrains de football de l'EH Braives en 2010.
- Aide financière et/ou matérielle aux diverses associations sportives et culturelles : ces aides sont poursuivies.
- Organisation de stages sportifs en collaboration avec l'ASBL SEM et autres ASBL.
- Aide à l'ASBL « Sport et Détente » pour la création d'un tennis couvert : dossier réalisé.
- L'organisation d'une excursion pour les 3 x 20 de l'entité.
- achat groupé avec les services MMER, Centre culturel, Sem, d'une imprimante permettant l'impression d'affiches grand format.

11.6. ENSEIGNEMENT

Source : commune de Braives

Il y a 4 écoles communales sur l'entité de Braives⁸⁷.

Evolution du nombre d'élèves dans l'enseignement communal⁸⁸.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ecole maternelle d'Avennes	55	42	42	40	35	40	46	47	43	34
Ecole primaire de Braives (3, 4, 5 & 6 ^{ème})	75	76	73	86	89	84	79	79	74	68
Ecole maternelle de Fallais	67	73	75	88	91	87	80	85	86	78
Ecole primaire de Fallais	142	130	132	128	127	135	136	132	135	135
Total	339	321	322	342	342	346	341	343	338	315

⁸⁶ On compte actuellement 59 clubs sportifs.

⁸⁷ A ces écoles communales, s'ajoutent une école de la Communauté française et une école du réseau libre.

⁸⁸ Les chiffres de fréquentation ont été mis à jour dans cette version du diagnostic.

Depuis 2008, le nombre d'élèves dans la commune est stable, avec toutefois une légère diminution constatée en 2017. Il y a environ 350 places, or le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés est deux fois plus élevé.

On observe que l'école primaire de Fallais est l'école qui compte le plus grand nombre d'élèves.

Pour garantir un bon accueil des élèves et de bonnes conditions d'enseignement, dans le cadre de la gestion des écoles communales, la déclaration politique communale souligne les investissements suivants :

- L'aménagement d'une partie de l'école de Braives est prévu en 2012.
- L'achat de mobilier scolaire ainsi qu'un tableau interactif pour l'école de Braives ont été réalisés en 2011.
- Un équipement complémentaire des cuisines de l'école de Fallais (four) a été réalisé en 2011.
- L'achat d'un préau pour l'école de Fallais a été réalisé en 2011.
- l'isolation de la toiture de l'école d'Avennes dans le cadre du PTPN de 2007 est quant à elle terminée
- La cour de l'école d'Avennes a fait l'objet d'une réfection en 2012.
- L'achat de dalles de protection pour le module de l'école de Fallais a été réalisé en 2011.
- Des abris de vélos ont été placés dans chacune des cours d'école.

Braives compte deux écoles autour de la place du Carcan. Bien qu'appartenant à des réseaux différents, les deux écoles sont complémentaires :

- L'école fondamentale Notre-Dame (Braives) (enseignement maternel et 2 premières années de primaire).
- L'école de Braives-centre et d'Avennes (quatre dernières années de primaire),

Les deux écoles ont fondé l'Union pour la Promotion des Ecoles de Braives UPEB (asbl), ce qui leur permet de monter, ponctuellement, des activités communes et de bénéficier d'aides communales.

À noter également la présence d'une école de la Fédération Wallonie Bruxelles à Ciplet.

11.7. POLITIQUES SECTORIELLES MENÉES EN FAVEUR DE LA COMMUNICATION, DE LA VIE SOCIOCULTURELLE ET DE L'ENSEIGNEMENT

La communication, la vie socio-culturelle et l'enseignement : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Centre Public d'Action Sociale - Chèques sports et culture (art. 27)	Centre Culturel Braives-Burdinne Assurer l'accès équitable aux activités culturelles - Développer des activités culturelles et de développement - Assurer l'éducation permanente - Mettre en valeur patrimoine culturel - Faire participer les associations locales et les coordonner - Fixer un agenda des activités Stimuler l'ouverture sociale - Permettre rencontre et dialogue - Animer un espace de rencontre régulièrement ouvert au public - Faire émerger des projets par les habitants, pour les habitants - Resserrer les liens anciens/nouveaux habitants	Réseau de lecture Burdinale-Mehaigne et Bibliobus - Accès à la lecture (loisir, culture, connaissance) pour tous - Valorisation des écrivains locaux - Animations écoles, concours d'écritures - Collaboration à des événements ponctuels (journées du patrimoine etc.) - Service d'écrivain public - Cyberspace et service documentation
	Sport-Education-Mehaigne - Gestion du complexe sportif de fallais - Soutien aux clubs sportifs - Événements de découverte des sports - Panel de sports adaptés à tous les publics - Conseils santé/alimentation - Stages sportifs et journées récréatives	
	Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural - Conseil des Jeunes pour l'environnement - Expertise scientifique (faune, flore, eau) - Organisation de stages et accueil des écoles Vulgarisation scientifique – découverte environnement	
	ADL Soutenir le secteur associatif - Collaboration avec les asbl - Logistique Music All Braives - Cadastre des associations et de leur matériel - Développement d'activités en partenariat avec les comités villageois	
	Enfants contents, parents aussi - Organiser des stages ludiques et didactiques variés	

11.8. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIOCULTURELLE, DES SPORTS ET DE L'ENSEIGNEMENT

La première ODR prévoyait des projets d'une certaine variété en faveur de la vie socioculturelle, des sports et de l'enseignement :

- Réhabilitation de l'ancienne cour de justice en maison de village (rivière, environnement, parc naturel) à Hosdent (Latinne)
- Création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives
- Création d'un centre culturel local
- Création d'un syndicat d'initiative (à l'échelle du Parc Naturel)
- Jumelage entre Braives et une commune française d'un parc naturel
- Aménagement d'une maison de village à Tourinne si la salle Jamoulle ne joue plus ce rôle
- Aménagement d'un local polyvalent et de réunions dans les anciennes écoles de Fallais
- Aménagement d'une maison de village à Avennes
- Aménagement d'aires de convivialité (places de village) à Tourinne, Fallais et Fumal.

Deux projets ont fusionné : la création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives et la création d'un centre culturel local.

La cour de justice d'Hosdent et la gare de Braives sont devenus des moteurs de la vie socio-culturelle locale. A travers ces projets, la dynamique mise en place au cours de la première ODR s'est poursuivie. Elle a même acquis un rayonnement qui va au-delà des limites communales, notamment grâce à des partenariats avec le parc naturel et la commune de Burdinne.

On notera également la recherche et les efforts réalisés en faveur de la cohérence des activités culturelles, sportives et scolaires entre elles, grâce à des infrastructures qui réunissent les différents clubs, ou les différentes écoles ce qui permet des échanges, des activités communes ou des investissements communs : il s'agit du centre culturel Braives-Burdinne, de l'asbl Sport Education Mehaigne et enfin de l'Union pour la Promotion des Ecoles de Braives.

12. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sources : PCM Braives 2003, INS, IWEPS, MRW-DGRNE 2008, TEC, Google maps, ViaMichelin



12.1. SERVICE TECHNIQUE DÉPARTEMENT TERRITOIRE

- Conseiller en mobilité
- Coordination du Plan Communal de Mobilité.
- Améliorer la sécurité des usagers les plus faibles :
 - Marquage au sol
 - Mise en place d'éléments ralentisseurs
 - Radars préventifs
 - Campagnes de sensibilisation
- Sensibiliser à la réduction des déplacements individuels :
 - Amélioration du service de transport en commun (partenariat avec les TEC)
 - Information de la plate-forme covoiturage sur le site internet de Hannut.

12.2. LE SERVICE TECHNIQUE, DÉPARTEMENT VOIRIE

Le service voirie fait face à la gestion de la voirie communale en ce compris les réseaux de mobilité douce (dont le RAVeL qui sillonne 6 des 8 villages) :

- Entretien général des voiries communales (routes, abris bus et mobiliers urbains)
- Suivi des dossiers voirie
- Déneigement
- Parc automobile

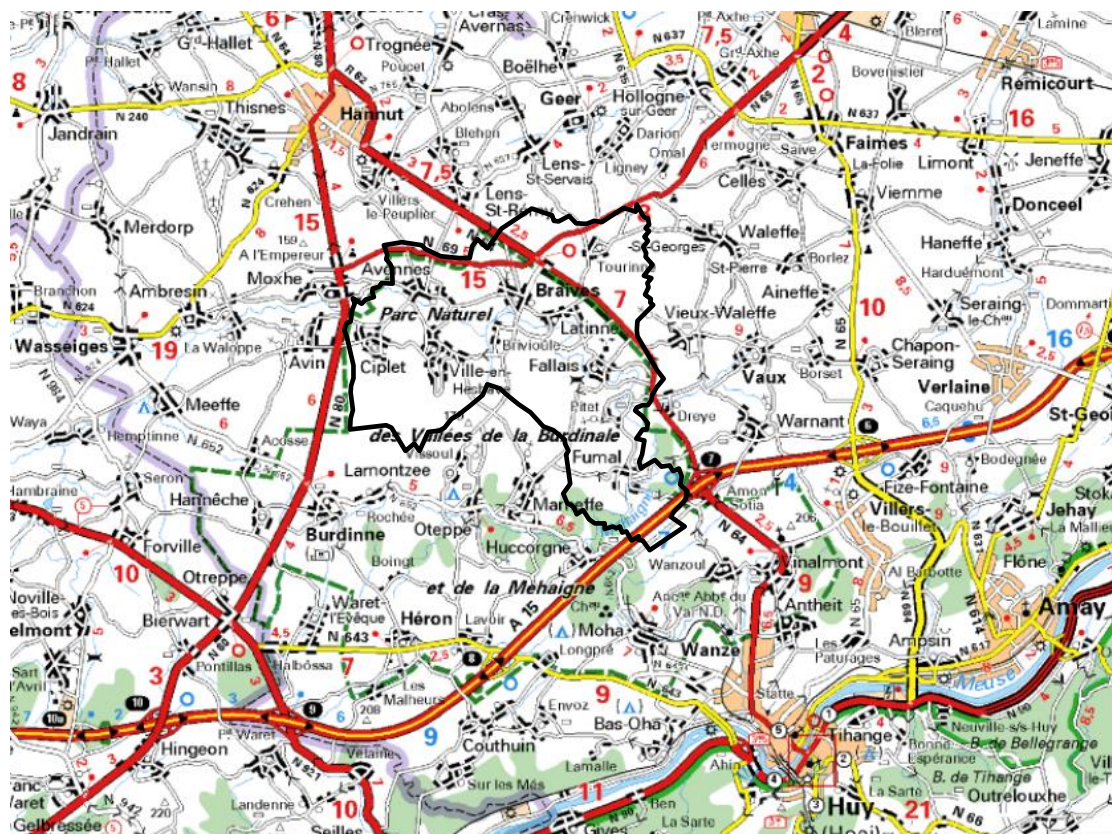
12.3. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (CCATM)

La C.C.A.T.M. est associée à l'élaboration, la révision ou la modification du plan communal de mobilité. Elle doit également remettre un avis à propos de certains autres documents, comme les plans communaux d'aménagement.

12.4. TRANSPORTS EN COMMUN DE WALLONIE (TEC)

Les TEC gèrent les lignes de bus qui traversent la commune et les itinéraires de ceux-ci. Des essais d'amélioration du service de bus dans la commune ont été réalisés sans être concluants. En effet, une nouvelle ligne Braives-Waremme a été créée, mais la desserte reste insuffisante.

12.5. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET VOITURE



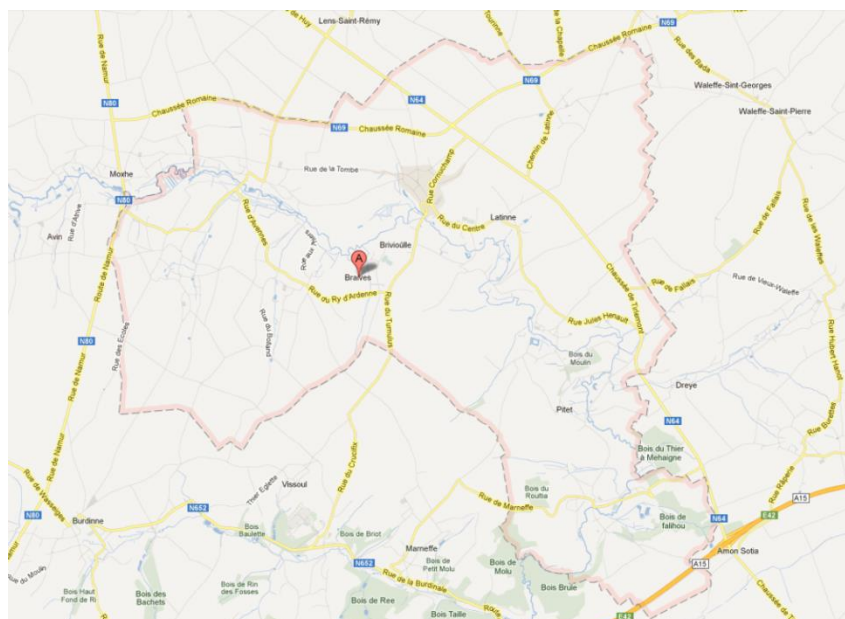
12.5.1. VOIRIES RÉGIONALES

Le territoire communal comprend une voirie régionale à grand gabarit (RGG), il s'agit de l'autoroute A15/E42 Liège-Namur-Mons. Les charges de trafic sur le tronçon de l'autoroute qui traverse Braives est un flux quotidien compris entre 30 000 et 45 0000 unités de véhicules particuliers

En outre, l'entité comprend également 3 voiries régionales de liaison inter-urbaines (RESI) :

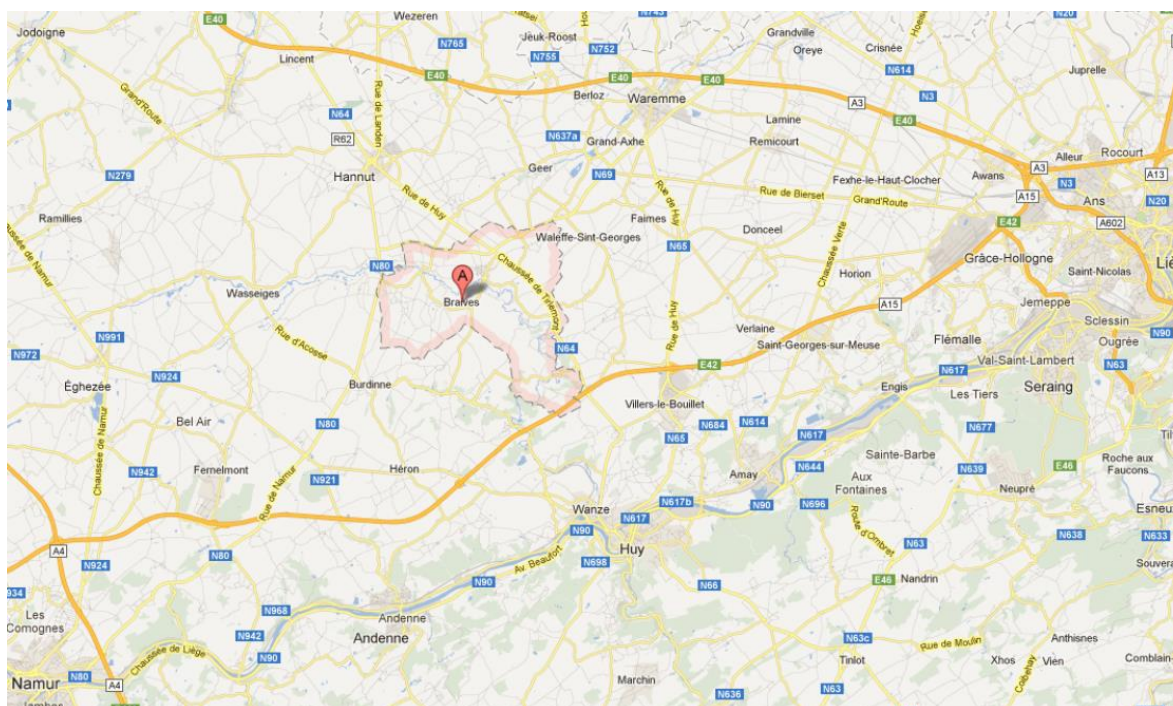
- La N64 Huy – Hannut –Tirlemont qui voit circuler en 2001 +/- 7500 véh./j. ;
- La N69 Tongres – Waremm - Moxhe où circulaient en 2001 +/- 1600 véh./j. entre Moxhe et Braives et +/- 7000 véh./j. entre Braives et Waremm ;
- Et enfin un tronçon de la N80 Hasselt - Saint-Trond – Hannut – Namur où circulaient en 2001 +/- 7000 véh./j.

12.5.2. VOIRIES COMMUNALES



Le réseau des voiries communales est sinueux et peu lisible. Il se compose de voiries qui relient les villages entre eux et aux nationales. Notons principalement la route qui relie Braives à Latinne et Fallais.

12.5.3. ACCESSIBILITÉ



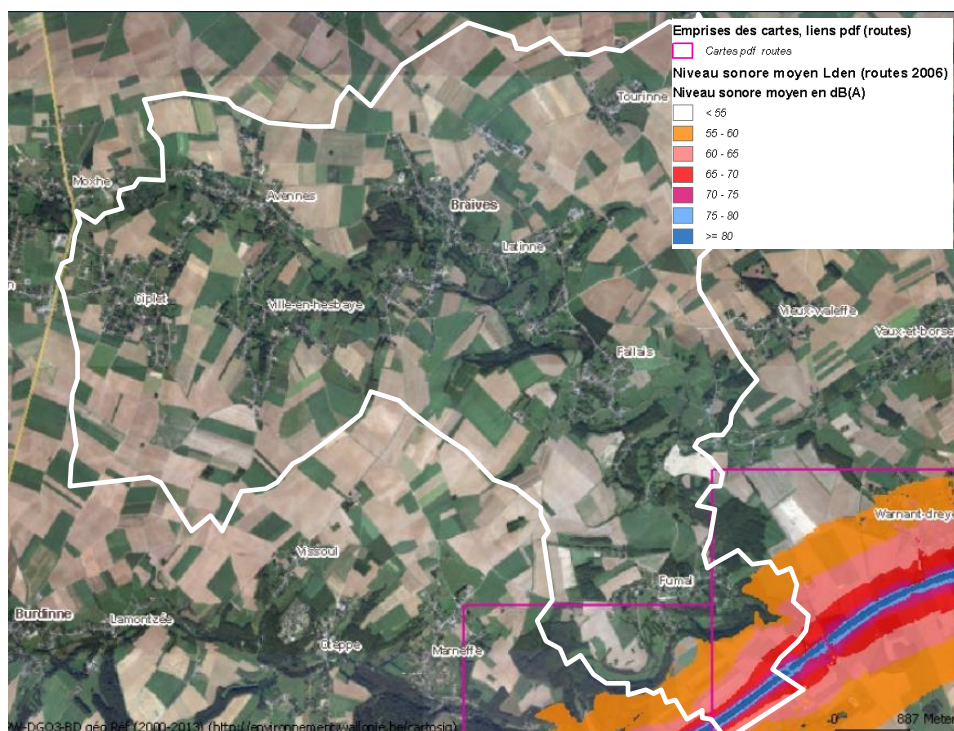
Distance entre le centre de Braives et d'autres localités et villes (Source : Googlemaps)

Villes	Km	Minutes	Km/h
BRUXELLES	73,2	56	78,4
NAMUR	34,0	34	60,0
LIÈGE	40,8	35	69,9
HANNUT	10,2	14	43,7
WAREMME	14,5	21	41,4
HUY	19,7	26	45,5
ANDENNE	31,3	32	58,7

Braives se situe environ à mi-distance entre Liège et Namur et est donc polarisée par ces deux entités. La proximité de l'autoroute A15/E42 en facilite l'accessibilité.

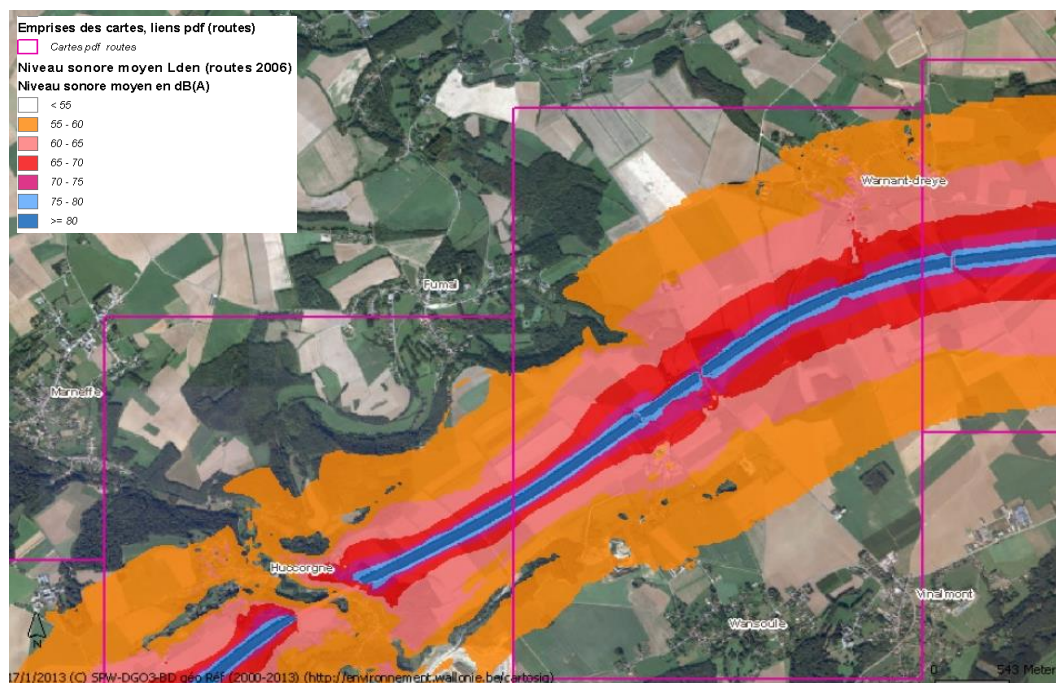
Braives est également polarisée à une autre échelle par les petites villes de Hannut, Waremme et Huy. En effet ces villes proches de Braives sont facilement accessibles et offrent des services absents dans la commune.

12.5.4. NUISANCES SONORES



Le village de Fumal est le plus proche de la E42 sur le territoire de la commune, il s'agit donc du village le plus à même de souffrir des nuisances sonores causées par l'autoroute.

Comme on peut le voir sur la carte suivante, Les nuisances sonores importantes n'atteignent pas les habitations du village : le village est naturellement protégé par le relief qui agit comme un mur anti-bruit.



12.5.5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

		Date							
		1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Braives	Nbr d'acc avec tués 30 jours	0	0	1	0	2	0	0	0
	Nbr d'acc avec blessés graves	10	7	6	5	2	4	1	4
	Nbr d'acc avec blessés légers	20	15	27	14	16	28	16	34
	Nombre d'accidents	30	22	34	19	20	32	17	38

	Nombre d'accidents							
	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Braives	30	22	34	19	20	32	17	38
Arr. de Waremme	329	313	279	298	281	298	275	275
Province de Liège	4.830	3.893	4.348	4.390	4.292	4.339	4.108	4.286
Wallonie	15.495	13.335	13.918	13.802	13.691	13.489	13.016	13.443

Source : INS

L'évolution du nombre d'accidents à Braives est très variable, ceci s'explique par le faible échantillon que représente la commune pour marquer des tendances. On notera que la majorité des accidents de la route concernent des blessés légers on remarque également une baisse de la proportion de blessés graves suite aux accidents routiers à Braives. Ceci est sans doute dû à la mise en place d'aménagement de sécurité routière dans la commune.

Notons néanmoins les points suivants en ce qui concerne les voies régionales :

- elles ne sont pas aménagées pour les usagers doux (traversées, pistes cycables),
- de nombreuses connexions entre les voies régionales et le réseau communal interne ne sont pas sécurisantes,
- ces axes connaissent de gros problèmes de vitesse

12.5.6. VÉHICULES MOTORISÉS PRIVÉS

Parc de véhicules en 2011

	Parc de véhicules immatriculés dans la commune	la commune: Nombre de véhicules par ménage *	L Arrondissement: Nombre de véhicules par ménage *
Total	3.851	1,68	1,60
. dont			
. Voitures particulières	2.935	1,28	1,24
. Motos	294	0,13	0,12
. Véhicules destinés au transport des marchandises	324	0,14	0,13

Source : IWEPS

La commune de Braives a un nombre de voitures particulières par ménage de 1,28 ce qui est très légèrement supérieur à la moyenne de l'arrondissement. Si on compare cela à la moyenne Wallonne de 1,09 voiture particulière par ménage, on constate que Braives est bien au-dessus.

Mobilité des habitants :

Mobilité des travailleurs (2001)		
	Nombre d'actifs résidant et travaillant dans la commune :	164
	Nombre d'actifs résidant dans la commune et travaillant hors de la commune	1748
	Nombre d'actifs résidant hors de la commune et travaillant dans la commune	151

Source : MRW-DGRNE 2008

Lorsqu'on observe le tableau ci-dessus on constate que la grande majorité des actifs braivois travaillent en dehors de la commune ce qui engendre des déplacements quotidiens très importants.

La commune est dans le périmètre de polarisation des villes et agglomérations plus ou moins proches, en particulier Liège et Namur, mais aussi Hannut et Huy. Elle est de plus bien accessible en voiture, étant au bord d'une autoroute et à la croisée de trois nationales.

Ceci explique un taux d'équipements en voitures plus élevé que la moyenne.

12.6. MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE**12.6.1. MODES LENTS : PIÉTONS ET VÉLOS**

L'étendue du territoire communal (villages distants de plusieurs km) et, par endroit, les contraintes de relief, constituent certainement des contraintes par rapport au développement des modes lents.

Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...).

Aucune piste cyclable n'est mise en place le long des nationales, et peu d'équipements pour vélos sont proposés dans la commune.

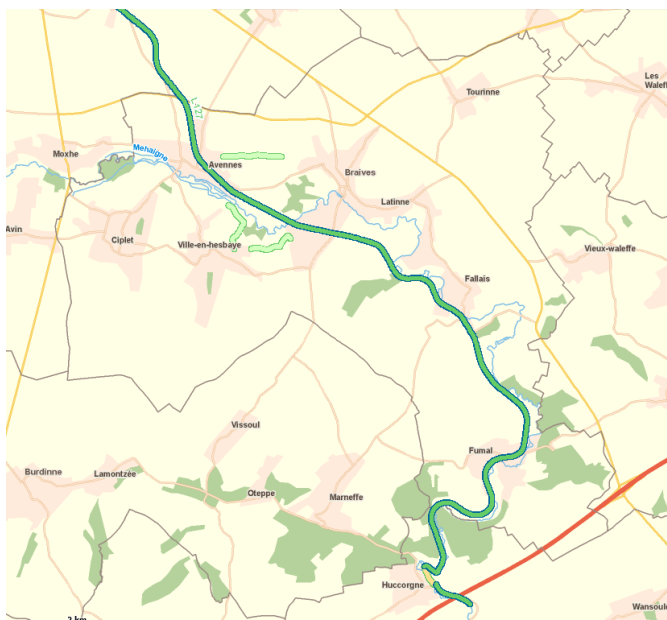
L'ancienne ligne de chemin de fer 127 désaffectée a été convertie en voie de trafic lent et fait partie du réseau RAVeL. Le RAVeL est un réseau de voies réservées aux usagers lents : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, patineurs et cavaliers.

Cette voie RAVeL relie Hannut à Wanze en passant par Avennes, Braives, Fallais et Fumal, et permet ainsi aux usagers lents de traverser la commune sur une voie adaptée et sécurisée.

Les gares les plus proches de la ligne 127 sont celles de Landen (à 900 m du RAVeL et relié par une piste cyclable) et de Statte (7km du RAVeL).

La Gare de Waremme n'est pas reliée à la commune de Braives par une piste cyclable.

La Maison du Tourisme propose des circuits de promenades pédestres et cyclables.



12.6.2. TRANSPORTS EN COMMUN

A. RÉSEAU DE CHEMIN DE FER SNCB

Il n'y a aucune gare ou arrêt SNCB au sein de la commune. Quatre gares se situent dans un rayon de 13 km de la commune : Landen, Waremmé, Statte, Huy.

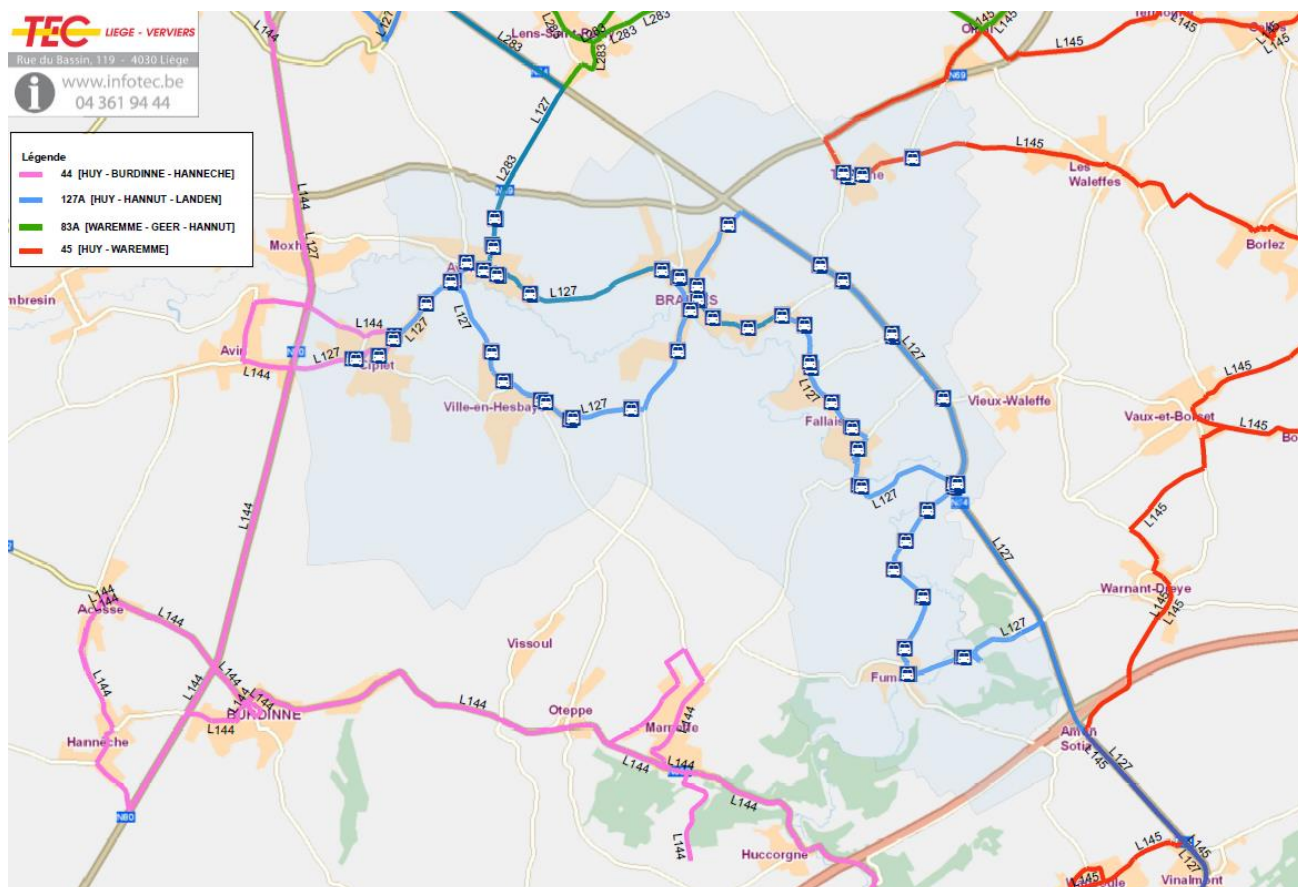
Les temps de parcours sont relativement contraignants pour relier les gares SNCB depuis Braives en bus TEC ou en voiture :

	Landen		Waremmé		Statte		Huy	
	Bus	Voiture	Bus	Voiture	Bus	Voiture	Bus	Voiture
Ciplet	45'	20'	75'	20'	50'	25'	60'	25'
Braives	35'	20'	60'	15'	30'	15'	45'	20'
Fumal	50'	30'	60'	25'	15'	15'	25'	15'
Tourinne-la-Chaussée	70'	20'	15'	15'	40'	20'	80'	20'

B. RÉSEAU DES BUS TEC

Le territoire communal est desservi par 4 lignes de bus :

- **44 Huy (gare) - Burdinne - Hannêche** : s'arrête à Ciplet
- **83a Waremmé (gare) - Geer - Hannut** : s'arrête à Braives et Avennes
- **127a Huy (gare) - Hannut – Landen (gare)** : s'arrête à Fumal, Fallais, Braives, Ville-en-Hesbaye, Ciplet et Avennes
- **145 Huy – Waremmé (gare)** : s'arrête à Tourinne



N°	Dénomination	Localités desservies dans la commune	Nbre de bus / jour		Sam.	Dim.
			semaine scolaire	semaine vacances		
44	Huy-Burdinne-Hannêche	Ciplet (3 arrêts)	1/sens	/	/	/
83a	Waremme-Geer-Hannut (extension vers Latinne)	Avennes (3 arrêts), Braives (4 arrêts), Latinne (2 arrêts)	1/sens	/	/	/
127a	Huy-Hannut-Landen	Fumal (4 arrêts), Fallais (7 arrêts), Latinne (5 arrêts), Braives (3 arrêts), → Braives (1 arrêt), Avennes (4 arrêts)	21/sens	18/sens	9/sens	4/sens
		ou via Moxhe → Braives (4 arrêts), Ville-en-Hesbaye (4 arrêts), Avennes (1 arrêt), Ciplet (4 arrêts)	21/sens 7/sens	18/sens 7/sens	9/sens /	4/sens /
145	Huy-Waremme	Tourinne (1 arrêt)	8/sens	8/sens	2/sens	2/sens

Le diagnostic du PCM de 2003 fait apparaître 3 problèmes principaux concernant la desserte en transports en commun de la commune de Braives :

- Il existe une faible connexion directe avec Waremme, sauf pour Tourinne ;
- Il manque des liaisons efficaces entre Braives et les gares SNCB ;
- Il est difficile d'offrir à tous un service équilibré étant donné la dispersion de l'habitat.

Ces points ont depuis fait l'objet de projets. Cependant, une marge d'amélioration reste possible et souhaitable

12.7. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Le Plan Communal de Mobilité de la Commune de Braives a été établi en mai 2003.

Celui-ci définit les mesures à prendre à Braives en matière de mobilité multimodale et d'aménagement urbain. Il appartient à la commune, en partenariat avec les organismes concernés, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés et d'entreprises d'élaborer les projets de détails visant à l'application des principes définis dans le PCM.

Ces propositions se basent sur des principes devant organiser et structurer les déplacements à moyen-long terme pour les différents modes de transports (véhicules particuliers, transport en commun, deux-roues et piétons) et les différentes échelles géographiques (régionale, communale). Le Plan Communal, dans sa version de 2003, est donc un document guide pour l'action communale en matière de mobilité.

Voici les principales propositions relevées dans le PCM de 2003

Propositions pour les véhicules particuliers :

- Identification des portes d'entrées des villages pour sécuriser les mouvements d'échange entre voiries communales et régionales, inciter les usagers à adapter leurs comportements par la mise en évidence de ces entrées.
- Limiter les vitesses sur les routes régionales existant (N64, N80, N69) : mise en place de zones de transition et/ou de giratoires à l'approche des carrefours dangereux ;
- Sécuriser les échanges entre les voiries communales et régionales : mise en place de giratoires et de tourne-à-gauche.
- Hiérarchisation des voiries communales : routes de liaison interne, routes collectrices mixtes, routes de desserte locale, routes réservées au charroi agricole et aux modes doux.
- Modération de la vitesse sur le réseau routier local : zones 30 en traversée de village, aménagement d'éléments de modération aux entrées de villages.

Propositions pour les transports collectifs :

- Dévier des lignes TEC régulières pour permettre une liaison Braives-centre vers Waremme ;

- Réorganiser la ligne 127 A pour améliorer l'accessibilité aux gares
- Mettre en place un système de bus à la demande pour offrir un service plus complet.

Propositions pour les deux roues :

- Modération des vitesses en agglomération, des charges de trafic sur certains axes, valorisation des raccourcis ;
- Aménagement d'itinéraires cyclables à caractère utilitaire entre les villages ;
- Initiatives vis-à-vis des enfants qui se rendent à l'école à vélo : itinéraires sécurisants, parage, cours de vélo-école, ramassage scolaire à vélo, etc. ;
- Actions thématiques visant à promouvoir l'usage du vélo au sein du personnel communal ;
- Bibliothèque où sont mentionnés les ouvrages de référence en matière d'aménagements cyclables et un carnet d'adresses ;
- Étude d'un réseau d'itinéraires cyclables couvrant le territoire communal dont le RAVeL constituera l'épine dorsale ;
- Etude détaillée de chaque « bulle cyclable » et de chaque itinéraire cyclable ;
- Différentes connexions à réaliser pour valoriser au maximum l'outil que représentera le RAVeL.

Propositions pour les piétons :

- Les aménagements publics doivent être conçus pour être adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Solutions visant à garantir des cheminements piétons continus ;
- Accessibilité pour tous aux bâtiments publics (indice « passe partout »)
- Lutte contre le stationnement sauvage des automobilistes sur les trottoirs et sur les traversées piétonnes ;
- Initiatives vis-à-vis des enfants qui se rendent à l'école à pied ;
- Inventaire des conditions piétonnes dans les rues à l'échelle de chaque village ;

Le Plan Communal de Mobilité est un outil d'orientation, mais ne dresse pas de liste détaillée et précise des réalisations à faire. La commune se base néanmoins dessus pour prendre des décisions concernant des aménagements et des actions concernant la mobilité.

Voici les actions mises en œuvre dans le cadre du PCM depuis son approbation en 2003 :

Véhicules particuliers :

- Création du giratoire N 69-64
- Marquage coloré en entrée d'agglomération rue Grande
- Installation de ralentisseurs et d'aménagements de sécurité aux entrées de villages

Transports collectifs :

- Déviation des lignes TEC pour relier les gares de Waremmes, Huy et Landen
- Mise en service du Solitaxi

Modes doux :

- Aménagement du RAVeL
- Aménagement des connexions vers le RAVeL en cours
- Aménagement de trottoirs en continu permettant de relier les écoles au RAVeL aux différents villages
- Ramassage scolaire à vélo
- Actualisation du PCM en cours

12.8. POLITIQUE SECTORIELLE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

La Mobilité : acteurs		
Administration communale	Acteurs braivois	Acteurs transcommunaux
Service technique voirie – Entretien des voiries communales – Suivi des dossiers voiries - Parc automobile	Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité – Associée à l'élaboration du PCM – Associée à l'élaboration de plans d'aménagement, PCA, etc.	Transports En Commun – Gestion lignes de bus
Service technique territoire – Conseiller mobilité – Plan Communal de Mobilité – Amélioration de la Sécurité des usagers – Sensibilisation à la réduction des déplacements individuels		
CPAS – Solitaxi		

12.9. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION DE LA MOBILITÉ

En matière de mobilité, les projets de la première ODR concernaient des aménagements de voiries et de sentiers, parmi lesquels l'aménagement de la ligne de chemin de fer désaffectée 127 en voie de trafic lent.

Entre autres avantages, ces projets ont apporté une structure forte au réseau modes doux de la commune. Les déplacements modes doux sont sécurisés au meilleur bénéfice des trajets communaux (trajets vers l'école) ou de l'insertion dans le réseau régional (RAVeL). Comme cela a déjà été dit plusieurs fois dans le rapport, la volonté a été de donner une colonne vertébrale à la commune lors de la première ODR.

C'est particulièrement intéressant, parce que le réseau de voiries communal est majoritairement constitué de routes de campagne assez anciennes. Il peut ressembler à un vrai labyrinthe pour le visiteur.

A noter qu'à l'heure actuelle, certains villages gagneraient à être mieux reliés au RAVeL.

Depuis la première ODR, Braives s'est munie d'un Plan Communal de Mobilité, en cours de mise en œuvre. Le service technique territoire a en charge la mobilité.

La mobilité est à présent reprise dans les compétences de la CCATM, qui a d'ailleurs participé à l'élaboration du PCM, mais qui remet également un avis dans le cadre des projets d'aménagements.

À noter que le RAVeL doit être remis en état et devrait être réalisé en béton afin de le durabiliser, au vu des éléments naturels (racines, arbres, ...) qui le détériorent rapidement.

13. GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS

13.1. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

13.1.1. COLLÈGE COMMUNAL⁸⁹

source : <http://www.uvcw.be/> et www.braives.be

Bourgmestre	M. Pol GUILLAUME	Police, SRI, développement rural, coordination agenda 21 local et développement durable, presse, relations commune-CPAS, MMER, supracommunalité, mobilité, sécurité routière, PCDN
1 ^{er} Echevin	M. Xavier LISEIN	Finances, sports-SEM, assurances, agriculture, remembrement, déneigement, voirie, égouttage technique, égouttage administratif et station d'épuration, environnement, propreté, bien-être animal, culture, Contrat Rivière.
Echevine	Mme Cécile BATAILLE	Patrimoine, petite enfance, famille, jeunesse, santé, logement communal, immeubles inoccupés, gestion et entretien des cimetières, PCS, associations patriotiques, protocole, événementiel, associatif, aînés, cultes et laïcités, embellissement, plan de sécurité, PGUI
Echevin	M. Stéphane ROCOUR	Instruction publique, enseignement, état civil, population, bulletin communal, communication, accueil extra-scolaire, aide aux devoirs, informatique, bibliothèque, personnel, GAL, développement local
Echevin	Pierre MARIN	Autorisations diverses, tourisme, gestion des salles, déchets, économie d'énergie, énergies renouvelables, gestion des cuisines et du pool nettoyage, gestion des bâtiments communaux.
Président du CPAS	M. Bruno LOUIS	CPAS, urbanisme, coordination aménagement du territoire, logement social, Music All Braives, jumelage, ALEm

13.1.2. CONSEIL COMMUNAL⁹⁰

source : <http://www.uvcw.be/> et www.braives.be

- M. Pol GUILLAUME
- Mme Anne-Marie DETRIXHE
- Mme Cécile BATAILLE
- M. François-Hubert DU FONTBARE
- M. Xavier LISEIN
- Mme Indrig KEMPENEERS
- M. Benoît SNELLINX
- M. Marc FOCROULLE
- M. Stéphane ROCOUR
- Mme Nadine HEINE
- M. Jérôme RIGUELLE
- M. Pierre MARIN
- M. Christian DE COCK
- M. Christelle GUISSSE
- Mme Michèle VOS
- M. Laurent VAN ASSELT
- Mme Emmanuelle HOUGARDY
- M. Bruno LOUIS

⁸⁹ Au Collège, depuis 2012, M. François-Hubert DU FONTBARE a été remplacé par M. Xavier LISEIN, M. Xavier LISEIN par Mme Nadine HEINE puis par M. Pierre MARIN, et au CPAS, M. Luc VINCENT a été remplacé par M. Bruno LOUIS.

⁹⁰ Au Conseil, depuis 2012, M. Eric WILLIQUET a été remplacé par Mme Christelle GUISSSE, Mme Joëlle HAUTECLAIR par Mme Michèle VOS, Mme Emilie GREGOIRE par Mme Emmanuelle HOUGARDY et M. Luc VINCENT a été remplacé par M Bruno LOUIS

Source : commune de Braives, 08/02/2018.

The flowchart illustrates the process of curriculum development, organized into several main phases and sub-phases:

- Initial phase:** Includes 'Initial phase' and 'Initial phase'.
- Planning phase:** Includes 'Planning phase' and 'Planning phase'.
- Development phase:** Includes 'Development phase' and 'Development phase'.
- Implementation phase:** Includes 'Implementation phase' and 'Implementation phase'.
- Evaluation phase:** Includes 'Evaluation phase' and 'Evaluation phase'.
- Final phase:** Includes 'Final phase' and 'Final phase'.

The flowchart uses various colored boxes (green, yellow, red, blue) and arrows to represent different stages and the flow of the process. It also includes several tables and lists of activities, such as 'Activities in the initial phase' and 'Activities in the final phase'.

13.2. PRÉSENTATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS (Y COMPRIS CAPACITÉ D'EMPRUNT)

Sources : commune de Braives, budget 2012
DEXIA

Le compte communal pour l'exercice 2011⁹¹ approuvé par le conseil communal a été arrêté comme suit :

SERVICE ORDINAIRE :

RECETTES : 6.091.358,53
DEPENSES : 5.743.424,00

BONI : 317.934,53

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

RECETTES : 4.056.758,74
DEPENSES : 3.611.823,38

BONI : 444.935,36

Evolution de la dette : emprunts à charge de l'administration

	Solde à rembourser au 31 décembre	Charge annuelle
2010	6.713.413,74	623.987,21
2011	6.653.434,69	683.574,85
2012	6.276.024,84	687.658,00
2013	5.879.169,09	686.591,66
2014	5.499.817,56	650.033,37
2015	5.125.260,64	626.941,82
2016	4.743.820,65	616.224,73
2017	4.358.099,42	601.958,70
2018	4.014.488,38	542.471,90

A noter que, en 2010, alors que la charge annuelle de la dette est de 623.987,21 €, le boni du budget communal, services ordinaire et extraordinaire compris, est de 762.869,89 €

La commune dispose donc de capacités d'emprunt et de finances saines.

13.3. NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Voir annexe 16.6.

La déclaration politique générale décrit trois enjeux majeurs :

⁹¹ Le compte communal pour l'exercice 2014 approuvé par le conseil communal a été arrêté comme suit : SERVICE ORDINAIRE : RECETTES : 6.708.695,55 ; DEPENSES : 6.165.848,05 ; BONI : 542.847,50 / SERVICE EXTRAORDINAIRE : RECETTES : 4.238.772,78 ; DEPENSES : 3.197.641,13 ; BONI : 1.041.131,65 ; 2015 : Compte ordinaire : Recettes : 6.183.225 ; Dépenses : 6.432.483 ; Boni : -249.229 ; 2016 : Budget ordinaire : Recettes : 7.222.457 ; Dépenses : 6.698.194 ; Boni : 524.263 ; 2017 : Budget ordinaire : Recettes : 7.133.659 ; Dépenses : 6.991.596 ; Boni : 142.063 ; 2017 : Budget extraordinaire : Recettes : / ; Dépenses : 1.232.638 ; Boni : /

- Le défi démographique (croissance démographique actuelle, qui devrait se poursuivre selon l'IWEPS, pression sur le territoire, besoins en logements et en infrastructures etc.)
- L'emploi local (démarche initiée de longue date, avec des résultats ; particulièrement sensible dans le contexte actuel de crise économique ; la création d'emploi local, c'est aussi une des pistes importantes pour lutter contre la dépendance à la voiture, et donc au pétrole ; avec des pistes en matière de services locaux, de développement du tourisme, de développement des activités économiques)
- L'environnement au cœur de la commune (Braives, commune de Parc naturel ; contexte actuel = érosion de la biodiversité, commune exemplaire).

On retiendra en particulier le souci de bonne gouvernance, avec la volonté de mettre en place, de pérenniser le dialogue entre la commune et les habitants (participation des citoyens à la vie communale et aux prises de décision, citoyenneté, cohésion sociale). Citons à ce sujet les organes consultatifs et groupes de travail dans lesquels la population est invitée à s'investir (comme la CCATM). Citons également l'enquête de satisfaction menée auprès des habitants et la consultation de la population réalisée dans le cadre de la présente ODR, qui seront présentées dans le diagnostic participatif.

13.4. OUTILS ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LOCAL, PLANS RÉGLEMENTAIRES ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

- Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)⁹²,
- Plan de secteur,
- Schéma de structure, Règlement Communal d'urbanisme et Commission Communale de l'Aménagement du territoire et de la mobilité - commune en décentralisation,
- Programme Communal de Développement Rural 1995 – 2005 (dernière réalisations en 2010),
- Programme Communal de Développement Rural 2013-2023,
- Plan Communal de Développement de la Nature,
- Site Natura 2000 de la Vallée de la Meuse,
- Réserve naturelle Domaniale du marais de Hosdent,
- Agenda 21 Local,
- Politique de remembrement,
- Plan d'Assainissement par Sous-Bassin hydrographique,
- Contrat de rivière,
- Parc Naturel Vallée Meuse et Burdinale,
- Maison de la Meuse et de l'environnement rural,
- Plan de Mobilité,
- Projet Leader,
- Maison du tourisme,
- Agence de Développement Local,
- Agence Locale pour l'Emploi,
- Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire (PCAD)⁹³ du site jouxtant la gare 19 octobre 2005.
- Centre culturel,
- PAPE,
- POLLEC,
- Plan de cohésion Sociale,
- Ancrage communal.

⁹² Note : le SDER devient le SDT (Schéma de Développement Territorial sous le CoDT tandis que le PCA devient le SOL (Schéma d'Orientation Local) et le RCU devient le « Guide Communal d'Urbanisme ».

⁹³ Note : le SDER devient le SDT (Schéma de Développement Territorial sous le CoDT tandis que le PCA devient le SOL (Schéma d'Orientation Local)

13.5. CE QUE LA PREMIÈRE ODR A APPORTÉ À LA GESTION COMMUNALE ET AUX SERVICES PUBLICS

Depuis la première ODR, Braives s'est dotée de nouveaux outils de gestion issu, soit de la première ODR, soit du développement qui a suivi (exemple : l'ADL, la MMER, le centre culturel, le PCM), pour les politique sectorielles pour lesquelles ces outils de gestion manquaient.

Il en résulte une assez bonne cohérence des politiques sectorielles, y compris les unes avec les autres. Les actions communales font l'objet d'une programmation claire, notamment à travers le programme d'actions de l'ADL.

L'A21L, qui fait la synthèse des outils sectoriels, améliore encore cette cohérence. Il témoigne également d'une gestion participative qui inclue des représentants des habitants à travers les différents comités. Citons le Conseil des Jeunes pour l'Environnement, la CCATM, les comités villageois etc. La commune mène également des enquêtes de satisfaction auprès des habitants.

Il en résulte globalement un grand dynamisme du territoire et une bonne qualité de vie.

14. SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA COMMUNE

14.1. PERSPECTIVES DE POPULATION ET CONSOMMATION D'ESPACE À L'HORIZON 2026 PAR L'IWEPS

Source : J.Charlier et Al. Working paper de l'IWEPS N°11 – Perspectives communales de population à l'horizon 2026 et aménagement du territoire : exercice d'estimation de consommations résidentielles d'espace en Wallonie suivant 3 scénarios, mars 2013

En 2012, le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés de l'Université Catholique de Louvain a produit des perspectives de population et de ménages à l'horizon 2026 par commune. Ces perspectives ont été calculées sur base des tendances observées ces 20 dernières années.

A l'échelle locale, la croissance globale de la population résulte surtout de migrations, surtout de jeunes adultes avec éventuellement leurs enfants.

L'IWEPS prévoit, à l'horizon 2026, une évolution du nombre de ménages de 18,3 à 22,7% pour la Wallonie. Braives attend quant à elle une augmentation de 21% des ménages (+14,5% population en plus).

Cette croissance de la population suppose le développement de nouveaux logements, et donc une consommation de territoire.

Pour estimer l'impact de ces nouveaux logements sur le foncier, mais aussi la disponibilité de terres constructibles, l'IWEPS a étudié 3 scénarios de développement de l'habitat, qui varient selon les paramètres suivants :

- La prise en compte de la reconstruction de la ville sur la ville,
- La densité des logements sur les terrains vierges qui seront bâtis,
- La remise sur le marché des logements inoccupés.

En 2011, Braives a un taux d'offre potentielle en zones d'habitat de 38,7%, soit 263,2 Ha.

Scénario 1 = consommation maximaliste (des villas 4 façades sur de grandes parcelles)

Dans le scénario 1, 100% de la nouvelle offre en logements repose sur la construction de terrains vierges, avec des densités tendanciennes communales.

Avec ce scénario, le taux de croissance de la superficie résidentielle, équipements compris, est de 22,1%, soit une consommation de 94,3 Ha entre 2011 et 2026 à Braives.

Si on respecte les densités prévues par ce scénario, à Braives, il reste 24,9% d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur en 2026.

Scénario 2 = consommation tendancielle (les pratiques actuelles)

Le scénario 2 prévoit une part de nouveaux logements grâce à la reconstruction de la ville sur la ville. Le solde des nouveaux logements est construit sur des terrains vierges, avec les densités tendanciennes communales.

Avec ce scénario, le taux de croissance de la superficie résidentielle, équipements compris, est de 18,0%, soit une consommation de 76,8 Ha entre 2011 et 2026 à Braives.

Si on respecte les densités prévues par ce scénario, à Braives, il reste 27,4% d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur en 2026.

Scénario 3 = consommation volontariste selon SDER

Le scénario 3 prévoit l'utilisation des logements inoccupés/ part de reconstruction de la ville sur la ville/ solde sur terrains vierges avec densités SDER régionales

Avec ce scénario, le taux de croissance de la superficie résidentielle, équipements compris, est de 5,8%, soit une consommation de 24,6 Ha entre 2011 et 2026 à Braives.

Avec ce scénario, à Braives, il reste 35,1% d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur en 2026.

14.2. EVALUATION ET ANTICIPATION DES EFFETS DU PIC PÉTROLIER PAR LA CPDT

Il est intéressant de compléter ces résultats par ceux d'une autre étude, produite par la CPDT en 2010 :

C. Bazet-Simoni et Al. Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon

Le pic pétrolier est défini comme le moment à partir duquel la production de pétrole sera en diminution. A partir de ce moment, le prix de l'énergie augmentera.

Il est probable que l'évolution du coût du pétrole, donc de l'énergie, se répercutera dans les habitudes de consommations des ménages, avec deux grands domaines de vulnérabilité : le chauffage et le transport, deux grands domaines qui conditionnent fortement les modes d'habitat actuels.

Par rapport à l'amplitude des impacts sur la consommation des ménages, il y a des inconnues :

- l'évolution des prix du pétrole sera-t-elle brutale ou progressive ?
- dans quelle mesure les nouvelles technologies permettront-elles d'y faire face ?

La CPDT a analysé les impacts d'un doublement du prix du baril de pétrole à l'horizon 2030 sur le territoire wallon.

Cette étude a pris en compte des perspectives d'évolution de population par arrondissement, avec des hypothèses de croissance moins importante que celles de l'IWEPS.

14.2.1. VULNÉRABILITÉ LIÉE AU LOGEMENT :

La vulnérabilité par rapport au logement consiste à estimer la consommation moyenne par ménage pour le poste chauffage. La vulnérabilité, c'est la part du budget consacrée au chauffage pour le revenu médian.

A Braives, à l'heure actuelle, cette vulnérabilité est de 2-4% (moyenne Wallonie : 4,4%)

A l'horizon 2030, avec un parc d'habitation qui présente les mêmes caractéristiques qu'aujourd'hui, mais un doublement des prix du pétrole, cette vulnérabilité passe à 10-12%. (moyenne Wallonie = 8,6%)

A l'horizon 2030, mais avec une meilleure isolation de l'habitat (50%) et une augmentation de la densification (15%), la vulnérabilité est de 8 à 10%. (Moyenne Wallonie = 7%)

Du point de vue des dépenses en énergie pour l'habitat, à l'heure actuelle, Braives est concurrentielle par rapport au reste de la Wallonie. A l'horizon 2030, c'est l'inverse. Par contre, toujours du point de vue de la dépense en énergie pour l'habitat, habiter en ville deviendra plus intéressant.

14.2.2. VULNÉRABILITÉ LIÉE À LA MOBILITÉ

La vulnérabilité par rapport à la mobilité dépend de la densité de logements et de la mixité des fonctions.

Dépendance du secteur des transports au pétrole : 90%

Actuellement, on n'a aucune alternative pour remplacer la voiture individuelle dans tous ses usages.

On évalue la vulnérabilité des communes sur base des coûts de déplacements domicile-travail par ménage :

Vulnérabilité communale = kilométrage total des modes de transport par coût/nombre d'actifs et revenu communal médian

La voiture représente au moins 60% des déplacements domicile-travail et peut atteindre 90%

Actuellement, Braives présente une vulnérabilité de 8-10% (moyenne Wallonie : 7,5%)

A l'horizon 2030, avec un doublement des prix du pétrole, on passerait à 12-14% (moyenne Wallonie= 9%).

Par rapport à la mobilité, la compétitivité de Braives vis-à-vis de la Wallonie diminue donc fortement.

Vulnérabilité cumulée logements et mobilité

Vulnérabilité logement+mobilité = 16-18% à l'heure actuelle à Braives

Vulnérabilité logement+mobilité, prix des combustibles et carburants doublés à l'horizon 2030 = 22-24% à Braives (Wallonie = 18%)

14.2.3. TENDANCES POUR LES AUTRES DOMAINES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Pour les autres domaines consommateurs d'énergie, on peut s'attendre aux grandes tendances suivantes :

A. TRANSPORT DE MARCHANDISES

Augmentation du coût du transport par camion et meilleur compétitivité du rail et de la voie d'eau.

B. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Concentration des entreprises autour de pôles attractifs
- Pour la grande distribution, en particulier pour les commerces qui dépendent d'une grande zone de chalandise, il sera plus compétitif de s'installer en ville
- Les services et les petits commerces, tout comme les logements, auront besoin de prendre des mesures d'isolation
- Globalement, l'industrie wallonne est peu dépendante du pétrole, sauf pour la logistique ; les entreprises auraient donc intérêt à se localiser près des ports fluviaux et des gares ferroviaires

C. AGRICULTURE, RURALITÉ, TOURISME**C.1. Agriculture :**

- Emploi de méthodes pour diminuer l'utilisation du pétrole, type utilisation rationnelle de l'énergie (URE)
- Réorientation (fondamentale) des productions (demande en agrocarburants)

C.2. Ruralité :

- Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Equipements : crèches, écoles, guichets multi-services, commerces de première nécessité, centres multisports etc.
- Augmentation des différences entre communes rurales et communes urbaines (voir point 14.2.5.)

C.3. Tourisme :

Augmentation des prix des transports, sécheresse dans le sud de l'Europe, diminution des retraites → développement du tourisme de proximité

14.2.4. UN EXEMPLE D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION PROPOSÉ PAR LA CPDT

Les impacts sur la population et sur la dynamique communale dépendront beaucoup du mode de développement qui sera mis en place.

A titre d'exemple, le scénario de la CPDT quantifie les conséquences de certains scénarios de développement du territoire à l'échelle de la Wallonie et leurs incidences sur la consommation d'énergie et l'évolution de la population,

cette fois-ci à long terme (2050) en fonction du scénario SDER (version 1999). Il est intéressant de noter que la CPDT a pris en compte des hypothèses différentes de celles de l'IWEPS en matière d'évolution de la population, ce qui invite à la prudence quant aux prévisions de population :

- réduction de la population située hors des pôles,
- réduction de 25% de la population dans les pôles ruraux,
- Dans ce scénario SDER, étudié en 2011 par la CPDT, dans les communes situées hors des pôles comme Braives, la population diminue de 50%.

La population se relocalise pour moitié dans les communes d'agglomération, pour moitié dans les pôles majeurs, pas de modification dans les pôles. De la même manière, il y a une relocalisation de 10% des emplois.

Il en résulte que :

- la voiture diminue de 40% en Wallonie.
- la consommation de pétrole baisse de 40% en Wallonie.

14.2.5. RISQUES ET POTENTIELS RELEVÉS POUR LE MILIEU RURAL

- Vu l'augmentation des coûts de l'énergie (pour le chauffage et les transports), une diminution de l'attractivité pour le résidentiel en milieu rural est à prévoir. Financièrement, du point de vue du coût de l'énergie, il sera bien plus intéressant d'habiter en ville, à proximité des pôles d'emploi et de services.
- habiter à la campagne restera attractif pour des personnes à revenu élevé ou pour des personnes qui travaillent sur place.
- problèmes sociaux : risque de relégation des habitants à faible revenu dans les zone-pièges (c'est-à-dire difficilement accessible en transport en commun et en voiture, avec un habitat mal isolé), les communes rurales seraient concernées.
- Un rôle accru de l'agriculture dans la vie économique. Par exemple, on peut imaginer que les entreprises de transformation des produits agricoles auront intérêt à se rapprocher des lieux de production. Il y aura également besoin de plus de terrains agricoles, afin de remplir la demande pour l'alimentation et pour les agrocarburants.

En résumé, selon l'étude de la CPDT, du point de vue résidentiel et localisation des entreprises, Braives, en tant que commune rurale relativement éloignée des grands pôles urbains, légèrement en retrait des pôles de Waremme et de Huy, proche du pôle rural d'Hannut, est donc particulièrement vulnérable à une augmentation du prix du pétrole. Au contraire des pôles urbains et des agglomérations, qui deviendraient plus attractifs en termes d'habitat, de localisation de l'emploi et des services.

14.2.6. RECOMMANDATIONS SUR BASE DES TRAVAUX DE L'IWEPS ET DE LA CPDT :

- **Viser l'autonomie par rapport à la production d'énergie et réduire les besoins en énergie ;**
- **Saisir comme une opportunité l'augmentation de la population.**

- **Réduire les déplacements domicile-travail par la relocalisation des travailleurs et anticiper le besoin de la population de logements à proximité des pôles d'emploi :**
 - fiscalité sur les mutations résidentielles
 - Outils favorables au secteur locatif, plus fluide
 - Mixité des quartiers (éviter les quartiers uniquement résidentiels avec une forte concentration d'habitat)
 - Production de logements bon marché dans les villes
 - Définition des noyaux d'habitat
 - Piste du télétravail

- **Développer l'emploi local**
 - La présence d'un parc naturel,
 - Le développement du tourisme,
 - Augmentation de l'attractivité par rapport aux commerces,
 - Dans les choix qui seront faits, prêter attention aux difficultés de certaines activités économiques (toutes celles qui dépendent fortement des transports).

- **Améliorer la mobilité et agir sur les déplacements**
 - coordonner les politiques d'aménagement du territoire et de mobilité,
 - Transfert modal voiture
 - Développement des modes doux

- **Viser des modes d'urbanisation et d'habitat performants**
 - Localisation et densité des modes d'urbanisation
 - Meilleure isolation du parc résidentiel
 - Modes de chauffage (gaz, énergies renouvelables) du parc résidentiel
 - Mixité du territoire communal : habitat, commerces, pôles d'emplois locaux, services, infrastructures socio-culturelles
 - Répondre aux besoins en espace à cultiver, car avec l'accroissement de la demande en agro-carburants, les besoins en espaces à cultiver augmentent.

15. SYNTHÈSE ET ENJEUX

15.1. L'AGENDA 21 LOCAL

Dans la continuité d'une démarche communale de longue haleine et de la première opération de développement rural (initiée en 1992 et approuvée en 1995), la commune de Braives a démarré son premier agenda 21 local en 2011. Cet agenda inscrit la commune dans la démarche de mise en place du développement durable, avec trois piliers : économique, environnemental, social.

Ce document transversal reprend l'ensemble des structures communales et des éventuels plans stratégiques associés à ces structures. Il concerne donc en premier lieu l'administration et le monde associatif.

Il offre ainsi une vue d'ensemble des politiques sectorielles de la Commune, ce qui permet :

- d'éviter les actions redondantes entre les différentes structures et de mettre en évidence les synergies possibles ;
- de mettre en place des partenariats entre différentes structures ;
- de réaliser une validation citoyenne des structures et de leurs plans stratégiques via le comité de suivi de l'Agenda 21 Local lorsque celle-ci n'a pas été faite (exemple : Contrat de rivière) ;
- d'identifier les domaines nécessitant des actions complémentaires et de démarrer des projets A21L pour améliorer le développement durable communal, ce qui a abouti à de nouvelles fiches-projets.

A noter que l'Agenda 21 local est mis à jour continuellement. Il est ainsi renouvelé chaque année.

L'Agenda 21 local s'inscrit dans la Charte d'Aalborg. L'examen montre une démarche volontariste pour la plupart des engagements, mais aussi, globalement, un esprit de collaboration avec les entités voisines et une volonté de faire participer l'ensemble des acteurs de la société à la décision. L'attention doit cependant être attirée sur la définition de calendrier et d'objectifs pour les projets de l'agenda 21 local et sur la planification au sens de l'aménagement du territoire (exemple : construction de nouveaux logements et de nouvelles infrastructures). On note également que l'ensemble des engagements d'Aalborg sont pris en compte par la commune, à des degrés divers.

Agenda 21 local	
Points positifs	Point négatifs
Vue d'ensemble des politiques sectorielles de la Commune, permettant de mettre en évidence synergies et manques et d'orienter l'action de la commune. D'où la possibilité d'améliorer la coordination entre les politiques sectorielles et de voir émerger de nouveaux projets complémentaires ou de nouveaux modes de fonctionnement pour une meilleure prise en compte du Développement Durable	Vérifier l'équilibre des différents piliers du développement durable dans l'allocation des ressources et communiquer concernant cet aspect : – Économie, – Environnement, – Social.
Vision évolutive et récente grâce à une mise à jour annuelle Permet d'ajuster régulièrement les politiques menées par la commune	
Evaluation des projets au travers des Fiches-Projets de l'A21L	Dans certains cas, il manque une programmation claire des projets, ainsi que des objectifs chiffrés en termes de résultats attendus
Bilan des actions menées par la Commune	
Démarche faisant l'objet d'une triple validation : par l'administration communale, l'administration régionale et les citoyens	

→Validation citoyenne de certains outils qui n'en font pas l'objet normalement, comme le contrat de rivière	
---	--

Principaux enjeux retenus :

- Vérifier l'équilibre entre les différents piliers du développement durable dans l'allocation des ressources,
- Intégrer des objectifs chiffrés et des échéances pour les fiches-projets de l'agenda 21 Local ;
- Mieux prendre en compte l'aménagement du territoire dans l'esprit de l'agenda 21 local, en particulier dans un contexte d'augmentation de la population qui nécessitera la construction de nouveaux logements et un développement des infrastructures, induisant donc des pressions sur le territoire ;
- Voir émerger de nouveaux projets complémentaires à ceux de l'agenda 21 local pour une meilleure prise en compte du développement durable via le PCDR, en élargissant la réflexion,
- Poursuivre et compléter la démarche développement durable grâce à l'opération de développement rural, qui permettra d'élargir et d'approfondir la réflexion.

15.2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Braives est située en Hesbaye, plus précisément dans la vallée de la Meuse, affluent de la Meuse.

La Meuse a creusé le plateau hesbignon, il en résulte des caractéristiques géographiques plus variées que dans le reste de la Hesbaye. On notera un relief plus accentué, avec la présence, par endroits, de sols plus pauvres qu'ailleurs en Hesbaye et une forte proportion de prairies et de bois. De plus, la Meuse et ses affluents ont autrefois été utilisés comme source d'énergie, avec des moulins à eau.

Du point de vue des caractéristiques géographiques, la situation est globalement bonne. La commune est d'ailleurs dotée d'outils de gestion des sols et de l'eau, certains mis en place suite à la première ODR.

On notera cependant quelques problématiques, qui ne sont d'ailleurs pas particulières à Braives, pour lesquelles la vigilance est de mise, bien que des outils existent : l'érosion de la meilleure partie des sols, essentielle pour l'agriculture, et les phénomènes de coulées de boues associés, l'augmentation de la fréquence et de l'importance des inondations, l'épuration des eaux de surface et des eaux souterraines.

Le quatrième engagement d'Aalborg, intitulé « biens naturels communs », concerne en partie ces problématiques de protection des sols et de l'eau. Leur prise en compte et leur gestion sont importantes pour le développement durable.

Les caractéristiques géographiques	
Atouts	Faiblesses
Sol riche	Ruissellement sur les pentes fortes et risque d'érosion des sols Risques de perte de la partie la plus riche des sols, favorable à l'agriculture
Outils de gestion des eaux et des sols : Contrat de rivière, PASH, MMER etc.	Territoire entièrement en zone vulnérable aux nitrates Risque de pollution de la nappe phréatique
	Certains bâtiments sont implantés en zone d'aléa d'inondation élevé et moyen. En cas d'inondation, ces bâtiments sont susceptibles de connaître des dégâts..
La commune dispose d'un bon panel d'outils existants pour gérer les eaux et le sol : Contrat de rivière, PASH, MMER etc. L'efficacité de ces outils peut encore être améliorée.	
Mesures en faveur du maintien d'une activité agricole responsable et intégrée sur le territoire	Certaines pratiques ont des impacts négatifs en termes de pollution et de ruissellement

Principaux enjeux retenus :

- Poursuivre et améliorer encore les politiques en faveur de la préservation des sols, des eaux de surfaces, des eaux souterraines ;
- Poursuivre les travaux d'égouttage et d'assainissement collectif ;
- Poursuivre les recherches en matière de développement du potentiel hydro-électrique, en développant des moyens de limiter les impacts négatifs sur la faune aquatique (comme des échelles à poissons) ;
- Maintenir et accentuer une activité agricole et sylvicole responsable et intégrée sur le territoire.

15.3. PAYSAGE

Braives est située dans l'ensemble paysager des bas-plateaux brabançon et hesbignon. A Braives, cet ensemble se divise en trois sous-ensembles paysagers : le plateau de la Hesbaye sèche, la vallée de la Meuse, le plateau de Hesbaye.

La qualité du paysage a été reconnue par 3 périmètres d'intérêt paysager. Si ce type de périmètre est peu contraignant, il a le mérite d'attirer l'attention sur la valeur des paysages.

Cette qualité est un atout pour le cadre de vie et l'attractivité de la commune.

Elle est aussi un atout pour le développement économique, notamment pour le tourisme, au même titre que le patrimoine environnemental, qui a fait l'objet d'un Programme Communal de Développement de la Nature,

Or, actuellement, la gestion des paysages fait l'objet de mesures assurées par des organes différents au niveau communal ou supra-communal. La première ODR prévoyait également quelques mesures. Ces mesures sont dispersées entre différentes structures, d'où la difficulté d'avoir une vue d'ensemble. Une stratégie globale, via la Charte paysagère en cours, sera intéressante :

- pour avoir un panel d'actions cohérent et complet adapté au territoire ;
- pour réagir aux pressions sur le paysage (projets éoliens, présence de zone d'habitat en ruban au plan de secteur etc.) ;
- pour faire participer tous les acteurs locaux à la gestion des paysages, dans le sens des engagements d'Aalborg (ce qui a été esquissé via la définition des périmètres d'intérêt paysager ADESA).

Par ailleurs, les engagements d'Aalborg attirent l'attention sur le bon aménagement et sur le développement au sens de l'extension des villages, qui ont des effets sur le paysage. Soulignons à ce sujet qu'il reste à Braives de larges zones d'habitat au plan de secteur non urbanisées. Leur mise en œuvre se traduirait à certains endroits par une perte de paysage rural et/ou par la formation de rubans urbanisés entre les villages (soit une perte des vues depuis les voiries vers les paysages).

Les caractéristiques du paysage	
Atouts	Faiblesses
- Une charte paysagère dans le cadre du Parc Naturel, en cours → Mettre en place un programme de gestion du paysage cohérent et global - Nouveau projet de cadre de référence éolien	
Prise en compte du paysage, de façon sectorielle, à travers des outils efficaces dans le cadre de leur domaine d'action : paysage de rivière, paysage rural, paysage naturel Les outils existants peuvent servir de base pour la réalisation de la charte paysagère. Si le besoin s'en faisait sentir, ils peuvent être enrichis	Des actions de gestion du paysage dispersées : pas de garantie que ces actions couvrent l'ensemble des besoins nécessaires en l'absence d'un outil de gestion global à l'heure actuelle ? En l'absence, à l'heure actuelle, d'une Charte paysagère, certains aspects essentiels à une bonne perception du paysage pourraient éventuellement échapper au contrôle de l'administration
Une réflexion et des actions existent pour une compréhension des opportunités économiques offertes par un paysage de qualité L'Agenda 21 local, ainsi que la Charte Paysage, présentent des possibilités d'approfondir la démarche. Une quantification, certes délicate, de la valeur économique des paysages, apporterait sans doute à leur mise en valeur	La réflexion demeure sectorielle, partagée entre l'ADL, le parc naturel, le service Aménagement du territoire et la CCATM.

La préservation de la mémoire des lieux-dits est une approche intéressante de la valeur symbolique du lieu, du paysage. Cet aspect pourrait faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la charte paysagère	A première vue, la réflexion sur la valeur symbolique des paysages gagnerait à être élargie : Paysage des cimetières, paysages archéologiques, historiques (chaussée romaine), paysages liés au sentiment religieux, etc. Même si la valeur symbolique d'un paysage est difficile à appréhender. Elle est en effet fortement liée à des perceptions individuelles et à des valeurs sociétales impalpables, mouvantes, voir inconscientes
---	--

Principaux enjeux retenus :

- Globalement, les paysages de Braives sont des paysages de qualité, il est important de poursuivre l'entretien et la préservation de ces paysages, la Charte paysagère présentant un bon potentiel pour cela ;
- Par rapport aux outils et actions mis en place, il serait intéressant de repérer, en vue de leur gestion et de leur préservation, les paysages à valeurs symbolique, spirituelle ou historique (chaussée romaine, Pitet, etc.) ;
- Intégrer les Périmètres d'Intérêt Paysager de l'ADESA et du Plan de secteur à la Charte Paysagère et prévoir des mesures de gestion ;
- Préserver la silhouette des villages ;
- Maîtriser les pressions sur le paysage (éolien, zone d'habitat en ruban, banalisation etc.) et préserver sa qualité ;
- Faire participer tous les acteurs locaux à la gestion des paysages ;
- Intégrer les outils existants en matière de gestion des paysages à la Charte paysagère ;
- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la charte paysagère du Parc Naturel Burdinale Mehaigne.

15.4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Braives faisant partie du Parc Naturel de la Burdinale et de la Mehaigne, l'environnement fait l'objet d'une réflexion coordonnée qui intègre l'ensemble des acteurs du territoire, notamment via la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural.

Ainsi, depuis la première ODR, la protection de l'environnement s'est accrue, les actions se sont intensifiées. A titre d'exemple, le nombre de Sites de Grand Intérêt Biologique a doublé, une partie du territoire est reprise en Site Natura 2000.

La présence de nombreuses espèces rares est attestée sur le territoire communal.

La commune s'est d'ailleurs dotée d'un Plan Communal de Développement de la Nature en 2009. Outre les partenaires œuvrant spécifiquement en faveur de l'environnement, (associations, particuliers, citoyens dont le métier est lié à l'environnement...), le PCDN intègre les partenaires sociaux et économiques à la démarche. Cela permet de prendre en compte les questions particulières posées par le développement du tourisme, l'urbanisation, l'activité économique.

A ce titre, étant donné que 80% du territoire communal est voué à l'agriculture, le PCDN souligne particulièrement l'intérêt d'inclure le monde agricole dans la démarche volontariste. Ce qui est d'ailleurs prévu par la future Politique Agricole Commune.

A noter que le PCDN attire l'attention sur l'érosion de certains milieux : les prairies humides et les vergers haute-tige. Certains terrains retenus par le PCDN sont par ailleurs repris en zone urbanisable au plan de secteur. Leur maintien n'est donc pas garanti automatiquement.

La gestion des déchets, réalisée par Intradel, s'est grandement améliorée depuis la première ODR. La Commune de Braives organise le ramassage des déchets sauvages.

Braives mène une politique de gestion de l'énergie au niveau communal avec la recherche de l'efficacité énergétique (= diminuer la consommation d'énergie), le développement de la production d'énergies respectueuses de l'environnement au niveau local, la sensibilisation, le soutien et la participation des citoyens.

Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre de politiques menées à des niveaux supra-communaux (POLLEC, politique énergétique du GAL, Convention des maires pour une Energie Durable etc.).

Des pistes prometteuses ont été identifiées en matière de développement du potentiel énergétique au niveau communal : l'hydro-électricité et la valorisation énergétique de la biomasse. Une autre piste, qui fait l'objet d'investigations de la part de la Wallonie, c'est la géothermie. Le potentiel sur le territoire communal est cependant inconnu à l'heure actuelle.

Il restera cependant plus compliqué de diminuer la consommation d'énergie liée à l'emploi de la voiture, ainsi qu'à la présence d'habitat ouvert, deux secteurs particulièrement consommateurs d'énergie.

On peut dire que, globalement, en matière de gestion de l'environnement, des déchets et de l'énergie, Braives s'inscrit bien dans les engagements de la Charte d'Aalborg. Ces matières sont d'ailleurs stratégiques pour le développement futur de Braives.

Environnement, déchets et énergie	
Atouts	Faiblesses
Une politique de gestion de l'environnement volontariste et de qualité Vu les outils dont dispose la commune, des actions efficaces peuvent continuer à être menées	Malgré les efforts couronnés de succès de la commune et une excellente qualité environnementale, une perte de la biodiversité est observée dans certains domaines (prairies humides, vergers haute-tige). Les causes de cette perte de biodiversité sont structurelles, elles dépendent souvent soit de choix individuels, soit de l'affectation au plan de secteur, soit de pratiques agricoles, soit de phénomènes qui dépassent largement le cadre des frontières communales. Elles échappent donc en grande partie à la maîtrise de la

	Commune, voir du Parc Naturel et de la Wallonie
Braives fait partie du Parc Naturel Burdinale Mehaigne, qui mène de nombreuses actions en faveur de l'environnement (développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, protection de la faune et de la flore) Valorisation du patrimoine naturel, tant pour la qualité du cadre de vie que pour le tourisme	Une région d'agriculture intensive qui met à mal l'habitat et les possibilités de nourriture pour de nombreuses espèces animales et végétales
Nombreux outils de sensibilisation et de gestion de l'environnement : MMER, Contrat de Rivière, service Environnement, mais aussi GAL, maison du tourisme Caractère exemplaire des démarches menées à Braives et dans le Parc Naturel pour la gestion de l'environnement	
Un patrimoine naturel particulièrement riche –réserve naturelle domaniale, zones Natura 2000, etc. – , notamment lié aux milieux humides	Disparition progressive des prairies humides et des vergers hautes tiges
Une filière de gestion des déchets organisée et efficace	
Une réflexion globale concernant la gestion de l'énergie adaptée aux caractéristiques locales Sur base de la réflexion globale, possibilité de réaliser des investissements progressifs qui correspondent le mieux aux opportunités communales	Dépendance par rapport aux projets régionaux
Des mesures concrètes en faveur de l'énergie, certaines mises en œuvre, d'autres en voie de mise en œuvre à court ou à long terme	La démarche est, nécessairement, progressive. La pleine efficacité énergétique est une vision d'avenir avant d'être une réalité. Un potentiel pour la géothermie à vérifier

Principaux enjeux retenus :

- Contrecarrer l'érosion des milieux les plus sensibles, en particulier des milieux humides et des vergers hautes tiges, et les terrains intéressants situés en zone urbanisable au plan de secteur ; à ce titre des partenariats avec les agriculteurs peuvent être intéressants ;
- S'inscrire dans la future Politique Agricole Commune ; le système actuel, basé sur les Mesures Agro-Environnementales (MAE), fera en effet l'objet d'une refonte ;
- Poursuivre la bonne gestion du patrimoine naturel dans le cadre fixé par le PCDN et les infrastructures concernées ;
- Valoriser le patrimoine naturel pour le cadre de vie et le tourisme ;
- Poursuivre la bonne gestion des déchets ;
- Poursuivre et approfondir la démarche en matière d'énergies renouvelables et/ou alternatives, en visant une autonomie toujours plus grande ;
- Réaliser une étude sur le potentiel géothermique.

15.5. URBANISME ET PATRIMOINE

La commune de Braives dispose de nombreux outils de gestion de l'aménagement de son territoire, soit qu'elle s'en soit dotée, soit que ces outils aient été mis en place à des niveaux supra-communaux.

Ces outils, notamment, le SSC (SDC) le RCU (GCU), la CCATM, le PCDR (de 1995 à 2010), la politique de remembrement, le Plan de Mobilité, le Leader, l'ADL, la CDL, le Plan d'actions en matière de logement, permettent d'aider à réguler la pression foncière sur la commune. On relèvera également l'existence d'un Plan Communal de Développement de la Nature et du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. Les documents relatifs à ces plans et programmes prennent sectoriellement en compte le développement durable. L'Agenda 21 Local permet d'inscrire et de coordonner plus efficacement toute une série d'actions dans le développement durable.

La commune de Braives a conservé son caractère rural à travers son patrimoine naturel et bâti qui compte quelques précieux éléments comme les châteaux (Fallais, Braives, Fumal,...) les fermes, les moulins à eau (Hosdent, Avennes, Fallais...), les églises, les potales, etc. Les centres de villages revêtent également une grande qualité.

Cependant, l'aménagement de l'espace public n'est pas toujours à la hauteur de la qualité du bâti qui l'entoure, notons en particulier les centres de Fallais, Ciplet et Ville-en-Hesbaye.

Le patrimoine traditionnel est mis en valeur au travers des circuits de promenade et de formations organisées par le GAL. Il est important de poursuivre la préservation du patrimoine remarquable, afin de le préserver et de le réaffecter dans le respect de son caractère originel.

Le développement urbain actuel hors des centres de villages se fait de manière éclatée. Les villages s'étendent le long des voies et tendent à se rejoindre, il en résulte un espace public morcelé et hétérogène ne ressemblant que par segments à l'espace-rue traditionnel rural.

A cela se rajoute la prolifération de panneaux, marquages routiers et systèmes ralentisseurs peu esthétiques qui nuisent à la perception du caractère rural de la commune.

Le cinquième engagement d'Aalborg prend en compte les aspects de planification et de conception et met notamment l'accent sur l'importance d'éviter la prolifération villageoise et de mettre en valeur l'héritage culturel. Ces aspects participent activement au développement durable.

Urbanisme et patrimoine	
Atouts	Faiblesses
De nombreux outils de gestion de l'aménagement du territoire à disposition	
Présence d'éléments de grande valeur patrimoniale et archéologique	Manque d'entretien et inoccupation de bâtiments de grande qualité patrimoniale L'hétérogénéité (volumétrie, implantation, matériaux, abords) des constructions récentes entraîne un manque d'harmonie dans la perception de l'espace-rue.
Outils de valorisation du petit patrimoine mis en place : parcours d'interprétation, programme de formation aux métiers du patrimoine..	
Conservation du caractère rural des centres villageois leur conférant une grande qualité patrimoniale et esthétique..	Les espaces publics des centres de certains villages gagneraient à être rénovés et requalifiés : - Place du Carcan à Braives - Parvis et alentours de l'église de l'annonciation à Ville-en-Hesbaye - Place de l'Europe et parvis de l'Eglise Saint-Maurice à Ciplet - Rue de l'Eglise à Fallais

	Développement du bâti hors centres de villages morcelé et hétérogène (extension linéaire et éclatée). Ce développement est très consommateur d'espace.
	L'espace public hors des centres est hétérogène et peu travaillé. Des éléments importants comme les entrées de village ne sont pas suffisamment mis en valeur en particulier la rue Cornuchamp menant à la Maison Communale au croisement avec la N64 où se situe un petit pôle commercial en développement
Espaces publics des centres sécurisants en ce qui concerne les modes lents	Aménagements pour la sécurité routière parfois très inesthétiques

Principaux enjeux retenus :

- Aménagement des espaces publics :
 - o des centres des villages de Braives, Fallais, Ciplet et Ville-en-Hesbaye,
 - o des grand'routes,
 - o de l'espace-rue hors villages,
 - o des entrées de village.
- Réduction du développement urbain morcelé et hétérogène pour maintenir la qualité paysagère de la commune,
- Aménagement de l'espace public, et usage de plantations peut réduire la perception d'hétérogénéité de l'habitat,
- Préservation des points de vue paysagers,
- Densification du tissu villageois en lien avec la réflexion sur les noyaux d'habitat, par exemple :

La rue du Cornuchamp mène au centre de Braives et à la maison communale depuis la N64. Un petit centre commercial s'est développé autour du carrefour entre ces deux voies. L'opportunité existe de marquer l'entrée de village et de densifier le long de la rue Cornuchamp pour recréer un espace-rue villageois reliant le pôle commercial au pôle administratif.
- Maintien et mise en valeur des éléments patrimoniaux,
- Amélioration de la lecture des entrées de village

15.6. CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET POLITIQUE SOCIALE

La densité de population de Braives est très faible, ce qui est caractéristique d'une commune rurale.

Avec une représentation plus importante des moins de 20 ans et des 35-60 ans, Braives est une commune à vocation familiale, attractive pour de nouveaux habitants grâce à un cadre de vie agréable et à la facilité d'accès vers les pôles d'emplois. La population de la commune de Braives augmente d'ailleurs régulièrement.

L'IWEPS prévoit à ce titre une augmentation de 30 habitants par an d'ici 2026, et une évolution du nombre de ménages de 21 %.

A l'inverse de la Wallonie et de l'arrondissement de Waremme, Braives ne connaît pas un vieillissement de sa population. On remarquera une tendance des aînés à quitter la commune, notamment pour accéder à des services et équipements adaptés.

On constate également en Wallonie une réduction générale de la taille des ménages, même si cette tendance est plus faible à Braives que dans l'arrondissement et la Région. Néanmoins, en 2013, Braives comptait 627 personnes vivant seules, ce qui représente à peu près 10 % de la population.

Lors de la première ODR, la politique sociale communale reposait surtout sur le CPAS.

Les fiches-projets de la première ODR prévoyaient surtout la réalisation d'infrastructures du type maison de village et aménagements d'espaces publics conviviaux, qui favorisent la vie sociale.

A l'heure actuelle, le CPAS est toujours central dans la gestion de la politique sociale communale. De nombreux projets menés par le CPAS font l'objet de partenariats avec des structures communales ou para-communales. La commune est également affiliée à d'autres organismes supra-communaux, comme l'ONE.

La commune de Braives se donne les moyens pour créer des conditions équitables au sein de la commune et s'inscrit de cette façon dans les engagements de la Charte d'Aalborg.

Social et politique sociale	
Atouts	Faiblesses
Commune attractive pour les familles	Manque d'attractivité de la commune pour les seniors
Présence de 2 maisons de repos et de soins	
De nombreuses possibilités d'accueil pour les enfants : une crèche, une MCAE et plusieurs accueillantes autonomes ou agréées par l'ONE	Manque de places pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans
De nombreuses actions de la part du CPAS pour aider les personnes en situation précaire.	Augmentation du nombre de personnes isolées
Présentation de toutes les aides disponibles claire et accessible sur le site web de la commune	

Principaux enjeux retenus :

- Développement de services d'accueil et /ou garde de la petite enfance (0-3 ans) ;
- Développement de services aux familles et à la jeunesse ;
- Développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées, par exemple :
 - o Logements de plus petite taille
 - o Logements intergénérationnels, habitat kangourou, Bimby
- Développement de services pour répondre aux besoins des personnes âgées, par exemple :
 - o Centres de soins
 - o Services à domicile
- Lutter contre l'isolement et renforcer la cohésion sociale, par exemple :
 - o Organisation d'activités intergénérationnelles
 - o Développement de SEL (Système d'Echange Local)
 - o Co-voiturage

15.7. LOGEMENT

Braives est une commune attractive pour les nouveaux habitants, située à proximité de grandes voies de communication et à mi-chemin entre Namur et Liège. Le nombre de logements a augmenté de façon importante malgré le coût élevé de l'immobilier et la hausse des prix des dernières années.

Le parc de logements de la Commune de Braives est globalement de bonne qualité et se compose essentiellement de maisons unifamiliales dont une grande majorité de 4 façades. La commune dispose en revanche de peu d'appartements et de petits logements et également de trop peu de logements locatifs.

La densité moyenne de logement de la commune est de 8 logements/ha, ce qui est très faible.

La politique de logement est définie à travers l'ancrage communal. Celui-ci stipule que le CPAS gère 18 logements publics ou sous convention publique sur le territoire communal. Il signale également deux projets communaux pour la construction de 7 logements.

En observant l'accroissement du nombre de ménages à Braives de 21% prévu par l'IWEPS à l'horizon 2026, on constate qu'un développement du parc immobilier suivant la tendance actuelle amènerait à une offre foncière potentielle de 30% des zones constructibles prévues au plan de secteur.

En ce qui concerne les anticipations des effets du pic pétrolier, une hausse des coûts de chauffage et des déplacements (carburant) est prévisible. Le parc immobilier de Braives est l'un des plus vulnérables face à ce phénomène puisque très consommateur d'énergie. En effet, les maisons isolées (4 façades) engendrent de plus grandes déperditions caloriques et demandent une consommation plus importante de chauffage. En outre, la très faible densité des quartiers hors centres de village implique une grande dépendance à la voiture individuelle.

La charte d'Aalborg met en exergue l'importance d'appliquer des principes de construction durable et de l'obtention de densités appropriées au sein des villages afin de participer au développement durable de la commune.

Logement	
Atouts	Faiblesses
Un parc de logement globalement de bonne qualité	Densité du logement très faible : typologies d'habitat consommatrices d'espace, avec des implications en matière de mobilité et de consommation d'énergie
Une commune attractive pour de nouveaux habitants	Prix des logements et des terrains à bâtir en constante augmentation
Des logements mis à disposition ou en cours de construction pour les populations en situation précaire	
	Manque de diversité dans les types de logements
	Taux d'appartements très faible
	Manque de logements locatifs

Principaux enjeux retenus :

Développement de nouvelles formes de logement adaptées aux défis futurs liés aux coûts de l'énergie, à l'augmentation de la population, à l'accroissement du nombre de ménages, à la diminution de la taille de ceux-ci, au vieillissement de la population, etc. ;

- Densification de l'habitat (avantageux pour le développement commercial, la chalandise, les transports collectifs, la cohésion sociale, l'intergénérationnel), par exemple :
 - o Division du bâti existant ;
 - o Construction de nouveaux logements au sein des tissus pavillonnaires existants (type « Bimby »).
Ex. : personne âgée vivant seule dans une maison isolée divise son terrain pour y construire un plus petit logement plus adapté et revend la maison à un ménage plus grand ;
 - o Construction d'immeubles à appartements s'intégrant dans le cadre rural de la commune ;

- Construction de bâtiments basse-énergie voir passifs ;
- Production d'énergie alternative : pompe à chaleur, photovoltaïque, solaire thermique ... ;
- Diversification du parc immobilier afin d'accueillir une plus grande diversité sociale et de permettre une plus grande souplesse pour s'adapter à l'évolution de la population ;
- Augmenter l'offre de logements locatifs.

15.8. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Le développement économique avait fait l'objet d'actions nombreuses dans le cadre de la première ODR. Braives s'est par la suite dotée d'organes spécifiques pour cette matière, notamment l'ADL.

C'est une commune assez aisée, avec une augmentation progressive des revenus de 50.000 euros. On relève également un bon taux d'emploi. Les faibles revenus et le chômage sont cependant présents, avec un chômage qui touche principalement les moins de 25 ans ou les plus de 40 ans, peu diplômés.

L'activité économique est fortement liée aux villes voisines. Dans l'immense majorité des cas, la voiture est essentielle pour l'accès au travail. Mais surtout, Braives, en tant que commune rurale, peut sembler moins concurrentielle pour de l'activité économique que des pôles d'emplois plus développés.

On compte en effet peu d'emplois sur la commune par rapport au nombre d'habitants, mais le nombre d'emplois est en augmentation. Ceci est surtout le fruit du développement du secteur tertiaire, ce qui souligne un certain dynamisme économique du territoire, moins fréquent dans les communes rurales.

L'activité commerciale est en mutation, avec un déplacement des commerces depuis le centre des villages vers des lieux plus accessibles à la voiture. Ici aussi, Braives, située un peu en retrait des grands axes, peut sembler moins attractive que d'autres communes.

La commune a le projet de développer un îlot d'entreprises à Avennes avec la volonté de valoriser le potentiel du territoire. Ainsi, le projet vise particulièrement les technologies environnementales de pointe, les PME existantes ayant besoin de locaux plus grands et les entreprises agro-alimentaires.

Braives est également engagée dans le développement d'un tourisme respectueux du cadre de vie, notamment via la MMER, la maison du tourisme et le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne. Braives s'inscrit en effet dans un réseau touristique plus large que les frontières communales, notamment via des circuits touristiques, des partenariats et la mise en place de formations pour les guides du terroir.

L'équipement touristique s'est accru au fil du temps : hébergement, Horeca, sites touristiques, petits musées, activités sportives etc. Il vise la diversité de l'offre dans le respect de la qualité du territoire.

Avec l'augmentation des coûts du pétrole, l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) prévoit un attrait de plus en plus important pour le tourisme de proximité. Il s'agit donc d'une filière d'avenir.

En matière de tourisme, le Parc Naturel Burdinale Mehaigne, pourtant attractif, ne jouit cependant pas d'une visibilité aussi bonne, que, par exemple, les Ardennes.

La valorisation des produits du terroir est également liée au développement du tourisme, même si elle est attractive pour un public plus large. De nombreuses actions sont mises en place dans le cadre de Braives...Commune gourmande et Music-All Braives. Un label Parcs Naturels Wallons, qui fera l'objet d'une charte qualité, sera prochainement mis en place.

Braives, située dans la région limoneuse, est avant tout une terre de grandes cultures. L'élevage y occupe une place importante, principalement avec des bovins d'engraissement. L'élevage du porc se développe cependant de plus en plus.

L'agriculture a suivi, depuis une vingtaine d'années, les mêmes évolutions que partout ailleurs en Wallonie, à savoir :

- une diminution du nombre d'exploitations ;
- une diminution de la Surface Agricole Utile ;
- une augmentation de la superficie cultivée par exploitation, tendance qui devrait se prolonger dans l'avenir ;
- une disparition progressive des petites exploitations ;

Depuis quelques années, on observe une diversification agricole encore faible (cultures énergétiques, cultures de légumes pour la conserverie, activités liées au tourisme).

En coopérant avec les communes voisines, en soutenant l'emploi local, en suscitant les bonnes pratiques d'entreprise (énergie) et en développant des activités économiques en phase avec les caractéristiques du territoire, Braives s'inscrit dans les engagements d'Aalborg. Vu la création d'emplois, importante pour une commune rurale et au regard du contexte économique actuel, cette stratégie est efficace.

Caractéristiques économiques	
Atouts	Faiblesses
Braives est une commune assez aisée, qui bénéficie de l'influence positive des grandes villes voisines (Liège, Bruxelles et Namur)	Une dispersion croissante des revenus, les revenus faibles (<à 10.000€) restant stables, tandis que les revenus >50.000€ augmentent
Un bon taux d'emploi : 65,82% de la population active, reflet d'un dynamisme économique certain	Peu d'emplois par habitant sur la commune (moins d'un poste par 100 habitants), les habitants travaillent majoritairement à l'extérieur
Un taux de chômage stable, voire en légère baisse entre 2003 et 2009. Une baisse importante du taux de chômage chez les femmes sur cette période	Un chômage qui touche principalement les – 25 ans et les + 40 ans, ainsi que les personnes les moins qualifiées
Une commune dynamique en termes de création d'entreprises, notamment suite à l'arrivée de nouveaux habitants : Horeca, crèches, immobilier, construction, etc. Une réflexion coordonnée, fruit d'un partenariat mené à l'échelle de la commune et du Pays Burdinale Meuhaigne, pour dynamiser et diversifier le secteur économique et créer de l'emploi	Disparition progressive des commerces dans le centre des villages Et construction de commerces au niveau des lieux accessibles en voiture, en périphérie des villages
Un tourisme respectueux du cadre de vie, vert et diffus, en plein développement. Une offre touristique diversifiée et cohérente, en termes d'accueil, d'activités, de services, d'Horeca Des synergies au niveau supra-communal Possibilité de poursuivre la valorisation des caractéristiques locales via le développement du secteur touristique, source d'emplois et de valeur ajoutée	La valeur touristique du Pays Burdinale Meuhaigne et de Braives n'est pas bien connue à l'extérieur (en comparaison des Ardennes, par exemple)
Une bonne localisation et une accessibilité facile en voiture	Une accessibilité limitée en TEC Malgré la présence du RAVeL une accessibilité limitée également pour les modes doux,
Les produits du terroir sont attractifs, un marché existe au moins localement (ferme, produit de bouche, vins etc.) Des partenariats entre acteurs du secteur existent et présentent un dynamisme certain Possibilité de développer des circuits courts et une filière économique courte Possibilité de faire connaître les produits de la commune, notamment à travers le PN Un label Parc Naturel est prévu pour la Wallonie. Il remplacera le label Parc Naturel BM.	Un label existe pour le Parc Naturel BM, il n'est pas valorisé. Il lui est en effet notamment reproché de ne pas relever d'une charte de qualité
Une commune agricole tournée vers les grandes cultures et l'engraissement bovin Une diversification récente qui augmente la compétitivité de l'agriculture : élevage de porcs, cultures énergétiques	Une augmentation de l'âge moyen des agriculteurs Un secteur très exigeant qui nécessite une grande compétitivité, avec une augmentation de la taille moyenne des exploitations Diminution du nombre d'emplois offerts par l'agriculture

Synergie certaine avec la réflexion sur les produits du terroir	
D'intéressants outils au service du développement économique, au niveau local (ADL, ALE) ou supra-local (PN, Maisons de l'Emploi, Maison du tourisme, GAL) Dans l'esprit de l'Agenda 21 Local, recherche de complémentarité et de synergies entre l'activité économique, la protection de l'environnement, les politiques sociales (offre d'emplois) - Développement territorial durable.	
Un projet d'îlot d'entreprise en cours, avec recherche de synergies avec les caractéristiques économiques du territoire	

Enjeux

- Continuer la politique de développement de l'emploi sur le territoire ;
- Créer des emplois moins qualifiés pour les parties de la population les plus sensibles au chômage ;
- Faire connaître l'intérêt touristique local, l'intérêt économique et l'intérêt commercial de Braives à l'extérieur, ceci pour se positionner par rapport à l'offre des concurrents ;
- Accompagner et cadrer les mutations récentes de l'offre commerciale (proximité grands axes) ;
- Poursuivre le développement de la filière tourisme, en augmentant le nombre d'infrastructures et en structurant l'offre, en améliorant les services offerts ;
- Continuer à soutenir la filière agricole : diversification, débouchés locaux, possibilité de transformation des produits, tourisme rural, etc. ;
- Apporter des solutions aux problèmes de bon voisinage entre activités économiques et habitat (exemple : nuisances olfactives de certains élevages) ;
- Vu le déplacement des commerces vers des lieux accessibles à la voiture, avec un petit quartier commerçant à Braives, au croisement de la Chaussée de Tirlemont et de la rue Cornuchamp, être attentif à l'accessibilité modes doux des commerces pour les habitants.

15.9. VIE SOCIO-CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT

Avec 56 clubs de sports et 7 associations culturelles, l'offre socio-culturelle est large à Braives. Des activités ponctuelles variées sont organisées tout au long de l'année. Music All Braives, par exemple, est une activité phare.

Les activités visent des publics diversifiés. La commune mène actuellement un effort particulier pour répondre aux demandes des personnes âgées, qui étaient sensiblement moins bien rencontrées.

Cette vie socio-culturelle peut s'appuyer sur des infrastructures de qualité, et globalement neuves : le centre culturel Braives-Burdinne, la Maison des associations de l'ancienne gare de Braives, le centre sportif de Fallais et l'asbl sport-éducation Mehaigne.

Ces infrastructures sont distribuées sur l'ensemble du territoire communal et se répartissent ainsi dans tous les villages. Certains villages ont des comités de village. Braives est cependant polarisée par les communes voisines pour les activités socio-culturelles. On notera par exemple la piscine d'Hannut et les activités sportives et culturelles des villes proches.

Les principales infrastructures sont implantées à proximité du RAVeL, ce qui permet de favoriser l'accessibilité modes doux sécurisée.

L'accès aux activités sportives et culturelles ainsi qu'aux écoles n'est cependant pas aussi facile pour tous les villages : Tourinne, notamment, est située en retrait par rapport au reste des villages, de l'autre côté de la Chaussée de Tirlemont. De plus, ce village n'est pas relié par un bus à l'entité et dispose de moins d'équipements.

Braives compte 4 écoles, réparties entre les villages de Braives, Fallais, Avennes et Ciplat. Le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés est en augmentation actuellement. Cette tendance devrait se poursuivre. Un besoin se fait sentir en nouvelles infrastructures.

A travers la mise en place d'activités en coopération avec les communes voisines, Braives s'inscrit dans les engagements d'Aalborg. Même si ce point est susceptible d'améliorations, Braives vise l'accessibilité par tous aux activités socioculturelles, conformément aux engagements.

Vie socio culturelle, sport enseignement	
Atouts	Faiblesses
De nombreuses infrastructures sportives et associatives neuves et de qualité Réflexion et actions sur l'accès aisé aux équipements et aux écoles	Tous les villages n'ont pas le même taux d'équipement, ce qui peut poser des difficultés d'accès, par exemple pour Tourinne qui est en retrait. →accès inégal aux activités
Des écoles maternelles et primaires	Population scolaire en augmentation : pas assez de locaux
Coordination des activités sportives et culturelles : agenda, visibilité etc. Possibilités de développer encore la vie culturelle ?	
Un panel de sports diversifiés visant tous les publics De nombreux événements culturels Nouvelles activités socio-culturelles pour les aînés	Moins d'événements sportifs adaptés aux aînés. Suggestion : dans le cadre d'une réflexion plus large sur la place des personnes âgées, intégrer un axe culture et sport pour les aînés
	La piscine publique la plus proche est à Hannut.
	Le public braivois est aussi polarisé par les activités culturelles et sportives des villes proches

Enjeux :

- Favoriser l'accès de tous aux activités socio-culturelles, en particulier des habitants de Tourinne ; ceci étant notamment lié à des questions de mobilité (exemple d'action : améliorer la connectivité des villages au RAVeL) ;
- Poursuivre la réflexion concernant les besoins sportifs et culturels des aînés, en l'intégrant à une réflexion plus large sur la place des aînés ;
- Améliorer encore les infrastructures scolaires, sportives et culturelles ;
- Poursuivre et améliorer encore les actions en faveur de la vie socio-culturelle : partenariats, synergies entre les activités, amélioration de l'équipement, soutien aux asbl et aux comités villageois etc. ;
- Valoriser l'offre en activités socio-culturelles auprès de la population pour améliorer la fréquentation des activités braivoises.

15.10. MOBILITÉ

La commune, située à mi-chemin entre Namur et Liège, est desservie par un réseau routier régional et national qui permet une très bonne accessibilité en voiture. Cependant, cette position a aussi son revers. Ainsi, le trafic routier parcourant ce territoire rural est important.

Les transports publics sont limités à 4 lignes de bus. L'offre réduite en transports en commun induit une utilisation importante de la voiture bien que tous les centres de villages soient desservis par le bus.

4 gares SNCB se situent dans un rayon de 13 km de la commune et peuvent être atteintes par le bus, cependant les temps de parcours et la fréquence de passage ne sont pas compétitifs par rapport au transport motorisé privé.

L'offre en stationnement semble suffisante au vu de la capacité des différents parkings.

Le RAVeL permet de relier en mode doux plusieurs villages braivois et les villes de Hannut et Wanze. Outre le RAVeL, le peu d'infrastructures destinées aux usagers doux est un facteur d'insécurité pour ces derniers en particulier sur les voies régionales. De plus, la vitesse excessive des véhicules sur ces voies renforce le danger.

Les villages de la commune se situent entre les 3 voies régionales et l'autoroute, à l'exception de Tourinne-la – Chaussée qui est séparée des autres villages par la N64 agissant comme une barrière. Les entrées de villages ne sont pas marquées depuis ces grand-routes.

La commune possède un potentiel pour créer des liaisons sécurisées modes doux entre les villages de l'entité.

La Commune s'est dotée d'un PCM en 2003. Ce document définit les mesures à prendre à Braives en matière de mobilité multimodale et d'aménagement urbain. Il appartient à la commune de développer les projets de détails visant à l'application des principes définis dans le PCM. Plusieurs projets ont déjà été mis en œuvre depuis son approbation. En 2017, l'actualisation du PCM est en cours.

La hausse prévisible du coût du pétrole risque d'affecter de façon importante Braives. En effet, la dispersion de l'habitat, le peu de mixité dans les centres villageois, le faible développement de l'emploi au sein de la commune, le manque de compétitivité des transports collectifs et le manque de liaisons modes doux sécurisées rendent la commune très dépendante de la voiture individuelle et du pétrole.

La question de la mobilité fait l'objet du sixième engagement d'Aalborg, malgré des efforts considérables (RAVeL, négociations avec les TEC...), la commune peine à développer une mobilité durable.

Mobilité	
Atouts	Faiblesses
Existence d'un Plan Communal de Mobilité en cours de révision	Outil d'orientation ne dressant pas une liste détaillée des actions à entreprendre
	Manque de hiérarchie du réseau communal interne : entrées de villages, etc.
Itinéraire RAVeL, au sein de la commune (L 127 : Huy – Landen)	En dehors du RAVeL, réseau de pistes cyclables peu développé. Les liaisons inter-villages généralement peu adaptées pour les modes doux
Très bonne accessibilité à la commune via le réseau routier national : E42, N80, N64, N69	Routes régionales insécurisées : – Insécurité pour les modes doux (pas d'aménagement de traversées, de pistes cyclables...) – Problèmes de vitesse – Connexions avec le réseau communal interne peu sécurisantes voir dangereuses Charroi poids lourds important sur certains axes (N80, N64)

4 gares SNCB (Huy, Statte, Landen et Waremme) dans un rayon de 13 km	Transports en commun peu compétitifs (temps de parcours, dispersion de l'habitat, liaisons et cadencement limités). Les liaisons vers Waremme sont insuffisantes.
Passages de bus TEC quotidiens	
	A l'intérieur de la commune : - La dispersion de l'habitat, - La faible mixité dans les noyaux villageois : fermeture des commerces locaux, manque d'emplois... entraîne la nécessité de déplacements longue distance, déplacements plus compétitifs en voiture individuelle.
	Le manque de compétitivité des transports en commun et la nécessité de déplacements longue distance engendrent une grande dépendance à la voiture individuelle
Existence des « Solitaxis » permettant aux personnes ne disposant pas de véhicule particulier de se déplacer au sein de la commune.	

Enjeux :

- Améliorer la connectivité modes doux des villages au RAVeL ;
- Créer un réseau de pistes cyclables et de modes doux entre les villages ;
- Sécurisation des voies régionales :
 - o Systèmes réducteurs de vitesse aux endroits stratégiques,
 - o Aménagements sécuritaires pour les modes doux ;
- Hiérarchisation des voies communales internes et marquage des entrées de villages :
 - o Sécurisation des carrefours entre ces entrées et les voies régionales pour tous les modes,
 - o Aménagements paysagers permettant de percevoir la hiérarchie des voies ;
- Réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous :
 - o Co-voiturage,
 - o Réflexions avec les TEC pour améliorer la desserte en bus en particulier pour les liaisons vers Waremme,
 - o Améliorer les liaisons vers les gares,
 - o Véhicules partagés (électriques ?),
 - o Faciliter l'accès aux arrêts de bus,
 - o Susciter l'utilisation des modes doux pour les trajets intercommunaux et vers les villes proches,
 - o Encourager la transition vers des véhicules peu polluants ;
- Planifier et concevoir les villages pour réduire la longueur et le nombre de trajets lors des déplacements des habitants :
 - o Densifier des noyaux d'habitat (déplacements locaux possibles en modes doux, viabilité transports en commun, facilitation du co-voiturage),
 - o Assurer une mixité dans les centres villageois : équilibre entre emplois, logements, services et commerces ;
- Aménagement des espaces publics accessibles à tous (PMR).

15.11. GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS

De l'analyse réalisée, il ressort que Braives mène une politique volontariste de développement communal. En outre, la commune s'inscrit dans un territoire dynamique.

Pour l'ensemble des problématiques communales, Braives s'est dotée d'outils de gestion des politiques sectorielles. Ces outils font l'objet d'une réflexion et d'améliorations constantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence, notamment via l'agenda 21 local. Globalement, ces outils touchent tous les domaines du développement durable. Le développement durable de la commune est donc en devenir.

Concernant ces différents outils, le cas échéant, l'auteur du PCDR a relevé des points d'attention et des enjeux aux différents chapitres concernés.

Braives jouit de plus d'une bonne capacité d'emprunt, ce qui laisse une certaine marge pour les projets et actions nécessaire au bon développement futur de la commune.

La note de politique générale définit trois défis, véritables axes de travail pour la présente législature : le défi démographique, le défi économique et le défi environnemental. L'importance de la participation des habitants est également soulignée, sous la forme de consultation, d'une enquête de satisfaction ou d'un investissement dans des structures citoyennes.

Gestion communale et services publics	
Atouts	Faiblesses
Des finances saines et une bonne capacité d'emprunt, avec des possibilités d'investissements sur fonds propres	Un endettement maîtrisé La commune fait cependant état de difficultés de plus en plus grandes à parvenir à un équilibre budgétaire au fil des années au vu des exigences régionales et fédérales
Des outils de gestion des politiques sectorielles efficaces et cohérents	Des opportunités existent d'améliorer encore les outils de gestion communaux
Une réflexion d'amélioration des outils de gestion constante, notamment via l'agenda 21 local	
Un territoire rural dynamique	Un territoire en retrait des pôles d'emplois et d'activités wallons
De nombreux outils de communication existants tels que le site internet, l'application smartphone, le bulletin communal, les pages Facebook, les grands panneaux d'affichage, la TV à l'accueil...	Couverture internet incomplète sur le territoire

Enjeux :

- Intégrer des objectifs chiffrés et des échéances pour les fiches-projets de l'agenda 21 Local ;
- Voir émerger de nouveaux projets complémentaires à ceux de l'agenda 21 local pour une meilleure prise en compte du développement durable via le PCDR, en élargissant la réflexion ;
- Poursuivre et compléter la démarche développement durable grâce à l'opération de développement rural, qui permettra d'élargir et d'approfondir la réflexion ;
- Améliorer encore les outils de gestion existants ;
- Faire participer les citoyens à la prise de décision ;
- En vue de préserver des finances saines, cibler les investissements, notamment sur base d'une programmation des projets et actions.

16. ANNEXES

16.1. ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

16.1.1. ARBRES REMARQUABLES

RUE DU CENTRE, 3	Sequoia géant
RUE DU CENTRE, 3	Cèdre de l'Atlas
RUE DU CENTRE, 3	Hêtre commun
RUE DU CENTRE, 3	Tilleul de Hollande
RUE DU PONT	Tilleul de Hollande
RUE DU CENTRE, 3	Châtaigner commun
RUE DU CENTRE, 3	Bouleau verruqueux
RUE DU CENTRE, 3	Orme à feuilles de charme
RUE DU CENTRE, 3	Frêne commun
RUE DU CENTRE, 3	Platane commun
RUE DE LA CHAPELLE	Tilleul de Hollande
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Marronnier d'Inde
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Chêne pédonculé
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Hêtre pourpre
RUE DU BOLLAND, 124	Marronnier d'Inde
RUE DU BOLLAND, 124	Hêtre pourpre
RUE DU BOLLAND, 124	Orme d'Exeter
RUE JOSEPH WAUTERS	Tilleul à petites feuilles
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Chêne pédonculé
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Chêne pédonculé
RUE DU BOLLAND, 124	Erable sycomore
RUE DU BOLLAND, 124	Erable sycomore 'Leopoldii'
RUE DU BOLLAND, 124	Marronnier d'Inde
RUE DU BOLLAND, 124	Hêtre pourpre
RUE DE LA MOTTE	Chêne pédonculé
RUE DU BOLLAND, 124	Tulipier de Virginie
RUE DU BOLLAND, 124	Chêne pédonculé
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 8	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU CENTRE, 1	Frêne pleureur
RUE DU CENTRE, 1	Chêne pédonculé
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Erable sycomore 'Leopoldii'
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre pourpre
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Chêne fastigié
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Cornouiller mâle
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Châtaigner commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Charme commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Arbre aux quarante écus
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre pourpre
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Marronnier d'Inde

RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre pourpre
RUE DU CALVAIRE	Tilleul à grandes feuilles
CHAUSSÉE DE TIRLEMONT, 225	Chêne pédonculé
CHAUSSÉE DE TIRLEMONT, 225	Charme commun
CHAUSSÉE DE TIRLEMONT, 225	Chêne pédonculé
RUE DE LA SUCRERIE, 8	Tilleul de Hollande
RUE DE DREYE, 7	Marronnier d'Inde
RUE DE BOSSIAUX	Noisetier commun
RUE DU CALVAIRE	Tilleul à grandes feuilles
CHAUSSÉE DE TIRLEMONT, 225	Sequoia géant
CHAUSSÉE DE TIRLEMONT, 225	Marronnier d'Inde
RUE DE LENS SAINT-REMY, 21	Hêtre pourpre
RUE SAINT-PIERRE, 3	Marronnier d'Inde
RUE SAINT-PIERRE	Hêtre pleureur
RUE DU RY D'ARDENNE, 36	Frêne commun
RUE JOSEPH WAUTERS, 38	Tilleul de Hollande
CHEMIN DE HUY	Tilleul de Hollande
RUE DU RY D'ARDENNE	Chêne pédonculé
RUE POINT DU JOUR - PITET	Marronnier d'Inde
RUE FRANÇOIS WATHOUL	Tilleul à grandes feuilles
CHEMIN DU PARADIS	Frêne commun
RUE DU CHATEAU, 2	Marronnier à fleurs rouges
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Chêne des marais
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Châtaigner commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Epicéa commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre commun
RUE DU CHATEAU, 2	Erable plane 'Globosum'
RUE DU CHATEAU, 2	Robinier faux-acacia
RUE DU TRIHIA	Tilleul de Hollande
RUE MAPAYON, 15	Tilleul de Hollande
RUE DU CORNUCHAMPS, 5	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU TROU POTIER, 15	Noyer commun
RUE DU CENTRE, 2	Hêtre pourpre
RUE DU CENTRE, 2	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU CENTRE, 2	Sequoia géant
RUE DU BOIS	Peuplier du Canada 'Serotina'
CHEMIN DU VIA, 2	Tilleul argenté pleureur
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Chêne fastigié
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Chêne pédonculé
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Hêtre pourpre
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Tilleul de Hollande
ROUTE DE WARNANT, 14	Tilleul argenté pleureur
ROUTE DE WARNANT, 14	Hêtre pourpre
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Erable plane

RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Erable sycomore
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Aubépine sp.
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre pourpre
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Platane commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Platane commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Hêtre pourpre
RUE REINE ASTRID, 2	Marronnier d'Inde
RUE REINE ASTRID, 2	Erable negundo
RUE REINE ASTRID, 2	Erable negundo
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Tilleul argenté pleureur
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Chêne fastigié
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Erable argenté
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 10	Erable plane
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 10	Sophora du Japon
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 10	Frêne commun
RUE SAINT-DONAT	Tilleul de Hollande
RUE DE LA POMPE, 2	Charme commun à feuilles incisées
RUE DE LA POMPE, 2	Hêtre pourpre
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 10	Hêtre pourpre
RUE DE LA JUSTICE DE PAIX, 10	Marronnier d'Inde
RUE DU SART, 10	Tilleul de Hollande
RUE REINE ASTRID, 25	Saule blanc
RUE DU CHATEAU, 2	Frêne pleureur
RUE DU CHATEAU, 2	Charme commun
RUE DU CHATEAU, 2	Frêne pleureur
RUE DU CHATEAU, 2	Robinier faux-acacia
RUE DU CHATEAU, 2	If commun
RUE DU CHATEAU, 2	Erable argenté à feuilles laciniées
RUE DU CHATEAU, 2	Erable argenté à feuilles laciniées
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Pin Weymouth
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Erable argenté à feuilles laciniées
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Noyer commun
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Frêne monophylle
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Marronnier à fleurs jaunes
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Tulipier de Virginie
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Chêne fastigié
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Arbre aux quarante écus
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Marronnier d'Inde
RUE ALICE DE DONNEA, 2-4 - PITET	Châtaigner commun
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Tilleul de Hollande
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Erable sycomore
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Chêne pédonculé
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Marronnier d'Inde
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Chêne pédonculé

RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Pin noir d'Autriche
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Sequoia géant
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Hêtre pourpre
RUE LES ROCHETTES	Chêne pédonculé
THIER MOSON, 4	Chêne pédonculé
RUE DE LA SUCRERIE, 9	Hêtre pourpre
RUE DU CENTRE, 62	Tilleul de Hollande
RUE DE LA CHAUSSEE ROMAINE	Saule blanc
RUE DU MAIRE	Chêne pédonculé
RUE DU CENTRE, 3	Marronnier à fleurs rouges
RUE DE LA SUCRERIE, 9	Erable negundo
RUE DE LA SUCRERIE, 9	Saule pleureur
RUE DE LA SUCRERIE, 9	Sapin du Colorado bleu
CHEMIN COLON, 5	Magnolia hybride
CHEMIN COLON, 5	Frêne pleureur
RUE DU CHATEAU, 2	Marronnier d'Inde
RUE DU CHATEAU, 2	Erable sycomore
RUE DU CHATEAU, 2	Tilleul de Hollande
RUE DU CHATEAU, 2	Chêne rouge d'Amérique
RUE DU CHATEAU, 2	Noyer commun
RUE DU CHATEAU, 2	Aubépine sp.
RUE DU CHATEAU, 2	Tilleul à grandes feuilles
RUE DU CHATEAU, 2	Frêne pleureur
RUE DU CHATEAU, 2	Hêtre pourpre
ROUTE DE MARNEFFE -"LES TROIS ARBRES"	Tilleul de Hollande

16.1.2. HAIES REMARQUABLES

RUE ALBERT PREMIER	De la ferme Lenaerts vers l'église ; 23 sujets ; + 3 petits.	Erable sycomore
RUE ALBERT PREMIER	De la ferme Lenaerts vers l'église ; 23 sujets ; + 3 petits.	Erable sycomore
RUE DE LA MOTTE	Face au n°8 ; 4 sujets ; élagués anciennement.	Platane commun
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc

	d'aubépines.	
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
RUE DE LA SUCRERIE	A côté du n°28 ; chemin vers le lieu-dit "Trou du Tonnerre" ; environ 16 sujets ; + haie libre d'aubépines.	Saule blanc
PLACE DU CARCAN	17 sujets ; + 8 sujets à l'entrée de l'école.	Tilleul de Hollande
PLACE DU CARCAN	17 sujets ; + 8 sujets à l'entrée de l'école.	Tilleul de Hollande
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Château de Fumal ; 7 sujets.	Châtaigner commun
RUE DE LA VIEILLE CENSE, 3	Château de Fumal ; 7 sujets.	Châtaigner commun
RUE DU CHATEAU, 2	Château de Fallais.	Tilleul argenté pleureur
RUE DU CHATEAU, 2	Château de Fallais ; drève de 37 sujets.	Platane commun
RUE DU CHATEAU, 2	Château de Fallais ; drève de 37 sujets.	Platane commun
RUE DU CHATEAU, 2	Château de Fallais ; 16 sujets ; + 15 têtards.	Saule blanc

16.2. BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE

ADRESSE BIEN	DESCRIPTION BIEN	LOCALITÉ
Rue de la Justice de Paix	Eglise paroissiale St-Martin, 1906, chœur copié sur celui de la 2ème moitié du XIIe s.	Avennes
Rue des Botteresses n°60	Croix en fonte, fin XIXe.	Avennes
Rue de la Chapelle n°3	Ferme clôturée, début XIXe au départ d'un noyau du XVIIe.	Avennes
Rue de la Chapelle	Chapelle Notre-Dame, XIXe, XXe.	Avennes
Rue de Crehen n°1	Dépendance agricole isolée, XIXe.	Avennes
Rue de la Justice de Paix n°5-7	Maison, fin du XVIIIe.	Avennes
Rue de la Justice de Paix n°6	Ancienne taverne XVIIIe, XIXe, XXe.	Avennes
Rue de la Justice de Paix n°9	Bâtiments de ferme en quadrilatère groupés autour d'une grande cour, XVIIIe, XIXe, XVIIe.	Avennes
Rue de la Justice de Paix n°11	Ancien presbytère, fin du XVIIIe.	Avennes
Rue de la Justice de Paix n°14	Habitation, début du XIXe.	Avennes
Ruelle Mathias n°2	Petite ferme, début du XIXe.	Avennes
Rue de Moxhe n°3	Ferme en long, début XIXe.	Avennes
Rue du Vélupont n°16	Moulin du Vélupont dans (●) site remarquable planté de peupliers. Moulin à eau XVIIIe.	Avennes
Rue Saint-Pierre/ Rue Sacré Coeur	Eglise paroissiale Notre-Dame, 1910.	Braives
Place du Carcan n°11	Maison, début XIXe.	Braives
Place du Carcan n°19	Habitation, début XIXe.	Braives

Place du Carcan n°19	Poteau indicateur en fonte, fin XIXe.	Braives
Place du Carcan	Tour de l'ancienne église Notre-Dame, XVIIIe.	Braives
Rue du Centre n°1	Propriété clôturée, bâtiments implantés autour d'une grande cour, XIXe.	Braives
Rue du Centre n°3	Puits cylindrique, XIXe.	Braives
Thier Depas n°6, 10, 12	Trois petites maisons construites au XIXe.	Braives
Thier Depas n°9	Franche taverne, XVIIe, XVIIIe et XXe.	Braives
Drève d'Ormes n°11	Maison déb. Du XIXe au milieu d'un jardin clôturé.	Braives
Chaussée Romaine	Potale Notre-Dame de Hal, dite « chapelle St-Donat », dans un site classé, XVIIIe.	Braives
Chaussée Romaine.	Tumulus, dit Tombe d'Avennes.	Braives
Rue du Sacré-Cœur n°1	Bâtiment de style Art Nouveau début XXe.	Braives
Rue du Sacré-Cœur n°6	Presbytère, 1850.	Braives
Rue Saint-Pierre n°1	Moulin, 1758.	Braives
Rue Saint-Pierre n°3	Château de Braives.	Braives
Rue Saint-Pierre n°18	Maison du milieu du XIXe.	Braives
Rue Saint-Pierre n°28	Petite ferme en L, début du XIXe.	Braives
Rue Saint-Pierre n°29	Chapelle St-Pierre, 1859.	Braives
Thier de la Sauvegarde n°2	Maison, 2ème moitié du XIXe.	Braives
Rue du Trihia	Potale, début du XIXe, puits du XIXe.	Braives
Rue de la Gohalle n°1	Petite ferme , XVIIIe.	Brivoule
Rue Nouvelle n°6	Ferme, XIXe sur noyau XVIIe.	Brivoule
Rue de Void	Eglise paroissiale St-Maurice 1858.	Ciplet
Rue Basse Campagne n°1	Maison, XIXe.	Ciplet
Rue de la Dime n°8	Croix d'occis, 1895.	Ciplet
Rue de la Dime n°13	Ferme bicellulaire XIXe.	Ciplet
Place de l'Europe n°5	Exploitation agricole, XIXe.	Ciplet
Place de l'Europe n°7	Logis d'une ferme, XIXe.	Ciplet
Place de l'Europe n°11	Ancienne ferme en U, XIXe.	Ciplet
Rue Genon n°34	Maison du XIXe.	Ciplet
Rue Grande n°3-5	Ancienne ferme XVIIe, XXe.	Ciplet

Rue Grande n°34	Potale Notre-Dame de Hal, XIXe.	Ciplet
Rue J. Jaurès n°5	Ancienne ferme fin, XVIIIe.	Ciplet
Rue de la Havée n°11	Petite maison, XVIIIe.	Ciplet
Rue de la Havée n° 22-24	Ferme en U, noyau XVIIe, XIXe, XXe.	Ciplet
Rue Neuville n°4	Pompe à eau en fonte, fin XIXe ou début XXe.	Ciplet
Rue Neuville n°32	Pompe en fonte (●), XIXe.	Ciplet
Rue d'Oteppe	Potale St-Roch, 1805.	Ciplet
Rue d'Oteppe n°9	Potale St-Hubert, 1810.	Ciplet
Rue du Presbytère n°31	Maison, XIXe.	Ciplet
Rue Reine Astrid n° 2	Exploitation agricole (●), XVIIIe.	Ciplet
Rue Reine Astrid n° 2	Poteau indicateur, XIXe.	Ciplet
Rue Reine Astrid n° 9	Ancienne ferme, XIXe.	Ciplet
Rue Reine Astrid n° 20	Maison, XIXe.	Ciplet
Rue du Sart n°2	Ancien moulin, noyau XVIIe, XIXe, XXe.	Ciplet
Rue de Void n°4	Ancienne petite ferme fin XVIIIe, début XIXe.	Ciplet
Rue de Void n°18	Maison, XIXe.	Ciplet
Rue de l'Eglise	Eglise paroissiale Notre-Dame, 1854.	Fallais
Rue de l'Eglise (cimetière)	Chapelle funéraire de la famille Preudhomme-Porta, 1892	Fallais
Rue du Bossiaux n°10	Ferme clôturée, noyau XVIIe, remaniée XXe.	Fallais
Rue du Chardon n°1	Moulin banal, noyau XVIIe, remanié XIXe, XXe.	Fallais
Rue du Chardon n°2	Maison, XVIIe.	Fallais
Rue du Chardon n°9	Croix d'occis.	Fallais
Rue du Chardon n°10-12	Ferme du Chardon, noyau XVIIe, remaniée XVIIIe, XIXe.	Fallais
Rue du Château n°2	Château de Fallais, XIVe, XVIe, XVIIIe, remanié en 1881.	Fallais
Rue de l'Eglise	Potale St-Roch, 1764.	Fallais
Rue de l'Eglise n°5	Petite maison, noyau XVIe, remaniée XIXe et XXe.	Fallais
Rue de l'Eglise n°6	Petite étable, XIXe.	Fallais
Rue de l'Eglise n°7	Maison, XVIIIe.	Fallais
Rue de l'Eglise n°11	Moulin « Li Swèrdu », noyau XVIIe, remaniée aux XIXe et XXe.	Fallais

Rue de l'Eglise n°29	Maison, XVIIIe.	Fallais
Rue de l'Eglise n°35	Ferme en L, XVIIIe.	Fallais
Rue H. Krains n°1	Ancien logis de ferme, XVIIe, exhausé au XIXe.	Fallais
Rue Macabioul	Chapelle Notre Dame de Bonne Délivrance, 1819.	Fallais
Rue St-Roch n°12	Ancienne ferme en long, XIXe, remaniée au XXe.	Fallais
Rue Fr. Wathoul n°3	Petite maison, XIXe.	Fallais
Rue Fr. Wathoul n°7	Ancienne étable sous fenil du XIXe.	Fallais
Rue de Foncourt n°2	Ancien moulin, noyau début XVIIe, remanié au XVIIe et XXe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°13	Importante dépendance agricole, XVIIe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°20	Petite dépendance agricole, début XIXe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°21	Ensemble de bâtiments irrégulièrement disposés, XVIIe et XVIIIe, remaniements début XIXe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°25	Grange isolée, début XVIIe, remaniée début XIXe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°29	Habitation en L, fin XVIIIe.	Foncourt
Rue de Foncourt n°33	Ancienne ferme de Foncourt, bâtiments en ordre dispersés construits au XVIIe, remaniés au XVIIe et XXe.	Foncourt
Rue de la Vieille Cense	Eglise paroissiale St-Martin	Fumal
Rue Caton n°7,9	Deux maisons basses du début du XIXe.	Fumal
Rue de Fleuron	Chapelle Ste-Barbe, petit édifice quadrangulaire, début XIXe.	Fumal
Rue Hougnée n°5	Petite ferme bicellulaire, XIXe.	Fumal
Rue les Troues n°28	Petite habitation en retrait, XIXe.	Fumal
Place Limage n°1	Ancienne chapelle de l'école maternelle, XIXe.	Fumal
Place Limage n°3	Habitation (actuellement école maternelle), 1791, remaniée début XIXe.	Fumal
Place Limage n°7	Maison, milieu du XIXe	Fumal
Place Limage n°7	Pompe en fonte, fin XIXe début XXe.	Fumal
Thier Moson n°1	Chapelle Notre-Dame des Affligés (●), 1816.	Fumal
Thier Moson n°7	Maison, début du XIXe.	Fumal
Rue du Roua n°3	Petite maison, début du XIXe.	Fumal
Rue Sarazin n°1	Maison basse de trois travées, début du XIXe.	Fumal
Rue de la Vieille Cense n° 1-3	Château de Fumal, XVIIe, XVIIIe, XIXe.	Fumal
Rue de la Vieille Cense n° 4	Ancien presbytère, fin du XVIIIe, noyau XVIIe.	Fumal

Rue de la Vieille Cense n° 4	Ferme du Château ou «Cense d'Al Fosse», 1564.	Fumal
Rue du Village n°1	Maison, début du XIXe.	Fumal
Rue du Village n°4	Ferme des Dames ou de la Dîme, Ancienne propriété de l'abbaye du Val-Notre-Dame, organisée en quadrilatère autour d'une cour carrée, XVIII, remaniements au XXe.	Fumal
Rue du Village n°5	Maison, fin du XVIIIe.	Fumal
Rue du Village n°12	Habitation, début du XIXe.	Fumal
Rue du Village n°19	Ferme de l'Escaille, dite « Cense de Fumal », XVIIe, remaniée XVIIIe.	Fumal
Route de Warnant	Poteau indicateur en fonte, fin du XIXe.	Fumal
Rue du Cortil n°1	Ancien Château de Hosdent ou ferme du Cortil, noyau primitif XVIe et XVIIe, transformé et agrandi au XVIIIe et XIXe.	Hosdent
Place de la cour de Justice n°1	Ancienne exploitation agricole du début du XVIIe. Profonds remaniements aux XVIIIe, XIXe et XXe.	Hosdent
Place de la cour de Justice n°2	Ancienne cour de justice, 1685.	Hosdent
Rue du Moulin n°48	Moulin de Hosdent, fin XVIIIe.	Hosdent
Rue du Centre / Rue du Pont	Eglise paroissiale St-Désiré, XVIe, XVIIIe, XIXe,	Latinne
Rue du Centre n°10	Maison, 1811.	Latinne
Rue du Centre n°11	Imposante ferme en quadrilatère, noyau XVIIe, XVIIIe, XIXe	Latinne
Rue du Centre n°15	Ferme en U clôturée, XVIIIe, XIXe, XXe.	Latinne
Rue du Centre n°16	Maison du début du XIXe.	Latinne
Rue du Centre n°27-29	Bâtiment du XIXe aménag. » aujourd'hui en 2 maisons.	Latinne
Rue du Centre n°45	Petite ferme de long bicellulaire, XIXe.	Latinne
Rue du Centre n°62	Anciens bâtiments de ferme début XVIIe.	Latinne
Rue du Centre n°73	Grosse ferme en quadrilatère, XVIIe. Transformations, agrandissements XVIIIe, XIXe.	Latinne
Chaussée de Hosdent n°6	Ancienne petite ferme en long bicellulaire du XVIIIe.	Latinne
Rue la Rue n°5	Ancien logis de ferme début XIXe.	Latinne
Ruelle Massart	Chapelle St-Mort, XIXe.	Latinne
Rue du Pont n°1	Habitation en long début du XIXe.	Latinne
Rue du Pont n°3-5	Brasserie, ferme autrefois en quadrilatère aujourd'hui divisée en deux propriétés, XVIIe, XVIIIe, XIXe.	Latinne
Rue du Pont n°16	Ancien logis de ferme du début XIXe.	Latinne
Chaussée de Tirlemont n°37	Au lieu-dit « La Belle Thérèse », potale de 1862.	Latinne
Rue du Tumulus	Tumulus, Sépulture d'époque romaine.	Latinne

Thier Moson n°4	Ferme du Moson, ferme en quadrilatère XVIIIe, transformations au XIXe, XXe.	Moson
Rue de Donnea n°4	Château-ferme de Pitet, XVIIe, XVIIIe.	Pitet
Rue Neuve n°3	Ferme en L du milieu du XIXe.	Pitet
Rue Point du Jour n°6	Potale du XXe.	Pitet
Rue des Ruelles n°1	Ancien moulin, XIXe, remaniements au XXe.	Pitet
Rue des Ruelles n°20.	Maison du milieu du XIXe.	Pitet
Rue Saint-Sauveur n°1	Exploitation agricole en ordre dispersé du milieu du XIXe remaniée au XXe.	Pitet
Rue Saint-Sauveur n°1	Mont saint-Sauveur et Chapelle Saint-Sauveur .	Pitet
Rue Vinâve n°4	Dépendances agricoles du milieu du XVIIIe.	Pitet
Rue Albert 1er	Eglise paroissiale St-Pierre, 1873.	Tourinne-la-Chaussée
Rue Albert 1er n°2	Ferme en quadrilatère 2ème moitié du XVIIIe, remaniée aux XIXe et XXe.	Tourinne-la-Chaussée
Chemin Colon	« Pierre St-Lambert » (●), potale.	Tourinne-la-Chaussée
Chemin Colon n°3	Vaste quadrilatère sur un noyau du XVIIe, reconstruit au XXe.	Tourinne-la-Chaussée
Chemin Colon n°3	Puits isolé.	Tourinne-la-Chaussée
Rue de la Motte	Eglise paroissiale de l'Annonciation de la Vierge, 1760, 1857-58.	Ville-en-Hesbaye
Rue des Aiwisses n°18	Ferme en quadrilatère du XIXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue du Bolland n°15-17	Deux maisons formant jadis une propriété du XIXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue du Bolland n°53	Petite ferme en long XIXe..	Ville-en-Hesbaye
Rue du Bolland n°15-17	Potale St-Pierre, 1826.	Ville-en-Hesbaye
Rue de la Motte	Tumulus de l'époque Gallo-Romaine planté d'arbres.	Ville-en-Hesbaye
Rue de la Motte n°10	Petite maison du milieu du XIXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue J. Wauters	Potale Notre-Dame de Bon secours, reconstruite en 1936 à l'emplacement d'une autre de 1816.	Ville-en-Hesbaye
Rue J. Wauters n°7	Maison de la fin du XVIIIe, début XIXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue J. Wauters n°38	Importante ferme clôturée dite « La ferme Rose », noyau XVIIe, remaniée aux XVIIIe, XIXe, XXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue J. Wauters n°40	Ancienne ferme en U, sur noyau XVIe, remaniée aux XIXe et XXe.	Ville-en-Hesbaye
Rue J. Wauters n°47	Maison du début du XIXe.	Ville-en-Hesbaye

16.3. ETABLISSEMENTS HORECA

A. RESTAURANTS

« Le Chardon »

Rue du Chardon, 10
4260 Fallais
Tél : 019/69.94.12
GSM : 0475/60.81.72
www.lechardon.be

«La Bonne Fourchette»

Chaussée de Tirlemont, 2
4260 BRAIVES
Tél. 019/67.67.31

« La Galantine »

Chaussée d'Hosdent, 3
4261 Latinne
Tél : 019/69.83.95
www.lagalantine.be

« La Goutte »

Chaussée de Tirlemont, 107
4261 Latinne
Tél : 019/69.95.81
www.la-goutte.be

«Pourquoi pas...»

Rue du Sacré coeur, 13
4260 Braives
Tél : 019/54.69.21
GSM: 0496/62.47.09
www.aupourquoipas.net

«La Tambouille »

Rue de la Mehaigne, 21
4260 Ciplet
Tel: 0476/90.96.07
www.latambouille.be

« La Franche Taverne »

Rue du Moulin, 48
4261 Latinne
UNIQUEMENT LE DIMANCHE
hugues_stainier@yahoo.fr

« Don Quichotte de la Mancha »

Rue du centre, 44
4261 Latinne
019/69.71.18

« Fallais oser »

Rue Guillaume Boline, 22
4260 Fallais
019/69.99.06

« Jeux 2 Saveurs »

Chaussée de Tirlemont, 2D
4260 Braives
0471/68.19.51
www.jeux2saveurs.be

B. BAR, CAFE, TAVERNE

Chez Winant

Café
Rue de la Justice de Paix, 4
4260 Avennes 019/69 91 82

Amitié Villoise

Débit de boisson
Rue Joseph Wauters 15
019/56.65.84

Ancienne Gare de Braives –

cafétéria (le dimanche)
Chemin du Via, 20
0475/55 91 95

La Bonne Fourchette - Brasserie

Chaussée de Tirlemont, 17
4260 Braives 019/67 67 31

0495/19 17 14
stephanedanze@hotmail.com

Rue du Moulin 50
4260 Latinne 0499/147174
cath_gallet@hotmail.com

Cafétéria du hall des sports

Rue de Dreye, 13
4260 Braives 019/69 94 24

Le Troubadour

Cafétéria (le we)
Rue du Centre 35
4261 Latinne 019 69 94 02 - 019 69 94 02

Franche Taverne

Taverne (le dimanche)

www.esarogerlarock.com

esarogerlarock@skynet.be

Le paysage des établissements Horeca est en constante évolution⁹⁴.

⁹⁴ « [Le Chardon](#) », le « [Pourquoi pas...](#) », « [La Tambouille](#) », « [La Franche Taverne](#) », le « [Don Quichotte de la Mancha](#) » ainsi que le « **Jeux 2 Saveurs** » ne sont plus renseignés sur la liste de restaurants du site communal en date du 7 novembre 2017, par contre, les « **Al Molino d'Oro** » (restaurant, Rue du Moulin, 50 à 4261 Latinne - 019/32.67.54), « **Da Giuseppe & Angelo** » (pizzeria, Chaussée de Tirlemont, 7 à 4260 Braives - 019/86.02.57), « **L'Amandoli'n** » (restaurant, Chaussée de Tirlemont, 2D à 4260 Braives - 019/30.20.95) ainsi que « **L'Atelier** » (brasserie avec plaine de jeux couverte, Chaussée Romaine, 2 à 4260 Braives - 0475/80.10.66 et 0475/80.10.66), y figurent à cette date.

16.4. MANIFESTATIONS RÉCURRENTES

Goûter des pensionnés Avennes		19/01/12
Repas du Cercle bleu	le 1er dimanche de février	05/02/12
Cortège carnaval Notre Dame		25/02/12
Grand feu à Tourinne		03/03/12
Marche des petits pas fumalois		03 & 04/03/12
Vente d'œufs (le refuge Geer)		du 09/03/12 au 09/04/12
Course cycliste (Appeltants)		17/03/12
Dégustation de vin (Godée à Ville)	le 3e week-end de mars	17 & 18/03/12
Fête du printemps (gym école Fallais)		25/03/12
Course cycliste passage		09/04/12
Marche ADEPS (Tourinne)		09/04/12
Ecole Notre Dame Spectacle		28/04/12
Messe à la chapelle du Tilleul	Toujours le 1er mai	01/05/12
Barbecue école de Fallais		11/05/12
Concert des muguets		12/05/12
Course cycliste Brivioulle		17/05/12
Raid mehaigne Burdinale		18 & 19/05/12
Critérium de la Méhaigne		20/05/12
BBQ de quartier Avennes		26/05/12
Bilzen classic (course cycliste passage)		26/05/12
Fumal en fête	le 1er week end de juin	2 & 3/06/12
Barbecue de quartier à Tourinne		02/06/12
Souper + soirée Tennis de Braives		02/06/12
Barbecue de quartier Velupont		03/06/12
Portes ouvertes Ecole ND		03/06/12

Diner (comité pensionnés avennes)		09/06/12
Jazz à Braives		09/06/12
Jogging de Fallais (crêtes fallaisiennes)		10/06/12
Remise mérites sportifs		15/06/12
Fête locale à Avennes		16 & 17/06/2012
Fête des plantes	3e week end de juin	16 & 17/06/12
Repas pensionnés Avennes		23/06/12
Barbecue quartier Drève d'Ormes		23/06/12
Barbecue + procession rue St Pierre		du 22/06/2012 au 24/06/2012
Balade gourmande à Ciplet	Dernier week end de juin	24/06/12
Music all Braives		27/06/12
Fête local à Tourinne	1er week end de juillet	01 & 02/07/12
Tour de France		02/07/12
Music all Ville		04/07/12
Fête locale à Fumal		07 & 08/07/2012
Music all Avennes		11/07/12
Fête de la pêche/Inauguration "Village du saule" Hosdent		15/07/12
Music all Latinne		18/07/12
Tour de Wallonie		24/07/12
Music all Tourinne		25/07/12
Brocante Tourinne		29/07/12
Guatemala Avennes		29/07/12
Music hall + cercle Colpin		01/08/12
Fête à Brivioulle + course cycliste	1er week end d'août	4 & 5/08/12
Music all Fallais		08/08/12

Guatémala à Ville-en-Hesbaye	2ème week end d'août (en général mais attention avec le 15 août)	11 & 12/08/12
Music all Ciplet		14/08/12
Messe en plein air à Ville-en-Hesbaye	Toujours le 15 août	15/08/12
Brocante des grenouilles	1er dimanche après le 15 août	19/08/12
Balades braivoises		25 & 26/08/12
Souper & Dîner au clair matin		1 & 2/09/12
WE gastronomique école de Fallais		15 & 16/09/12
Dîner crèche de Ciplet		23/09/12
Souper des pensionnés Tourinne		29/09/12
Fête locale à Ciplet	Dernier week end de septembre	30/09/12
Pitet de pierres et d'eau		14/10/12
Cortège Halloween Avennes	Toujours le 31 octobre	31/10/12
Jogging de Braives		11/11/12
Dîner (comité pensionnés Avennes)		11/11/12
Expo oiseaux Roxy	2ème week end de novembre	09, 10 & 11/11/12
St-Nicolas Tourinne		01/12/12
Déjeuner avec St Nicolas école Fallais		05/12/12
Marché de Noël (Godée Ville)	2e week end de décembre	08 & 09/12/12
Vin chaud place de Tourinne		14/12/12

16.5. CLUBS SPORTIFS

DICIPLINE	NOM DU CLUB	PERSONNE CONTACT	DE	ADRESSE
Mini-football	MF Fallais	Monsieur Henri Mantulet		4 A, rue J. Lambrechts 4280 Hannut
	MF Wallon-Y	Monsieur Jonathan Delarbre		17A, Thier du Moulin 4261 Latinne
	FF Fallais (équipe féminine)	Madame Gillman Sabine		2, rue du Buck 4210 Marneffe
	Les Ampsinnois	Monsieur Nicolas Gailneux		20, rue Jouette 4540 Ampsin
	Cosmo Fallais	Monsieur Romain Mantulet		10, rue de Linsmeau 4287 Racour
		Monsieur Nicolas Mantulet		
		Monsieur William Ledure		5, Thier des Broux 4261 Latinne
	CHAMPIONNAT DE L'AMITIE	Monsieur Albert Warnotte		11, rue Sous-Richemont 4540 Amay
	Aston Villers	Monsieur Gaspard Jimmy		32/1, rue St Pierre 4500 Huy
	Boroussia Wanze	Monsieur Beaujean Laurent		
	MF Union 08	Monsieur Minnoye Damien		44, Avenue Edmond Leburton 4300 Waremme
	MF Braquenier	Monsieur Braquenier François-Xavier		
	SB Underground	Monsieur Debras Albert		200, rue de Lantin 4432 Alleur
	MFC Brésil	Madame Haenen Véronique		2, Avenue des Pervenches 4300 Waremme
	MF Fair Play	Monsieur Froidbise Noël		19, Allée Verte 4540 Amay
	MFC The Bugs	Monsieur Van Laer Michaël		58, rue Reine Astrid 4480 Engis
	MF CLE	Monsieur Valenti Sébastien		16, rue T. Marcotty 4101 Jemeppe-sur-Meuse
	MF Caspers	Monsieur Wauters Olivier		Clos des Fraisiers, 79 à 4500 Huy
	RC Seilles	Monsieur Faymonville Ludovic		41, rue du Ruy 4460 Grâce-Hollogne
	Bad Ducks	Monsieur Joie Michaël		18, rue Kinet 4260 Fallais
	Young Boys	Monsieur Daniels Andy		23, rue Docteur Haibe 5002 St-Servais
	MFC Bulldogs	Madame Verstraeten Hélène		11, rue Clos Jean Mélis 4460 Velroux
		Monsieur Gillet Geoffrey		74, rue Jean Dessis 4460 à Grâce-Hollogne
	MF Warrior	Monsieur Merenne Jordan		6, rue Albert 1er 4480 Engis
	Fallais Ypenser	Monsieur Verley Benoit		153B32, rue de Hesbaye à 4000 Liège
		Monsieur Brose Christophe		39, rue Joseph Wauters à 4260 Braives
	Finish Erco Team	Monsieur Monari Ercolo		13, rue de Horion 4460 Horion-Hozémont
	MF Moxhet	Monsieur Moxhet Michaël		3, rue Hubert Krains 4260 Fallais

Tennis de Table	TT Fallais	Monsieur Onssels Michel	12, rue Vinâve 4260 Fallais
	TT Avennes	Monsieur Catoul Freddy	27, rue des Pequets 4260 Avennes
		Monsieur Cambron Jean	9, rue des Pequets 4260 Avennes
Arts martiaux Self défense	Judo Fallais	Monsieur Linsmeau Jean-Marie	12, route de l'Etat 4520 Wanze
	Karaté Jeunes Fallais	Monsieur Heine Anthony	8 A, rue de la Sapinière à 4570 Marchin
	Taekwondo Fallais	Monsieur Mennekens Jan	31, rue Louis Debatty 4260 Fallais
Basket-ball	Giants Basket Club de Braives	Monsieur Vandewalle Thierry	3, rue Bossiaux 4260 Fallais
		Monsieur Marc Croquet	20, rue de l'Eglise 4260 Fallais
	ASBL Free Wheels (Basket en chaise)	Monsieur Vanesse Fabian	34, Avenue des Fleurs 4280 Hannut
Badminton	Badminton Club Hesbignon	Monsieur Siquet Emmanuel	11/1, Rue Wanet 4260 Ciplet
Danse	Danse HIP HOP et Jazz	Monsieur Ruisseau Johan	92, rue Saule Gaillard à 4540 Amay
	ASBL AinsiDanse	Madame Sluysmans Virginie	12, rue de la Chapelle à 4260 Avennes
		Monsieur Laurent Daniel	12, rue de la Chapelle à 4260 Avennes
	Flamenco	Madame Bourgeois Ludivine	20, Chemin du Via 4260 Braives
Gymnastique Psychomotricité	Gym Senior	Monsieur Lambert Patrick	24, rue Longue 4280 Hannut
	Yoga Club	Madame Andersson Mireille	4, rue de Vissoul 4260 Ville-en-Hesbaye
	Psychomotricité et gym pour enfants	Madame Dossogne Charlotte	10/53, rue Potiérue 4000 Liège
Football	EH Braives	Monsieur Smisdom Marcel	
		Monsieur Martinant Roger	9, rue du Bois 4260 Braives
		Monsieur Rorive Jean-François	
	JS Fumal	Monsieur Marin José Garcia	
	RFC Vaux-Borset	Monsieur Heuser Christian	3, rue du Bec 4317 Faimies
Club Cycliste	Jeunesse Brivioulloise	Monsieur Appeltants Marc	15, rue de Brivioulle 4260 Braives
		Monsieur Seret Manu	
	Responsable activité V.T.T.	Monsieur Renaud Boxus	13, rue masson 4530 Warnant
Divers	Bikers Villois	Monsieur Vaes Jean-Michel	
	Running Tean Braives	Monsieur Picard Dominique	28, rue du Bolland 4260 Ville-en-Hesbaye
		Monsieur Crotteux Jean-Luc	110, rue de Jemeppe 4431 Ans
		Monsieur Dechanet Claudy	6, rue de Lens-St-Remy 4260 Avennes
	Après-midi récré	Chantal et Patricia	

Club de Marche "Les Petits Pas Fumalois"	Madame Yvette Louis	Chemin du Via, à 4260 Braives
	Monsieur Georges Jacqmin	6, rue de Marneffe 4260 Fumal
Billard "La Carambole"	Monsieur Gaston Lekeu	16, rue Trou Potier 4260 Braives
Pêche "Les Amis de la Mehaighe de Fallais"	Monsieur Serge Lakaye	Ruelle Goreux 4260 Fallais
	Monsieur Guy Graulus	
Les Oiselières de la Mehaighe	Monsieur Orban Roger	
	Monsieur Thierry Julien	Rue Drève D'ormes, 23A 4260 Braives
Centre Equestre de Braives		7 A, rue de la Pompe 4260 Braives
Horse Parade S.A.		52, rue les Golettes 4261 Latinne
Tennis Club "Les Peupliers"	Madame Accardo Méline	17, rue du Bois 4260 Braives
	Monsieur Clays Philippe	
Petit Soleil A.S.B.L.		10, chaussée de Hosdent 4261 Latinne
Responsable activité Escalade	Madame Boursoit Marie	146, rue d'Anixhe 4470 Juprelle
Centre Culturel Braives - Burdinne	Madame Cudin Emma	20, Chemin du Via 4260 Braives

16.6. NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

En ce début de mandature, le Collège communal Braivois présente son programme de politique générale. Celui-ci s'articule autour de 3 enjeux majeurs, pour une politique durable, et s'inscrit dans la continuité de tout ce qui a été entrepris pour le bien-être et le mieux-être des Braivois. Cette note fait également référence aux différents enjeux pour les 30 années à venir, décrits dans le rapport de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial).

Cette vision symbolise la volonté « d'alimenter une nouvelle page blanche », permettant de décrire durablement ce que nous voulons pour nous, pour nos enfants et les générations à venir.

Les 3 enjeux majeurs sont :

- **Le défi démographique,**
- **L'emploi local,**
- **L'environnement au cœur de ma commune.**

16.6.1. LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

La croissance démographique actuelle nous obligera à établir des choix d'investissements répondant aux nouvelles attentes. Plusieurs outils nous permettront d'orienter cette législature dans une optique de développement durable et de préservation des ressources.

1^{er} outil : programme de développement rural (PCDR).

La reconnaissance obtenue d'un nouveau PCDR permettra,

dès 2013 :

- de finaliser le diagnostic de notre territoire braivois,
- d'inviter la population à une très large consultation populaire permettant de définir les nouvelles attentes des habitants pour leur village et leur commune,
- de mettre en place une nouvelle CLDR.

Dès 2014 :

- l'approbation de notre PCDR par le Conseil Communal et par la CRAT,
- la réalisation des 1^{ères} fiches d'avant-projet.

Dès 2015 :

- la définition des priorités à retenir et planification des projets ;
- cet axe prioritaire soutenu par des subventions de l'ordre de 60 et 80% par la Région Wallonne permettra d'envisager des projets d'infrastructures et d'importance.

Le Collège y voit l'opportunité de quelques pistes de réflexion telles que :

- la création d'une nouvelle crèche au centre de l'entité ;
- l'extension des écoles communales de Braives en concertation avec l'UPEB et l'école libre Notre-Dame ;
- le réaménagement de la salle rue de Void9 à Cipllet et de ses pourtours en espace d'accueil et de convivialité ;
- la création d'un pôle « multi-services » en décentralisation dans nos villages (ex : courses à domicile pour personnes isolées, décentralisation de certains services administratifs..) ;

- l’extension des zones inondables ;
- le réaménagement de la place du Carcan à Braives en espace de détente et intégrant l’avenir de la salle du Roxy ;
- la poursuite des aménagements de mobilité douce et de sécurité dans toute l’entité afin de poursuivre le Plan Communal de Mobilité (PCM) ;
- la sauvegarde d’un lieu de rencontre pour les habitants de Tourinne- la-Chaussée ;
- la mise en valeur de la Butte Saint-Sauveur à Pitet et de son ancestral « jet de la poire » ;
- l’ouverture publique de la plaine de jeux de Ville-en-Hesbaye à l’ensemble de la population (actuelle plaine de jeux de l’Amitié Villose) ;
- la rénovation de la place de l’Eglise d’Avennes et des pourtours (allée de l’église et ancien cimetière) ;
- l’aménagement de pistes cyclables reliant les villages et principalement le RAVEL (ex : liaison Ciplet vers Avennes et vers Ville-en-Hesbaye, traversée sécurisée de la N64 pour les Tourinnois) ;
- la reconnaissance du Village du Saule à Latinne-Hosdent ;
- la réalisation d’une plaine de jeux et/ou d’un espace multisports par village ;
- l’aménagement des abords de la salle Emile COLPIN de Fumal.

2^e outil : le Plan Communal de Mobilité et de Sécurité.

Depuis 2004, la reconnaissance de notre plan communal de mobilité, nous permet d’envisager les investissements nécessaires aux différents modes de déplacements.

L’augmentation du coût de l’énergie fossile devrait inciter au remplacement progressif de la voiture à combustible fossile par de nouveaux comportements visant à une logique de comodalité. Pour les petites distances, on privilégiera les modes actifs (piétons et vélos), pour les moyennes distances, la voiture électrique et pour les longues distances, les transports en commun.

Cette analyse nous invite à poursuivre nos actions et :

- Développer le processus des Plans de Déplacement Scolaire en encourageant la marche, en favorisant l’utilisation du vélo, en incitant à l’utilisation des transports publics, en développant le covoiturage ;
- Améliorer l’accompagnement des élèves à vélo vers leur école en utilisant une « charrette à cartables » ;
- Création d’un réseau sécurisé et balisé de pistes cyclables et de modes doux reliant les villages de l’entité ;
- Solliciter à nouveau les TEC afin d’augmenter l’offre de services des transports en commun et plus particulièrement vers la gare de Waremme ;
- Oser la réflexion de sens uniques là où la possibilité existe, en partenariat avec les riverains soucieux d’une meilleure mobilité, d’une vitesse et d’un stationnement adaptés ;
- Poursuivre les investissements en matière d’achats de radars préventifs signalant la vitesse à laquelle on roule ;
- En partenariat avec l’ensemble des communes de l’arrondissement de Huy-Waremme, poursuivre l’idée braivoise de réaliser un réseau de bornes électriques permettant l’utilisation de la voiture électrique ;
- Susciter l’utilisation du vélo électrique pour les déplacements entre villages et vers nos villes de proximité ;
- Poursuivre l’utilisation des « SOLITAXIS », si précieux pour les personnes âgées et isolées ;

- Aménager des zones de parking équipées de bornes pour les vélos électriques à proximité des lieux de travail et des liaisons de transports en commun ;
- Favoriser le co-voiturage en créant un site internet dédié aux offres et demandes des habitants ;
- Equiper, en partenariat avec les services régionaux, des passages sécurisés pour piétons sur les grands-routes bordant notre entité et réduire la vitesse à 50Km/H dans les zones bâties.

3^e outil : l'habitat « bas-carbone ».

L'accroissement du nombre d'habitants, le rajeunissement de notre population braivoise et une espérance de vie en augmentation induira des besoins nouveaux en termes de logements et de services. Par ailleurs, le prix du logement, des transports et de l'énergie auront un impact fondamental sur le choix des habitations et de leur localisation. A cette analyse, s'ajoutent l'impact des politiques à mener pour réduire les gaz à effets de serre et la volonté de sauvegarder l'aspect bucolique et le charme de nos villages.

Afin de réussir ces nouveaux défis d'urbanisation et d'aménagement de notre territoire, le Collège Communal propose :

- La finalisation du Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) ;
- D'imposer strictement dans le cadre des lotissements, l'intégration d'aires de jeux, terrains multisports, pistes cyclables, radars préventifs mais également d'imposer une étude d'incidence complémentaire sur les inondations et coulées de boues ;
- De créer de nouvelles zones inondables en partenariat avec le privé dans le but de préserver encore mieux nos quartiers ;
- La plantation d'arbres remarquables et de haies aux limites de chaque village de l'entité ;
- De poursuivre la politique en matière de bâtiments inoccupés afin de maintenir une offre de logements décents, abordables et durables tout en supprimant les chancres ;
- De maintenir la collaboration avec L'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Hannut afin d'augmenter notre offre locative de logements ;
- D'inviter les nouveaux candidats bâtisseurs ainsi que les actuels résidents à intégrer dans leur projet de construction les critères « bas-carbone » suivants.
- Le Placement de fenêtres à double vitrage et de volets. .
- Les allées seront fabriquées à partir de matériaux perméables. -Les plantes du jardin seront choisies en fonction de leur résistance à la sécheresse. Les haies composées d'essences locales offriront le gîte et le couvert à toute notre faune. Le retour aux jardins potagers fera également l'objet d'une forte sensibilisation.
- Les maisons seront surélevées de manière à éviter les inondations en cas de pluies torrentielles.
- L'installation de pompe à chaleur sera fortement recommandée.
- La plantation d'arbres fournira l'ombrage et l'implantation d'une pièce d'eau apportera un drainage supplémentaire.
- Les eaux de toiture seront récupérées pour l'alimentation des douches, des WC et des jardins.
- Une intégration de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques amènera l'autonomie énergétique nécessaire aux besoins familiaux
- Une isolation adéquate sera également recommandée.

4^e outil : Les Services à la Population.

La notion de service à la population doit continuer à faire l'objet d'une attention toute particulière dans notre commune. Le Collège communal continuera à améliorer l'offre des services par :

- Une décentralisation de certains actes administratifs pour les personnes en difficulté de déplacement ;

- Le déneigement des allées de particuliers, par le personnel communal, chez les personnes nécessitant des soins de santé ;
- L'ouverture du service population les lundis et mercredis en début de soirée ainsi qu'un samedi matin/mois ;
- La création d'un service citoyen « COMMENT VA MON VOISIN ? », permettant de tisser des liens intergénérationnels et ainsi créer un réseau de « citoyens en visite » ;
- Le développement des nouvelles technologies : connexions internet à installer dans tous les lieux publics et formulaires communaux en ligne ;
- L'aide apportée pour compléter sa feuille de contributions ;
- La création d'un Echevinat de la communication et l'engagement d'un agent communal chargé de la communication en vue d'informer au mieux tous les citoyens des nombreuses actions et manifestations dans la commune ;
- La poursuite du bulletin communal et son implication citoyenne ;
- La transmission d'« infos citoyennes » par mail et par public cible (ex : agenda du sport semaine/semaine) ;
- Le recours aux « gardiens de la paix », agents civils prévus pour aider nos services de police à mieux contrôler les incivilités et en vue de mieux sensibiliser au respect d'autrui ;
- La continuité des aides octroyées au monde associatif par le prêt de matériel et l'octroi de subventions aux comités ;
- La poursuite des plans « canicules » et « grands froids » en partenariat avec le Service régional d'incendie (SRI), service qui retiendra également toute notre attention suite à la réforme des zones de secours ;
- L'organisation de soirées d'informations citoyennes (égouttage, vols, mobilité, travaux...).

5e outil : Les Actions Sociales :

Afin de garantir une vie décente pour tout un chacun, notre CPAS a déjà pris bon nombre d'initiatives qu'il nous appartient de maintenir et de renforcer en :

- Accompagnant les personnes touchées par le surendettement ;
- Stimulant les allocataires sociaux à retrouver le chemin du travail par un programme actif de formation et de réinsertion professionnelle ;
- Augmentant l'offre de logements locatifs en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale de Hannut ;
- Améliorant, encore et toujours, les collaborations et les synergies avec l'Administration afin de réaliser des économies d'échelle ;
- Soutenant les travaux d'intérêt général dans le cadre des peines alternatives ;
- Mettant en place l'organisation d'un SEL (système d'échange local), permettant des échanges de services entre habitants et ainsi encourager la solidarité locale ;
- Luttant contre les discriminations à l'égard des personnes handicapées ;
- Poursuivant le service des repas et de la bibliothèque à domicile ;
- Perpétuant l'utilisation croissante de nos « Solitaxis » ;
- Créant un service « d'infirmerie sociale » ;
- Organisant des journées « santé » axées sur la prévention ;
- Octroyant une aide « mazout » complémentirement à l'aide fédérale ;
- Luttant, en collaboration avec les services de police, contre la maltraitance et les violences intrafamiliales ;

6^e outil : La citoyenneté et la Cohésion Sociale :

La citoyenneté et la cohésion sociale correspondent à la réflexion permanente que nous devons mener afin d'assurer le bien-être et l'émancipation de toute notre population. Au-delà des droits fondamentaux, (logement décent, environnement sain, aide sociale, protection de la santé, emploi), l'épanouissement culturel et citoyen doit permettre, à chacun, de participer activement à la vie de notre commune et d'y être reconnu. Cette note de politique générale s'inscrit :

En matière d'enseignement :

Afin de garantir la qualité de notre enseignement comme instrument d'émancipation, il faut :

- Un apprentissage orienté vers la découverte de notre milieu de vie et de notre environnement ;
- Le maintien, sur fonds propres, de l'apprentissage d'une seconde langue dès la 3^{ème} maternelle ; Des actions responsabilisant les enfants au développement durable à l'école : utilisation d'un wattmètre pour évaluer les consommations et les économies d'énergie ; tri sélectif ; réalisation de potagers et participation des enfants à l'écriture des menus scolaires, équilibrés et confectionnés avec des produits locaux, respectueux des ressources naturelles ;
- Maintenir l'accueil extra-scolaire en synergie avec tous les réseaux et adaptation du service pour en maîtriser les coûts ;
- Intégrer une remise à niveau pour nos élèves en difficultés en s'associant à des structures existantes comme « échec à l'échec » et en favorisant les modes de déplacements doux ;
- Eduquer nos enfants aux nouvelles technologies (tableaux interactifs, tablettes tactiles)
- Elaborer un plan d'accompagnement pour nos élèves dyslexiques ;
- La participation du bourgmestre et des échevins à l'éveil citoyen de nos plus jeunes et à la remise officielle des bulletins ;
- Poursuivre les investissements améliorant la qualité des bâtiments scolaires et visant à réduire les coûts de fonctionnement ;
- Chercher de nouvelles synergies avec l'ensemble des réseaux scolaires de l'entité en vue d'économies d'échelle.

En matière culturelle :

- Etendre l'offre culturelle par une sensibilisation à l'apprentissage du wallon (théâtre) et la poursuite des ateliers permanents (écriture, djembé, flamenco, rock...) ;
- Etudier la faisabilité d'une école de musique rassemblant tous les musiciens braivois (ateliers rock, fanfare, école d'accordéon, djembé, jazz...) et la possibilité pour des groupes de répéter dans un lieu équipé à cet effet ;
- Promouvoir nos jeunes musiciens lors des Music All Braives et susciter des échanges entre la fanfare de Braives et d'autres fanfares étrangères ;
- Poursuivre le jumelage avec nos amis de Void-Vacon et stimuler les échanges entre les jeunes générations ;
- Organiser un concours «jeunes talents ADOS braivois » (dessin, musique, écriture...) ;
- Associer les aînés et les jeunes à la programmation culturelle et à de nouvelles attentes (excursions, loisirs, mobilité, santé, bénévolat et participation active dans le monde associatif...) ;
- Extension des services de proximité du réseau de lecture publique pour : prêt de livres à domicile, prêt d'ouvrages récents en phase avec l'actualité, consultation des catalogues informatisés, recherche documentaire pour étudiants, initiation aux nouvelles technologies et facilités d'accès à l'espace numérique de la gare de Braives, soutien au comité de lecteurs et collaboration aux heures du conte ;
- Maintien des Music All Braives, des fêtes du Patrimoine, des ballades braivoises... ;
- Inciter au co-voiturage pour les déplacements culturels ;

- Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables pour les manifestations publiques ;
- Mise à disposition gratuite d'un local public pour le stockage de matériel « associatif » et acquisition de matériel complémentaire ;

En matière citoyenne :

- Promouvoir une citoyenneté participative, critique et responsable en conservant des commissions citoyennes telles que la CCAT (commission consultative d'aménagement du territoire), la CLDR (commission locale de développement rural), la CCCA (commission consultative communale des aînés), le CJE (conseil des jeunes pour l'environnement), SEM (sports éducation Mehaigne) ou encore le conseil culturel ;
- Rendre le citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs par une sensibilisation adéquate et le rappel du code de la ruralité et du bien-vivre ensemble ;
- Une attention particulière sera portée au niveau des cultes et laïcité afin que chaque Braivois se sente reconnu ;
- Renforcer les liens entre les citoyens en incitant à l'organisation de la fête des voisins et en organisant de nouvelles soirées « jeux de société » visant à éviter l'isolement des personnes ;
- Inscrire notre commune au réseau « territoires de la mémoire » en rappelant notre attachement à la démocratie, en combattant l'inacceptable et en encourageant toute action de sensibilisation, principalement vers les plus jeunes, aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence du fascisme. Le centième anniversaire de la première guerre mondiale sera fêté comme il se doit dans notre commune et sera l'occasion d'emmener nos jeunes visiter des camps de concentration comme Auschwitz ;
- Accueillir comme il se doit les nouveaux habitants au travers d'une visite guidée de la commune en y associant la présence de représentants des comités associatifs locaux ;
- Associer les personnes les plus fragilisées à la réalisation d'un potager commun et répondre ainsi aux objectifs suivants : devenir autonome dans les services des repas de collectivité, créer de l'emploi local, diminuer l'impact de l'alimentation sur l'environnement et consommer des aliments sains de chez nous ;
- Maintenir les fêtes commémoratives, les noces d'or et de diamant, les primes de naissance ;

En matière sportive : La législature 2012-2018 sera de nouveau une législature tournée vers le sport, vecteur essentiel de la cohésion sociale et du bien-être. Le Collège Communal entend poursuivre son action par :

- La réalisation du projet d'extension du hall des sports de Fallais, projet unanimement soutenu par le Conseil communal et en attente de subsides de la Région wallonne ;
- L'aide octroyée aux clubs de football pour la tonte des terrains de Braives et de Fumal ;
- L'accompagnement de notre agent du sport en appui de tous les clubs sportifs ;
- La réalisation du livret du sport, outil devenu indispensable pour les familles braivoises ;
- L'étude de faisabilité d'un parcours VITA le long du RAVeL ;
- L'ambition de réunir les plus et les moins valides lors d'organisations sportives récurrentes ;
- L'aménagement du local colombophile à Latinne.

16.6.2. L'EMPLOI LOCAL

Depuis quelques années, le taux de chômage a sensiblement diminué à Braives. La crise actuelle nous invite à poursuivre les actions permettant la création de nouveaux emplois tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Soutenir l'emploi local sera une priorité pour cette nouvelle mandature. C'est ainsi que le Collège Communal valorisera :

7^e outil : l'Emploi de service de Proximité.

Pour créer et maintenir l'emploi à Braives, nous proposons différentes pistes :

- La création d'une crèche au centre de Braives ;
- La mise en place d'une Maison Multiservices : atelier de couture, service de petits travaux domestiques, brico-dépanneur,... ;
- L'aide aux indépendants et futurs indépendants par des séances d'information réunissant fiscaliste, comptable, notaire et autres intervenants ;
- La création d'un forum « relais emploi » ;
- L'organisation d'une journée locale de rencontre employeurs et demandeurs d'emploi ;
- Le soutien actif au secteur associatif local (MMER, Centre Culturel, SEM,...) ;

8^e outil : la zone de développement économique.

En partenariat avec la SPI+, le Collège Communal finalise la création d'une zone de développement économique sur le site de l'ancienne gare d'Avennes. Cela permettra à des PME locales et à de nouvelles entreprises de s'installer à Braives et ainsi générer de l'emploi local. Ce projet s'intégrera durablement à notre tissu rural, égouttera le quartier et embellira l'ensemble du site de l'ancienne gare d'Avennes.

9^e outil : le Tourisme diffus :

A l'opposé du tourisme de masse, le tourisme diffus, orienté vers la découverte de la nature reste une opportunité de création d'emplois à Braives. Les investissements et les projets réalisés en la matière doivent avant tout servir notre population et permettre ensuite d'accueillir d'autres publics.

Partenaires essentiels de ce développement, les nombreux restaurants et gîtes de notre territoire, offrant un accueil de qualité, nous invitent à poursuivre et à mettre en œuvre :

- Une promotion ciblée et efficace organisée par la Maison du Tourisme ;
- La mise en place d'un label « Parc Naturel » ;

10^e outil : Le Village du Saule :

La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER), en plus d'être spécialisée dans la sensibilisation et la conservation des zones humides, a développé depuis 2010 un magnifique projet de parcours du saule ouvert au public depuis juillet 2012. Cet espace, ludique et didactique, référence unique en région Wallonne, deviendra un centre de formation à la gestion des berges de cours d'eau. Le parcours du saule, l'étang de l'école de pêche, le centre d'hébergement et la Franche Taverne seront soutenus par le Collège Communal pour défendre l'emploi à Braives.

Hosdent devient le « village du saule », hameau qui relie les bâtiments remarquables à un environnement exceptionnel. Les habitants de Hosdent y sont aussi le moteur de diverses créations en tressage, plantations, ...

16.6.3. L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE MA COMMUNE

La qualité de notre environnement est l'atout majeur de Braives, le collège Communal s'engage pour :

11^e outil : l'Avenir de l'Agriculture :

Renforcer le dialogue avec nos 50 amis agriculteurs, gestionnaires de 75% de la superficie de notre commune, au travers des commissions locales telles que la CCATM, le PCDN et le plan Pluies ;

- Aider le secteur à se diversifier par des partenariats public-privé comme le déneigement des voiries ou l'entretien des avaloirs ;
- Elaborer des projets de valorisation des déchets verts par la bio méthanisation dans le cadre de Leader+ en produisant de la chaleur et de l'électricité au service du citoyen ;
- Continuer le programme de lutte contre l'érosion et les inondations dans le cadre de la réalisation du « plan pluies » en partenariat avec les propriétaires et les agriculteurs.
- Plantations de haies ; construction de digues et de tourbières enherbées sont au programme des futurs aménagements ;
- Inviter nos écoles à visiter nos fermes, véritables lieux de pédagogie.

12^e outil : Sauver nos villages et leurs paysages :

- Réaliser une charte paysagère à l'échelle du parc Naturel, véritable outil d'intégration de l'espace bâti au sein du patrimoine naturel d'exception qu'est notre territoire du Parc Naturel. Cet outil est primordial pour la sauvegarde de nos paysages ;
- Urbaniser de manière réfléchie pour que Braives reste un village agréable à vivre. Nous devons penser le développement de Braives pour les 30 à 50 prochaines années. Nous sommes opposés aux constructions d'immeubles à appartements en élévation et privilégions les constructions conformes au patrimoine bâti existant. Les projets de lotissement seront toujours de plus en plus contraignants et nous nous engageons à ne pas les promouvoir ;
- Introduire des prescriptions environnementales dans les permis d'urbanisme telles que la performance énergétique, l'utilisation rationnelle du sol, la convivialité entre l'espace public et privé, la compacité, la densité et l'orientation de l'habitat, ... ;
- Intégrer les plantations d'éléments végétaux dans les demandes de permis.
- L'obtention d'un nouveau permis de construire sera assortie d'une convention « planteur d'arbres » garantissant ainsi l'aspect bucolique de nos villages ;
- L'organisation annuelle d'un « marché de l'arbre » et d'un « marché aux fleurs » valorisant les espèces locales en partenariat avec la Maison du Parc Naturel ;
- Le Collège Communal maintiendra sa défense du paysage en interdisant les éoliennes sur le territoire de Braives. Elle veillera aussi à ne pas se laisser « encercler » par différents parcs éoliens.

13^e outil : les travaux communaux :

Le maintien du bien-être dans nos villages passe aussi par l'entretien de ses voiries, de ses bâtiments publics et de ses cimetières. Une hiérarchisation et une planification des travaux de voirie sur 6, voire 12 ans est indispensable pour une bonne efficacité. Un cadastre précis de l'état des routes a été établi et sera mis à jour annuellement. Les investissements seront réalisés en tenant compte de notre agenda 21 local et des critères de développement durable.

Dans cet objectif, le Collège Communal s'engage à :

- Établir un référencement GPS et une cartographie des avaloirs, égouts, raccordements aux égouts, caniveaux pour une gestion d'entretien et de réparation d'autant plus performante ;

- Sous-traiter au privé les raccordements particuliers aux égouts ;
- Répondre aux objectifs de Kyoto en équipant le parc automobile communal d'au moins 20% de véhicules électriques ;
- S'équiper en petit matériel électrique (souffleurs, tronçonneuses,...) ;
- Former les chauffeurs à une conduite économique ;
- Acquérir un nouveau camion et un nouveau car communal ;
- Equiper notre service environnement d'un matériel adapté aux exigences d'une gestion différenciée, soucieuse du respect de notre environnement ;
- Poursuivre le partenariat avec les agriculteurs pour le déneigement ;
- Étudier le développement de parkings pour les voitures de riverains ou de camions en partenariat avec le secteur privé ;
- Poursuivre l'entretien des ruisseaux de compétence communale suivant la planification établie depuis quelques années ;
- Collaborer activement à la finalisation des objectifs du Contrat Rivière Mehaigne et à consolider les berges grâce aux techniques végétales et au savoir de la MMER.
- Les bâtiments publics continueront à faire l'objet d'économies d'énergies grâce aux actions suivantes :
 - Optimisation des installations de panneaux photovoltaïques ;
 - Finalisation de l'étude et mise en œuvre d'un nouveau système de chauffage pour les écoles et le Hall des sports de Fallais (pompes à chaleur) ;
 - Recherche et mise en pratique de toutes mesures d'économie d'énergie et de production, au travers d'une charte de gestion responsable des bâtiments publics.

En matière d'égouttage, nous continuerons à équiper les rues où l'habitat est le plus dense.

Le Collège communal défendra avec fermeté la construction de la station d'épuration de Hosdent dans les meilleurs délais.

Le patrimoine dans nos villages est qualifié d'exceptionnel. Pour sa sauvegarde et sa mise en valeur, nous vous proposons les actions suivantes :

- En collaboration avec Leader+, confier aux entreprises locales la rénovation du petit patrimoine ;
- Créer une cellule citoyenne chargée à la fois d'identifier les éléments du patrimoine et d'aider les particuliers dans les démarches de conservation ;
- Organiser un « Tour des Châteaux, Fermes et Moulins Braivois » ;
- Mise en évidence de la chaussée romaine dans le cadre du projet Interreg « VIAE ROMANAE » et valorisation de packages alliant HORECA, hébergement, activités nature et découvertes ;
- Aider à la reconversion des bâtiments de ferme ;
- Création d'une bibliothèque d'archives braivoises ;
- Classement de l'église de Fumal.

Les cimetières feront l'objet d'une attention particulière portant sur :

- Le fleurissement des pelouses de dispersion ;
- La création d'un mur du souvenir dans les différents cimetières pour les défunts incinérés ;
- Leur entretien en gestion différenciée visant à l'aménagement de cimetières « fleuris ».

14^e outil : le Plan Communal de Développement de la Nature.

La nature ne s'arrête pas aux réserves naturelles ou aux domaines publics. Elle est partout, dans nos jardins, le long des routes, dans les cours ou même sur les toits. La protection de la nature passe aussi par

la gestion rationnelle des déchets. Le PCDN est le moteur de notre biodiversité et le Collège communal s'engage à :

- Planter des haies pour améliorer le maillage écologique ;
- Augmenter les surfaces de prés fleuris pour maintenir les insectes et surtout les abeilles et ainsi conserver notre statut de commune « MAYA » ;
- Étendre le fauchage tardif favorisant ainsi la biodiversité et les économies de carburant ;
- Entretenir les espaces publics en gestion différenciée pour des coeurs de villages bien entretenus et des liaisons plus naturelles ;
- Réaliser le guide du Braivois respectueux de l'environnement ;
- Poursuivre les aménagements d'espaces publics en tressage de saule ;
- Étendre le potager bio pour fournir les cuisines de nos écoles ;
- Garder les actions en faveur du compostage, du broyage à domicile et des encombrants ;
- Impliquer le conseil des jeunes de l'environnement et nos écoles dans des projets liés au PCDN ;
- Offrir des poules pour diminuer les déchets, des semences potagères ou des plants de haies aux nouveaux habitants ;
- Favoriser l'achat de matériel de compostage ;
- Intégrer la gestion durable des déchets dans tous les achats communaux ;
- Insuffler auprès d'Intradel, notre gestionnaire de déchets, l'idée d'octroyer des filets de protection pour remorques et ainsi éviter les déchets « volants » sur le chemin du parc à containers ;

15^e outil : Le Parc Naturel et les projets communaux.

Le Parc naturel est une plus-value pour notre commune. La ferme de la Grosse Tour, superbement rénovée grâce à l'action soutenue des 4 communes du Parc, abrite la Maison du Parc Naturel et la Maison du Tourisme. L'Entente Communale participera à cette nouvelle dynamique en :

- Poursuivant la programmation LEADER+ et plus particulièrement
 - La valorisation de l'énergie hydraulique de nos cours d'eau en collaboration avec la fédération des pêcheurs
 - La réalisation de la charte paysagère sur tout le territoire du Parc Naturel ;
 - L'objectif « Bonne Gouvernance », impliquant l'ensemble des acteurs du parc (communes, ADL, tourisme, culture...) dans un objectif commun d'intérêt général pour les habitants de nos villages ;
- Poursuivant le projet d'extension du territoire du Parc et en y associant notre village de Tourinne-la-Chaussée ;
- Fédérant des actions communes comme celle de transformer les talus de tous les villages du parc en magnifiques zones fleuries ;

16^e outil : La Politique liée au développement rural.

Braives s'inscrit depuis longtemps dans une volonté de durabilité. Après avoir approuvé l'Agenda 21 local (objectifs de Kyoto à notre niveau), nous avons voulu aller plus loin, en signant la Convention des maires en 2012.

Cette convention engage la commune à dépasser les objectifs, fixés par l'Union Européenne pour 2020, de réduction de 20% des émissions de Co2, d'augmentation de 20% de son efficacité énergétique et d'une production de 20% d'énergies renouvelables. Pour y arriver, la commune a posé sa candidature au projet POLLEC : Politique Locale Energie Climat.

Le Collège Communal respectera la Convention des Maires en mettant tout en œuvre pour, que tous ensemble, nous dépassions cet objectif des « 3 x 20% ».

Ces différents engagements, liens directs entre tous les projets communaux et les nombreuses actions privées, seront régulièrement mesurés et affichés de manière à sensibiliser le plus grand nombre de Braivois à devenir citoyen de sa planète.

17^e outil : des finances saines.

Afin de maintenir une gestion responsable, dynamique, empreinte de rigueur mais aussi d'originalité permettant de finaliser l'ensemble des objectifs décrits dans cette note de politique générale, le Collège Communal travaillera sur les outils financiers suivants :

- Un endettement stable grâce à des politiques planifiées et quantifiées dans le temps (Plan stratégique transversal) ;
- Des taux fixes préférés à des taux variables ;
- Le recours à des actions soutenues par des cofinancements régionaux (ex : PCDR subsidié à 80%) ;
- Une cellule « Ressources humaines » valorisant chacun des agents communaux dans son travail ;
- Des économies durables permettant à chaque euro économisé d'être réinvesti dans une nouvelle action, génératrice à son tour de nouvelles économies ;
- L'application du juste prix pour les services payants ;
- Une gestion réfléchie, durable évitant les risques d'erreurs et de dépenses inutiles ;
- La recherche ciblée d'aides financières provinciales, régionales, fédérales ou européennes (31 communes au soleil).

Chacun reconnaîtra à la lecture de cette note de politique générale que « la page blanche » décrite en son début, l'est déjà beaucoup moins en sa fin.

Conscient de l'ambition de ces enjeux du futur, le Collège communal, sait combien l'appui de son administration et des citoyens sera important pour la concrétisation de cette note de politique générale.

16.7. BILAN DES PROJETS DE LA 1ÈRE ODR

LOT I (1995 - 1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement Rural	Autre		
1	Création de logements à loyer modéré dans l'ancien presbytère de Ciplet Phase 1 : aménagement des 1er et 2e étages	770 000 F (20%)	3 080 000 F (80 %)		3 850 000 F	Ab
2	Aménagement de la ligne de chemin de fer désaffectée 127 en voie de trafic lent Phase 1 : bornage et acquisition de terrains (hors assiette) - aménagement de l'assiette	110 000 F (20 %)	440 000 F (80%)	(100 % M.E.T.)	550 000 F 500 000 F à 2 000 000 F par km	R
3	Réhabilitation de l'ancienne cour de justice en maison de village (rivière, environnement, parc naturel) à Hosdent (Latinne) Phase 1 : travaux de protection et de sauvegarde du bien Phase 2 : acquisition du bâtiment et de terrains alentours Phase 3 : travaux de mise hors eau, de rénovation extérieure et aménagement intérieur	140 000 F 440 000 F 4 900 000 F (20 % sur total)	1 760 000 F 6 960 000 F (80 % sur partie D.R.)	560 000 F 12 640 000 F (80% sur partie M.)	700 000 F 2 200 000 F 24 500 000 F	R
4	Création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives Phase 1 : bornage et acquisition du site - aménagement de l'aile Est et du volume central de l'ancienne gare et des abords Phase 2: aménagement de l'aile Ouest de l'ancienne gare et des abords	130 000 F 2 693 000 F 135 700 000 F (20%)	520 000 F 10 772 000 F 5 428 000 F (80 %)		650 000 F 13 465 000 F 6 785 000 F	R R

LOT I (1995 - 1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement Rural	Autre		
5	Création d'une zone artisanale communale Phase 1 acquisition des terrains Phase 2 aménagement et équipement de la zone	(20 %)	(80%)	(100 % S.P.I.)	(non déterminé)	C
6	Réhabilitation du site de l'ancienne gare de Fumal en espace public Phase 1 : bornage et acquisition du site	104 000 F (20 %)	416 000 F (80%)		520 000 F	R
7	Aménagement de la place de village de Tourinne-la-Chaussée Phase 1 étude			500 000F (100% Convivialité - Espace Public)	500 000 F	R
	Phase 2 - aménagement de la place	600 000 F (20 %)	2 400 000 F (80 %)		3 000 000 F (à préciser par l'étude)	
	- aménagement de la voirie et sécurité routière	5 687 000 F (50 %)		5 238 000 F (50 % P.T.) (*)	10 925 000 F	
8	Transformation de la salle Concordia en maison de village à Avennes	1 720 000 F (20 %)	6 880 000F (80 %)		8 600 000 F	R

9	Aménagement d'une maison de village à Ciplet	1 600 000 F (20 %)	6 400 000 F (80%)		8 000 000 F	R
---	--	-----------------------	----------------------	--	-------------	---

LOT I (1995 -1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement <i>Rural</i>	<i>Autre</i>		
10	Aménagement d'une aire pour la convivialité sur l'espace public « On Ciplet » à Ciplet			2 600 000 F (100 % Petites Infrastructures Sportives)	2 600 000 F	R
11	Création d'un centre culturel local Phase 1 : constitution d'une A.S.B.L.	100 000 F			100 000 F	R
	Phase 2: reconnaissance par la C.F. (fonctionnement et personnel)	(non déterminé)		(50 % Pouvoirs Locaux) (50 % C.F.)	2 000 000 F	
12	Mise en place d'un contrat Mehaigne	(non déterminé)		Max. 3 500 000 F (50 % R.W.)	(non déterminé)	R
13	Inventaire des équipements individuels en matière d'épuration	70 000 F (100 %)			70 000 F	A

15	Aménagement des abords de l'école à Braives et à Fallais	1472856F (34 %)		2 884 768 F (66 % Sécurité abords école) (°)	4 357 624 F	R
16	Amélioration de la desserte par les transports en commun					R

LOT I (1995 - 1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement Rural	Autre		
17	Aménagement d'un sentier promenade de Tourinne à Vieux-Waleffe Phase 1 : conservation du chemin creux dans le cadre du remembrement					R
18	Aménagement de sites de nidification dans le clocher de la tour de l'ancienne église de Braives			70 000 F (100 % A.E.C.N.)	70 000 F	R
19	Création d'un verger didactique à Ville-en-Hesbaye			100 000 F (100 % A.E.C.N.)	100 000 F	R
20	Création d'un sentier nature didactique à Ville-en-Hesbaye			225 000 F (100 % A.E.C.N.)	225 000 F	R

21	Création d'un sentier promenade touristique entre Hosdent et Fallais	232 000 F (40 %) ou 116 000 F (20 %)		350 000 F (60 % Tourisme) ou 466 000 F (80 % Tourisme)	582 000 F	R
22	Aménagement de points de vue panoramiques Phase 1 : site du calvaire	40 000 F (40 %)		60 000 F (60 % Tourisme)	100 000 F	R
23	Réalisation d'un répertoire de bâtiments agricoles disponibles pour P.M.E					Ab

LOT 1 (1995 - 1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement Rural	Autre		
24	Aménagement du carrefour Guilly à Ciplet	1202 000 F (33 %)		2 402 000 F (67 % P.T.) (*)	3 604 000 F	R
25	Réalisation d'une étude sur le boisement raisonné des parcelles humides			(100 % P.N.)	(non déterminé)	Ab

26	Acquisition et conservation d'une zone humide à Braives (dans le cadre du remembrement)				/	R
27	Mise sur pied d'un service de marketing agricole			(Pouvoirs publics / Privés)	(non déterminé)	Ab
28	Aménagement des abords de la maison communale de Braives					R
	Phase 1 : étude					
	Phase 2 : aménagement					
		1 320 000 F (20 %)		500 000 F (100% Convivialité - Espace public) 5 280 000 F (80 % Convivialité - Espace public)	500 000 F 6 600 000 F	

LOTI (1995 -1997)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	PART COMMUNALE	PART DE SUBVENTIONNEMENT		COUT TOTAL	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
			Développement Rural	Autre		
29	Remise en état d'une frayère dans la Mehaigne à Velupont (Avenues)			15 000 F (100 % A.E.C.N.)	15 000 F	R
30	Programme de plantations sur les accotements routiers	(20%)		(100 % P.N.) %(80 Remembrement)	(non déterminé)	Ab
31	Mise en place d'une mini station d'épuration des eaux usées domestiques associée à un système d'épuration par lagunage à Latinne			150000F (50 % P.N. 50 % privés)	150.000 F	Ab
32	Création de circuits de promenades équestres					R
TOTAUX (montants estimés) (**)		24 688 000 F	45 056 000 F	33575000F	103 319 000 F	

LOT II (1998 -2000)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	VOIES DE SUBVENTIONNEMENT		Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
		<i>Développement Rural</i>	<i>Autre</i>	
1	Création de logements à loyer modéré dans l'ancien presbytère de Ciplet Phase 2: aménagement du rez-de-chaussée et des abords (estimé à 1,75 millions)	80 %		Ab
2	Aménagement de la ligne de chemin de fer désaffectée 127 en voie de trafic lent Phase 2 aménagement des terrains hors assiette Phase 3 valorisation touristique	20 % et 80 %	60 % Tourisme	R
3	Réhabilitation de l'ancienne cour de justice en maison de village (rivière, environnement, parc naturel) à Hosdent (Latinise) Phase 4: - travaux d'aménagement des abords (estimés à 4,6 millions)	80 %		R
4	Création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives Phase 3 : aménagement du site	80 %		R
6	Réhabilitation du site de l'ancienne gare de Fumal en espace public – phase 2 : aménagement	80 %		R

LOT II (1998 -2000)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	VOIES DE SUBVENTIONNEMENT		Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
		Développement Rural	Autre	
17	Aménagement d'un sentier promenade de Tourinne à Vieux-Waleffe Phase 2: aménagements		60 % et 80 Remembrement	Ab
22	Aménagement de points de vue panoramiques Phase 2: les sites de Vélupont, la Belle-Thérèse, les 3 Arbres, au bois Boulitia	20 et 80 %	60 % Tourisme	Ab
30	Programme de plantations sur les accotements routiers		100 % Parc Naturel 80 % Remembrement	Ab
32	Création de circuits de promenades équestres			R
33	Mise en place d'un service d'entretien du patrimoine (bâti et naturel)			Ab

LOT II (1998 -2000)

FICHE DE PROJET N°	INTITULE DES PROJETS	VOIES DE SUBVENTIONNEMENT		Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
		<i>Développement Rural</i>	<i>Autre</i>	
34	Aménagement d'un jardin de l'Iris à Hosdent (Latinne)			At
35	Aménagement de l'espace public aux abords du centre Emile Colpin à Fumal	80 %		Ab
36	Signalisation des éléments remarquables du patrimoine naturel, historique ou bâti		60 % Tourisme	At
37	Création d'une vitrine de produits locaux « Parc Naturel »		100 % Parc Naturel	R
38	Aménagement d'un jardin sauvage de démonstration à l'arrière de l'école d'Avennes		80 % à 100 % Conservation de la Nature	Ab

LOT III	Réalisé = R En cours = C Attente = At Abandonné=Ab
N° 4 - Création d'un pôle de développement sur le site de l'ancienne gare de Braives Phase 4: création d'une conciergerie.	Ab
N° 11- Création d'un centre culturel local - Phase 3 : aménagement d'un espace culturel.	R
N° 14 -Aménagement de la place Jamoulle à Latinne.	R
N° 32 -Création de circuits équestres	R
N° 39 -Ouverture du parc à conteneurs aux déchets agricoles dans le cadre du Parc Naturel.	Ab
N° 40 -Création d'un atelier rural.	Ab
N° 41 -Aménagement de la place de l'Europe à Ciplet.	R
N° 42 -Aménagement de la place communale à Ville-en-Hesbaye.	At
N° 43 -Aménagement de la place de l'Eglise à Avennes.	R
N° 44 -Aménagement de la place et des abords de l'église de Tourime-la-Chaussée.	At
N° 45 -Création d'une ceinture verte (plantation d'arbres et de haies) autour de Tourinne (Remembrement d'Aineffe).	At
N° 46 -Aménagement de la place du Carcan à Braives.	At
N° 47 -Création d'un Syndicat d'Initiative (à l'échelle du Parc Naturel).	R
N° 48 -Création d'un circuit promenade V.T.T.	R
N° 49 -Aménagement du 1er étage de l'école d'Avenues en usage socio-collectif	Ab
N° 50 -Aménagement de la place du Zee à Brivioulle.	At
N° 51 -Aménagement de la place de la Gare à Fallais.	R
N° 52 -Aménagement de la place Limage à Fumal.	R
N° 53 -Jumelage entre Braives et une commune française d'un Parc Naturel.	R
N° 54 -Aménagement de la voirie agricole au lieu-dit « la Campagne St Hubert » à Fumal	R
N° 55 -Aménagement de la voirie agricole de la ferme du Bocha au tumulus (de Fallais à Latinne).	Ab
N° 56 -Aménagement de 3 voiries agricoles au lieu-dit « le point du jour » à Fallais.	Ab
N° 57 -Réalisation d'une brochure promotionnelle de l'entité pour attirer les investisseurs potentiels.	C
N° 58- Mise en place d'une signalisation directionnelle des entreprises.	At
N° 59 -Aménagement d'aires de stockage pour le fumier en bordure des champs.	Ab

N° 60 -Création d'un circuit touristique des Moulins.	R
N° 61 -Sauvegarde du moulin de Velupont.	At
N° 62 -Aménagement de logements locatifs dans les presbytères lorsqu'ils deviennent inoccupés.	Ab
N° 63 - Aménagement d'une maison de village à Tourinne si la Salle Jamouille ne joue plus ce rôle.	At
N° 64 - Aménagement d'un local polyvalent et de réunions dans les anciennes écoles de Fallais.	Ab